



EUROPAEA

1/2023

**STUDIA
UNIVERSITATIS BABEŞ-BOLYAI**

STUDIA EUROPAEA

1 / 2023

July

EDITORS-IN-CHIEF:

Prof. Dr. habil. Sergiu MIȘCOIU (Babeș-Bolyai University, Cluj-Napoca, Romania)
E-mail: miscoiu@yahoo.com
Conf. Dr. Laura HERȚA (Babeș-Bolyai University, Cluj-Napoca, Romania)
E-mail: laura.herta@ubbcluj.ro
Conf. Dr. Adrian CORPĂDEAN (Babeș-Bolyai University, Cluj-Napoca, Romania)
E-mail: adrian.corpadean@ubbcluj.ro

EXECUTIVE EDITORS:

Lect. Dr. Ovidiu VAIDA (Babeș-Bolyai University, Cluj-Napoca, Romania)
E-mail: ovidiuvida@yahoo.com
Lect. Dr. Șerban VĂETIȘI (Babeș-Bolyai University, Cluj-Napoca, Romania)
E-mail: vaetisis@yahoo.com
Lect. Dr. Monica MERUȚIU (Babeș-Bolyai University, Cluj-Napoca, Romania)
E-mail: monica.merutiu@ubbcluj.ro
Lect. Dr. Ana PANTEA (Babeș-Bolyai University, Cluj-Napoca, Romania)
E-mail: ana.pantea@ubbcluj.ro
Lect. dr. Raluca MOLDOVAN (Babeș-Bolyai University, Cluj-Napoca, Romania)
Email: moldovan.raluca@ubbcluj.ro

EDITORIAL BOARD:

Prof. Dr. Dr.h.c. Reinhard MEYERS, WWU Münster
Prof. Dr. Albert van GOUDOEVER, Utrecht
Prof. Dr. Alfredo CANAVERO, Univ. degli Studi di Milano
Prof. Dr. Chantal DELSOL, Académie des Sciences Morales et Politiques, Paris
Prof. Dr. Michael O'NEILL, Nottingham Trent University
Prof. Dr. Philippe CLARET, Université Bordeaux IV, Montesquieu
Assoc. Prof. Dr. Sandy AFRICA, University of Pretoria
Lect. Dr. Karen SCHLUETTER, Otto von Guericke University, Magdeburg
Dr. Hygin KAKAI, Université Abomey-Calavi, Benin
Conf. Dr. Adrian BASARABA, West University, Timișoara
Assoc. Prof. Dr. Suzanne GRAHAM, University of Johannesburg
Prof. Anna KRASTEVA, Nouvelle Université Bulgare, Sofia
Dr. Sergiu GHERGHINA, Goethe University, Frankfurt-am-Main
Prof. Dr. Roberto Di QUIRICO, University of Cagliari
Conf. Dr. Michael IANCU, Institut Maimonide, Montpellier
Prof. Dr. Dr.h.c. Basarab NICOLESCU, Centre National de la Recherche Scientifique, Paris
Prof. Dr. Ovidiu PECICAN, Babeș-Bolyai University Cluj-Napoca, Romania
Prof. Dr. Nicolae PĂUN, Babeș-Bolyai University Cluj-Napoca, Romania
Conf. Dr. Georgiana CICEO, Babeș-Bolyai University Cluj-Napoca, Romania
Conf. Dr. Alina ANDREICA, Babeș-Bolyai University Cluj-Napoca, Romania
Conf. Dr. Mircea MANIU, Babeș-Bolyai University Cluj-Napoca, Romania
Conf. Dr. Carmen LAZĂR, Babeș-Bolyai University Cluj-Napoca, Romania
Conf. Dr. Nicoleta RACOLȚA-PAINA, Babeș-Bolyai University Cluj-Napoca, Romania
Conf. Dr. Valentin NAUMESCU, Babeș-Bolyai University Cluj-Napoca, Romania
Lect. Dr. Miruna BALOSIN, Babeș-Bolyai University Cluj-Napoca, Romania
Lect. Dr. Ciprian BOGDAN, Babeș-Bolyai University Cluj-Napoca, Romania
Lect. Dr. Christian SCHUSTER, Babeș-Bolyai University Cluj-Napoca, Romania
Lect. Dr. Delia POP-FLANJA, Babeș-Bolyai University Cluj-Napoca, Romania

YEAR
MONTH
ISSUE

(LXVIII) 2023
JULY
1

PUBLISHED ONLINE: 2023-06-30
PUBLISHED PRINT: 2023-06-30
ISSUE DOI: 10.24193/subbeuropaea.2023.1

STUDIA

UNIVERSITATIS BABEȘ-BOLYAI STUDIA EUROPAEA

1

SUMAR – CONTENTS – SOMMAIRE – INHALT

SPECIAL ISSUE

POLITICAL DISSENSUS IN AFRICA: TOWARDS A SYSTEMIC
TRANSFORMATION?

ROBERT-IONUȚ STANCIU

Insurrection et terrorisme en Afrique. Principales orientations de reponse
de l'Union Européenne. Étude de cas: Republique Centrafricaine, Mali et
Niger 7

JOSEPH APOLO MSAMBYA

La conference nationale souveraine et la longue transition politique
inachevée en Republique Democratique du Congo (de 1990 à nos jours)... 39

MARIA ADRIANA ȚIBOC (POPIȚA)

Les coups d'état et les mouvements sociaux dans l'espace maghrébin – entre
la soif de pouvoir et la quete de democratie..... 71

JUNIOR MISI MUNGALA

Nationalité et citoyenneté : du systeme minoritaire hongrois à l'adoption
des rwandophones en Republique Democratique du Congo..... 95

CHRISTOPHE ZAGABE KATAMBWE

**La démocratie rotative, une alternative au power sharing en République
Democratique du Congo.....157**

V A R I A

MAHMOOD KHER-ALDEEN

**Attitudes Towards the Position of Israel Regarding the Provision of Aid to
Druze in Syria During the Civil War in Syria.....189**

ALINA IORGA

1989: « refolutions », « renaissances » et la crise des utopies..... 217

CLAUDIA-ELENA CRĂCIUN-CHIVEREANU

**L'importation constitutionnelle et la modernisation politique de l'État
roumain..... 247**

IOANA-MĂDĂLINA MIRON

**The Russian Idea and the Ideology of Russian Great-Power Chauvinism
and Imperialism..... 283**

GEORGE HORAȚIU BONTEA

**Sandinista Revolution: A Postcolonial Approach
to USA Interventionism..... 301**

AVRAHAM COHEN

The Importance of Higher Education on Economic Growth..... 321

LAURA HERȚA, CLAUDIU-BOGDAN ALDEA

**How Mutually Hurting Stalemates Become Essential in Peace-Building
Efforts. The Case of Liberia..... 345**

B O O K R E V I E W S

KODJO TSOLENYANU

**Sergiu Mișcoiu, Cristian Preda, Andrea Bianca Urs, Domnica Gorevei, *Systèmes
politiques et dynamiques conflictuelles en Afrique : quel impact pour la mondialisation ?*,
Editions du Cerf, 2022..... 361**

JEROME ROUDIER

Sonia le Gouriellec, *Géopolitique de l'Afrique*, PUF, « Que Sais-Je », 2021 ;
Pourquoi l'Afrique est entrée dans l'histoire (sans nous) ?, Hikari, 2022..... 363

GEORGE HORAȚIU BONTEA

Neeta Inamdar, Priya Vijaykumar Poojary, and Praveen Shetty, *Contours of India-EU Engagements: Multiplicity of Experiences*, Manipal Universal Press , 2021..... 369

**POLITICAL DISSENSUS IN AFRICA: TOWARDS A SYSTEMIC
TRANSFORMATION?**

**INSURRECTION ET TERRORISME EN AFRIQUE. PRINCIPALES
ORIENTATIONS DE REPONSE DE L'UNION EUROPEENNE. ETUDE
DE CAS: REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE, MALI ET NIGER ***

**INSURGENCY AND TERRORISM IN AFRICA. MAIN LINES OF
ACTION OF THE EUROPEAN UNION. CASE STUDY: CENTRAL
AFRICAN REPUBLIC, MALI AND NIGER**

Robert-Ionuț STANCIU**

DOI: 10.24193/subbeuropaea.2023.1.01

Published Online: 2023-06-30

Published Print: 2023-06-30

Abstract

This article examines the main causes of insecurity on the African continent by attempting to identify the structural factors. Starting from these, the study examines and proposes a series of generic EU action lines for an integrated response. The work aimed to answer the following questions: What are the structural factors of insecurity in Africa? What lines of action should the European Union adopt?

* Cet article a bénéficié d'un soutien financier à travers le projet "Développement des compétences de recherche avancée et appliquée dans la logique STEAM+Health", POCU/993/6/13/153310, projet cofinancé par le Fond Social Européen à travers le Programme Opérationnel Capital Humain 2014-2020.

** Robert-Ionuț STANCIU est chercheur postdoctoral à l'École Doctorale "Paradigme Européen" de la Faculté d'Études Européennes de l'Université Babeș Bolyai Cluj-Napoca. Contact : stanciu.robert.ionut@gmail.com



Is the action in the security sector sufficient? The methodology used was the comparative analysis of similar phenomena in the three mentioned countries. Process tracing and document analysis techniques were also used to determine causality and similarities. The findings indicate that violent extremism, inter- and intra- community conflict, climate change, population growth and poor governance are exacerbating instability and fragmentation on the African continent. Moreover, armed conflicts have become internationalized due to the involvement of external actors such as Russia and China, even if their strategies are different and complementary in nature. In this context, the main axes of the European Union's response must be subordinated to diplomacy and political dialogue, support for socio-economic development and the strengthening of the security sector. These measures should be complemented by coordinating the actions of like-minded actors and articulating appropriate strategic communication actions.

Keywords: *insurgency, terrorism, extremism, actions, European Union, security, dialogue.*

Insurrection et terrorisme et leur influence sur la dynamique de la sécurité régionale

Ces dernières années, l'Afrique a connu un développement intense de la menace de l'extrémisme violent et du terrorisme dans le Sahel, le bassin du lac Tchad, la Corne de l'Afrique et la province septentrionale du Mozambique, Cabo Delgado¹. La menace plane également sur les pays côtiers d'Afrique de l'Ouest².

La situation dans les pays du Sahel ne s'est pas apaisée, provoquant insécurité et crises humanitaires³. Rien qu'en Afrique subsaharienne, sur un

¹ Africa terrorism bulletin, *The quarterly Africa terrorism bulletin* 31.03, 2022, <https://caert.org.dz/the-quarterly-africa-terrorism-bulletin-period-of-1st-january-31st-march-2022/>, Accès le 02 19, 2023.

² *Ibidem.*

³ PSC Report, *African conflicts to watch in 2022*, 2021, <https://issafrica.org/pscreport/psc-insights/african-conflicts-to-watch-in-2022>, Accès le 02 13, 2023.

total de 49 États, dans 18 sont présents des conflits armés actifs⁴. Selon le Service de la lutte antimines des Nations Unies (UNMAS), au cours des six premières semaines de 2023, 14 incidents impliquant des engins explosifs improvisés ont été enregistrés dans l'ouest de la République centrafricaine (RCA) - 8 au cours de la seule première partie de février. En 2022, 53 incidents impliquant des engins explosifs improvisés ont été enregistrés – principalement dans l'ouest du pays⁵.

Le Mali, le Niger et le Burkina Faso ont connu des attaques constantes au cours de l'année écoulée. La triple zone frontalière (Liptako-Gourma) entre les trois pays reste très volatile, avec une menace terroriste, des violences intercommunautaires et une criminalité transnationale organisée⁶. Une décennie de conflit armé dans la région a entraîné une détérioration de la situation humanitaire. La crise ne connaissait pas de frontières, et ce qui a commencé par des violences au Mali en janvier 2012 a ensuite conduit à des attaques généralisées dans la région, qui ont augmenté en intensité en 2021⁷ et 2022. Tout au long de l'année 2022, la situation sécuritaire au Mali, comme dans tout le Sahel, a continué de se détériorer suite aux attaques des groupes terroristes armés⁸. La menace terroriste s'est considérablement accrue depuis l'arrivée des troupes wagnériennes au Mali⁹. Cela ne devrait pas changer de manière significative dans un avenir proche, le paysage correspondant exactement à

⁴ Ian Davis, *Armed conflict and peace processes in sub-Saharan Africa*, 2022, <https://www.sipri.org/yearbook/2022/07>, Accès le 02 13, 2023.

⁵ OCHA, *Rapport Flash : Ampleur inquiétante des incidents liés aux engins explosifs*, 2023, <https://reliefweb.int/report/central-african-republic/rapport-flash-ampleur-inquietante-des-incident-lies-aux-engins-explosifs>, Accès le 02 13, 2023.

⁶ PSC Report, *African conflicts to watch in 2022*, 2021, <https://issafrica.org/pscreport/psc-insights/african-conflicts-to-watch-in-2022>, Accès le 02 13, 2023.

⁷ Concern, *Ten countries in conflict where concern is responding in 2023*, 2022, <https://www.concernusa.org/story/countries-in-conflict/>, Accès le 02 13, 2023.

⁸ Commissariat Général aux Réfugiés et aux Apatrides, *Mali, situation sécuritaire*, 2022, <https://www.cgra.be/fr/infos-pays/situation-securitaire-51>, Accès le 02 25, 2023.

⁹ *Ibidem*.

la description selon laquelle "la plupart des pays africains ont été et sont encore déchirés par des conflits"¹⁰ depuis le début des périodes d'indépendance, vers 1960¹¹.

Le Niger se positionne dans cet environnement sahélien de plus en plus précaire et fragile. Cependant, contrairement aux autres États couverts par l'analyse, le Niger "est un oasis de stabilité entourée d'une mer de conflits"¹², parvient dans une certaine mesure à étendre sa souveraineté effective sur la quasi-totalité de son territoire. La situation sécuritaire régionale reste désastreuse et la coopération régionale en matière de défense a subi des revers avec des coups d'État au Mali et au Burkina Faso.

Cependant, le pays a connu des attaques récurrentes qui ont visé à la fois des civils, ainsi que les forces de sécurité¹³ avec l'état d'urgence déclaré dans les régions de Diffa, Tahoua et Tillabéry¹⁴. La stratégie du président Mohamed Bazoum combinait une approche militaire avec une préoccupation pour les causes profondes de la crise au Niger et dans l'ensemble du Sahel. Le président nigérien a soutenu le dialogue avec les organisations terroristes tout en cherchant à élargir et à renforcer le rôle de l'État¹⁵ par la réforme des forces de défense et de sécurité¹⁶.

¹⁰ Sergiu Mișcoiu, "Du récit des conflits au conflit des récits: raconter les politiques conflictuelles en Afrique" dans Sergiu Mișcoiu, Simona Jișa et Modibo Diarra, *Raconter les politiques conflictuelles en Afrique*, Paris: Cerf Patrimoines, 2021, p. 8.

¹¹ *Ibidem*.

¹² Álvaro Escalonilla, *Niger, new centre of anti-jihadist operations in the Sahel*, 2022, <https://atalayar.com/en/content/niger-new-centre-anti-jihadist-operations-sahel>, Accès le 02 19, 2023.

¹³ France Diplomacy, *Niger-Terrorist attack*, <https://www.diplomatie.gouv.fr/en/country-files/niger/news/article/niger-terrorist-attack-feb-11-2023>, 2023, Accès le 02 19, 2023.

¹⁴ Crisis24, *Niger: State of emergency extended in Diffa, Tahoua, and Tillaberi regions until at least Nov.*, 2022, <https://crisis24.garda.com/alerts/2022/08/niger-state-of-emergency-extended-in-diffa-tahoua-and-tillaberi-regions-until-at-least-nov-3>, Accès le 02 19, 2023.

¹⁵ Escalonilla, *op. cit.*

¹⁶ Agence Nigérienne de Presse, *Le Niger renforce sa stratégie de sécurité intérieure*, 2022, <http://news.anamey.com/h/110770.html>, Accès le 02 19, 2023.

Un aspect clé qui agit sur la dynamique de sécurité régionale, en entravant les actions de la communauté internationale, dans le contexte décrit ci-dessus, est la désinformation. En Afrique, l'environnement de l'information se caractérise par un accès limité aux médias, propice à la circulation et à l'évolution des rumeurs et de la désinformation. La plupart de la population dépend des moyens radio ou de la transmission directe d'informations d'une personne à l'autre. Le contrôle des autorités sur les médias réduit davantage la quantité de contenu crédible dans l'espace d'information. Tout cela crée les conditions nécessaires pour alimenter le sentiment anti-occidental et saper la présence internationale. Les actions visent également à influencer la population en faveur des autorités locales, à légitimer la coopération avec des acteurs tiers (c'est-à-dire la Russie), à discréditer les acteurs qui pourraient contester ce statut autocratique. La situation décrite est présente au Mali et en RCA, mais s'est également étendue au Burkina Faso et dans une moindre mesure au Niger.

Facteurs structurels générateurs d'insécurité

Les États du continent africain présentent des vulnérabilités structurelles, de fortes inégalités géographiques et surtout une ségrégation spatiale en matière de développement et d'opportunités économiques.

Certaines régions sont souvent exclues du processus d'élaboration des politiques et les ressources allouées sont insuffisantes. L'incapacité d'engager la population et de fournir des services a conduit à la méfiance à l'égard des gouvernements, créant des opportunités pour les groupes extrémistes violents et les organisations militantes d'exploiter la frustration de la population. De manière complémentaire, la méfiance à l'égard des autorités peut être un héritage du colonialisme¹⁷.

¹⁷ Ioana Bolboacă, «Instabilité centrafricaine: points de convergence et de divergence entre les actions des acteurs internes et l'implication des grandes puissances», dans Cristian Preda, Andreea Bianca Urs, Domnica Gorovei Sergiu Mișcoiu, *Systèmes politiques et dynamiques conflictuelles en Afrique*, Paris: Les Éditions du Cerf, 2022, pp. 135-147.

Le Mali souffre de faiblesses structurelles importantes (climat aride, économie basée sur peu de matières premières, mauvaise gouvernance publique). Le réchauffement climatique fragilise le secteur agricole, principal pourvoyeur d'emplois dans ce pays¹⁸. En RCA, les conflits armés, intercommunautaires ou liés à la transhumance génèrent des mouvements de populations et continuent d'avoir un fort impact sur l'accès des ménages à la nourriture et aux moyens de subsistance. Depuis plusieurs années, la RCA est affectée par des crises politiques, sécuritaires et humanitaires liées à des conflits armés ou communautaires provoqués par des tensions entre agriculteurs et éleveurs dans certaines zones. L'économie du Niger est le résultat d'une série de chocs et de crises sanitaires, climatiques et sécuritaires. Le Niger est également confronté à une crise sécuritaire dans les zones frontalières avec le Nigeria, le Burkina Faso et le Mali, où des groupes armés perpétuent des attaques contre les forces de sécurité et les civils. Suite à ceux-ci, le Niger connaît un afflux de réfugiés fuyant les conflits au Nigeria et au Mali¹⁹.

Marginalisation sociale et économique

Le point commun aux aspects mentionnés précédemment est une problématique d'origine politique. Les dirigeants politiques sont incapables de faire face à la crise de gouvernance et d'atteindre un niveau de confiance adéquat entre l'État et les citoyens. L'écart grandissant entre les politiques publiques et les besoins de la population est devenu à la fois une cause et un catalyseur de conflits: la déconnexion entre les intérêts des élites dirigeantes et les attentes sociales non satisfaites génère la perception d'abandon et de mécontentement²⁰, conjuguée à l'absence de mesures politiques adéquates et à la corruption.

¹⁸ AFD - Agence française de développement, *L'AFD et le Mali : combattre la pauvreté et préserver la paix*, 2023, <https://www.afd.fr/fr/page-region-pays/mali>, Accès le 02 19, 2023.

¹⁹ La Banque Mondiale, *Niger - Vue d'ensemble*, 2022,

<https://www.banquemondiale.org/fr/country/niger/overview>, Accès le 02 19, 2023.

²⁰ ONU Info, *Mali : la détérioration de la situation sécuritaire a un impact énorme sur la situation des droits humains*, 2022, <https://news.un.org/fr/story/2022/08/1125372>, Accès le 02 19, 2023.

Le niveau de confiance du public parmi les communautés est faible, en particulier dans l'application de la loi. Cela s'étend à tous les agents du gouvernement, largement représentés par l'armée, qui est souvent la seule forme de représentation de l'État dont les résidents locaux sont témoins. Cela complique davantage les efforts déployés par les acteurs de la sécurité pour impliquer les communautés locales dans la lutte contre la radicalisation et le contrôle du phénomène terroriste.

À long terme, cela a conduit à une situation mondiale de marginalisation et de pauvreté, caractérisée par un sous-développement économique, des infrastructures médiocres et un accès réduit aux services de base²¹. Des taux de chômage élevés, associés à un grave manque d'inclusion économique et sociale, en particulier chez les jeunes, restent un puissant moteur de mécontentement.

Manque de cohésion sociale

Les tensions inter- et intra- communautaires dans les États africains sont une cause fréquente des conflits²². Les tensions intercommunautaires peuvent dans de nombreux cas contribuer au glissement vers un conflit identitaire prolongé. Cette situation découle de dynamiques locales et de tensions entre et parmi les groupes, comme mentionné précédemment. Les conflits intracommunautaires de faible intensité sont devenus récurrents et marqués par des cycles prolongés de violence, et les conflits intercommunautaires augmentent en nombre et en ampleur. Le profilage ethnique conjugué aux tensions religieuses peut également interagir avec d'autres facteurs générateurs de conflits, car susceptible d'être

²¹ Oubangui Médias, *La corruption, l'un des facteurs du sous-développement de la RCA*, 2022, <https://oubanguimedias.com/2022/12/09/la-corruption-lun-des-facteurs-du-sous-developpement-de-la-rca/>, Accès le 02 19, 2023.

²² Mamoudou Gazibo, "L'instabilité en Afrique et ses déterminants" dans Mamoudou Gazibo, *Introduction à la politique africaine*, nouvelle édition [en ligne], Montréal: Presses de l'Université de Montréal, 2010, pp. 117-137, <http://books.openedition.org/pum/6371>, Accès le 02 19, 2023.

instrumentalisé par des acteurs externes. Cela contribue davantage aux griefs locaux, générant une frustration sociale et affectant directement la confiance de la communauté et la résolution des conflits.

La propagation de la violence à partir des pays voisins

Au cours de l'année écoulée, des actions soutenues ont été menées par des organisations terroristes et extrémistes violentes dans la région du Sahel²³. Au Mali et en RCA, ils ont ciblé des civils, des forces de sécurité et de défense²⁴ ou des infrastructures critiques là où elles existaient. La principale stratégie des groupes armés est l'expansion des territoires et des sphères d'influence, avec l'intention stratégique de contrôler les zones non gouvernées des territoires nationaux et d'utiliser les économies illicites pour soutenir leurs actions opérationnelles. Les actions respectives peuvent également être menées au profit des communautés et des populations locales, qui peuvent être favorables à la satisfaction d'intérêts immédiats se manifestant visiblement en faveur d'éléments étrangers (c'est-à-dire le groupe Wagner en RCA)²⁵. Une autre cause de l'accord ad hoc avec ces groupes armés est l'absence d'institutions étatiques, l'inclusion socio-économique insuffisante et les abus violents par d'autres entités armées non étatiques ou même par des armées nationales. De même, ces communautés locales peuvent être contraintes (par des menaces ou des prises d'otages) à apporter leur soutien à des groupes armés²⁶.

²³ Africa terrorism bulletin, *The quarterly Africa terrorism bulletin*, 2022, <https://caert.org.dz/the-quarterly-africa-terrorism-bulletin-period-of-1st-january-31st-march-2022/>, Accès le 02 19, 2023.

²⁴ UN News, *Central African Republic: Militias spreading 'terror, insecurity', must lay down arms*, 2022, <https://news.un.org/en/story/2022/08/1124092>, Accès le 02 19, 2023.

²⁵ Africa News, *Pro-Russia protesters rally in Central African Republic*, 2022, <https://www.africanews.com/2022/03/05/pro-russia-protesters-rally-in-central-african-republic/>, Accès le 02 19, 2023.

²⁶ Ismail Majdi, *Mali: dix-huit otages maliens libérés*, Anadolu Agency, 2022, <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/mali-dix-huit-otages-maliens-lib%C3%A9r%C3%A9s/2515467>, Accès le 02 19, 2022.

Crime organisé, terrorisme et activités illégales

Les pays d'Afrique sont devenus une plaque tournante du crime organisé parce que les frontières poreuses offrent un champ de transit difficile à contrôler. La région du Sahel en particulier est connue pour le trafic illégal d'un large éventail de marchandises, des armes aux ressources naturelles telles que le pétrole brut, l'or ou les diamants, et qui financent le terrorisme local et transnational²⁷. Structurellement, la faiblesse de la gouvernance, la corruption endémique, la porosité des frontières, la fragilité institutionnelle, la pauvreté, la croissance démographique rapide, les migrations de masse et le changement climatique sont des facteurs aggravants qui constituent un terreau fertile pour les trafics et le crime organisé. Les itinéraires de trafic et de contrebande, les réseaux commerciaux illicites, les économies frontalières et les industries extractives non autorisées mais rentables financent une insurrection motivée à la fois par le profit et l'idéologie.

Concernant la typologie des groupes armés non étatiques dans la région, les principaux vecteurs de violence sont les deux principales coalitions jihadistes opérant dans les pays sahéliens, à savoir Jama'a Nasrat ul-Islam wa al-Muslimin (JNIM), un affilié al-Qaeda basé au Mali, qui opère également au Burkina Faso et au Niger, et l'État islamique du Sahara (ISGS) avec ses deux branches, qui se disputent désormais essentiellement le contrôle de diverses zones, notamment la triple zone frontalière, Liptako-Gourma²⁸. Outre ces deux coalitions et leurs franchises dans la région, notamment Ansarul Islam et Islamic State West Africa Province (ISWAP), il existe d'autres groupes armés non étatiques dans la région, notamment des milices et des bandits.

²⁷ ONU Info, *Le trafic de ressources naturelles finance le terrorisme, prévient l'ONU*, 2022, <https://news.un.org/fr/story/2022/10/1128627>, Accès le 02 19, 2023.

²⁸ Jared Thompson, *Examining Extremism: Islamic State in the Greater Sahara*, 2021, <https://www.csis.org/blogs/examining-extremism/examining-extremism-islamic-state-greater-sahara>, Accès le 02 14, 2023.

Les pays africains disposent d'importants gisements de minéraux (or, coltan, tungstène et étain) et de diamants. Dans ce contexte, l'exploitation minière illégale a prospéré, fournissant une base financière qui alimente la multitude de groupes armés et provoque des exportations illégales. Par exemple, le Mali est le troisième plus grand exportateur d'or d'Afrique et on estime qu'un tiers de sa production totale provient de l'exploitation minière artisanale²⁹. Une grande partie de l'or et des diamants est exportée vers la Russie, Emirats Arabes Unis, la Chine ou l'Inde. Par exemple, tout au long de janvier 2022, une série de batailles ont été signalées entre des mercenaires russes du groupe Wagner, aux côtés des forces gouvernementales et rebelles pour le contrôle de lucratives mines d'or en RCA³⁰. Les accords sont rentables pour les deux parties, les dirigeants locaux pour maintenir le statu quo ont accordé des concessions à des entreprises étrangères, et des acteurs étrangers se voient accorder le droit d'exploiter certains sites miniers. La situation a été expérimentée en RCA, au Mali et il y a des signes que le modèle sera reproduit au Burkina Faso³¹.

Compte tenu de sa position de confluence géographique, le Niger est une plaque tournante de la contrebande et du trafic illégal, étant au carrefour des échanges commerciaux de l'Afrique subsaharienne vers l'Afrique du Nord et du Sahel oriental vers le Sahel occidental. Le modèle économique lié aux métaux rares est également applicable compte tenu de l'exploitation illicite des mines d'or dans le nord du Niger et de l'exportation illicite de l'or extrait.

²⁹ Abdelkader Abderrahmane, *Mali: West Africa's hub for illegal gold trade with Dubai*, 2022, <https://enactafrica.org/enact-observer/mali-west-africas-hub-for-illegal-gold-trade-with-dubai>, Accès le 02 15, 2023.

³⁰ Zeinab-Mohammed Salih, *Wagner mercenaries sustain losses in fight for Central African Republic gold*, 2023, <https://www.theguardian.com/world/2023/feb/02/wagner-mercenaries-sustain-losses-in-fight-for-central-african-republic-gold>, Accès le 02 15, 2023.

³¹ Associated Press, *Burkina Faso Contracts Russian Mercenaries, Alleges Ghana*, 2022, <https://www.usnews.com/news/world/articles/2022-12-15/burkina-faso-contracts-russian-mercenaries-alleges-ghana>, Accès le 02 15, 2023.

L'incapacité ou les abus des forces de sécurité nationale

Compte tenu de la détérioration de l'environnement de sécurité, les gouvernements ont reconnu et relevé le défi auquel ils sont confrontés en essayant de mettre en œuvre des mesures pour répondre aux menaces émergentes. Au Niger, par exemple, le président a initié une série de réformes visant à renforcer le rôle de l'État et des forces de défense et de sécurité³². En revanche, en RCA et au Mali, la situation sécuritaire instable conduit les décideurs à rechercher l'adoption de mesures à court terme, dans leur propre intérêt, plutôt que d'adopter des réformes à long terme³³.

Les réponses durables passent par diverses initiatives, notamment dans le domaine du renforcement des forces de défense et de sécurité. En réalité, ils ne sont ni suffisamment formés ni équipés pour faire face à la situation, comme le souligne un rapport du SIPRI sur les Forces armées maliennes³⁴.

Les opérations militaires s'accompagnent souvent d'exactions, d'extorsions et de détournements de fonds³⁵. Au niveau des élites militaires, il existe une bourgeoisie interne qui contrôle de larges pans de l'économie et entretient des liens profonds avec les élites politiques des pays de référence qui, à leur tour, fonctionnent sur le principe de clans multicouches étendus³⁶.

³² Agence Nigérienne de Presse, *Le Niger renforce sa stratégie de sécurité intérieure*, 2022 <http://news.aniamey.com/h/110770.html>, Accès le 02 19, 2023.

³³ Wilfried A. Kouame, *How the Central African Republic can move from fragility to inclusive growth*, 2022, <https://blogs.worldbank.org/africacan/how-central-african-republic-can-move-fragility-inclusive-growth>, Accès le 02 19, 2023.

³⁴ Virginie Baudais, Maïga Souleymane, *The European Union Training Mission in Mali: An assessment*, 2022, https://www.sipri.org/sites/default/files/2022-04/bp_2204_eutm_mali.pdf, Accès le 02 19, 2023.

³⁵ Nina Wilén, Paul D. Williams, *What are the international military options for the Sahel?*, 2022, <https://reliefweb.int/report/mali/what-are-international-military-options-sahel>, Accès le 02 14, 2023.

³⁶ Sergiu Mișcoiu, "Politique, conflits et mondialisations en Afrique francophone" dans Cristian Preda, Andreea Bianca Urs, Domnica Gorovei et Sergiu Mișcoiu, *Systèmes politiques et dynamiques conflictuelles en Afrique*, Paris: Les Éditions du Cerf, 2022, p. 7.

Sans prétendre à un classement exhaustif, nous proposons le tableau suivant comme lien de causalité entre les facteurs structurels, leur origine et les manifestations possibles, ayant pour effet de perpétuer l'insécurité.

	Facteur		Manifestations/Effets
	Facteurs structurels générateurs d'insécurité	Internes	Gouvernance faible
Gouvernement dans l'intérêt d'un groupe restreint			
Fragilité institutionnelle			
Décalage entre les politiques publiques et les besoins concrets de la population			
Méfiance envers les autorités			
Perception d'abandon et de frustration			
La corruption			
Marginalisation sociale			Méfiance envers les autorités
			Manque d'inclusion sociale
			Attentes sociales non satisfaites
			Instrumentalisation de la frustration
Marginalisation économique			Sous-développement économique
			Manque d'infrastructures
			Inégalités géographiques
			Ségrégation géographique
			Manque de services de base
			Chômage élevé
			Transhumance
			Agriculture de subsistance
Manque de cohésion sociale			Violences intra et intercommunautaires
	Conflits étendus		
	Conflits d'identité		
	Profilage ethnique		
	Tensions religieuses		

		Forces de sécurité nationales	Sans une architecture organisationnelle bien définie
			Castes militaires
			Mal équipé/formé
			Exactions / violences contre la population civile
			Violations du droit international humanitaire
			Violations des droits de l'homme
			Antagoniser vos propres citoyens
	Mixtes	Crime organisé	Économie illicite
			Économies frontalières
			Exploitation illégale des ressources
			Exportations illégales
			Financement local ou international du terrorisme
			Conflits armés entre groupes rivaux
		Terrorisme	Attaques armées
			Violence contre la population civile
			Migration/afflux de réfugiés
			Crises humanitaires
		Extrémisme religieux	Attaques armées
			Violences intercommunautaires
			Migration
			Crises humanitaires
Externes	La propagation de la violence à partir des pays voisins	Conflits armés	
		Actions sur les infrastructures critiques	
	Le réchauffement climatique	Climat aride	
		Catastrophes naturelles	
	L'ingérence d'acteurs extérieurs	Désinformation	
		Effet catalyseur par rapport aux conflits existants	

Tableau 1. Facteurs et effets structurels générateurs d'insécurité.

On constate que des facteurs internes (faible gouvernance, marginalisation économique et sociale, etc.) mais aussi externes (pollution externe, ingérence d'acteurs externes, etc.) ou mixtes (terrorisme international, extrémisme religieux, etc.) initient et aggravent instabilité et

fragmentation sur le continent africain. L'absence d'architecture de sécurité stable est un catalyseur de tous ces phénomènes.

Des acteurs en concurrence avec l'Union Européenne

Dans ce domaine, outre l'Union européenne et des partenaires *like-minded*, d'autres pays exercent une influence considérable, en concurrence stratégique avec l'UE. Sur le continent africain, la "multiplication des acteurs non africains, et notamment des grandes puissances mondiales est causée non seulement sur la base de "l'accès aux ressources africaines" mais aussi "à leurs systèmes" de "décision"³⁷. Ainsi, la Russie, la Chine, la Turquie ou les Émirats Arabes Unis sont actifs et créent une concurrence pour les intérêts de l'UE. La Turquie a redoublé d'efforts diplomatiques au cours des cinq dernières années (*Ibidem*) avec l'intention de gagner un capital de confiance parmi les dirigeants politiques africains. Les monarchies du Golfe *ont adopté une stratégie de pénétration basée sur le rapprochement religieux avec l'Islam*³⁸. Le retrait des forces françaises du Sahel, ainsi que l'aversion croissante pour la présence française dans la région, pourraient permettre à ces acteurs d'exercer une plus grande influence au Sahel et en Afrique de l'Ouest.

L'empreinte de la Russie s'étend au niveau régional sachant que les ramifications nationales profondes sont appréciées comme *l'offensive la plus spectaculaire*³⁹ à travers lequel *il s'efforce de restaurer sa sphère d'influence pendant la Guerre Froide (Ibidem)*. Sa posture se caractérise par une double nature, ayant à la fois une présence officielle et des acteurs non étatiques, les deux facettes étant souvent complémentaires. Ces dynamiques se sont exprimées à différents niveaux: la signature d'accords avec les gouvernements africains dans le domaine de la sécurité de 2015 à aujourd'hui, l'organisation du premier sommet Russie-Afrique (Soci, 2019), ainsi qu'à travers l'activisme médiatique en Afrique.

³⁷ *Ibidem*, p. 8.

³⁸ *Ibidem*, p. 9.

³⁹ *Ibidem*.

Les intérêts commerciaux soutenus par l'État russe ont imposé des investissements massifs dans le secteur de la sécurité, la technologie et les industries extractives dans la région du Sahel, mais pas seulement. Les efforts de guerre de l'information de la Russie ont été intensifiés en créant ou en soutenant et en promouvant des messages pro-russes et anti-occidentaux⁴⁰.

L'empreinte opérationnelle est complétée par la présence du groupe Wagner qui, à la demande de gouvernements incapables de faire face aux enjeux sécuritaires, agit pour le compte ou en collaboration avec les forces locales. Le modèle est appliqué, par exemple, en RCA, où le groupe Wagner forme et accompagne les forces armées nationales dans des actions opérationnelles. Selon certaines informations, lors d'opérations militaires, des mercenaires wagnériens violent régulièrement les droits de l'homme et le droit international humanitaire, étant accusés d'exécutions, de tortures et de viols contre la population civile ainsi que les militaires⁴¹. La stratégie militaire de Moscou en RCA vise à retirer les groupes armés des zones riches en ressources afin de les exploiter à leurs propres fins. Cependant, une partie de la population, notamment à Bangui, continue de soutenir les actions du groupe Wagner en RCA⁴², parce qu'il fournit un parapluie de sécurité temporaire contre les attaques d'autres groupes armés.

Cette stratégie russe, qui a fonctionné pendant plusieurs années en RCA, semble être validée au Mali après le coup d'État de 2021⁴³. La situation politique et sécuritaire a continué de se détériorer après le déploiement de forces affiliées à la Russie sur le territoire de ce pays, à partir de décembre 2021. On estime qu'environ un millier de mercenaires

⁴⁰ Cayley Clifford, Steven Gruzd, *Russian and African Media: Exercising Soft Power*, Johannesburg, South Africa: South African Institute of International Affairs, 2022, p. 14.

⁴¹ UN News, *Central African Republic: Militias spreading 'terror, insecurity', must lay down arms*, 2022, <https://news.un.org/en/story/2022/08/1124092>, Accès le 02 19, 2023.

⁴² Africa News, *Pro-Russia protesters rally in Central African Republic*, 2022, <https://www.africanews.com/2022/03/05/pro-russia-protesters-rally-in-central-african-republic/>, Accès le 02 19, 2023.

⁴³ Sergiu Mișcoiu, *Op. cit.*, p. 9.

wagnériens sont déployés au Mali. Comme en RCA, de graves violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire ont été signalées, commises à la fois par des groupes terroristes armés et par les forces armées maliennes, accompagnées par le personnel du groupe Wagner.

Quant au Niger, il ne semble pas y avoir d'accord de coopération de défense avec la Fédération de Russie. Il n'y a actuellement aucune indication du déploiement de forces russes ou affiliées à la Russie au Niger. De plus, avec l'agression contre l'Ukraine, le Niger a publiquement condamné l'invasion russe aux Nations Unies⁴⁴.

Les activités de la Chine en Afrique ont commencé avec le soutien de Pékin aux mouvements de libération luttant contre le régime colonial. Depuis la fin des années 1990, l'engagement commercial de la Chine s'est intensifié, formalisé en 2013 avec l'Initiative *Belt and Road*. De 2016 à 2020, l'investissement total de la Chine dans les projets d'infrastructure en Afrique a atteint près de 200 milliards de dollars⁴⁵.

Les relations bilatérales Chine-Mali n'ont cessé d'évoluer depuis la mise en place du Forum pour la Coopération Chine-Afrique (FOCAC) notamment dans les domaines économique, industriel, agricole et diplomatique (*Ibidem*). Le modèle d'exploitation des minéraux rares s'applique, par exemple, aux relations sino-maliennes concernant l'exploitation du bois. Ainsi, entre mai 2020 et mars 2022, la Chine a importé du Mali 148 mille tonnes de bois d'une variété connue sous le nom de kosso, malgré l'interdiction de son exploitation et de son commerce⁴⁶.

⁴⁴ United Nations General Assembly, *UNGA resolution A/ES-11/L.1*, 2022, <https://www.documentcloud.org/documents/21314169-unga-resolution>, Accès le 02 19, 2023.

⁴⁵ Xinhua, *Interview: China-Africa cooperation is friendly cooperation between brothers, says Mali's FM*, 2022, <https://english.news.cn/20221216/eb0d7883a8554346af985cb2ce27243b/c.html>, Accès le 02 19, 2022.

⁴⁶ Kate Bartlett, *China's Illegal Rosewood Trade with Mali Under Scrutiny*, 2022, <https://www.voanews.com/a/china-s-illegal-rosewood-trade-with-mali-under-scrutiny-/6580241.html>, Accès le 02 19, 2023.

Ce fait a déjà causé un impact écologique, économique et social négatif (*Ibidem*), influençant le secteur de la sécurité en finançant des groupes terroristes qui ont le monopole de cette ressource. D'autre part, les factions opposées utilisent la rhétorique du trafic de bois comme moyen de propagande, se présentant comme des autorités autoproclamées capables de mettre fin à ce phénomène.

La Chine a financé plusieurs projets de développement en RCA, étant le premier pays à aider la RCA avec de l'argent après que François Bozizé a pris le pouvoir du président Ange-Félix en 2003⁴⁷. L'exploration pétrolière est la clé de l'engagement de la Chine en RCA et de son implication dans le financement des groupes terroristes armés. Un rapport de l'ONU de 2016 alléguait que PITAL International Petroleum, la compagnie pétrolière chinoise, finançait certains groupes armés en RCA. L'entreprise a agi par l'intermédiaire d'une société de sécurité privée, FIT Protection, pour verser 40 000 dollars à un groupe afin qu'il ne commette pas d'attaques contre ses installations à Gaskai, dans le nord du pays⁴⁸. Plusieurs rapports et enquêtes ont montré des violations des droits de l'homme et des réglementations environnementales par des entreprises chinoises (*Ibidem*).

Au Niger, la Chine n'est pas directement impliquée dans la sécurité. Cette position est pleinement conforme à l'initiative chinoise *Belt and Road*, qui se présente comme un cadre pour des instruments exclusivement *soft power*. Cependant, bien que le Niger n'appartienne pas au groupe initial de pays ciblés par cette initiative, d'importants investissements économiques au Niger contribuent actuellement à approfondir l'influence économique et politique de la Chine, une stratégie que la Chine utilise à plusieurs reprises avec les pays sous-développés.

⁴⁷ Daniel Ozoukou, Timothy Lawler, „Russia and China strategies in the Central African Republic” dans *African Journal of Political Science and International Relations*, Vol. 16(2), 2022, pp. 43-51, <https://academicjournals.org/journal/AJPSIR/article-full-text-pdf/858C6C769378>, Accès le 02 19, 2023.

⁴⁸ *Ibidem*.

Comme nous avons pu le montrer, l'engagement de la Chine sur le continent africain est largement motivé par des intérêts économiques, notamment l'approvisionnement en ressources naturelles et minérales. D'autres pays, dont la Turquie, les Émirats Arabes Unis et l'Arabie Saoudite, ont également cherché à étendre leur influence au Sahel, notamment par la diplomatie culturelle et l'accent mis sur l'islam et l'éducation religieuse⁴⁹.

Intérêts et lignes d'action de l'Union Européenne en Afrique

L'Union Européenne s'est activement impliquée en Afrique par le biais d'un engagement global rassemblant tous les instruments de politique étrangère de l'UE, à savoir la coopération au développement, la promotion de la bonne gouvernance, de l'État de droit et des droits de l'homme, l'aide humanitaire, ainsi que l'aide à la sécurité, notamment par le biais de missions et opérations menées dans le cadre de la Politique de Sécurité et de Défense Commune (PSDC/CSDP) en Afrique. Les intérêts stratégiques de l'UE dans cet espace étendu sont à la fois politiques, économiques et sécuritaires. Sur le plan politique, l'ambition de l'UE est de rester un partenaire stratégique clé sur le plan bilatéral et régional, compte tenu du contexte international concurrentiel en Afrique. La promotion des valeurs universelles de l'UE est également maintenue comme objectif stratégique.

Ainsi, l'État de droit, les droits de l'homme, le droit international humanitaire ainsi que le développement durable sont des éléments clés de l'approche de l'UE à l'égard de l'Afrique (*Ibidem*). De même, dans une guerre informationnelle permanente, l'Union Européenne vise à devenir plus visible, en capitalisant sur la ligne d'image des investissements et des actions holistiques en Afrique. À la suite du sommet UE-Afrique à Bruxelles les 17 et 18 février 2022, une déclaration conjointe sur une

⁴⁹ Marie Sandnes, Ilaria Carrozza, *Russia, China and New Power Dynamics in the Sahel Region*, 2023, <https://blogs.prio.org/2023/01/russia-china-and-new-power-dynamics-in-the-sahel-region/>, Accès le 02 19, 2023.

vision partagée pour 2030 a été adoptée, qui annonçait un ensemble d'investissements pour financer la transformation numérique, les énergies renouvelables, l'éducation et plus encore sur le continent africain.

Concernant les défis sécuritaires communs croissants, les deux parties se sont engagées à "lutter contre l'instabilité, la radicalisation, l'extrémisme violent et le terrorisme"⁵⁰.

La création de conditions préalables de sécurité favoriserait les investissements des entreprises européennes sur le continent africain, en soutenant le développement d'une économie locale et d'un environnement propice aux investissements. L'Union pourrait également jouer le rôle de puissance coagulante pour plusieurs partenaires afin d'avoir une présence plus active dans une région d'importance stratégique. En outre, la lutte contre les problèmes qui contribuent à l'instabilité, tels que le terrorisme, le trafic illicite ou le crime organisé, peut renforcer l'identité de sécurité de l'UE⁵¹, en empêchant les mouvements forcés de population et la migration illégale, menaces reconnues pour l'Union européenne ces dernières années.

Lignes d'action de l'UE

La Boussole Stratégique de l'UE, publiée en mars 2022, place le continent africain comme une priorité pour l'Union, notant que "l'avenir de l'Afrique est d'une importance stratégique pour l'UE" car "les conflits permanents, la mauvaise gouvernance et le terrorisme à travers le continent affectent notre propre sécurité"⁵².

Par ailleurs, la Stratégie intégrée pour le Sahel de l'Union Européenne indique qu'« il est de l'intérêt supérieur que l'UE développe un partenariat plus étroit et plus ambitieux avec l'Afrique et ses régions, notamment en faveur du multilatéralisme, de la paix, de la sécurité et de la

⁵⁰ EU Monitor, *Towards a renewed partnership between Africa and the EU*, 2022, <https://www.eumonitor.eu/9353000/1/j9vvik7m1c3gyxp/vlh6l89538zy?ctx=vg9pjq8ja4z2>, Accès le 02 19, 2023.

⁵¹ Wilén et Williams, *Op. cit.*

⁵² Secretariatul General al Consiliului, *O Busolă strategică pentru securitate și apărare*, 2022, <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-7371-2022-INIT/ro/pdf>, Accès le 02 19, 2023.

stabilisation, du développement durable et de la croissance inclusive et économique"⁵³. L'UE soutient les pays dans leurs efforts pour répondre pleinement aux aspirations de leur population et souhaite renforcer son soutien en mettant davantage l'accent sur la dimension politique, la bonne gouvernance et l'État de droit au cœur de son action.

Partant de ces prémisses, l'action de l'UE en faveur de la stabilité et de la paix sur le continent africain va du soutien à la prévention des conflits, à la réaction aux crises et à la consolidation de la paix jusqu'à l'augmentation de la sensibilité de l'engagement de l'UE dans les pays fragiles et touchés par des conflits. À cet égard, une attention particulière est accordée à la **diplomatie et au dialogue politique**, ainsi qu'à la stabilisation et au soutien au développement des forces de sécurité⁵⁴, ainsi qu'au développement socio-économique inclusif et durable dans les régions marginalisées. Compte tenu de l'importance de veiller à ce que les gouvernements et les acteurs régionaux restent à la tête du processus, l'UE renforce son dialogue politique tant au niveau bilatéral avec les différents pays de la région qu'avec les organisations internationales de la région ou d'autres partenaires stratégiques. La volonté politique de s'attaquer aux moteurs structurels de l'instabilité dans la région reste un élément important pour obtenir des résultats tangibles et durables.

L'Union européenne apporte également un soutien continu au **développement socio-économique** pour favoriser la mise en œuvre des objectifs de développement durable, une plus grande présence des institutions étatiques et un développement territorial équilibré à long terme dans les régions frontalières pour lutter contre les facteurs structurels d'instabilité.

⁵³ Council Conclusions, *The European Union's Integrated Strategy in the Sahel*, 2021, <https://data.consilium.europa.eu/doc/document/ST-7723-2021-INIT/en/pdf>, Accès le 02 19, 2023.

⁵⁴ Policy Department, *A Comprehensive EU Strategy for Africa Political Dialogue: Governance, Security and Migration*, 2020, [https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2020/603507/EXPO_BRI\(2020\)603507_EN.pdf](https://www.europarl.europa.eu/RegData/etudes/BRIE/2020/603507/EXPO_BRI(2020)603507_EN.pdf), Accès le 02 21, 2023.

Le renforcement des capacités de sécurité et de défense des pays africains est essentiel et demeure une priorité pour l'UE. Le soutien au renforcement des capacités dans ce domaine devrait également être combiné avec des actions civiles de stabilisation.

Les efforts de lutte contre les groupes extrémistes et les activités illicites ont été menés presque exclusivement au niveau national. D'autre part, ces menaces sont de nature transnationale. Les initiatives individuelles des pays de la région⁵⁵ ne sont généralement pas coordonnées⁵⁶, ce qui affecte considérablement leur efficacité. La Force conjointe du G5 Sahel est un exemple de ce modèle. Créé en février 2014 avec le soutien de la France, le G5 Sahel visait à renforcer la coopération entre la Mauritanie, le Mali, le Burkina Faso, le Tchad et le Niger en matière de développement, de sécurité et de lutte contre le terrorisme. En réalité, le développement du G5 Sahel a été compliqué par des difficultés à trouver les financements nécessaires à son opérationnalisation, culminant en mai 2022 avec l'annonce par le Gouvernement de transition malien concernant le retrait du Mali de tout organe appartenant au G5 Sahel⁵⁷. La force conjointe a eu un succès limité dans les opérations transfrontalières, compte tenu des problèmes de souveraineté entre ses membres et de l'accent mis principalement sur les opérations nationales⁵⁸. Ce risque peut être atténué par l'Union européenne dans une large mesure en travaillant étroitement avec et en soutenant les efforts des structures régionales existantes, tout en contribuant à renforcer les capacités des États pour leur permettre de jouer un rôle actif dans ces situations.

⁵⁵ Reuters, *Four West African states mount operation against Islamist insurgents*, 2021, <https://www.reuters.com/world/africa/four-west-african-states-mount-operation-against-islamist-insurgents-2021-11-30/>, Accès le 02 14, 2023.

⁵⁶ Wilén et Williams, *Op. cit.*

⁵⁷ Laurent Lagneau, *Le Mali tourne le dos au G5 Sahel et à sa force conjointe*, 2022, <https://www.opex360.com/2022/05/16/le-mali-tourne-le-dos-au-g5-sahel-et-a-sa-force-conjointe/>, Accès le 02 14, 2023.

⁵⁸ Wilén et Williams, *Op. cit.*

Compte tenu de l'attention que le continent africain reçoit, la possibilité d'un manque de coordination entre les initiatives bilatérales, notamment dans le domaine de la sécurité, ne peut être ignorée. Le risque est que les acteurs contribuant à la sécurisation de cet espace dupliquent leurs efforts voire se chevauchent dans leurs approches. En s'appuyant sur les enseignements tirés de l'expérience de la mise en place d'un forum de coordination de l'aide à l'Ukraine (Clearing House Cell - CHC), l'Union européenne pourrait essayer de **coordonner l'échange d'informations** entre tous les partenaires concernés, idéalement par le biais d'un cadre de coordination similaire au CHC, impliquant tous les acteurs concernés.

Dans le contexte d'une concurrence géopolitique accrue et de campagnes de désinformation ciblées dans la région, en particulier celles de la Fédération de Russie, il est important de donner la priorité au domaine de la **communication stratégique**. L'objectif des stratégies de communication est d'assurer une meilleure visibilité globale de l'Union européenne et une compréhension des efforts déployés par l'UE et les partenaires stratégiques en appui aux initiatives africaines et locales de prévention et de stabilisation. Le développement d'une stratégie de communication de l'UE, basée sur des analyses préalables des perceptions et des environnements d'information locaux, qui générerait des messages en fonction du contexte local, pourrait être la solution pour atteindre l'objectif stratégique d'accroître la visibilité de l'UE.

	Secteurs	Mesures
Lignes d'action de l'UE en Afrique	Diplomatie et dialogue politique	La tenue du sommet UE-Afrique
		Réunions ministérielles (ou "troïka")
		Réunions de niveau expert
		Élaboration de documents programmatiques (par exemple, vision commune pour 2030, stratégie globale de l'UE pour l'Afrique, accord de Cotonou, stratégie Afrique-UE, etc.)

		Stratégies régionales (Corne de l'Afrique, Golfe de Guinée, Sahel)
		Appui à la bonne gouvernance et à la résolution des conflits internes
	Développement socio-économique	Forfaits d'investissement
		Partenariat renforcé pour la migration et la mobilité
		Soutien humanitaire
	Renforcement des capacités de sécurité et de défense	Sécurité politique et diplomatique et État de droit
		Conduite d'engagements militaires et civils au sein de l'AFPC/CSDP
		Accompagner les partenaires par les mesures d'accompagnement du FPE
		Lutte contre l'extrémisme violent
		Lutte contre le terrorisme : le plan d'action de l'UE contre le terrorisme pour la Corne de l'Afrique et le Yémen
	Initiatives de coordination	Aucune initiative multinationale coordonnée par l'UE n'a été identifiée
	Communication stratégique	Vers une stratégie globale avec l'Afrique
		Campagnes de communication (i.e. Maroc, Mozambique, etc.)

Tableau 2. Lignes d'action, secteurs et mesures de mise en œuvre de l'UE.

En définitive, ces lignes d'action visent à prévenir de nouvelles violences et l'expansion géographique de la crise et contribuent à jeter les bases d'une stabilisation, d'une paix durable et d'un développement à long terme du continent africain et de la région du Sahel en particulier. Nous remarquons dans le tableau précédent qu'une ligne d'action importante qui n'a pas de correspondance en termes de mesures de mise en œuvre est *la coordination des initiatives*. Celle-ci pourrait être développée à partir des enseignements tirés de la coordination des efforts des partenaires en appui à l'Ukraine, et adaptée aux lignes d'action Afrique. Toutefois, compte tenu

de l'ampleur de la relation de partenariat UE-Afrique, nous estimons qu'un tel forum ne peut être mis en pratique qu'au niveau du Service Européen pour l'Action Extérieure (SEAE).

Conclusions

Au cours de la recherche, nous avons pu observer que l'extrémisme violent, les conflits internes et interétatiques, le changement climatique et la croissance démographique exacerbent l'instabilité et la fragmentation sur le continent africain. L'un de leurs facteurs catalyseurs est l'absence d'une architecture de sécurité stable. La menace plane sur les trois États de référence de notre étude, le Mali, la RCA et le Niger, même si ce dernier est décrit comme « une oasis de stabilité entourée d'une mer de conflits »⁵⁹.

Dans le contexte régional plus large, la situation sécuritaire dans la région élargie du Sahel ne s'est pas améliorée, avec le risque de contaminer d'autres États moins exposés jusqu'à présent, comme ceux du golfe de Guinée.

L'échec ou l'absence d'institutions étatiques légitimes dans les pays africains a permis au terrorisme et à la corruption de prospérer et de détruire une grande partie du système social, facilitant l'émergence de divers conflits et activités illicites. La population de ces pays cherche à se protéger contre divers types de violences et d'abus, politiques (exclusion, divisions ethniques, mépris des droits de l'homme, insécurité, etc.), économiques (répartition inéquitable des ressources, détournement des ressources, corruption, etc.) et social (inexistence de services de base, détérioration des conditions de vie, violences sexuelles comme arme de guerre, etc.). Tous ces éléments peuvent se subsumer à des facteurs structurels, d'origine interne, externe ou mixte, générateurs d'insécurité et de sous-développement. À un niveau particulier, l'analyse a révélé que le Mali présente des faiblesses telles que celles liées au climat aride, à l'économie et à l'agriculture de subsistance, à la mauvaise gouvernance

⁵⁹ Escallonila, *Op. cit.*

publique et à un système de sécurité inadéquat. La RCA reconnaît les conflits armés, inter ou intra-communautaires comme un état perpétué. À son tour, l'économie du Niger est le résultat de facteurs générés par les chocs et les crises sanitaires, climatiques et sécuritaires. Aussi, le Niger est exposé au danger de contamination du phénomène terroriste à partir des pays voisins.

Presque tous les conflits armés ont été internationalisés en raison de l'implication d'acteurs étatiques externes et/ou des activités transnationales de groupes armés et de réseaux criminels. L'évolution des conflits au fil du temps et les tensions ethniques et religieuses ont souvent été enracinées dans une combinaison de faiblesse de l'État, de corruption, de fourniture inefficace de services de base, de concurrence pour les ressources naturelles, d'inégalité et d'un sentiment de marginalisation⁶⁰. Les principaux concurrents de l'UE en Afrique sont la Russie et la Chine. Nous avons pu distinguer qu'en Afrique, la Russie et la Chine utilisent des stratégies différentes. D'une part, la Russie est engagée dans la sécurité en échange d'opportunités lucratives en matière de ressources. La Chine se concentre sur les investissements de développement dans l'énergie, l'eau et les infrastructures et utilise certaines méthodes de puissance douce pour gagner en influence. La Chine ne rivalise pas avec la Russie dans la fourniture d'une assistance en matière de sécurité et la Russie laisse également le développement des infrastructures des pays africains en grande partie à la Chine.

Ainsi, les nombreux défis auxquels l'Afrique est confrontée nécessitent des réponses régionales et continentales concertées. Bien que plusieurs mécanismes existent, leur mise en œuvre dépend largement de la volonté et des moyens des États hôtes.

⁶⁰ Ian Davis, *Armed conflict and peace processes in sub-Saharan Africa*, 2022, <https://www.sipri.org/yearbook/2022/07>, Accès le 02 13, 2023.

Les intérêts stratégiques de l'UE sur le continent africain sont à la fois de nature politique, mais aussi économique et sécuritaire. Partant de ces fondements, l'engagement de l'Union européenne englobe à la fois les instruments de politique étrangère (coopération pour le développement, promotion de la bonne gouvernance, de l'État de droit et des droits de l'homme, aide humanitaire) et l'assistance dans le domaine de la sécurité (à travers les engagements PSAC/PSDC en Afrique).

En ce qui concerne le soutien de l'Union européenne au secteur de la sécurité, une leçon utile serait l'intégration de la *Task Force Gazelle* dans l'EUTM Mali. Ainsi, l'intégration des efforts bilatéraux sous l'égide de l'UE pourrait apporter une valeur ajoutée aux engagements de l'Union par l'existence d'une réponse calibrée aux besoins des États hôtes. Aussi, le principe « former, équiper et accompagner » pourrait être mis en œuvre par un groupe d'États en recourant à des actions militaires au titre de l'Article 42 du Traité sur l'Union Européenne, combiné avec l'Article 44⁶¹. Ces actions peuvent être complétées par des mesures d'assistance sous l'égide de la Facilité européenne pour la paix, mettant en place un mécanisme de coordination entre la formation, les activités opérationnelles et la fourniture de mesures d'assistance, afin d'éviter les dysfonctionnements créés par les décalages temporels entre elles.

Dans le contexte décrit, l'action de l'UE sur le continent africain doit tenir compte des défis posés par l'extrémisme violent et commencer à trouver des moyens efficaces pour y faire face aux niveaux national, régional et continental. Les moyens par lesquels la propagation du terrorisme devrait être limitée doivent être identifiés. Alors qu'une réponse militaire semble n'avoir obtenu que des succès sporadiques et tactiquement limités, une action holistique est nécessaire pour relever les défis socio-économiques des communautés. Bien que la restauration de la sécurité

⁶¹ Confier un engagement de l'UE à un groupe d'États membres désireux et capables de mettre en œuvre le mandat. La décision initiale d'établir l'opération/mission sera également prise à l'unanimité.

physique soit une condition préalable nécessaire, nous reconnaissons que l'approche exclusive de ce niveau est insuffisante. Le renforcement de la paix, de la sécurité et des questions humanitaires nécessite de s'attaquer aux facteurs politiques et structurels qui sous-tendent les causes qui favorisent l'émergence et le maintien de la violence et qui entravent les réponses efficaces des États africains et de leurs partenaires. Les principales lignes de réponse de l'UE doivent représenter un mélange harmonieux de diplomatie et de dialogue politique, avec un soutien au développement socio-économique et au renforcement du secteur de la sécurité. En concrétisant les enseignements tirés de la guerre en Ukraine, l'UE pourrait lancer la coordination d'initiatives entre tous les partenaires concernés partageant les mêmes idées dans le but d'une action synergique. Comme leçon apprise, à la fois de la concurrence sur le continent africain et de l'Ukraine, il est important de gagner la guerre de l'information grâce à une communication stratégique optimale.

Les futures recherches dans le domaine pourraient explorer davantage le domaine «d'eupéanisation de la sécurité européenne». Dans ce secteur, l'appétence des États membres pour une éventuelle modification de l'Article 42 ou 44 du TUE pourrait être explorée. L'approche scientifique pourrait s'appuyer, également, sur des études portant sur l'efficacité des engagements de l'Union européenne sur le continent africain, et sur les enseignements tirés de ses 20 ans d'existence opérationnelle. L'analyse des leçons tirées du soutien de l'Ukraine dans la guerre contre la Fédération de Russie peut constituer des jalons importants dans la fondation de nouveaux paradigmes. Enfin, des recherches futures pourraient explorer l'identification des meilleurs moyens de communication stratégique de l'Union européenne sur le continent africain, partant des particularités de ce territoire.

Bibliographie:

1. Abderrahmane, Abdelkader (2022), Mali: West Africa's hub for illegal gold trade with Dubai, <https://enactafrica.org/enact-observer/mali-west-africas-hub-for-illegal-gold-trade-with-dubai>, Accès le 02 15, 2023.
2. Bartlett, Kate (2022), China's Illegal Rosewood Trade with Mali Under Scrutiny, <https://www.voanews.com/a/china-s-illegal-rosewood-trade-with-mali-under-scrutiny-/6580241.html>, Accès le 02 19, 2023.
3. Baudais, Virginie; Souleymane Maïga (2022), The European Union Training Mission in Mali: An assessment, https://www.sipri.org/sites/default/files/2022-04/bp_2204_eutm_mali.pdf, Accès le 02 19, 2023.
4. Bolboacă, Ioana (2022), „Instabilité centrafricaine: points de convergence et de divergence entre les actions des acteurs internes et l'implication des grandes puissances” dans Preda, Cristian; Urs, Andreea Bianca; Gorovei, Domnica; Mișcoiu, Sergiu, *Systèmes politiques et dynamiques conflictuelles en Afrique*, Paris: Les Éditions du Cerf, 135-147.
5. Centre d'études stratégiques de l'Afrique (2022), Cinq zones de violence des groupes islamistes militants au Sahel, <https://africacenter.org/fr/spotlight/cinq-zones-de-violence-groupes-islamistes-militants-au-sahel/>, Accès le 02 19, 2023.
6. Christensen, Sofia (2022), Mali threatens to defend against French sovereignty violations, <https://www.reuters.com/world/africa/mali-threatens-defend-against-french-sovereignty-violations-2022-10-18/>, Accès le 02 19, 2023.
7. Clifford, Cayley; Gruzd, Steven (2022), *Russian and African Media: Exercising Soft Power*, Johannesburg, South Africa: South African Institute of International Affairs, <https://www.africaportal.org/publications/russian-and-african-media-exercising-soft-power/>, Accès le 02 15, 2023.

8. Collins, Tom (2022), How Putin prepared for sanctions with tonnes of African gold, <https://www.telegraph.co.uk/global-health/terror-and-security/putin-prepared-sanctions-tonnes-african-gold/>, Accès le 02 15, 2023.
9. Davis, Ian (2022), Armed conflict and peace processes in sub-Saharan Africa, <https://www.sipri.org/yearbook/2022/07>, Accès le 02 13, 2023.
10. Escalonilla, Álvaro (2022), Niger, new centre of anti-jihadist operations in the Sahel, <https://atalayar.com/en/content/niger-new-centre-anti-jihadist-operations-sahel>, Accès le 02 19, 2023.
11. EU Security Council (2022), October 2022 Monthly Forecast, <https://www.securitycouncilreport.org/monthly-forecast/2022-10/mali-20.php>, Accès le 02 25, 2023.
12. Gavin, Michelle (2022), Mali's Junta Sees Enemies Everywhere, <https://www.cfr.org/blog/malis-junta-sees-enemies-everywhere>, Accès le 02 19, 2023.
13. Integrated Food Security Phase Classification (2022), CAR - Food security 2022, <https://reliefweb.int/report/central-african-republic/central-african-republic-ipc-food-security-snapshot-september-2022-august-2023>, Accès le 02 19, 2023.
14. Kite, Joe (2022), Mercenaries in Modern Peacekeeping: Wagner Group in Mali, <https://wavellroom.com/2022/05/13/wagner-group-in-mali/>, Accès le 02 19, 2023.
15. Klomegah, Kester-Kenn (2022), How Russia's Bilateral Agreements Boosting or Boasting Relations with Africa, <https://modern diplomacy.eu/2022/10/21/how-russias-bilateral-agreements-boosting-or-boasting-relations-with-africa/>, Accès le 02 14, 2023.
16. Kouame, A. Wilfried (2022), How the Central African Republic can move from fragility to inclusive growth, <https://blogs.worldbank.org/africacan/how-central-african-republic-can-move-fragility-inclusive-growth>, Accès le 02 19, 2023.

17. Lagneau, Laurent (2022), Le Mali tourne le dos au G5 Sahel et à sa force conjointe, <https://www.opex360.com/2022/05/16/le-mali-tourne-le-dos-au-g5-sahel-et-a-sa-force-conjointe/>, Accès le 02 14, 2023.
18. Majdi, Ismail (2022), Mali: dix-huit otages maliens libérés, <https://www.aa.com.tr/fr/afrique/mali-dix-huit-otages-maliens-lib%C3%A9r%C3%A9s/2515467>, Accès le 02 19, 2023.
19. Médias, Oubangui (2022), La corruption, l'un des facteurs du sous-développement de la RCA, <https://oubanguimedias.com/2022/12/09/la-corruption-lun-des-facteurs-du-sous-developpement-de-la-rca/>, Accès le 02 19, 2023.
20. Mișcoiu, Sergiu (2021), „Du récit des conflits au conflit des récits: raconter les politiques conflictuelles en afrique” dans Mișcoiu, Sergiu; Jișa, Simona; Diarra, Modibo, Raconter les politiques conflictuelles en afrique, Paris: Cerf Patrimoines, 8.
21. Mișcoiu, Sergiu (2022), „Politique, conflits et mondialisations en Afrique francophone” dans Preda, Cristian; Urs, Andreea Bianca; Gorovei, Domnica; Mișcoiu, Sergiu, Systèmes politiques et dynamiques conflictuelles en Afrique, Paris: Les Éditions du Cerf, 7-12.
22. Nambiar, Keerthana Rajesh (2011), China's scramble for Africa's rare earth elements, <https://www.orfonline.org/expert-speak/chinas-scramble-for-africas-rare-earth-elements/>, Accès le 02 15, 2023.
23. Nyabiage, Jevans (2023), China-Africa trade hits record US\$282 billion with boost from Beijing and soaring commodity prices, <https://www.scmp.com/news/china/diplomacy/article/3207403/china-africa-trade-hits-record-us282-billion-boost-beijing-and-soaring-commodity-prices>, Accès le 02 15, 2023.
24. Ochieng, Beverly (2023), Lavrov in Africa: Have Wagner mercenaries helped Mali's fight against jihadists?, <https://www.bbc.com/news/world-africa-64555169>, Accès le 02 19, 2023.

25. Oluwole, Victor (2023), Top West African countries supplying imports to India, <https://africa.businessinsider.com/local/markets/top-west-african-countries-supplying-imports-to-india/ng1r4yl>, Accès le 02 15, 2023.
26. Ozoukou, Daniel; Timothy, Lawler (2022), „Russia and China strategies in the Central African Republic”, *African Journal of Political Science and International Relations*, Vol. 16(2), 43-51, <https://academicjournals.org/journal/AJPSIR/article-full-text-pdf/858C6C769378>, Accès le 02 15, 2023.
27. Roger, Benjamin (2022), Mali's army and Wagner accused of committing a 'massacre' in Moura, <https://www.theafricareport.com/191479/malis-army-and-wagner-accused-of-committing-a-massacre-in-moura/>, Accès le 02 19, 2023.
28. Salih, Zeinab Mohammed (2023), Wagner mercenaries sustain losses in fight for Central African Republic gold, <https://www.theguardian.com/world/2023/feb/02/wagner-mercenaries-sustain-losses-in-fight-for-central-african-republic-gold>, Accès le 02 15, 2023.
29. Sandnes, Marie ; Ilaria, Carrozza (2023), Russia, China and New Power Dynamics in the Sahel Region, <https://blogs.prio.org/2023/01/russia-china-and-new-power-dynamics-in-the-sahel-region/>, Accès le 02 19, 2023.
30. Schofield, Hugh (2022), France calls time on anti-jihadist Operation Barkhane in Sahel, <https://www.bbc.com/news/world-europe-63555611>, Accès le 02 19, 2023.
31. Sheehy, P. Thomas (2022), Ten things to Know about the U.S.-China Rivalry in Africa, <https://www.usip.org/publications/2022/12/10-things-know-about-us-china-rivalry-africa>, Accès le 02 19, 2023.
32. Thompson, Jared (2021), Examining Extremism: Islamic State in the Greater Sahara, <https://www.csis.org/blogs/examining-extremism/examining-extremism-islamic-state-greater-sahara>, Accès le 02 14, 2023.

33. Tounkara, Georges Ibrahim (2022), Il y a un an, le Mali connaissait un nouveau coup d'Etat, <https://www.dw.com/fr/mali-il-y-a-un-an-les-militaires-faisaient-un-nouveau-coup-detat/a-61919309>, Accès le 02 19, 2023.
34. Wilén, Nina; Williams, D. Paul (2022), What are the international military options for the Sahel? <https://reliefweb.int/report/mali/what-are-international-military-options-sahel>, Accès le 02 14, 2023.

**LA CONFERENCE NATIONALE SOUVERAINE ET LA LONGUE
TRANSITION POLITIQUE INACHEVEE EN REPUBLIQUE
DEMOCRATIQUE DU CONGO (DE 1990 A NOS JOURS)**

**THE SOVEREIGN NATIONAL CONFERENCE AND THE LONG
UNFINISHED POLITICAL TRANSITION IN THE DEMOCRATIC
REPUBLIC OF THE CONGO (FROM 1990 TO THE PRESENT)**

Joseph Apolo Msambya*

DOI: 10.24193/subbeuropaea.2023.1.02

Published Online: 2023-06-30

Published Print: 2023-06-30

Abstract

For more than sixty years since the DR Congo gained independence, the aftermath has been characterized by the adoption of constitutional texts essentially inspired by the metropolitan model. This led one to believe that the era of democratic stability was now open. Unfortunately, this was a very short-lived moment, as authoritarianism took hold between the end of 1964 and the beginning of the 1990s with the single-party system (MPR). Political liberalization with the return of a multiparty system took place again in the 1990s following the Sovereign National Conference (CNS). After the wars of aggression and liberation of 1996-1998, the Sun-city agreement and other arrangements were signed to end the cycles of violence.

* Joseph Apolo Msambya is a double Master's degree student in international studies, University of Szeged (ZTE) and Senghor University.
Contact: japoloms@gmail.com, joseph.apolo.hu2021@etu-usenghor.org



These political changes have been analyzed almost exclusively through the prism of democratic transition, as have all the changes since.

But in our view, these political transitions do not seem to be fading away into democratic or pluralistic regimes. We sometimes see democratic advances on the one hand, and the non-completion of the transitional process on the other. And it is this reflection that will be the subject of our analysis in this article.

Keywords: independence, political transition, Africa, authoritarianism, single parties, pluralist regimes, political changes.

Introduction

La transition politique est un processus caractérisé par le passage progressif d'un régime non-démocratique, par exemple une dictature, à une démocratie. Dans ce contexte, la transition politique constitue un laps de temps intermédiaire à l'issue incertaine, dont rien n'assure que l'on va réellement déboucher à une démocratie. Cette assertion semble bien se confirmer pour la République Démocratique du Congo.

La deuxième République, avec la Constitution du 24 juin 1967 et ses révisions de 1970 et de 1974 avait établi un régime de parti unique et, en fait, la dictature de Mobutu. Ce régime s'appliqua jusqu'au mouvement de contestation des années 1990 qui déboucha sur une période de transition prolongée, inaugurée officiellement par le discours prononcé le 24 avril 1990 par le Président Mobutu et, juridiquement, par la loi de révision constitutionnelle du 25 novembre 1990 instaurant le multipartisme, puis par la convocation, le 11 avril 1991, d'une Conférence nationale. Celle-ci se proclama directement souveraine, puis adopta le compromis politique global du 31 juillet suivant et un acte constitutionnel qui retire l'essentiel de ses prérogatives au Président de la République, mais que celui-ci refusa de promulguer, lui opposant un autre texte rédigé par l'Assemblée nationale, en principe dissoute. Pour tenter de mettre fin à l'imbroglio résultant de l'existence de deux textes, un troisième Acte constitutionnel est promulgué

le 9 avril 1994, permettant au Président de la République de récupérer d'importantes prérogatives, et un Arrangement particulier est conclu le 16 juin 1994 entre la présidence et l'opposition.

Depuis que la République Démocratique du Congo a accédé à l'indépendance en 1960, il se remarque une situation de non évolution sur le plan des modes d'accès au pouvoir et de gestion du pays. A l'exception de quelques scrutins lors des élections de 2006, 2011 et 2018, plusieurs postes restent occupés par les animateurs nommés. Les animateurs de la petite territoriale à tous les niveaux n'ont jamais été élus, du moins pour ceux-là dont la prise de poste exige la voie électorale, ni l'organisation des scrutins électoraux municipaux n'a jamais été concrétisée. Plusieurs points convenus dans l'accord global et inclusif sur la transition en République Démocratique du Congo n'ont jamais été parachevés. D'où, il y aurait un basculement entre avancées et rétropédalages, c'est-à-dire, entre d'un côté la voie démocratique et sombrer par la suite dans les tentatives dictatoriales dites glissements de l'autre côté : une sorte du cercle vicieux. Plusieurs animateurs à la tête des entités décentralisées sont devenus comme des chefs coutumiers pour n'avoir jamais été remplacés à leurs postes depuis plus de vingt ans. C'est alors qu'il est facile de comprendre que la République Démocratique du Congo est encore loin de parachever sa transition politique entamée depuis le 30 juin 2003, faisant suite à une autre précédente transition démocratique démarrée depuis 1990 jusqu'en 2003.

A des rythmes plus ou moins rapides, de nombreux pays du continent africain, dont la République Démocratique du Congo, ont entrepris depuis la fin des années 1980 des processus diversifiés de libéralisation politique, en affirmant leur volonté de construire un Etat de droit, de procéder à des élections pluralistes et libres permettant l'alternance pacifique, de garantir une justice indépendante et efficiente et de mettre en place des politiques publiques en faveur de l'égalité et de la justice sociale. Les différentes modalités de transition politique mises en œuvre sont néanmoins souvent critiquées, notamment en raison de leur difficulté à assurer un développement inclusif durable, une véritable

alternance politique et l'émergence d'une démocratie locale. Néanmoins, on a vu fleurir en RD Congo une constitution de transition, puis la constitution du 18 février 2006 adoptée par voie référendaire, marquée notamment par l'intégration de diverses formes de démocratie participative et de décentralisation plus ou moins avancée, donnant naissance à l'émergence de pouvoirs locaux et provinciaux. Parallèlement, les sociétés civiles semblent elles aussi de plus en plus être intéressées par l'action au niveau territorial et l'invention de modalités innovantes d'interaction avec les élites politiques tant locales, provinciales et nationales, voire à l'échelle internationale.

Malheureusement, nous constatons à notre niveau que la transition politique en République démocratique du Congo dure déjà plus de trente ans et le pays va de transition en transition sans s'arrêter, et nul ne peut dire avec certitude quand elles prendront fin. Notre constat part de la gestion de l'Etat congolais, à l'actif et au passif, caractérisée par un déficit de leadership et de communication entre le gouvernement et le peuple, le retard pris dans la mise en place d'une armée républicaine et dissuasive pour la protection de l'intégrité territoriale et de la souveraineté nationale, le manque d'organisation des élections à tous les niveaux de scrutins (sachant que le pays n'a jamais connu l'organisation des élections locales et municipales bien que cela soit prévu par la constitution et les différentes lois électorales qui se sont déjà succédées), le non-parachèvement des clauses consacrées dans l'accord global et inclusif sur la transition en RD Congo, les glissements des mandats par ceux-là qui sont au pouvoir ainsi que l'instabilité ininterrompue dans la partie Est du pays. Au regard de ce constat, n'y a-t-il pas moyen de conclure que la transition politique en République démocratique du Congo n'a jamais pris fin et qu'elle serait en perpétuelle continuité ? C'est ainsi que pour tenter d'apporter une esquisse de réponse à cette inquiétude, nous allons articuler notre analyse sur les points suivants : contexte de crise et la première transition (1990-2003) vers la 3ème République (I), l'accord global inclusif et la deuxième transition de 2003 à 2006 (II) et la démocratie de façade et la transition déguisée (III).

I. Contexte de la crise et la première transition politique vers la 3^{ème} République (1990-2003)

A son accession au pouvoir après un coup d'Etat organisé par le haut commandement militaire, le Général Mobutu instaure d'emblée un pouvoir fort, s'octroie des « pouvoirs spéciaux » puis les « pleins pouvoirs », jugule l'opposition, impose le parti unique, le Mouvement Populaire de la Révolution (MPR), et dirige sans partage le pays. Dans les années qui suivent, tandis que toute contestation est sévèrement réprimée, le Président Mobutu procède à la nationalisation de larges secteurs de l'économie souvent restés aux mains des belges, dont l'Union Minière du Haut-Katanga (UMHK) qui contribue à 50 % du budget congolais. Après de longues années de ce régime dictatorial au pouvoir sans partage, le malaise devient de plus en plus profond. Les années 1990 vont alors marquer le tournant décisif en vue du changement de cap. C'est ainsi que le 24 janvier 1990, après avoir manifesté des premiers signes d'ouverture à travers le rappel et la nomination au gouvernement d'opposants en exil, le Président Mobutu annonce dans un discours mémorable une tournée de « consultations populaires » à travers tout le Zaïre. Ce périple tourne à l'humiliation pour le Président peu préparé à se voir littéralement injurié par son peuple.

Face à la pression populaire croissante et de la communauté internationale qui l'accusait d'avoir opéré un massacre à l'Université de Lubumbashi, le Président Mobutu prononça un discours solennel en date du 24 avril 1990 dans lequel il annonçait la fin de la deuxième République et l'avènement d'une transition démocratique. Toujours dans ce discours, Mobutu avait également annoncé la fin du monopartisme et l'ouverture du pays au multipartisme à trois puis intégral après pressions internationales, la nette séparation entre le parti et l'Etat, la séparation de trois pouvoirs traditionnels (l'exécutif, le législatif et le judiciaire), la formation d'un gouvernement de transition pour une durée d'un an, l'institutionnalisation d'une Commission chargée d'élaborer une nouvelle constitution et l'abandon de toute une série de signes extérieurs de ralliement au MPR, le

tout devra se terminer avec la tenue des élections libres et démocratiques à tous les échelons.

a. De la Conférence nationale souveraine (CNS)

C'est alors que fut instituée la Conférence nationale souveraine (CNS) qui a commencé ses travaux en août 1991 dans un climat tendu entre confédérés. Convoquée d'abord pour le 29 avril, puis pour le 10 juillet et ensuite le 31 juillet, la Conférence nationale débutera finalement le 07 août 1991 dans une euphorie générale. Inaugurée par le Premier Ministre Mulumba Lukoji devant un parterre de notables, une multitude de délégués de Kinshasa autant que ceux des autres régions (provinces) du pays, la conférence était ressentie par la population zaïroise comme un moment privilégié et déterminant de son histoire passée et future. Un moment et une occasion unique de sortir de la dictature pour embrasser la démocratie, et pour sceller la réconciliation nationale. Toutefois, aussitôt mise en orbite par la cérémonie d'inauguration, la conférence nationale va buter sur une série de querelles, portant notamment sur la constitution du Bureau provisoire, sur les quotas de délégués et la validation des mandats.

Elle regroupait 2800 représentants provenant de près de 200 partis politiques, de groupes professionnels et d'associations venant de tous les coins du pays. Le but de la Conférence nationale souveraine (CNS) était que les citoyens du Zaïre se rassemblent afin de discuter ou d'analyser la situation du pays, et qu'ensemble ils trouvent les solutions aux maux qui rongeaient le pays. L'objectif ultime était d'élaborer une nouvelle constitution du Zaïre et baliser le passage à la troisième République. Les travaux de la CNS ne furent sans ambages parce que Mobutu y faisait trop de manœuvres pour tenter d'avoir le contrôle du pouvoir même pendant le régime du multipartisme. C'est alors qu'il nomma comme premier Président de la Conférence un de ses alliés de longue date, un certain Jacques Tshimbombo Mukuna, dans le but non seulement de ralentir l'avancée des travaux de ladite Conférence mais aussi d'utiliser son ami qu'il venait de

nommer Président comme son courtier auprès des conférenciers afin d'avoir leurs voix. Ce dernier offrit alors, au compte de Mobutu, divers cadeaux aux participants et distribua des billets de banque à toute personne intéressée à créer un parti politique. Dans cette stratégie, Mobutu réussit à créer au total quarante-cinq partis qu'il a dû financer pour en garder le contrôle. Les travaux avançaient très lentement et les pillages ainsi que les manifestations des militaires mutins se sont poursuivis. La marche des chrétiens organisée le 16 février 1992 pour réclamer la réouverture de la Conférence nationale souveraine qui était jusque-là suspendue par Mobutu fut violemment réprimée par le régime au point que l'Église va même suspendre sa participation à la Conférence. Après le retour à l'ordre, les travaux de la Conférence reprirent avec un nouveau Président, élu cette fois-ci par l'Assemblée, l'Archevêque Laurent Monsengwo Pasinya. A l'issue de longues tractations politiques entre l'Union sacrée de l'opposition et la mouvance présidentielle, Etienne Tshisekedi wa Mulumba est élu Premier Ministre par la Conférence nationale souveraine (CNS) et non par la volonté du Président Mobutu.

Mais en mars 1993, Mobutu nomme son propre parlement, avec comme Premier Ministre Faustin Birindwa et une constitution différente de celle de la CNS : c'est une nouvelle impasse qui s'installe. Pour résoudre l'impasse, l'OUA (Organisation de l'Unité africaine) devenue UA aujourd'hui, établit un super-parlement composé de deux parlements concurrents, comprenant 700 membres, et le nomme Haut Conseil de la République-Parlement de Transition (HCR-PT). Mais la situation demeure confuse jusqu'à l'effondrement du régime et la fuite de Mobutu, le 16 mai 1997, devant l'avancée des forces de Kabila, alors soutenu par le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi, qui tente d'imposer son autorité et de fonder un nouveau régime.

b. De la guerre dite de libération nationale et la chute du régime de Mobutu

En septembre 1996, l'Armée patriotique rwandaise (APR) attaque le Zaïre sous couvert d'une rébellion banyamulenge puis de l'Alliance des Forces démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL). Initialement

destinée à liquider les sanctuaires humanitaires que constituaient les camps de réfugiés rwandais regroupés le long des frontières orientales du Zaïre, et dans lesquels les forces responsables du génocide de 1994 au Rwanda s'efforçaient de préparer la reconquête, le conflit prit peu à peu la tournure d'une guerre de libération nationale destinée à faire tomber le régime du président Mobutu. Le 17 mai 1997, au terme d'une campagne militaire de huit mois qui l'a vu conquérir avec l'aide du Rwanda, de l'Ouganda et du Burundi l'ensemble du territoire zaïrois, le porte-parole de l'AFDL, Laurent-Désiré Kabila, s'empare du pouvoir à Kinshasa et s'autoproclame président de la République depuis Lubumbashi où il était encore avec ses troupes essentiellement composées des Kadogo (enfants soldats).

Si l'un des acquis de la CNS fut le multipartisme, en 1997, les résultats d'une enquête menée par l'Institut de sondage BERCI constataient que l'arrivée de L.D. Kabila au sommet de l'Etat a circonscrit le jeu politique autour de deux formations politiques, l'UDPS et l'AFDL, une troisième force étant celle constituée des indécis. Comme pour Mobutu par le passé, les actions de l'AFDL (Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo-Zaïre) avaient, dès ses premiers instants au pouvoir, tendance à se substituer à l'Etat. C'est le cas notamment de la suspension de toutes les activités des partis politiques ainsi que l'interdiction de toutes manifestations. Dans la mémoire collective de congolais, l'on n'a pas tardé à penser que l'AFDL allait devenir un parti unique et qu'il n'y avait pas de différence entre ce parti et l'Etat. Les actions de l'AFDL comportaient les symptômes identiques à ceux développés par le MPR dans les années de la dictature. Il a fallu attendre deux ans après pour voir venir la libéralisation des partis politiques ou une sorte de pluralisme sur mesure en République Démocratique du Congo. C'est justement après son périple européen en novembre 1998 que le Président Laurent Désiré Kabila promulgua un décret se rapportant à la libéralisation des activités des partis politiques en République Démocratique du Congo. Ce décret-loi pose des conditions précises et particulièrement contraignantes permettant le fonctionnement des partis politiques. Les formations doivent obtenir un agrément auprès

du Ministère de l'intérieur. Cette demande d'agrément doit être un document écrit, signé et dûment légalisé d'au moins 150 membres fondateurs résidant ou domiciliés effectivement dans toutes les provinces du pays, aucune province ne pouvant être représentée par moins de 10 personnes et plus de 15 membres originaires.

Entre-temps, les anciens alliés de L.D. Kabila maintiennent la rébellion à l'Est du pays après avoir été trahi et chassés à Kinshasa par leur ancien collaborateur. Le Président Kabila décidait, le 27 juillet 1998, de mettre fin à la présence des militaires rwandais sur le territoire congolais. Une semaine plus tard, soit le 02 août 1998, les Banyamulenge lançaient simultanément à partir de Goma et de Bukavu, deux villes respectivement du nord et du Sud-Kivu, une rébellion contre le pouvoir de Kabila. Ils créèrent la rébellion du Rassemblement congolais pour la Démocratie (RCD) et vinrent en appui au Mouvement de libération du Congo (MLC) de Jean-Pierre Bemba Gombo. Au même moment, les combats opposaient à Kinshasa les militaires Banyamulenge et les autres militaires congolais restés loyaux au Président Kabila. Pour certains observateurs, la décision du président Kabila de chasser les militaires rwandais constitue un élément déclencheur du conflit alors que du côté gouvernemental, on attribuait cette insurrection aux « éléments armés se disant insatisfaits du départ des militaires rwandais ». Le 10 juillet 1999, un accord de cessez-le-feu est signé lors d'un sommet à Lusaka par le gouvernement de la RDC et ses alliés, le Zimbabwe, l'Angola et la Namibie, ainsi que par l'Ouganda et le Rwanda qui appuient la rébellion. L'accord est ratifié en août par le Mouvement de libération du Congo (MLC) puis par les deux tendances du Rassemblement congolais pour la démocratie (RCD).

Dès le 17 janvier 2001 après l'assassinat de Laurent-Désiré Kabila en date du 16 janvier 2001 dans son Bureau au Palais de marbre par l'un de ses gardes du corps, les autorités congolaises annoncent que la « direction de l'action gouvernementale et le Haut-Commandement militaire » sont confiés au général Joseph Kabila Kabange, son fils, qui prend le pouvoir et prête serment le 26 janvier 2001, marquant ainsi sa prise de fonction de

Président de la République Démocratique du Congo. La solution « dynastique » a été privilégiée pour conjurer les risques d'émeutes à Kinshasa. A 29 ans et sans expérience politique, il s'est engagé à garantir l'indépendance et l'unité territoriale » du pays.

Après avoir juré « fidélité à la nation » devant les magistrats de la Cour suprême de justice, le 26 janvier 2001, Joseph Kabila témoigne, dans son premier discours, de sa volonté de rompre avec les errements de son père et lance quelques signes d'ouverture, parmi lesquels son engagement à appliquer l'accord de Lusaka, resté lettre morte depuis le 10 juillet 1999, ainsi que son intention de relancer le dialogue inter-congolais. Il se prononce en faveur de la libéralisation économique qui devra inclure « le marché des diamants » et la « libre circulation des devises ». Inaugurant la « diplomatie des mots gentils », il adresse, ensuite, spécialement sa « gratitude » à la France, et rappelle les « liens historiques » avec la Belgique, en affirmant, pour conclure, sa volonté de vouloir « normaliser ses rapports avec la nouvelle administration américaine ». Alors que son père avait renié les contrats passés avec les sociétés minières américaines durant la première guerre de libération, en 1997, et tenté d'appliquer au Congo des schémas économiques hérités des ex-pays communistes, Joseph Kabila, quant à lui, avait tourné résolument la page et ouvert son pays à l'économie de marché.

Le 17 mai 2001, après quatre ans d'hibernation politique, le nouveau chef de l'Etat, Joseph Kabila, a appelé au débat en permettant la relance des partis politiques et en regroupant les activités des factions autorisées conformément à la loi sur les partis politiques. La création du Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie (PPRD), le 30 janvier 2002, a consacré la fin du CPP (Comité du Pouvoir Populaire) et la mort de la doctrine de Laurent Kabila. Joseph Kabila ne va pas tarder à afficher sa différence d'avec son père et ses pratiques. Alors que son père semblait en être resté en quelque sorte aux années 1960 avec un discours politique et des recettes économiques hérités du marxisme, très datés et révolus, on va rapidement s'apercevoir que Joseph Kabila est un pragmatique résolument de

son temps, celui de la mort des idéologies. Il va suivre une ligne économique libérale, supprimant discrètement et progressivement les mesures dirigistes imposées par son prédécesseur.

La guerre a pris fin en décembre 2002, grâce à l'effort de la communauté internationale et, surtout, au rejet total par la population congolaise de toute partition du pays.

II. L'Accord global et inclusif de Pretoria et la deuxième transition politique (2003-2006)

La guerre en République Démocratique du Congo, qualifiée par certains auteurs de la scène politique africaine de la première guerre mondiale africaine en ce qu'elle implique plusieurs Etats, est une sorte de cette tête de l'iceberg, une sorte d'un grand arbre qui cache la forêt. Le seul compromis des seuls congolais semble insignifiant pour décanter la situation, d'où la nécessité de trouver une solution aux dimensions régionales et internationales.

a. Les Accords de Pretoria et de Lusaka

L'Accord global et inclusif de Pretoria (AGI) est un accord signé le 16 décembre 2002 à Pretoria, en Afrique du Sud, entre le Rwanda et la République Démocratique du Congo, dans le but de mettre fin à la deuxième guerre du Congo. L'accord global et inclusif de Pretoria fut précédé par l'Accord de Sun-city du 19 avril 2002 en Afrique du Sud et celui de cessez-le-feu de Lusaka en Zambie, qui avait été signé le 10 juillet 1999 par les dirigeants de six pays impliqués dans le conflit (RDC, Zimbabwe, Namibie, Angola, Rwanda et Ouganda). Le pré-dialogue de Gaborone au Botswana du 20 au 25 août 2001 s'inscrivant dans un cadre préparatif du dialogue d'Addis-Abeba du 15 octobre 2001 peut également être listé comme ayant précédé la signature de cet Accord global et inclusif de Pretoria.

Le premier de ces deux accords précédant l'AGI, celui de Sun City en Afrique du Sud, est un accord partiel conclu entre le Mouvement pour la libération du Congo (MLC) de Jean-Pierre Bemba et le gouvernement de Joseph Kabila, à l'issue de sept semaines de négociations à Sun City. Il marque la fin du dialogue inter-congolais tel que conçu par les accords de Lusaka.

Ce dernier accord de Lusaka, quant à lui, en plus d'être signé par les six pays impliqués dans le conflit en RDC comme mentionné en haut, avait été ensuite signé par Jean-Pierre Bemba du MLC, le 1er août 1999, et par 50 membres fondateurs du RCD, le 31 août 1999. L'OUA, l'ONU et la Communauté pour le développement de l'Afrique australe (SADC) en furent témoins. Il prévoyait la cessation immédiate des hostilités, la mise en place d'une Commission militaire mixte (CMM) composée de deux représentants de chaque partie belligérante sous la direction d'un président neutre qui sera nommé par l'OUA, le déploiement de la force de maintien de la paix par l'ONU pour assurer la mise en œuvre de l'accord, le désarmement des milices par la traque et la remise des présumés génocidaires rwandais au Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) à Arusha en Tanzanie, la réconciliation nationale et d'autres questions telles que la libération des otages et l'échange des prisonniers de guerre, le rétablissement de l'administration de l'Etat sur le territoire de la RDC et la nécessité de protéger les droits des groupes ethniques et de répondre aux préoccupations de sécurité de la RDC et de ses voisins.

Malheureusement, l'Accord de Lusaka fut un accord piégé par le fait qu'il niait l'agression criminelle dont le Congo est victime, parce qu'il offrait aux rwandais leur prétexte de poursuivre l'agression sous le mobile de pourchasser les Interahamwe (FDLR), parce qu'il facilitait la liquidation du régime nationaliste de Kabila et enfin parce qu'il facilitait la division et la partition du Congo. Cependant, le cessez-le-feu ne sera jamais appliqué et les combats, les massacres continueront.

b. La deuxième transition politique (2003-2006)

L'Accord global et inclusif de Pretoria fixa un calendrier pour les années de transition, avec un gouvernement de transition, un Parlement de transition, une Constitution de transition, et toutes sortes de projets de transition dans les différentes sphères de l'État. Peu après l'adoption de la Constitution de transition (promulguée le 4 avril 2003) par l'assemblée plénière des représentants du dialogue inter-congolais, le nouveau président Joseph Kabila prête serment le 7 avril. Le processus de formation d'un gouvernement s'avéra extrêmement difficile. Sous la pression des clauses de l'Accord, les Nations-Unies et la communauté internationale ainsi que les ex-belligérants se trouvèrent eux-mêmes contraints dans les limites d'une solution de type 1+4, c'est-à-dire un Gouvernement d'union nationale dit de 1+4. Sous l'autorité du président Joseph Kabila, quatre postes de vice-président furent créés, chacun d'entre eux étant responsable de plusieurs domaines politiques. Les vice-présidents nommés furent Jean-Pierre Bemba Gombo (du MLC) qui sera chargé des questions économiques et financières, Abdoulaye Yerodia Ndombasi (de l'ancien gouvernement) chargé de la reconstruction et du développement, Arthur Z'ahidi Ngoma (de l'opposition politique non-armée) sera en charge des affaires sociales et culturelles et Azarias Ruberwa (du RCD-Goma) va se voir confier la charge des affaires politiques, de défense et sécurité. Ensemble, ils dirigeaient 35 ministres qui furent soigneusement choisis selon une arithmétique politique précise. Le précédent gouvernement contrôlait 8 des 35 ministères : l'Intérieur, la décentralisation et la sécurité ; la Presse et l'information ; les Finances ; l'Industrie ; les PME ; l'Énergie ; la Santé ; l'Éducation primaire, l'éducation secondaire et professionnelle et la culture.

Cinq ministères étaient contrôlés par le MLC (les Affaires étrangères et la coopération internationale, la Planification, l'Agriculture, les Infrastructures et les travaux publics, ainsi que la Jeunesse et les sports). Le RCD-ML avait en charge la Coopération régionale, tandis que le RCD-Goma détenait huit ministères (la Défense, la démobilisation et des anciens

combattants, la Famille et les affaires féminines, le Budget, l'Économie, les Organisations parapubliques, les Postes et télécommunications, l'Université et l'enseignement supérieur, ainsi que le Travail et la sécurité sociale).

L'opposition politique détenait également 8 ministères : la Justice, les Mines, la Recherche scientifique, les Transports, les Affaires liées à la terre, les Affaires sociales, ainsi que les Affaires humanitaires et la Sécurité sociale. Deux ministères étaient réservés à la « société civile » (les Droits de l'homme et le Service civil), deux pour le RCD-N (le Commerce extérieur et le Tourisme) et deux enfin pour les Maï-Maï (le Développement rural et l'Environnement).

Le processus d'allocation équitable des places au Sénat fut tout aussi complexe que le choix des gouverneurs et des vice-gouverneurs pour les onze provinces. 120 membres furent nommés selon la répartition suivante : 22 sénateurs pour le MLC, 22 pour l'ancien gouvernement, 22 pour l'opposition politique, 21 pour le RCD, 21 pour la « société civile », 4 pour les Maï-Maï, 3 pour le RCD-Kisangani ML et 1 sénateur pour le RCD-National. Malheureusement malgré ce partage de pouvoir, la plupart des parties continuèrent à conserver leurs forces armées respectives, tandis que, de surcroît, des belligérants comme les Interahamwe (les hutus rwandais) qui n'étaient pas représentés au sein du cabinet continuaient de menacer les populations du Congo oriental et du Rwanda voisin. Toutefois, dans une certaine mesure, cet objectif commun était directement prescrit par l'accord lui-même et par la communauté internationale qui avait investi énormément pour l'atteindre et qui faisait subir à ses signataires des pressions en conséquence. Il s'agissait de la mise au point d'une Constitution provisoire, susceptible d'être approuvée par un référendum national, et de la tenue des premières élections nationales libres et multipartites. En juin 2004, une commission électorale indépendante (CEI) fut formée et ses leaders devinrent, durant les deux années qui suivirent, des acteurs politiques hautement respectés. Entre autres acquis de cette transition, hormis la CEI que l'on venait de citer ci-dessus, l'on peut

mentionner également la création d'autres institutions d'appui à la démocratie telles que l'Observatoire national des droits de l'Homme (ONDH) devenu aujourd'hui CNDH (Conseil national des droits de l'Homme), la Haute autorité des médias (HAM) devenue aujourd'hui CSAC (Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication), la Commission vérité et réconciliation (dont nous ne pouvons pas attester l'existence bien qu'ayant été prévue dans l'accord global et inclusif de Pretoria) ainsi que la Commission de l'éthique et de la lutte contre la corruption. C'est dans cette situation globale de « ni guerre, ni paix, ni confiance » que les partis politiques durent commencer à faire campagne pour les élections. Ils ne disposaient d'aucune réalisation majeure, portée au crédit de leur leader, vice-président, sénateur, député ou gouverneur, qu'ils auraient pu légitimement mettre en avant dans le cadre de cette campagne. Aucun des candidats n'avait pu se forger un profil crédible et leurs interventions furent perçues comme des one-man-shows. Les partis durent faire le grand écart entre leur volonté de gagner une crédibilité internationale pour obtenir des financements et la nécessité de vendre leurs programmes politiques à une base d'électeurs structurée en fonction de critères ethniques et régionaux. La fraction représentant l'ancien gouvernement, qui n'était composée ni à 100 % d'ex-partisans de Mobutu ni à 100 % d'ex-partisans de Laurent-Désiré Kabila mais qui, en tout état de cause, était fortement implantée au Katanga, se transforma elle-même en PPRD (Parti du Peuple pour la Reconstruction et la Démocratie). La nouvelle situation s'avéra particulièrement insatisfaisante pour l'opposition non armée, dont Étienne Tshisekedi et son UDPS (Union pour la Démocratie et le Progrès Social) étaient perçus comme étant les représentants naturels. N'ayant pu obtenir l'une des vice-présidences, Tshisekedi avait essayé de former une opposition extraparlamentaire qui d'un côté, était susceptible de mobiliser les foules, mais d'un autre côté, était impliquée dans des actions de pillage et de violence. Il modifia radicalement sa position et entreprit de nombreuses manœuvres liées à la

question du boycott ou du soutien aux élections. Lorsque son mouvement décida finalement d'y participer, la date limite de dépôt des candidatures était déjà passée. Un certain nombre de membres de son mouvement tentèrent, sans y parvenir, de se faire élire individuellement comme candidats indépendants. Alors que Tshisekedi était supposé être le porte-parole des Kinois (habitants de Kinshasa) défavorisés, il semble que le soutien de ces derniers ait basculé en faveur de Jean-Pierre Bemba durant le processus électoral. En égard à la longue présence de Tshisekedi aussi bien dans les processus politiques congolais que dans l'opposition illégale, il convient de mentionner que ni lui ni son mouvement n'étaient représentés dans les nouvelles institutions. Le choix des représentants de chaque composante dans les institutions de transition, à partir d'avril 2003, avait ouvert une période d'incertitude faite de négociations, de ruptures et de ralliements de dernière minute, sous le regard de la communauté internationale qui, maintenant qu'elle les a ouverts, gardait toute son attention sur l'avenir immédiat de la RDC. C'est à cet effet que le Comité international d'accompagnement de la transition (CIAT) fut créé dans le cadre de l'Accord Global et Inclusif de Pretoria (AGI). Il était constitué des représentants en RDC des pays membres du Conseil de sécurité, de la MONUC (Mission d'observation des Nations Unies au Congo), du Canada, de l'Afrique du Sud, de l'Angola, du Mozambique, de la Zambie et...de la Belgique qui s'« accroche » à son ancienne colonie comme l'usnée aux vieilles branches.

Néanmoins, la Constitution provisoire fut adoptée par le Sénat puis par l'Assemblée nationale, et finalement soumise avec succès au référendum en décembre 2005. Le deuxième tour de l'élection eut lieu en octobre 2006 et finalement, le 6 décembre, Joseph Kabila prêta serment comme nouveau président de la République Démocratique du Congo, mettant fin à la période de transition et portant sur les fonts baptismaux « la Troisième République ».

III. La démocratie de façade et la transition déguisée (de 2006 à nos jours)

Le gouvernement de transition, mis en place en application de l'accord global et inclusif de Pretoria, devait préparer une nouvelle Constitution qui fut approuvée par référendum en décembre 2005.

L'adoption de la Constitution marqua le début d'un marathon électoral, financé et sécurisé par la « communauté internationale » (il faut entendre par là, l'ONU, les États-Unis et l'Union européenne, auxquels, de temps à autres, s'associa l'Union africaine) qui trouva son épilogue avec l'élection présidentielle du 30 juillet 2006. Le premier tour des élections nationales suivit en juillet 2006. Le résultat fut de 45 % pour le candidat Kabila et de 20 % pour le candidat Bemba. Ce résultat rendit nécessaire l'organisation d'un second tour. Entre juillet et octobre, il y eut une intense spéculation pour savoir qui serait le perdant le plus dangereux, certain craignant même que ces élections ne menacent directement à une nouvelle guerre, étant donné que les deux camps étaient toujours à la tête de troupes considérables. De plus, des émeutes et des actions violentes, qui devaient finalement être contrôlées par les forces de la MONUC (Mission d'observation des Nations-Unies au Congo), se développèrent durant la campagne. Les deux candidats formèrent des alliances comprenant différents partis et plusieurs ex-candidats éliminés à la présidentielle du deuxième tour. Joseph Kabila forma l'Alliance de la Majorité Présidentielle (AMP), avec 31 partis et 29 personnalités politiques, tandis que Jean-Pierre Bemba fonda le Regroupement des Nationalistes Congolais (RENACO) qui regroupait 23 partis politiques. Joseph Kabila fut élu Président de la République démocratique du Congo, à l'issue du second tour (tenu le 29 octobre 2006), avec 58,05% des suffrages contre 41,95% à son concurrent Jean-Pierre Bemba. Il nomma Antoine Gizenga Fundji du Parti lumumbiste unifié (PALU) comme Premier Ministre et au Parlement, il pouvait compter sur la Majorité présidentielle.

Président élu au suffrage universel direct – l'un des rares sur le continent africain – au terme d'une élection respectueuse des règles démocratiques, la tâche qui attendait Joseph Kabila pour la reconstruction

de son pays était immense. Il y sera sans doute aidé par l'ensemble des Congolais dont le sentiment national pérenne a sauvé la Nation congolaise alors même que l'État se décomposait. Il y sera sans doute aidé aussi par la disparition du post-colonialisme et de la tutelle occidentale, car même si l'Europe et l'Amérique du Nord demeurent les principaux exportateurs de capitaux, la part des pays émergents – Brésil, Mexique, Malaisie, Inde, et surtout de la Chine qui s'affirme comme le principal banquier du pays en y recyclant une partie de ses formidables excédents commerciaux – s'accrut fortement.

La concurrence entre ces nouveaux bailleurs de fonds et les organisations financières de la « communauté internationale », Banque mondiale, FMI, Banque européenne d'investissement, était riche d'espoir pour la République démocratique du Congo qui ne pourrait trouver qu'un bénéfice à son émancipation de la tutelle occidentale et à la mise en place d'un autre modèle de régulation mondiale. Il restait à souhaiter que l'embellie espérée pour la RDC puisse profiter en premier lieu à son peuple et non plus seulement à ses élites politiques et aux sociétés étrangères exploitant les ressources naturelles.

Mi-2009, les loyalistes du Président Joseph Kabila ont orchestré l'expulsion du président du Parlement, Monsieur Vital Kamerhe, afin d'entraver les enquêtes sur la branche exécutive. L'année suivante, grâce au charcutage électoral et au népotisme, ils ont pu augmenter leur part des sièges au Parlement et en ont obtenu 341 sur les 500 sièges qui forment la chambre basse du parlement congolais. Cette majorité qualifiée leur a alors permis de faire passer une multitude de lois partisans favorisant Kabila, y compris une loi éliminant le principe du scrutin de ballottage qui prévoit un second tour et un autre principe permettant à Kabila de rester au pouvoir en cas de report des élections . La première loi permit à Joseph Kabila de gagner les élections de 2011 avec 49 pour cent des voix et la deuxième lui donna un vernis de légitimité en lui permettant de rester au-delà de son deuxième mandat qui s'était terminé en décembre 2016. Le Tribunal constitutionnel, prévu par les Accords de Sun City, n'est devenu opérationnel

qu'en 2015—10 ans après sa création. Tous ses juges sont fidèles à Joseph Kabila (il en a choisi trois, le Parlement qui est dominé par le régime en a élu trois autres et trois ont été élus par le conseil supérieur de la magistrature qui est lui aussi composé d'agents du parti au pouvoir). En 2016, le Tribunal déclara que la loi en vertu de laquelle Joseph Kabila pouvait rester au pouvoir si les élections étaient tenues en retard, était constitutionnelle. La même année, la Cour suprême de justice (CSJ) lui a permis de choisir les gouverneurs des 26 nouvelles provinces qu'il avait créées grâce à une disposition constitutionnelle de 2006 qui prévoyait le découpage des 11 provinces du pays en 26 provinces. Sa mise en œuvre chaotique et inattendue, 10 ans plus tard, a assuré que les élections ne pourraient pas avoir lieu à temps. Lorsque Joseph Kabila, comme on pouvait le prévoir, a refusé de démissionner à la fin de ses deux mandats, cela a galvanisé la plupart des 70 groupes armés actifs à l'Est, dans les bastions de l'opposition, dans le Kasai et le Katanga. Ils ont été poussés à agir et plusieurs vagues de nouvelles protestations et de répression par le gouvernement s'en ont suivies.

a. L'Accord de la Saint-Sylvestre et l'interruption de la voie démocratique démarrée depuis 2006

A l'expiration de deux mandats consécutifs du Président Joseph Kabila qui ne pourrait plus se représenter aux élections, la RDC s'est de nouveau enlisée dans une crise politique due au manque d'organisation des élections dans le délai constitutionnel. Face au flou entretenu par la constitution du 18 février 2006 qui limite le mandat présidentiel à deux et qui prévoit le remplacement du Président sortant (ou fin mandat) jusqu'à l'installation officielle du nouveau Président élu, nous avons assisté au phénomène dit « glissement ». C'est alors que différentes négociations consécutives au dépassement du mandat présidentiel au-delà de décembre 2016 ont commencé. Ces négociations ont reconnu au Chef de l'Etat en place le droit d'exercer la fonction présidentielle jusqu'à son remplacement par voie électorale. C'est alors qu'une nouvelle période de transition a été instaurée à travers un nouvel Accord dit de la Saint-Sylvestre avec des

gouvernements de coalition pouvoir/opposition/société civile partisane, l'opposition ayant assumé la fonction de Premier ministre. En contrepartie du maintien au pouvoir de Joseph Kabila jusqu'à l'organisation des élections malgré les demandes des mouvements citoyens tels que LUCHA et FILIMBI qui préconisaient une transition politique sans ce dernier, il devra en outre choisir son Premier Ministre dans les rangs de la principale plateforme de l'opposition, le Rassemblement. Une Haute Autorité est créée pour contrôler cette période, le conseil national de suivi de l'Accord de la Saint-Sylvestre et du processus électoral (CNSA), présidée par un membre du Rassemblement, Monsieur Joseph Olengankoy. Après trois semaines de négociations, d'embûches, de promesses, de retournements, de blocages, de suspensions, d'atermoiements et de tractations pinailleuses, l'opposition et le pouvoir se sont mis d'accord sur la gestion de la RD Congo jusqu'aux prochaines élections. Adopté sous l'égide de l'Église catholique au centre interdiocésain de Kinshasa, le texte a été signé quelques minutes avant la fin de l'année, samedi 31 décembre 2016 au soir, ce qui poussa plus d'un observateur de qualifier le compromis trouvé de « miracle de la Saint-Sylvestre » en ce qu'il dégage un consensus trouvé sur le calendrier électoral et la gestion d'une nouvelle transition qui instaure un régime de cohabitation. Les deux parties ont obtenu gain de cause en ce qui concerne leurs principales exigences. Le camp présidentiel a accepté un calendrier électoral plus resserré, ce qui correspond à la demande de la population, qui exige une alternance. L'Accord de la Saint-Sylvestre a donc prévu la mise en place d'une transition politique, en attendant l'organisation d'élections présidentielles, législatives et communales d'ici à la fin de 2017. D'après le texte, les scrutins présidentiels, législatifs et provinciaux doivent également se tenir « dans les délais prescrits, conformément à l'accord de la Saint-Sylvestre », laissant ainsi ouverte l'éventualité d'un report. Ce délai ne pourra pas non plus être tenu, la crise s'enlisait davantage et la pression montait d'un cran. Tout ce qui intéressait le congolais en ce temps, c'était de voir Joseph Kabila partir de la tête du pays. D'autres mesures de décrispation de la crise avaient été prévues dans cet Accord de la Saint-

Sylvestre, entre autres la libération des prisonniers politiques conformément à la longue liste de plus de 170 personnes détenues du fait de leurs opinions politiques ou d'activités citoyennes telle qu'ayant été recensée par le Bureau conjoint des Nations Unies aux droits de l'Homme (BCNUDH) et le retour des exilés politiques. Particulièrement pour ce dernier point, le rapport des évêques catholiques et une lettre du Haut-commissariat des Nations unies aux droits de l'homme avait beaucoup demandé et exigé le retour au pays, en « homme libre », de l'opposant Moïse Katumbi Chapwe, l'un des grands favoris à l'élection présidentielle qui était contraint à l'exil à la suite d'un procès douteux.

C'est de cette manière donc qu'un autre risque de l'explosion du pays avait été évité de justesse grâce à l'implication de l'Eglise catholique congolaise à travers la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO), regroupant tous les évêques catholiques.

La reconfiguration de la scène politique congolaise en cette période a permis aux opposants associés à certains acteurs de la société civile de prendre part aux négociations qui leur ont permis d'accéder aux postes politiques. Le camp de Joseph Kabila rejoint par certains anciens de ses opposants politiques a mis en place la plateforme électorale Front Commun pour le Congo (FCC) qui a largement raflé des sièges aux parlements provinciaux et à l'Assemblée nationale au cours des élections controversées de décembre 2018. Tandis que du côté de l'opposition qui avait décidé de se mettre en coalition, la plateforme électorale « Rassemblement de l'opposition » (RASSOP) devenue par la suite LAMUKA avait été mise en place. De commun accord, l'opposant Martin Fayulu Madidi y avait été désigné comme candidat commun de l'opposition avant que Félix Tshisekedi et Vital Kamerhe ne s'y retirent quarante-huit heures après pour former par la suite leur plateforme électorale, le Cap pour le Changement (CACH) en désignant Félix Tshisekedi comme son candidat. Après les élections de décembre 2018, un autre arrangement politique a été conclu en janvier 2019 entre l'ancien et le nouveau Président de la République, ce que continue à contester le candidat de la coalition LAMUKA qui revendique sa

victoire qu'il estime lui avoir été volée. On assiste à de nouvelles tractations et controverses qui aboutiront à des transhumances des politiciens congolais comme dans leurs habitudes.

b. L'Accord FCC-CACH et le pouvoir de Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo issu d'un deal politique

Le 8 janvier 2019, soit deux jours avant la proclamation des résultats provisoires de la présidentielle de décembre 2018 par la Commission Électorale Nationale Indépendante (CENI), Joseph Kabila, pour assurer ses arrières, a fait signer un accord à celui qui allait devenir le futur président de la République démocratique du Congo : l'opposant Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo. Cet accord, nommé « Accord pour la stabilité et la paix au Congo », a été signé en présence de 3 témoins internationaux (les présidents kenyan Uhuru Kenyatta, égyptien Al-Sisi et sud-africain Cyrille Ramaphosa) et 5 témoins nationaux dont tous des généraux de l'armée congolaise (Delphin Kahimbi, Celestin Mbala, John Numbi, Amisi Kumba alias Tango Four et Jean-Claude Yav Kabey) dans la ferme de Kingakati, antre de Kabila située dans la partie Est de Kinshasa. Cet accord accorde une immunité totale au clan Kabila (famille et dignitaires de son régime) en ce qu'il exclut toutes poursuites pénales pour les crimes possibles commis (crimes de sang, crimes économiques, etc.). Il prévoit en outre une concertation entre les deux leaders (Tshisekedi-Kabila) avant toute mise en place notamment dans les services de sécurité (Armée, police et services de renseignements), entreprises publiques, et territoriales (C'est le fameux concept de la cogestion) et un soutien lors de la présidentielle de 2023 par la famille politique de Tshisekedi de la candidature FCC, famille politique de Joseph Kabila (Principe de réciprocité).

« C'est un deal que nous avons fait pour que, d'abord, l'alternance se fasse pacifiquement. Donc, il y a eu cette entente, et elle s'est faite pacifiquement pour qu'après les élections législatives et la majorité qui s'en est dégagée, il y ait une coalition avec le camp de M. Kabila, le camp sortant, » avait déclaré le président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo en

réponse à une question d'un journaliste lors de sa visite à Windhoek en Namibie en date du 26 février 2019.

Les analyses n'ont pas tardé à qualifier ce deal politique d'anti-démocratique et de compromission issu de la fraude électorale qui viole volontairement la constitution de la République et qui laisse subsister le pays dans des transitions interminables.

Deux ans après la signature de l'accord FCC-CACH, soit le 6 décembre 2020, Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo a mis fin de manière unilatérale à l'alliance qui le liait à la famille politique de Joseph Kabila. Il a annoncé la désignation d'un informateur chargé de repérer une nouvelle majorité à l'Assemblée nationale pour lui permettre de mettre en place un nouveau gouvernement répondant aux aspirations de ses concitoyens. Il a estimé qu'au bout de deux ans d'exercice, la plateforme constituée autour du CACH qui le soutient et du FCC de son prédécesseur n'a pas permis d'appliquer le programme pour lequel les Congolais l'ont élu. Mais bien avant cette rupture unilatérale et au regard des tensions récurrentes observées dans les deux camps de la coalition au pouvoir dont les membres continuaient à s'observer en chiens de faïence, il avait été procédé un remaniement au comité de suivi de l'accord FCC-CACH, question pour les deux leaders de se délester de ceux qui représentaient, tant au FCC qu'au CACH, l'aile dure et radicale.

c. La présence prolongée de la MONUSCO comme un autre levier de transition politique inachevée en République Démocratique du Congo

La résolution n°1279 du Conseil de sécurité adoptée le 30 novembre 1999 a décidé la création et le déploiement d'une Mission d'observation de l'ONU au Congo (MONUC) afin d'élaborer des plans en vue de l'observation du cessez-le-feu de Lusaka signé en juillet 1999 entre la République démocratique du Congo (RDC) et cinq États de la région (Angola, Namibie, Ouganda, Rwanda et Zimbabwe), et du désengagement des forces, et de maintenir la liaison avec toutes les parties à l'accord. Depuis, la MONUC a connu des changements significatifs dans la définition de son mandat et de

ses effectifs. De la mission d'observation de l'accord de cessez-le-feu signé à Lusaka (juillet 1999), avec 500 observateurs militaires, la MONUC est devenue la plus grande mission de maintien de la paix dans le monde, néanmoins la plus inefficace aussi, avec un effectif actuel (2023) de plus de 20 000 hommes et un budget de 1,4 milliard de dollars par an. Faire perdurer, sans perspective de progrès, une mission de maintien de la paix dans un contexte de recul démocratique et de dé-légitimation du régime en place s'apparente au mieux à un enlèvement volontaire et constitue au pire un risque majeur pour les Nations Unies.

C'est dire que rien ne rassure jusque-là la communauté internationale représentée par la MONUSCO que la RDC pourrait maintenant voler de ses propres ailes pour valablement exercer sa souveraineté sur l'ensemble du territoire national au regard de la dissémination des groupes armés nationaux et étrangers qui pillent çà et là et qui sèment l'insécurité et les tueries des personnes chaque jour. La transition du gouvernement 1+4 ayant pris fin et le Comité international d'accompagnement de la transition (CIAT) ayant été dissous, la MONUSCO a dès lors changé son rôle de régulateur du processus de partage de pouvoir pour appuyer le fonctionnement des nouvelles institutions, c'est-à-dire soutenir une démocratisation attendue par tous les congolais depuis 1990 avant de se désengager en RD Congo. Cette stratégie de stabilisation met en avant la restauration de l'autorité de l'Etat en dotant les divers services administratifs d'infrastructures nécessaires à leur fonctionnement (construction des routes, des bâtiments administratifs, des prisons, des tribunaux, etc.). Malheureusement, ce dernier scénario de préparer son départ semble se heurter rapidement aux réalités congolaises marquées par la dynamique des tensions à l'Est du pays où de nombreux groupes armés continuent d'opérer et de commettre des exactions contre les populations en toute impunité. Plus cette mission onusienne change de mandat, plus elle change également de nom. Actuellement elle est devenue la Mission d'observation des Nations Unies pour la stabilisation du Congo (MONUSCO) depuis 2010 à travers la résolution 1925 (2010). Depuis sa

présence il y a de cela plus de 20 ans, l'on peut comptabiliser près de 60 Résolutions, voire plus, adoptées par le Conseil de sécurité des Nations Unies relatives aux seuls conflits en RD Congo sans prendre en compte les autres Résolutions en d'autres matières.

- En 1999, une seule résolution (1279) ;
- En 2000, cinq résolutions (1291, 1304, 1316, 1323 et 1332) ;
- En 2001 au moins trois résolutions sont adoptées par le Conseil de sécurité des Nations Unies (1341, 1355 et 1376) ;
- En 2002 trois résolutions aussi (1399, 1417 et 1445) ;
- En 2003, le conseil de sécurité des Nations-Unies a adopté six résolutions afférentes au conflit en République Démocratique du Congo (1457, 1468, 1484, 1489, 1493 et 1501) ;
- L'année 2004 est marquée par l'adoption de cinq résolutions par le conseil de sécurité de l'ONU (1522, 1533, 1552, 1555 et 1565) ;
- En 2005, six résolutions (dont 1596, 1612, 1616, 1621, 1635 et 1649) ;
- L'année 2006 est marquée par l'adoption de neuf résolutions par le conseil de sécurité, à savoir : les résolutions 1654, 1669, 1671, 1674, 1692, 1693, 1698, 1711 et 1736 ;
- Au courant de l'année 2007, six résolutions consacrées à la situation en RDC. Il s'agit des résolutions 1742, 1751, 1756, 1768, 1771 et 1794 ;
- En 2008, une seule résolution : 1856 ;
- En 2009, une seule résolution également : 1906 ;
- En 2010, une seule résolution : 1925. C'est cette même résolution qui a changé le nom de la mission de la MONUC en MONUSCO ;
- En 2011, c'est la Résolution 1991 ;
- En 2012, la Résolution 2053 est adoptée ;
- En 2013, une seule résolution : 2098 ;
- En 2014, la Résolution 2147 ;
- Durant l'année 2015, le Conseil de sécurité a adopté la Résolution 2211 ;
- En 2016, c'est la seule résolution 2277 ;

- Durant l'année 2017, le Conseil de sécurité a adopté la seule Résolution 2348 ;
- En 2018, une seule résolution : 2409 ;
- En 2019, une seule Résolution 2463 ;
- En 2020, une seule Résolution 2556 ;
- En 2021, une seule Résolution 2612 ;
- Durant l'année 2022, le Conseil de sécurité a adopté la Résolution 2666 prolongeant le mandat de la MONUSCO jusqu'au 20 décembre 2023.

Malgré toutes ces Résolutions prises par le Conseil de sécurité en rapport avec la situation des conflits en RD Congo, la situation sécuritaire reste inchangée et très volatile sur terrain en dépit des renforcements des mandats et capacités régulièrement dotés à la MONUSCO. C'est à ce titre même que plusieurs voix de la population congolaise s'élèvent, à travers des manifestations anti-MONUSCO, pour exiger le retrait sans délai du sol congolais de cette gigantesque mission onusienne qui a échoué à l'accomplissement de son mandat, celui du maintien de la paix et de la sécurité internationales. D'où, tout porte à croire que sa présence prolongée en RDC s'apparente à une sorte de tutelle sous laquelle serait placé de manière non prononcée ce pays.

Conclusion

Pour clore notre analyse à travers cet article, nous estimons que plusieurs autres incertitudes planent dans le processus de démocratisation en République Démocratique du Congo au point de justifier cet inachèvement de la transition politique entamée depuis 1990. C'est notamment entre autres la non restauration de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national, la difficile mise en place d'un système de défense et de sécurité efficace par le processus de désarmement et de démobilisation des combattants congolais et étrangers devant déboucher à la formation d'une armée congolaise professionnelle et dissuasive et une

police capable de jouer son rôle de protéger la population et ses biens, la non-organisation des scrutins à tous les niveaux, le non-respect des mandats constitutionnels par les dirigeants (les glissements), l'inexistence d'un Etat de droit et de la paix sociale, le défi de la gouvernance économique, etc. Bref, pas de différence dans la culture politique, pas des changements significatifs observés, toutes les clauses prévues dans l'accord global et inclusif sur la transition en RDC n'ont pas été épuisées jusqu'à ce jour.

L'application de l'accord de paix, négocié sous la pression de la Communauté internationale en 2002 en Afrique du Sud, a été semée de beaucoup d'embûches. La première échéance pour l'organisation d'élections démocratiques ne pouvant être tenue (juin 2005), la transition a dû être prolongée d'un an. Malgré cette prolongation, ni la pacification du territoire national ni la restauration de l'Etat ne sont achevées. Jusqu'à ce jour, même les élections locales prévues dans cet accord global et inclusif signé à Pretoria tout comme dans la constitution du 18 février 2006 qui a ouvert la voix de la troisième République, n'ont jamais été organisées alors que le pays a déjà connu au moins trois cycles électoraux (2006, 2011 et 2018). En plus, comme nous venions de le dire ci-dessus sur l'absence de différence dans la culture politique, les acteurs politiques congolais restent encore caractérisés par cette habitude antidémocratique de ne pas vouloir se conformer aux normes préétablies. C'est alors qu'après le deuxième cycle électoral qui devrait sanctionner la fin du séjour à la tête de l'Etat de l'ancien Président Joseph Kabila, il s'est observé un glissement d'au moins deux ans supplémentaires à son mandat, situation chaotique qui a occasionné une autre courte transition fondée sur l'accord de la Saint-Sylvestre signé tard dans la nuit du 31 décembre 2016. Et comme si cela ne suffisait pas, même le pouvoir de son successeur, le Président Félix-Antoine Tshisekedi Tshilombo, va se fonder sur un deal politique conclu sous la marque de l'accord FCC-CACH en dépit des élections de décembre 2018 dont les résultats ont été fortement contestés par l'opposition coalisée autour de la plateforme électorale LAMUKA et l'Eglise catholique qui avait déployé la plus grande mission d'observation électorale à travers tout le

pays. Selon l'Église catholique à travers la Conférence épiscopale nationale du Congo (CENCO) réunissant tous les évêques catholiques, les résultats du scrutin présidentiel proclamés par la CENI ne correspondaient pas à la vérité des urnes. Selon les estimations de l'Église catholique congolaise et celles du groupe des experts sur le Congo (GEC) de l'Université de New York, à partir des documents qui auraient fuité de la CENI, c'est Martin Fayulu Madidi, candidat de la coalition LAMUKA, qui avait remporté l'élection présidentielle avec 60% de voix. D'où, il y a lieu de conclure avec optimisme face à cette longue marche politique de la République Démocratique du Congo, qu'il y a un cercle vicieux permanent entre avancées démocratiques et rétro-pédalages qui justifient cette transition politique inachevée.

Bibliographie :

a) Ouvrages généraux et collectifs

1. BERCI, Les leçons à tirer de la Conférence nationale souveraine et ses implications pour le dialogue inter-congolais, Tervuren : Institut Africain-CEDAF (Centre d'études et de documentation africaines), sd.
2. Bischoff, Alain (2008), Congo-Kinshasa : la décennie 1997-2007, Paris : Editions du Cygne.
3. Bisewo Pesa, Ignace (2011), Ethique communicationnelle de la palabre africaine, Frankfurt : Peterlang, Publications universitaires européennes.
4. Bongeli Yeikelo Ya Ato, Emile (2020), Sociologie politique, perspectives africaines, Paris : L'Harmattan RDC.
5. Hermet, Guy ; Badie, Bertrand ; Birnbaum, Pierre ; Braud, Philippe (2010), Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques, Paris : Armand Colin.

6. Jişa, Simona ; Mişcoiu, Sergiu ; Malela, Buata B. (dir.) (2018), *Littérature et politique en Afrique francophone. Approche transdisciplinaire*, Paris, Editions du Cerf.
7. Kumaba Mbuta, Wutibaal (2012), *L'ONU et la diplomatie des conflits : cas de la République Démocratique du Congo*, Paris : L'Harmattan.
8. Martens, Ludo (2000), « Analyse de l'Accord de Lusaka et de ses pièges. Les plans américains pour la division et la mise sous tutelle du Congo ».
9. Mişcoiu, Sergiu (2021), « Du récit des conflits au conflit des récits : Raconter les politiques conflictuelles en Afrique », in : Simona Jişa, Sergiu Mişcoiu et Modibo Diarra (dir.), *Raconter les politiques conflictuelles en Afrique. Regards croisés*, Paris, Editions du Cerf.
10. Ndaywel è Nziem, Isidore (1998), *Histoire générale du Congo. De l'héritage ancien à la République Démocratique*, Bruxelles : Duculot.
11. Thiriot, Céline (2017), « Transitions politiques et changements constitutionnels en Afrique », in Gaillet, Aurore ; Perlo, Nicoletta ; Schmitz, Julia, *Le phénomène constituant : un dialogue interdisciplinaire*, Toulouse : Presses universitaires de Toulouse 1 Capitole, actes de colloque de l'IFRI, 28.
12. Urs, Andreea Bianca ; Mişcoiu, Sergiu (2021) „De la continuité à la rupture : une analyse discursive de la présidence de Félix Tshisekedi (RDC)”, in Sergiu Mişcoiu, Delia Pop-Flanjanja (ed.), *Communication de crise et résolution des conflits en Afrique francophone*, Cluj-Napoca, Casa Cărţii de Ştiinţă.
13. Van Reybrouck, David (2015), *Congo: the epic history of a people*, Ecco, Reprint edition.
14. Willame, Jean-Claude (1994), *Gouvernance et pouvoir. Essais sur trois trajectoires africaines : Madagascar, Somalie et Zaïre*, Paris : L'Harmattan.

b) Articles, journaux et revues

15. Diasso, Alain (2020), « Remaniement au Comité de suivi de l'Accord FCC-CACH », in *Le courrier de Kinshasa*, 3807.
16. Gherghina, Sergiu ; Mişcoiu, Sergiu ; Mokre Monika (2021), « Introduction: Democratic Deliberation and Under-Represented Groups », in *Political Studies Review*, no. 2, vol. 19, pp. 159-164.
17. Hesselbein, Gabi (2007), « Essor et déclin de l'Etat congolais. Un récit analytique de la construction de l'Etat », in Crisis State Research centre, London : LES DESTIN Development Studies Institute, 21.
18. Lagrange, Marc-André ; Vircoulon, Thierry (2016), « Réflexions sur 17 ans de présence de l'ONU en République Démocratique du Congo », in *Notes de l'Ifri*, Paris : IFRI.
19. Ngoy-Kangoy, Kabungulu (2006), « Parties and political transition in the Democratic Republic of Congo », in EISA Research Report, Johannesburg: EISA, 20.
20. Vircoulon, Thierry (2006), « République Démocratique du Congo : la démocratie sans démocrates », in *Politique étrangère*, Paris : Ifri Armand Colin, 3.

c) Webographie

21. <https://monusco.unmissions.org/historique>, consulté le 25 février 2023.
22. Kpatindé, Francis, « Laurent-Désiré Kabila, mort dans le palais de marbre », in *Jeune Afrique*, en ligne sur <https://www.jeuneafrique.com/1395475/politique/laurent-desire-kabila-mort-dans-le-palais-de-marbre/>, publié le 16 janvier 2023, consulté le 20 février 2023.
23. Lazio, Roger (2020), « Comprendre l'Accord de principe FCC-CACH, un parallélisme coutumier juridique », disponible sur <https://congovirtuel.com/information/rdc-comprendre-laccord-de-principe-fcc-cach-un-parallelisme-coutumier-juridique/>, consulté le 24 février 2023.

24. Liffran, Olivier ; Kibangula, Trésor (2017), « Constitution, Kabila, Accord du 31 décembre... Ce qu'il fallait retenir de la réunion organisée à New York sur la RDC », in Jeune Afrique, édité sur <https://www.jeuneafrique.com/476032/politique/constitution-kabila-accord-du-31-decembre-ce-quil-fallait-retenir-de-la-reunion-organisee-a-new-york-sur-la-rdc/>, consulté le 24 février 2023.
25. N'Siah, Gankama (2020), « République Démocratique du Congo : Félix Tshisekedi met fin à l'accord CACH-FCC », en ligne sur <https://www.adiac-congo.com/content/republique-democratique-du-congo-felix-tshisekedi-met-fin-laccord-cach-fcc-122284>, consulté le 24 février 2023.
26. Nantulya, Paul (2018), « Quand les accords de paix échouent : les leçons du Lesotho, du Burundi et de la RDC », in Africa centre for strategic studies, édité sur <https://africacenter.org/fr/spotlight/quand-les-accords-de-paix-echouent-les-lecons-du-lesotho-du-burundi-et-de-la-rdc/>, consulté le 23 février 2023.
27. Olivier, Lanotte (2010), « Chronologie de la République Démocratique du Congo/Zaire (1960-1997) », in Mass violence et résistance, disponible sur <https://www.sciencespo.fr/mass-violence-war-massacre-resistance/fr/document/chronologie-de-la-republique-democratique-du-congo-zaire-1960-1997.html>, consulté le 17 février 2023.
28. Topona, Eric (2019), « Pourquoi la transition en RDC n'est pas démocratique ? », disponible sur <https://www.dw.com/fr/pourquoi-la-transition-en-rdc-nest-pas-d%C3%A9mocratique/a-47222937>, consulté le 25 février 2023.
29. Vircoulon, Thiery (2017), « RD Congo, l'Accord de la Saint-Sylvestre : en attendant un miracle », in Afrique magazine, disponible sur <https://afriquemagazine.com/l-accord-de-la-saint-sylvestre-en-attendant-un-miracle>, consulté le 24 février 2023.

30. Wondo Omanyundu, Jean-Jacques (2019), « L'Accord de coalition FCC-CACH : les analystes évoquent un deal antidémocratique imposé par Kabila », disponible sur <https://afridesk.org/lart-dinformer-par-des-demi-verites-cette-nouvelle-communication-politique-du-couple-kabila-et-tshisekedi-germain-nzinga/>, consulté le 24 février 2023.

d) Textes juridiques et politiques

31. Acte constitutif de l'arrangement particulier relatif au partage équitable et équilibré du pouvoir pendant la période de transition (16 juin 1994).
32. Acte constitutif du compromis politique global de la transition (31 juillet 1992).
33. Acte constitutif n°91-097 du 11 avril 1991 portant création et composition de la Conférence Nationale.
34. Acte fondamental proclamant la souveraineté de la Conférence nationale (5 mai 1992).
35. Constitution de la transition de la République Démocratique du Congo.
36. Décret-loi n°194 du 30 janvier 1999 se rapportant à la libéralisation des activités des partis politiques en République Démocratique du Congo.
37. Loi N°04/009 du 5 juin 2004 portant organisation, attributions et fonctionnement de la Commission Électorale Indépendante.
38. Résolutions du Conseil de sécurité des Nations relatives au conflit en République Démocratique du Congo (au moins une cinquantaine).

LES COUPS D'ÉTAT ET LES MOUVEMENTS SOCIAUX DANS
L'ESPACE MAGHREBIN – ENTRE LA SOIF DE POUVOIR
ET LA QUETE DE DEMOCRATIE

COUPS AND SOCIAL MOVEMENTS IN THE MAGHREB – BETWEEN
THE HUNGER FOR POWER AND THE QUEST FOR DEMOCRACY

Maria Adriana Țiboc (Popița)*

DOI: 10.24193/subbeuropaea.2023.1.03

Published Online: 2023-06-30

Published Print: 2023-06-30

Abstract

In any society, change and political renewal are more than necessary for a good and healthy governance. However, political alternation remains rare in Africa, particularly in French-speaking countries, fact that turned this region, at the beginning of the 2000s, into one of old, authoritarian or semi-democratic regimes not willing to give up the power. This article will focus on the types of actions (coups, revolutions, riots) that have challenged these regimes since the independence of the countries until now. We will analyze the context in which these actions emerged and the way in which they are more or less skillfully managed by the regimes.

Keywords: authoritarian regime, society, social movements, coups, the Maghreb

* Maria Adriana Țiboc (Popița) is a PhD student at the Faculty of European Studies, Babeș-Bolyai University, Cluj-Napoca, Romania.
Contact: adrianatibocp@gmail.com



Introduction

Franz Fanon observait en 1961, dans son livre *Les Damnés de la Terre*, que la libération nationale des pays colonisés ne sert que les intérêts des élites du parti. Les masses continuent à rester opprimées par ces élites « débrouillardes, malines, astucieuses », prêtes à mettre en place le pillage des ressources nationales. L'intellectuel colonisé n'a pas réussi, ni voulu, rompre avec le passé colonial, car, Fanon explique, il avait hérité de ses maîtres colons un fort sentiment d'individualisme, en gardant les conduites et les principes qu'il a acquis lors de la fréquentation de la bourgeoisie colonialiste¹. En effet, les élites post-coloniales ont réussi à créer un monde qui ressemble au monde colonial, un monde où les richesses du pays sont administrées par un groupe limité de personnes, à leur guise, où les citoyens vivent dans la pauvreté et dans la misère et où leurs droits et leurs libertés sont très limités. Ce travail essaie de montrer que, malgré le grand nombre de révoltes qui se manifestent dans cet espace contre les régimes autoritaires, le chemin qui mène à une transition démocratique est long et dur. Dans ce sens, pour comprendre les obstacles et les périls que les contestataires rencontrent lors de leurs manifestations, nous allons présenter dans la première partie de cet article le contexte historique et le cadre politique et institutionnel des pays du Maghreb dans lesquels ces révoltes éclatent. Dans la deuxième partie, nous allons analyser les principaux mouvements de contestation de cet espace magrébin et la manière dont les régimes les ont habilement contrôlés. La recherche s'appuie sur des articles et des ouvrages scientifiques qui traitent le phénomène du mouvement social dans un contexte autoritaire et en ce qui concerne l'analyse des mouvements, les sources consultées sont des articles de journaux sur le Web.

¹ Franz Fanon, *Les damnés de la terre*, dans le cadre de la Collection : Les classiques des sciences sociales, Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi, 1961, pp. 54-56.

1. Les héritages du colonialisme

Le paradoxe des mouvements de libération des pays qui ont vécu sous colonialisme est le fait que, malgré le sacrifice, malgré les promesses et les espoirs, ils n'ont pas apporté la liberté et le bien-être de la population. Le succès des luttes pour la libération réside seulement dans le fait que les pays ont acquis leur indépendance vis-à-vis du colonisateur, mais les résultats de cette indépendance étaient pour les citoyens au-dessous de leurs attentes. Cela, parce les élites africaines, selon le modèle du colonisateur, ont pris complètement possession de l'État. En effet, sous prétexte de défendre l'unité de la nouvelle Nation, qui était, au début de sa fondation, troublée par de diverses luttes internes, ces élites ont jugé nécessaire de mettre en place dès l'indépendance un régime de contrôle, avec l'appui des militaires, en instaurant ainsi le monopartisme. Elles confisquent ainsi le pouvoir, confisquent la souveraineté du peuple, promise à l'indépendance, suppriment les libertés essentielles des citoyens, telles la liberté d'expression et la liberté d'association, et mettent en place « des dictatures ou des régimes autoritaires, mi-tribaux, mi-de classe, qui craignent en permanence sécessions, coups d'État ou révoltes populaires »².

Le cas de l'Algérie est révélateur dans ce sens. Le coup de force de 1962, quand l'armée des frontières du colonel Henri Boumediene fait son entrée à Alger après plus de deux mois de combats internes, marque définitivement la fin d'une époque et le début d'une autre, celle qui va marquer très profondément l'Algérie indépendante, celle de l'autoritarisme algérien.

Mépris du peuple

On comprend donc que le post colonialisme n'est pas en rupture avec le colonialisme ; au contraire, il se trouve dans une continuité avec celui-ci, car les nouveaux dirigeants se retrouvent accaparés dans le même jeu des colonisateurs par la centralité des stratégies personnelles, par la

² Gérard Prunier, « Violence et histoire en Afrique », dans *Politique africaine - Violence et pouvoir*, no. 42, Editions Karthala, 1991, p. 11.

prédation des ressources et par la conservation du pouvoir politique à tout prix, laissant à côté le progrès et le développement des pays³. Suivant la tradition laissée par les colonisateurs, les nouveaux régimes manifestent le même mépris envers le peuple, envers les citoyens, et adoptent les mêmes stratégies - la violence et la torture - pour les réduire au silence une fois que ceux-ci se révoltent. Les nouveaux États magrébins mettent ainsi en place un nationalisme extrême qui leur permet de s'assurer la continuité. Selon ce nationalisme, les citoyens magrébins devraient faire confiance à leurs dirigeants, devraient leur être fidèles et reconnaissants pour la libération de leur pays, et par conséquent, tout élément étranger, toute personne qui contesterait le régime postcolonial devrait être éliminée. « Il faut alors éradiquer les personnes contaminées pour préserver le patriotisme originel du Maghrébin et la pureté de la communauté »⁴.

Le contrôle sur les richesses du pays

Sous le même modèle colonial, les dirigeants des pays nouvellement constitués prennent possession des richesses des pays et les distribuent à la population à leur guise. Par la privatisation imposée par les bailleurs internationaux, dans les années 1980, les dirigeants s'enrichissent en mettant en place un réseau qui fonctionne sous la base du clientélisme, de la corruption, du népotisme et de la prédation. Ce sont les clans qui gardent le pouvoir en maintenant le contrôle total sur les ressources économiques. L'autoritarisme rentier de ces pays a conduit au mal-développement du pays, en freinant l'investissement et le développement des industries⁵.

³ Mathieu Petithomme, « Regards croisés sur le colonialisme et le post colonialisme en Afrique subsaharienne », dans *Europe — Afrique : Regards croisés sur une « Europe spirituellement indéfendable*, volume 3, numéro 2, 2007 [<https://www.erudit.org/fr/revues/euro/2007-v3-n2-euro1995/017840ar/>], consulté le 30 mai 2022.

⁴ Lahouari Addi, « La torture comme pratique d'Etat dans les pays du Maghreb », dans *Régimes politiques et droits humains au Maghreb. Confluences Méditerranée*, Harmattan, 2004, p. 143.

⁵ Bichara Khader, « Printemps arabe : entre autoritarisme et démocratie », dans *Politique étrangère*, 2011, p. 830.

L'Algérie illustre parfaitement cet autoritarisme rentier. Les importantes découvertes de gisements de gaz et de pétrole, quelques années seulement avant l'indépendance, placent le pays en troisième position en Afrique, en tant que producteur de pétrole africain, derrière le Nigeria et l'Angola, parmi le top 10 des producteurs mondiaux de gaz et le premier producteur de gaz naturel du continent⁶. Juste après l'indépendance, le nouvel État algérien a tout misé sur l'essor de l'industrie, voulant amener rapidement le pays vers la modernité. Avec l'aide de Moscou, l'Algérie a choisi de suivre le modèle du développement socialiste basé sur l'industrie lourde et a mis en place une économie caractérisée par l'omniprésence de l'État dans les sphères économique, politique et social, qui ne laissait aucune place pour l'initiative privée. Par conséquent, la nationalisation des grands secteurs de production, des secteurs miniers, des banques a permis à l'État de devenir le seul employeur, l'unique propriétaire des richesses du sol et du sous-sol. Avec la nationalisation des hydrocarbures en 1971, les entreprises étrangères ne peuvent pas investir dans les activités de recherche et de production des hydrocarbures liquides qu'en association avec la Sonatrach⁷, créée le 31 décembre 1963⁸. L'administration du pays par les clans au pouvoir, à l'intérieur desquels on trouve de la compétitivité et des conflits internes, font de l'Algérie un pays rentier, qui reste dépendant en grande mesure des sources de leurs richesses. Cette distribution préférentielle de la rente laisse la voie ouverte à la corruption, non seulement dans les hautes sphères du pouvoir mais au niveau de toute la société, ce qui a favorisé la mise en place d'un système autoritaire

⁶ Aude Martin, « L'Algérie malade de son pétrole » dans *Alternatives Economiques*, 2019 [<https://www.alternatives-economiques.fr/lalgerie-malade-de-petrole/00088704>], vu le 02 juin 2022.

⁷ Sonatrach (acronyme de Société nationale pour la recherche, la production, le transport, la transformation, et la commercialisation des hydrocarbures), est une entreprise pétrolière et gazière algérienne. C'est un acteur majeur de l'industrie pétrolière surnommé la *major africaine*.

⁸ Nuaymah Walad Amir, « Etat rentier et problématique de développement en Algérie » dans *Cahiers Politique et Droit*, 2016, p. 9.

caractérisé par l'affaiblissement des institutions civiles de l'État et la corruption politique comme mécanisme de contrôle du conflit⁹.

L'armée dans les régimes maghrébins

Si pendant la période coloniale, dans certaines régions de l'Afrique, surtout en Algérie, l'administration et l'armée constituaient les deux organismes de contrôle, après l'indépendance, l'armée continue d'être l'un des pôles du pouvoir. Selon le modèle du colonisateur qui misait sur l'armée pour mettre en place une gouvernance par la peur et par la terreur, le nouveau dirigeant africain voit dans l'armée le seul moyen d'assurer la stabilité de la nouvelle Nation. Dans ce sens, l'armée dans les pays maghrébins a un double rôle : celui de défenseur du pays, mais aussi celui de défenseur du régime instauré depuis l'indépendance¹⁰. L'alternance politique n'est pas une chose acceptable pour ces régimes et par conséquent, tout danger extérieur et intérieur doit être éliminé, réduit au silence. Avec le temps et avec une certaine démocratisation des pays, les armées sont devenues moins visibles mais plus complexes, agissant en coulisse grâce aux services secrets, aux forces spéciales, demeurant ainsi la principale armature des États¹¹.

On se rend compte ainsi que, dans ces sociétés maghrébines, les liens entre le politique et le militaire sont très étroits, étant caractérisés par une forte interdépendance. Le politique dépend du militaire pour s'assurer la stabilité et le militaire dépend du politique dans la mesure où celui-ci lui accorde des prérogatives et des privilèges qui lui permettent de rester au pouvoir. Il faut dire pourtant que dans cette relation d'interdépendance, le degré de dépendance et même la nature de cette dépendance diffèrent d'un

⁹ Mohammed Hachemaoui, « Qui gouverne (réellement) l'Algérie ? », dans *Politique africaine*, numéro 142, juin 2016, p. 173.

¹⁰ Jean-François Daguzan, « Armées et société dans le monde arabe : entre révolte et conservatisme », dans *Fondation pour la Recherche Stratégique*, 2013, p. 2.

¹¹ Philippe Hugon, Naïda Essiane Ango, « Les armées nationale africaines depuis les indépendances » Essai de périodisation et de comparaison, dans *Institut de Relations Internationales et Stratégiques*, 2018, p. 22.

État à un autre. Cette relation armée – pouvoir a donc ses particularités dans chaque pays maghrébin, particularités qui tiennent plutôt du parcours historique de chaque État. Dans le cas de la Tunisie et du Maroc, les dirigeants à vie utilisent l'armée pour garder leur statu quo, chacun à leur propre manière, tandis qu'en Algérie, l'armée se sert du politique pour rester la colonne vertébrale du régime, pour garder les rênes du pouvoir, d'où une alternance assez importante des présidents algériens depuis l'indépendance, contrairement aux autres pays du Maghreb.

En effet, parmi les trois pays du Maghreb, c'est en Algérie que l'armée joue un rôle fortement déterminant. A la fin de la longue et sanglante guerre de libération nationale, de 1954 à 1962, jouissant du prestige que lui a conféré la libération du pays, l'armée nationale et populaire algérienne s'est imposée, en tant que détentrice d'une légitimité historique, et elle a pris le contrôle du pays. Le coup d'État du colonel Boumédiène, le 19 juin 1965, installe le régime militaire et place l'armée en position de force. Les membres de la hiérarchie militaire se sont imposés comme des acteurs hégémoniques du champ politique en agissant comme des groupes de pression sur l'administration et les institutions. L'armée devient la source du pouvoir, qu'elle délègue à une élite civile aux fonctions administratives et économiques. Ce schéma organisationnel entraîne un dédoublement de la structure du pouvoir : il y a d'un côté le pouvoir informel représenté par l'armée et de l'autre côté il y a le pouvoir formel représenté par les institutions qui, elles, n'ont aucune autorité réelle¹². C'est par l'armée, grâce à l'armée et autour de l'armée que s'est constitué ce qui a les apparences d'un État. Elle a été et elle reste à l'origine de tout ce qui s'est accompli en Algérie dans ce qu'il y a de meilleur, mais aussi de pire.

Dans le cas du Maroc, à la différence de l'Algérie, l'armée n'a pas participé à la libération du pays, elle n'a donc aucune légitimité historique de la guerre d'indépendance. L'Armée de Libération du Maroc (ALM), celle

¹² Mourad Ouchichi, « Le capitalisme rentier en Algérie : approche institutionnelle », dans *Etat, Rente et Prédation, Presses de l'Ifpo*, Université de Technologie et de Sciences appliquées Libano-Française, 2016 [<https://books.openedition.org/ifpo/9585>], consulté le 17 mai 2022.

qui a aidé le roi à obtenir l'indépendance, a été démobilisée. Par conséquent, le roi a construit son armée grâce aux troupes professionnelles « indigènes » des forces françaises, auxquelles se sont rattachés les volontaires issus des troupes de l'ALM démobilisées¹³. Ainsi, la création des Forces Armées Royales, le 14 mai 1956, représente le couronnement de l'indépendance du Maroc. Sauf que, dans le cas de l'armée marocaine, comme le nom l'indique lui-même, celle-ci n'est pas au service du peuple, mais plutôt elle fait allégeance au monarque. Au cours du temps, cette armée a connu de grandes transformations. L'une de ces transformations est due aux deux tentatives de putsch, le 10 juillet 1971 et le 16 août 1972.

Ces événements ont déterminé le roi à renforcer son contrôle sur l'armée mais aussi à lui assurer un certain confort, assez suffisant, pour qu'elle ne désire plus se révolter. Une refondation des forces armées est ainsi mise en place : « le haut de la hiérarchie a été bien servi ; augmentation substantielle des salaires, logements de standing adéquats, avancement de grades circonstanciés et autres avantages non négligeables »¹⁴. Un autre événement qui a conduit à la transformation de l'armée marocaine a été la Guerre du Sahara occidental. Cette guerre a conduit l'armée à un degré de professionnalisation qui lui assure une position importante parmi les autres armées du monde arabe. Ces transformations au sein de l'armée marocaine créent un organisme assez puissant, soumis au roi et prête à défendre sa position¹⁵.

En ce qui concerne la Tunisie, depuis l'indépendance, les militaires sont restés enfermés dans leurs casernes, marginalisés durant plusieurs décennies, sans influence visible sur le cours de la vie politique. Pourtant, dans un moment critique de la vie politique tunisienne, Ben Ali, un leader

¹³ Jean-François Daguzan, « Maghreb. Les armées en politique : des trajectoires divergentes », dans *Confluences Méditerranée*, 1999, pp. 29-30.

¹⁴ Abdellatif Mansour, « L'armée marocaine : son pouvoir réel et ses ambitions », dans *MarocHebdo*, 2011 [https://www.maghress.com/fr/marochebdo/92006], consulté le 30 mai 2022.

¹⁵ Amel Lamnaouer, « Les Forces Armées Royales du Maroc », dans *Les Champs de Mars*, 2007, pp. 132-133.

d'origine militaire, a réussi à émerger, à chasser par le coup d'État « médical » du 7 novembre 1987 le président Habib Bourguiba, le père de la nation tunisienne, autoproclamé président à vie et à s'installer à la tête du pays, mettant en place un autoritarisme policier et un régime répressif.

Pendant 23 ans, Ben Ali a gouverné avec son clan familial, et, s'appuyant sur les forces de sécurité, sur une police très forte, a réussi à se maintenir à la tête du pays et à étouffer toute révolte et voix protestataire.

Pendant cette période, il s'est imposé sur le militaire, tenant l'armée sous un contrôle strict et sous une défiance permanente¹⁶. Celle-ci était laissée hors de la distribution des richesses, avec un matériel réduit et ancien¹⁷. Cette marginalisation de l'armée, le fait qu'elle ne s'est pas impliquée dans les affaires de l'État, lui a permis de jouer un rôle crucial dans les révoltes arabes de 2010-2011.

La politique des coups d'État

Nous observons qu'en temps de crise ou lorsque l'administration et le politique donnent signe de faiblesse, c'est l'armée qui prend les choses en main. Parfois cette intervention est vouée à l'échec, comme dans le cas du Maroc avec les deux tentatives de coups d'État en 1971 et en 1972, mais d'autres fois, les militaires réussissent à s'emparer du pouvoir (Tunisie), ou même à renforcer sa position dans le régime et à éliminer ainsi toute concurrence et désobéissance (Algérie). De cette façon, la politique des coups d'État est celle utilisée par les militaires et par la police politique pour maintenir la sécurité nationale contre les menaces internes et externes.

L'une des menaces majeures qui existent dans le monde arabe est celle de la montée de l'islamisme. Après les révoltes de 1988, l'Algérie s'est engagée en 1989, pour la première fois depuis son indépendance, dans un processus de démocratisation, ce qui a permis l'ascension fulgurante du

¹⁶ Jean-François Daguzan, « Armées et société dans le monde arabe : entre révolte et conservatisme », dans Fondation pour la Recherche Stratégique, 2013, p. 6.

¹⁷ Mourad Chabbi, « Armée et transition démocratique en Tunisie », dans *Politique étrangère*, 2015, pp. 106-117.

parti islamique, Le Front Islamique du Salut (FIS). Les activistes islamistes se sont imposés comme la principale force politique algérienne. Le FIS devient un mouvement social de nature populiste, ce qui lui assure le succès du 12 juin 1990, lors des élections municipales et régionales. Face à la victoire électorale du FIS¹⁸, l'armée, inquiète par son avenir et par la possible instauration d'une théocratie, intervient en force, en janvier 1992, et oblige le président en place, Chadli, qui s'apprêtait à cohabiter avec le FIS, à démissionner, ce qui met fin à l'expérience de démocratisation. Un Haut Comité d'État instaure l'état d'urgence le 11 janvier 1992 et Mohammed Boudiaf, l'un des chefs historiques du FLN, est nommé président. A la suite de l'intervention de l'armée, le gouvernement algérien a interrompu la transition démocratique et a réinstallé le régime autoritaire¹⁹.

2. S'opposer dans le Maghreb

À cause de l'autoritarisme qui s'est installé dans les pays du Maghreb, cette région est devenue celle des citoyens mécontents, jeunes diplômés chômeurs, qui vivaient dans la pauvreté et qui demandaient la justice, la liberté d'expression et la reconnaissance de leurs droits. Le vent de la mondialisation de 1990-2000 qui parcourt la planète leur donne des espoirs pour une vie meilleure. Les nouvelles techniques de communication, les réseaux sociaux, les télévisions internationales, la téléphonie mobile, deviennent les instruments des jeunes Africains dans leur lutte contre le régime. Comme ce sont des moyens que l'État ne peut pas contrôler, ils retrouvent enfin la liberté de s'exprimer en dehors de l'espace de la rue. Cela leur donne la possibilité de créer des associations, de se réunir, de se mobiliser pour contester les régimes autoritaires en place.

¹⁸ Pendant le premier tour des législatives, le 26 décembre 1991, le parti islamiste, avec 188 sièges, laissent loin derrière le FFS et le FLN.

¹⁹ Benjamin Stora, « L'amnésie algérienne », dans *Histoire coloniale et post coloniale*, 2006 [<https://histoirecoloniale.net/l-amnesie-algerienne-par-Benjamin.html>], consulté le 21 mai 2022.

Le degré de mécontentement des individus se voit par la fréquence des émeutes dans l'espace maghrébin. Ce type de manifestation, l'émeute, est caractérisée le plus souvent par la spontanéité, elle surgit comme réponse immédiate à un certain problème de société, étant « une révolte locale, ponctuelle dans l'espace et dans le temps »²⁰. Ces phénomènes, malgré leur fréquence, ne réussissent pas à se transformer en manifestations de masse, à devenir de vrais mouvements sociaux. Leur incapacité d'opérer un changement réel dans la société montre non seulement un niveau de vie très bas de la population qui se contente chaque fois avec des réalisations immédiates, mais cela montre aussi l'habileté du régime à maintenir sous le contrôle toute révolte de ce type. Les citoyens demandent du pain, du travail, des logements décentes, de l'enseignement gratuit, un meilleur système de santé et les dirigeants réagissent à toutes ces revendications soit par des actes de violence, soit par de diverses subventions et aumônes destinées à calmer pour une courte période les voix contestataires. De cette façon, ces émeutes ressemblent plutôt à des feux d'artifice qui donnent pour le moment de l'espoir, qui éclairent le cœur et l'esprit pour une très courte période de temps, mais qui, à leur extinction, laissent la société dans le noir et dans la misère.

La société civile

Il y a pourtant des cas où les revendications des protestataires ne visent plus de besoins immédiats et changent de perspective pour se diriger contre le système politique. Malgré l'autoritarisme des régimes, malgré la répression, la société maghrébine réussit à des moments à dépasser la peur et à trouver le courage pour contester le pouvoir en place et pour lui demander non seulement du pain, mais le respect des libertés des individus aussi. Ce courage mène à ce que Bayart appelle la « revanche »

²⁰ René Gallissot, « Les émeutes, phénomène cyclique au Maghreb : rupture ou reconduction du système politique », dans *Nakala. Rubrique : Etudes thématiques, Centre national de la recherche scientifique, Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman*, 2022, p. 30.

des sociétés africaines. La société civile prouve ainsi son existence et sa véridicité au moment où elle réagit contre l'État, au moment où elle le confronte et tente de contrecarrer la tentative de totalisation de celui-ci²¹.

Pourtant, même si la société civile réussit, à des moments, à contester le régime, le manque de libertés démocratiques ne lui donne pas d'autonomie par rapport à l'État. Ainsi, elle reste faible et soumise aux forces armées et aux institutions militaires. En effet, sans la liberté d'expression, la liberté d'association et la liberté de choisir un représentant politique, la société civile n'a aucune force réelle, aucune consistance, elle n'arrive pas à devenir un contre-pouvoir important, mais tout au contraire, elle n'est qu'un autre instrument de l'État, que celui-ci peut utiliser pour ses propres fins.

Chaque révolte implique donc un rapport de force entre la société et le pouvoir central. Chaque contestation montre que la balance entre les deux acteurs est à tel point déséquilibrée que des tensions insupportables poussent une partie de ces derniers à agir pour rétablir un équilibre. Mais dans les pays où les dirigeants autoritaires s'accrochent au pouvoir désespérément, où tout danger est vite écarté et éliminé et où la société civile n'a pas de force réelle à changer la situation politique, cet équilibre est rétabli, d'une manière artificielle, par les élites qui se trouvent à l'intérieur du régime : soit par l'achat de la paix, soit par la répression, soit par des coups d'État cachés.

L'achat de la paix sociale

Un élément important dans la gestion des protestations populaires constitue la redistribution préférentielle des ressources de la richesse des pays, ce qui donne la possibilité au régime non seulement d'acheter la paix et le silence social, mais la complicité et le silence des élites aussi. Ces ressources permettent au régime de mettre en place une politique

²¹ Jean-François Bayart, « Les sociétés africaines face à l'Etat », dans *Pouvoirs, Revue française d'études constitutionnelles et politiques - Les pouvoirs africains*, numéro 25, 1983, pp. 36-37.

populiste, une politique de l'aumône qui lui assure non seulement la stabilité mais lui permet de conserver la légitimité. Le régime fait ainsi recours aux subventions, à un nombre important de mesures sociales : aide au logement, augmentation de salaires, des retraites aux transferts sociaux pour calmer et contrôler les mouvements sociaux. Dans le cas de l'Algérie, l'ère Bouteflika a coïncidé avec une augmentation continue des prix du pétrole et, pendant ses trois premiers mandats (1999-2014), le pays a connu une prospérité croissante²². De cette façon, cette politique de l'aumône dans le contexte d'une stabilité économique que connaissait l'Algérie pendant les Printemps arabes, a permis à l'État algérien de limiter l'ampleur des contestations sur le territoire de l'Algérie. Cet achat de la paix sociale par des subventions et des investissements dans les infrastructures et par la création des milliers de nouveaux emplois a donné une sécurité économique à de nombreux Algériens, ce qui a offert aussi au régime algérien de la stabilité à un moment où tout s'écroulait autour de lui²³.

La répression des forces armées

À part l'achat de la paix sociale, un autre moyen que le régime utilise pour calmer les voix contestataires est la violence. L'Algérie connaît une histoire assez tourmentée, les mobilisations et les protestations étant non seulement assez fréquentes dans ce pays, mais elles sont caractérisées le plus souvent par des violences extrêmes. Sur le modèle de la lutte violente pour la libération nationale, les mouvements sociaux algériens d'après l'indépendance connaissent plus ou moins violemment la répression de l'armée. La crise économique et sociale connue par l'Algérie en 1988 a déclenché les émeutes d'octobre, lorsque des milliers de personnes sont descendues dans la rue pour manifester contre la hausse des prix, le chômage et les mesures d'austérité. Le pays n'avait pas connu des émeutes

²² « Surmonter la paralysie économique de l'Algérie », le 18 novembre 2018, Report n. 194/, Middle East and North Africa, <https://www.crisisgroup.org/fr/middle-east-north-africa/north-africa/algeria/192-breaking-algerias-economic-paralysis>, consulté le 5 mai 2022.

²³ Akram Belkaïd, « L'Algérie, une exception en marge du Printemps arabe », dans *Les Cahiers de l'Orient, Centre d'études et de recherches sur le Proche-Orient*, 2012, p. 145.

de cette ampleur depuis son indépendance et le bilan officiel s'élevé à 500 morts²⁴. Après le coup d'Etat de janvier 1992, le nouveau président ordonne une vague de répression sans précédent contre les islamistes qui veulent arriver au pouvoir. Cette guerre entre les terroristes islamistes et l'Armée algérienne, souvent appelée la « seconde guerre d'Algérie », a fait près de 150.000 morts entre 1991 et 2001 et a été caractérisée par des assassinats d'intellectuels, de magistrats ou de policiers, d'arrestations en masse et exécutions de militants islamistes, d'enlèvements et de meurtres d'étrangers, de grands massacres, d'affrontements armés²⁵. C'était la « décennie noire » de l'Algérie, la décennie du terrorisme.

Les autres pays du Maghreb recourent eux-aussi à la violence quand la structure et la stabilité des régimes sont mises en péril. Selon l'exemple de la Tunisie, lors des Printemps arabes, le peuple marocain réagit lui-aussi.

Dans les années 2010, le Maroc connaissait une grande précarité sociale, le fossé entre les riches et les pauvres se creusait de plus en plus et le chômage très élevé touchait en principal la population active des villes, la majorité étant des jeunes²⁶. Dans ces conditions, à partir de février 2011, se met en place le mouvement de protestation, le Mouvement du 20 février pour le changement (M20F). Les Marocains sortaient dans les rues tous les 20 du mois, mais, contrairement à la Tunisie, le mouvement n'a rassemblé que 350 000 personnes, aux moments les plus critiques, dans une cinquantaine de villes du pays, principalement à Rabat et à Casablanca²⁷.

²⁴ Julien Rocherieux, « Evolution de l'Algérie depuis l'indépendance » dans *Sud/Nord*, numéro 14, ERES, 2001, p. 41.

²⁵ Benjamin Stora, « L'amnésie algérienne », dans *Histoire coloniale et post coloniale*, 2006 [<https://histoirecoloniale.net/l-amnesie-algerienne-par-Benjamin.html>], consulté le 21 mai 2022.

²⁶ Myriam Catusse, « Le social : une affaire d'Etat dans le Maroc de Mohammed VI », dans *Confluences Méditerranée*, Harmattan, 2011, p. 67.

²⁷ Aude Mazoue, « Maroc : le Mouvement du 20-février "n'a pas été massif mais a entraîné des changements de société" » dans *France 24*, 2021 [<https://www.france24.com/fr/afrique/20210220-maroc-le-mouvement-du-20-f%C3%A9vrier-n-a-pas-%C3%A9t%C3%A9-massif-mais-a-entra%C3%AEn%C3%A9-des-changements-de-soci%C3%A9t%C3%A9>] consulté le 03 juin 2022.

Ce mouvement est organisé par des jeunes issus de toutes les classes sociales qui s'érigent contre la corruption, contre la pauvreté et demandent la poursuite du processus de démocratisation, annoncé par le roi Mohammed VI au moment de son accession au trône²⁸. Pour calmer les protestations, le roi annonce des intentions réformistes, parmi lesquelles la préparation d'une nouvelle constitution. Mais les manifestants critiquent cette réforme constitutionnelle qui ne fait que perpétuer le régime en place.

Par conséquent, pendant les manifestations d'avril et de mai, les protestataires demandent la chute du régime et du roi et avec cela la transition vers un régime républicain. A partir de ce moment, le mouvement, avec ses revendications radicales, devient l'ennemi principal du pouvoir royal et connaît, par conséquent, une violente répression de la part des forces armées, ce qui met fin aux Printemps arabes du Maroc²⁹.

Des coups d'Etat cachés ?

Nous observons ainsi, que dans des moments de grande tension sociale, si les liens entre l'armée et le dirigeant sont assez forts, l'armée agit en tant que défenseur de celui-ci. C'est le cas du Maroc présenté plus haut, où, face aux demandes démocratiques des protestataires, face à leur désir de changement du régime, ce sont les forces armées qui interviennent lorsque les solutions pacifiques proposées par ce régime n'ont plus d'effet.

Mais s'il y a des disputes internes au sein du régime, si les ambitions de certaines élites deviennent de plus en plus grandes, c'est aux moments de crises sociales que les militaires profitent de l'opportunité pour tourner le dos au dirigeant et pour se mettre ainsi en position de force. En plus, si les revendications des protestataires ne sont pas encadrées par une société civile forte et indépendante, si ces protestataires ne sont pas

²⁸ Mansouria Mokhefi, (2012), « Maghreb : Révolutions inachevées ? », dans *Politique étrangère*, Institut français des relations internationales, 2012, p. 76.

²⁹ Adil Moustououi Srhir, « Le mouvement 20 Février au Maroc entre l'autolégitimation et la délégitimation de l'Etat : Une analyse critique du discours », *Nómadas. Critical Journal of Social and Juridical Sciences*, 39(3), 2015, pp. 118-124.

protégés par des associations puissantes et se retrouvent seuls face aux militaires, ces révoltes arrivent à être exploitées par une partie de la coalition dirigeante, par ces élites mécontentes peut-être de la redistribution des richesses du pays. C'est ce qui s'est passé en Tunisie et en Algérie.

Lors des Printemps Arabes, la Tunisie a connu des manifestations massives dans toutes les villes du pays. La population tunisienne a atteint le niveau maximum de résistance, le mécontentement social s'était généralisé. Dans ces conditions, la population tunisienne s'est élevée contre la pauvreté, contre le chômage, contre la corruption et la tyrannie du régime Ben Ali et son clan Trabelsi. La chute du président a été possible car, l'armée tunisienne, marginalisée depuis des années, s'est désolidarisée de la police, s'est désolidarisée du président, en refusant de réprimer les soulèvements populaires en Tunisie. Le refus du chef d'état-major de l'armée de Terre, Rachid Ammar, de s'unir avec les forces de polices fidèles au président Ben Ali, son refus de tirer sur les manifestants a donné du courage à la population qui a commencé, à partir de ce moment, à envahir les rues dans un très grand nombre. Ces manifestations d'ampleur ont contribué pleinement à la chute du président, car face aux révoltes massives, le président dut abandonner le pouvoir le 14 janvier 2011³⁰.

Une autre révolution maghrébine par laquelle l'armée a réussi à faire démissionner un président connu par sa longévité est le *hirak* algérien de 2019. Dans un contexte socio-économique précaire, le chômage de masse, la hausse des prix à la consommation, la dévaluation progressive de la monnaie nationale, l'annonce d'une nouvelle candidature d'Abdelaziz Bouteflika, la cinquième, est devenue la goutte qui a réveillé le peuple et qui a déclenché le 22 février 2019 la révolte générale³¹. L'expérience des révoltes populaires précédentes qui ont été vouées à l'échec car les

³⁰ Vincent Geisser, Abir Kréfa, « L'uniforme ne fait plus le régime, les militaires arabes face aux « révolutions », dans *Revue internationale et stratégique*, vol. 83, numéro 3, 2011, p. 99.

³¹ Naoual Belakhdar, « "L'Indépendance, c'est maintenant !" Réflexion sur le soulèvement populaire en Algérie », dans *L'Année du Maghreb*, Dossier spécial : Quand l'Algérie proteste, numéro 21, 2019, p. 106.

protestataires n'arrivaient pas à converger leurs demandes, permettant ainsi aux gouvernants de les tenir sous le contrôle, a fait comprendre aux Algériens qu'ils devaient changer de stratégie. Ainsi, au cours de quelques semaines le *hirak* est devenu un mouvement intelligent, une mobilisation citoyenne de grande ampleur qui visait à bousculer toutes les règles du pays, qui n'avancait pas de revendications sociales ou économiques qui supposeraient une reconnaissance de la légitimité du pouvoir en place et qui n'apporteraient que des solutions à court terme³². Cette fois-ci, le mouvement proposait la mise en place d'une révolution car il demandait un changement radical du régime, le départ des acteurs du système algérien hérité de la guerre de libération et avec cela une transition à la démocratie et à l'État de droit. Face à cette masse révoltée, le pouvoir a dû trouver des solutions. Ainsi, le chef d'état-major de l'armée, Gaid Salah, a adopté un discours conciliant et a annoncé que l'armée « partageait » avec le peuple « les mêmes valeurs et principes »³³. En outre, pour sauvegarder le système avec son armée, il a décidé de se retourner contre son allié depuis des années, le président Bouteflika, et de le sacrifier, ensemble avec son clan familial, espérant de cette façon se positionner à côté du peuple mécontent.

Pour comprendre ce jeu de l'armée algérienne, il faut préciser qu'à l'arrivée au pouvoir en 1999 d'Abdelaziz Bouteflika, l'armée et les services de sécurité étaient depuis longtemps dans une position supérieure vis-à-vis de la présidence, et, dans ce contexte, Bouteflika déclarait qu'il ne voulait pas être un « trois quarts de président »³⁴. Par conséquent, il commença à

³² Maria Adriana Țiboc, « Le discours du *hirak* algérien » in Sergiu Mișcoiu, Cristian Preda, Andreea Bianca Urs, Dominica Gorovei (dir.), *Systèmes politiques et dynamiques conflictuelles en Afrique – Quel impact pour la mondialisation ?*, Paris : Les éditions du Cerf, 2022, p. 202.

³³ Ali Boukhlef, « Gaïd Salah souligne “une vision commune entre le peuple et l'armée” », dans *Liberté Algérie*, 2019, [<https://liberte-algerie.com/actualite/gaid-salah-souligne-une-vision-commune-entre-le-peuple-et-larmee-311310>], consulté le 10 juin 2022.

³⁴ Faÿçal Métaoui, « Algérie : les hommes clés du « système », dans *Le Parisien*, 2019, [<http://www.leparisien.fr/international/algerie-les-hommes-cles-du-systeme-qui-gouverne-01-03-2019-8023161.php>], consulté le 05 juin 2022.

faire tout le possible pour renforcer les pouvoirs de la présidence et pour instaurer une supériorité des structures politiques sur les structures militaires, en amendant la Constitution à deux reprises et en réduisant progressivement et considérablement l'influence des militaires sur la vie politique. Ainsi, pendant les années de son mandat, Bouteflika a renforcé sa position et son influence en nommant ses proches à la tête des institutions civiles et en facilitant l'émergence d'une nouvelle classe d'hommes d'affaires, à sa main. Cette confrontation entre le militaire et la présidence culmina, en 2015, avec la « mise à la retraite » du général des corps d'armée, Mohamed Médiène, dit Toufik, l'omnipotent directeur du Département du renseignement et de la sécurité (le DRS) depuis 25 ans³⁵.

Comme le *hirak* est apparu au moment où se posait le problème de la succession du président Bouteflika, l'armée est intervenue à la fois pour préserver ses intérêts dans la transition politique et pour empêcher aussi une dérive populaire qui aurait changé l'équilibre politique du pays. Ainsi, avec la « démission » du président, le 2 avril, suivie d'arrestations importantes des personnalités du clan Bouteflika, l'armée revient en première ligne. En plus, lors de la présidentielle du 12 décembre, l'armée impose son candidat, Abdelmadjid Tebboune, un ancien Premier ministre d'Abdelaziz Bouteflika, un homme du régime, qui est élu dès le premier tour. Il est un président sans légitimité démocratique, un président que les Algériens refusent de reconnaître comme tel. En profitant ainsi de la révolte populaire, l'armée a réussi à rester la structure dure, faisant des changements « de surface », tout en gardant les rênes du pouvoir. Dans un pays où, au cours du temps, les coups d'État constituaient l'arme la plus utilisée du régime, la démission forcée du président Bouteflika et le retour de l'armée en position de force marquent des indices témoignant un autre coup d'État opéré par l'appareil militaire algérien.

³⁵ Farid Alilat, « Algérie : Mohamed Médiène, la chute de Mystère », dans *Jeune Afrique*, 2015, [<https://www.jeuneafrique.com/mag/265703/politique/algerie-mohamed-mediene-la-chute-de-mystere-t/>], consulté le 16 mai 2022.

Conclusions

Au cours de notre analyse, nous avons observé qu'il y a deux rapports de forces qui maintiennent la région maghrébine dans un permanent état de conflit et de tensions. D'un côté, il y a le rapport armée-État. Quand ce rapport est assez tendu, les révoltes populaires sont le plus souvent récupérées par les militaires pour une réorganisation du pouvoir à leur guise. D'un autre côté, il y a le rapport société-État. Les protestations sociales n'expriment pas seulement le mécontentement de la population, mais elles montrent aussi un grand écart entre l'État et la société. Le peuple cherche la démocratie, cherche à avoir des droits démocratiques, cherche sa part de la richesse du pays, mais cette quête rencontre d'une manière brutale la soif du pouvoir des élites dirigeantes.

Pourtant, malgré les répressions violentes, malgré les divers jeux du régime pour rester au pouvoir, il est important que la population ne cesse pas de lutter pour ses droits³⁶. Un seul événement social, une seule manifestation populaire, aussi massive qu'elle puisse l'être, n'est pas capable de renverser tout un régime bien implanté dans la tradition politique du pays. Ce qui est important, c'est que les gens se révoltent, que la société demande ses droits, qu'elle ne cesse pas de s'opposer à ces régimes autoritaires, coûte que coûte. Grâce à toutes ces émeutes, grâce aux révoltes plus ou moins violentes, aux protestations plus ou moins organisées, aux mouvements sociaux plus ou moins massifs qui fragilisent peu à peu les régimes, toute une révolution se met en place.

³⁶ V. également, Sergiu Mișcoiu « Du récit des conflits au conflit des récits : Raconter les politiques conflictuelles en Afrique », in : Simona Jișă, Sergiu Mișcoiu et Modibo Diarra (dir.), *Raconter les politiques conflictuelles en Afrique. Regards croisés*, Paris, Editions du Cerf, 2021, pp. 3-9

Bibliographie :

1. Addi, Lahouari (2004), « La torture comme pratique d'Etat dans les pays du Maghreb », dans *Régimes politiques et droits humains au Maghreb. Confluences Méditerranée*, Harmattan, 141-153
2. Alilat, Farid (2015), « Algérie : Mohamed Mediène, la chute de Mystère », dans *Jeune Afrique*, [<https://www.jeuneafrique.com/mag/265703/politique/algerie-mohamed-mediene-la-chute-de-mystere-t/>], consulté le 16 mai 2022
3. Bayart, Jean-François (1983), « Les sociétés africaines face à l'Etat », dans *Pouvoirs*, Revue française d'études constitutionnelles et politiques, numéro 25- Les pouvoirs africains, 23-39
4. Belakhdar, Naoual (2019), « "L'Indépendance, c'est maintenant !" Réflexion sur le soulèvement populaire en Algérie », dans *L'Année du Maghreb, Dossier spécial : Quand l'Algérie proteste*, numéro 21, 105-116
5. Belkaïd, Akram (2012), « L'Algérie, une exception en marge du Printemps arabe », dans *Les Cahiers de l'Orient*, Centre d'études et de recherches sur le Proche-Orient, 141-150
6. Boukhlef, Ali (2019), « Gaïd Salah souligne "une vision commune entre le peuple et l'armée" », dans *Liberté Algérie*, [<https://liberte-algerie.com/actualite/gaid-salah-souligne-une-vision-commune-entre-le-peuple-et-larmee-311310/>], consulté le 10 juin 2022
7. Catusse, Myriam (2011), « Le social : une affaire d'Etat dans le Maroc de Mohammed VI », dans *Confluences Méditerranée*, Harmattan, 63-76
8. Chabbi, Mourad (2015), « Armée et transition démocratique en Tunisie », dans *Politique étrangère*, 103-113
9. Daguzan, Jean-François (2013), « Armées et société dans le monde arabe : entre révolte et conservatisme », dans *Fondation pour la Recherche Stratégique*, 1-14

10. Daguzan, Jean-François (1999), « Maghreb. Les armées en politique : des trajectoires divergentes », dans *Confluences Méditerranée*, 21-38
11. Fanon, Frantz (1962), *Les damnés de la terre*, 1961, Dans le cadre de la Collection : Les classiques des sciences sociales, Une collection développée en collaboration avec la Bibliothèque Paul-Émile-Boulet de l'Université du Québec à Chicoutimi
12. Gallissot, René (2022), « Les émeutes, phénomène cyclique au Maghreb : rupture ou reconduction du système politique », dans *Nakala. Rubrique : Etudes thématiques*, Centre national de la recherche scientifique, Institut de recherches et d'études sur le monde arabe et musulman, 29-39
13. Geisser, Vincent et Kréfa, Abir (2011), « L'uniforme ne fait plus le régime, les militaires arabes face aux « révolutions », dans *Revue internationale et stratégique*, vol. 83, numéro 3, 93-102
14. Guèye, Babacar (2009), « La démocratie en Afrique : succès et résistances », dans *Pouvoirs*, numéro 129, Le Seuil, 5-26
15. Hachemaoui, Mohammed (2016), « Qui gouverne (réellement) l'Algérie ? », dans *Politique africaine*, numéro 142, 169-190
16. Hugon, Philippe et Essiane Ango, Naïda (2018), « Les armées nationale africaines depuis les indépendances » Essai de périodisation et de comparaison, dans *Institut de Relations Internationales et Stratégiques*, 1-60
17. Khader, Bichara (2011), « Printemps arabe : entre autoritarisme et démocratie », dans *Politique étrangère*, 825-838
18. Lamnaouer, Amel (2007), « Les Forces Armées Royales du Maroc », dans *Les Champs de Mars*, 119-138
19. Mansour, Abdellatif (2011), « L'armée marocaine : son pouvoir réel et ses ambitions », dans *MarocHebdo*, [<https://www.maghress.com/fr/marochebdo/92006>], consulté le 30 mai 2022

20. Martin, Aude (2019), « L'Algérie malade de son pétrole » dans *Alternatives Economiques*,
[<https://www.alternatives-economiques.fr/lalgerie-malade-de-petrole/00088704>], consulté le 02 juin 2022
21. Martinez, Luis (2012), « Injustices sociales et contestations politiques au Maghreb », dans CERISCOPE Pauvreté,
[<http://ceriscope.sciences-po.fr/pauvrete/content/part3/injustices-sociales-et-contestations-politiques-au-maghreb>], consulté le 06 juin 2022
22. Mazoue, Aude (2021), « Maroc : le Mouvement du 20-février "n'a pas été massif mais a entraîné des changements de société" » dans France 24, [<https://www.france24.com/fr/afrique/20210220-maroc-le-mouvement-du-20-f%C3%A9vrier-n-a-pas-%C3%A9t%C3%A9-massif-mais-a-entra%C3%AEn%C3%A9-des-changements-de-soci%C3%A9t%C3%A9>], consulté le 03 juin 2022
23. Métaoui, Fayçal (2019), « Algérie : les hommes clés du « système », dans *Le Parisien*, [<http://www.leparisien.fr/international/algerie-les-hommes-cles-du-systeme-qui-gouverne-01-03-2019-8023161.php>], consulté le 05 juin 2022
24. Mișcoiu, Sergiu (2021), « Du récit des conflits au conflit des récits : Raconter les politiques conflictuelles en Afrique », in : Simona Jișa, Sergiu Mișcoiu et Modibo Diarra (dir.), *Raconter les politiques conflictuelles en Afrique. Regards croisés*, Paris, Editions du Cerf.
25. Mokhefi, Mansouria (2012), « Maghreb : Révolutions inachevées ? », dans *Politique étrangère*, Institut français des relations internationales, 71-83
26. Otayek, René (2002), « Vu d'Afrique. Société civile et démocratie. De l'utilité du regard décentré », dans *Revue internationale de politique comparée*, Vol. 9, 193-212

27. Ouchichi, Mourad (2016), « Le capitalisme rentier en Algérie : approche institutionnelle », dans *Etat, Rente et Prédation*, Presses de l'Ifpo, Université de Technologie et de Sciences appliquées Libano-Française, [<https://books.openedition.org/ifpo/9585>], consulté le 17 mai 2022
28. Petithomme, Mathieu (2007), « Regards croisés sur le colonialisme et le post colonialisme en Afrique subsaharienne », dans *Europe – Afrique : Regards croisés sur une « Europe spirituellement indéfendable*, Volume 3, numéro 2, [<https://www.erudit.org/fr/revues/euro/2007-v3-n2-euro1995/017840ar/>], consulté le 30 mai 2022
29. Prunier, Gérard (1991), « Violence et histoire en Afrique », dans *Politique africaine - Violence et pouvoir*, numéro 42, Editions Karthala, 9-14
30. Rocherieux, Julien (2001), « Evolution de l'Algérie depuis l'indépendance » dans *Sud/Nord*, numéro 14, ERES, 27-50
31. Srhir, Adil Moustouï (2015), « Le mouvement 20 Février au Maroc entre l'autolégitimation et la délégitimation de l'Etat : Une analyse critique du discours », dans *Nómadas. Critical Journal of Social and Juridical Sciences*, 39(3), 111-132
32. Stora, Benjamin (2006), « L'amnésie algérienne », dans *Histoire coloniale et post coloniale*, [<https://histoirecoloniale.net/l-amnesie-algerienne-par-Benjamin.html>], consulté le 21 mai 2022
33. Țiboc, Maria Adriana (2022), « Le discours du hirak algérien » in Sergiu Mișcoiu, Cristian Preda, Andreea Bianca Urs, Dominica Gorovei (dir.), *Systèmes politiques et dynamiques conflictuelles en Afrique – Quel impact pour la mondialisation ?*, Paris : Les éditions du Cerf, 2022, pp. 193-207
34. Walad Amir, Nuaymah (2016), « Etat rentier et problématique de développement en Algérie » dans *Cahiers Politique et Droit*, 1-14
35. Werenfels, Isabelle (2007), *Managing instability in Algeria – elites and political change since 1995*, Routledge

36. *** « Surmonter la paralysie économique de l'Algérie », 2018, dans *International Crisis Group*, Report n. 194, Middle East and North Africa, [<https://www.crisisgroup.org/fr/middle-east-north-africa/north-africa/algeria/192-breaking-algerias-economic-paralysis>], consulté le 23 mai 2022
37. *** « L'armée "garante de la révolution, fidèle à la Constitution" », 2011, dans *La Dépêche*, [<https://www.ladepeche.fr/article/2011/01/24/998077-l-armee-garante-de-la-revolution-fidele-a-la-constitution.html>], consulté le 25 mai 2022.

NATIONALITE ET CITOYENNETE : DU SYSTEME MINORITAIRE
HONGROIS A L'ADOPTION DES RWANDOPHONES EN
REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

NATIONALITY AND CITIZENSHIP : FROM THE HUNGARIAN
MINORITY SYSTEM TO THE ADOPTION OF RWANDOPHONES IN
THE DEMOCRATIC REPUBLIC OF CONGO

Junior Misi Mungala*

DOI: 10.24193/subbeuropaea.2023.1.04

Published Online: 2023-06-30

Published Print: 2023-06-30

Abstract

At the dawn of the third decade of inter-communal, inter-ethnic and inter-tribal wars opposing different armed groups to the exhaustion of the public form, the Democratic Republic of Congo has cried out on the roof of the world to denounce the pullers of the strings, without finding the slightest echo of its cries of distress. On the other hand, under the ashes of thousands of deaths and the rape of women and children, the appetites of politicians ready to do anything to satisfy their fantasies flourish. Perhaps it is time to come to our senses and understand that

* Expert en Relations internationales et études du développement Europe-Afrique (Double Master DEA-Université de Szeged (Hongrie) et Senghor d'Alexandrie (Égypte).
Contact: Misijm@yahoo.fr.



there is no lack of solutions. It is the choices and priorities that come first. We are convinced that peace as an option in the Great Lakes region can be reconciled with the interests of the various decision-makers. The study of the Hungarian minority system serves as a model for designing the conditions or possibilities for a lasting peace in the Congo. If Hungarian solutions have enabled Hungary to solve its internal problems, they could in one way or another be the basis for peace in the DRC. We rely on Hungary's recognition of the national and ethnic minorities existing within its nation and state, on the one hand, and on the other, on the responsibility clauses that commit the Hungarian government to the protection of its various nations outside the borders of the motherland. We must be aware of the national minorities living in the DRC and the need for agreements between their home state and the DRC on the limit of responsibility of the latter. Hoping to obtain results similar to our intentions, we dare to believe that it is possible to reproduce the Hungarian solutions in the Congo.

Keywords: nationality, citizenship, national minority, ethnic minority, responsibility clause.

Introduction

« Être différent n'est pas mal. Ce qui fait mal, c'est d'être traité différemment ».¹ Notre étude a pour objet l'étude du système minoritaire hongrois sur le plan sociale, politique et juridique dans la perspective d'une reconnaissance congolaise des minorités nationales rwandaises vivant en République démocratique du Congo qui est un État au centre de l'Afrique entouré de neuf voisins. Dans ses relations de bon voisinage, les populations aux extrémités du Pays ont nourri des relations étroites avec ceux des pays voisins. Le traçage de frontières depuis l'époque coloniale et les échanges culturels durant l'histoire révèlent la présence des

¹ Raphaël Kakmeni Wembou, « L'Afrique est-elle une terre d'intolérance pour les albinos ? : << Être différent n'est pas mal. Ce qui fait mal, c'est d'être traité différemment >> », Edilivre, Paris, 2016, p. La première de couverture.

communautés homogènes départ et d'autres des frontières congolaises. Le phénomène d'immigration et l'arrivée des réfugiés ont ainsi bouleversé la paix entre différentes communautés et ont entraîné le risque de constitution des entités contestées à l'intérieur des communautés formées au Congo, d'un côté. De l'autre côté, nous avons la Hongrie, depuis 1920 à nos jours, est à l'Europe de l'Est, avec sept pays voisins. Comparativement à la RDC, la Hongrie est confrontée à une crise identitaire relative à la question des minorités. Avec différents groupes de minorités au sein de son territoire, et une population hors de ses frontières, la Hongrie est à la fois État-parent et État-hôte. Le but de notre recherche, d'une part, est de comprendre le système minoritaire hongrois et congolais à travers une sociologie comparative.² Il est question pour nous de voir dans quelle mesure la gestion des minorités en Hongrie, sans toutefois être considérée comme le modèle absolu que tous les États devraient suivre, peut servir d'exemple pour la RDC et proposer des pistes de solution quant à la crise militaire et humanitaire qui s'est établie depuis des décennies en RD Congo. Et d'autre part, ouvrir une perspective relative à un équilibre démographique à travers l'intégration et l'insertion sociale des immigrés et les réfugiés rwandais, en générale, et les rwandophones de la RDC, en particulier.

L'intérêt de notre étude se situe au niveau des efforts que fournissent tous les citoyens du monde, en général, et tous les congolais, en particulier, engagés dans le processus de pacification de la région des Grands Lacs, depuis maintenant trois décennies³ d'affrontements armés entre différents groupes armés et la force régulière congolaise, causant des milliers de morts, des viols des femmes et des enfants, avec un niveau

² Joffre Dumazedier et Marc Laplante, « Méthode comparative et prévision sociologique », dans *Cahiers Internationaux de Sociologie*, Nouvelle série, V. 47, 1969, pp. 69-92. V. également Sergiu Gherghina, Sergiu Mișcoiu et Monika Mokre « Introduction: Democratic Deliberation and Under-Represented Groups », in *Political Studies Review*, no. 2, vol. 19, 2021, P. 159-164.

³ Gauthier de Villers, « La guerre dans les évolutions du Congo-Kinshasa », Dans *Afrique contemporaine*, V. 3, N° 215, 2005, pp. 47-70. V. également Simona Jișa, Sergiu Mișcoiu et Buata B. Malela (dir.), *Littérature et politique en Afrique francophone. Approche transdisciplinaire*, Paris, Editions du Cerf, 2018.

d'atrocité qui ne dit plus son nom. Que toutes et tous ceux qui sont engagés pour la paix au Congo reçoivent leurs hommages à travers cette planche. Certaines questions nous paraissent fondamentales dans cette recherche. Mais celle qui retient plus notre attention est la suivante : Comment pouvons-nous, avec l'expérience hongroise de gestion des minorités, résoudre les crises identitaires en République démocratique du Congo ? La législation congolaise confond la nationalité à la citoyenneté, c'est ce qui rend détourné le débat sur la question de minorité en RDC. Nous ne pouvons pas pour autant affirmer qu'il n'y a pas de minorité au Congo, encore moins qu'il ne soit pas un Etat multinational, au regard de l'article 51 alinéa 2 de la Constitution Congolaise.⁴ Tant que la loi congolaise restera ambiguë sur la question des minorités congolaises, les crises intercommunautaires ne prendront jamais fin et nous assisterons toujours aux recrudescences des mouvements armés d'autodéfenses. Seule une reconnaissance de toutes les communautés, sans exception, pourrait favoriser une intégration pacifique et encadrée des minorités vivant en RDC. Nous pensons également à une clause de responsabilité entre le Congo et le Rwanda en vue des accords sur les responsabilités de chacun sur les minorités rwandaises vivant au Congo. Il s'agit là des propositions à prendre en compte pour construire une paix durable dans la région des Grands Lacs en général et en RDC en particulier. Tout travail scientifique exige toujours une méthode appropriée pour aboutir aux bons résultats. Nous optons pour la méthode de sociologie comparative. D'abord, il sera question d'affronter un nouveau problème social congolais, celui de la reconnaissance des minorités nationales, en s'appuyant sur l'étude du système minoritaire hongrois, où ce problème s'est déjà posé et les solutions ont déjà été identifiées. Ensuite, nous ferons des prévisions

⁴ Journal Officiel de la République Démocratique du Congo, *Constitution de la République démocratique du Congo Modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006*, 52ème Année, Numéro Spécial, Cabinet du Président de la République, Kinshasa, 5 février 2011, p. 19. L'article 51 alinéa 2 dit que l'Etat congolais, « Il assure également la protection et la promotion des groupes vulnérables et de toutes les minorités ».

sociologiques et les hypothèses probables pour le Congo. Enfin, partant de ces prévisions et hypothèses, nous obtiendrons des résultats conformes à nos attentes. Nous avons choisi la Hongrie car, en dehors du fait que notre formation en Hongrie soit un atout, non seulement la Hongrie constitue pour nous un modèle dans la gestion des minorités, mais aussi son système minoritaire est plus avancé que celui du Congo. Le Congo est composé de plusieurs groupes ethniques et tribus. Jusqu'à présent, il est difficile d'en établir les éléments permettant d'apprécier le critère de minorité ou de majorité. On pourrait d'ailleurs se demander qui sont majoritaires ou minoritaires au Congo. Si non, toutes les tribus risqueraient de se retrouver dans cette logique de minorité. Le cas sous examen est d'autant plus exceptionnel qu'il met en jeu non seulement les vies humaines et l'ordre public en RDC, mais aussi la politique internationale du pays. Notre investigation n'a pas la prétention d'être exhaustive, elle a certes des limites. Vu la sensibilité de la question en étude, nous n'avons pas pu procéder aux entretiens ni aux enquêtes sur terrain, nous nous sommes focalisé sur les différentes littératures à notre disposition pour produire une réflexion accessible à tous. En plus, malgré la fiabilité de la méthodologie adoptée, il n'est pas exclu que nous aboutissons à des résultats contraires à nos attentes. Nous admettons aussi qu'il n'y a pas, dans l'absolu, une méthode africaine, européenne, etc. de résiliation des conflits, par contre il y a d'une part le respect des accords, d'autre part, l'engagement pour la paix. Nous ne pensons pas faire du copier-coller, mais adapter nos observations aux contextes qui sont africains en général et congolais en particulier. Notre compréhension de la nationalité et la citoyenneté est contraire à l'usage français qui confond ces deux concepts.⁵ Nous soutenons que « La citoyenneté manifeste l'appartenance à la Nation ; elle

⁵ Gábor Egry, « De l'ethnicisation de la nationalité à l'indigénat transnational : migration, citoyenneté, paix de Trianon », *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, V. 52, N° 2, 2020, pp. 341-363. V. aussi : Andreea Bianca Urs, Sergiu Mișcoiu, „De la continuité à la rupture : une analyse discursive de la présidence de Félix Tshisekedi (RDC)”, in Sergiu Mișcoiu, Delia Pop-Flanja (ed.), *Communication de crise et résolution des conflits en Afrique francophone*, Cluj-Napoca, Casa Cărții de Știință, 2021, pp. 11-28.

confère à son titulaire un ensemble de droits politiques et civiques ; le droit constitutionnel détermine son contenu, le droit civil ou pénal les modalités de son attribution, liée à la nationalité. Régie par le droit administratif, la relation administrative est le rapport entre l'individu, quels que soient sa nationalité, son âge ou sa capacité, et les autorités administratives ».⁶ Autrement dit, les citoyens sont recrutés parmi les nationaux. En parlant de la nationalité, nous nous référons « ...à la notion de nation et à l'existence d'une collectivité qui s'est constituée dans l'histoire autour de certains [caractères] plus ou moins objectifs ».⁷ La nationalité est une unité historique et politique d'une communauté, fondée sur des caractéristiques liées à la langue, la religion, l'ethnicité ou la culture. Lorsqu'on parle des minorités en Hongrie, d'abord, on parle des Hongrois qui vivent en dehors de la Hongrie, ensuite des minorités qui vivent en Hongrie. Celles-ci ne sont pas issues d'une immigration ou en tout cas, pas d'une immigration récente, et enfin on peut parler des migrants récents qui se sont installés en Hongrie. Pour ce qui concerne notre analyse, nous nous limitons à l'étude relative à la situation de la première et la deuxième catégorie de minorités hongroises. La différence la plus importante est que les Hongrois ne bougeaient pas, mais c'étaient les frontières qui changeaient, par contre, les Hutus et les Tutsis sont arrivés, de plus, plutôt récemment, au Congo. Mais ce qui est intéressant ici est que pour le cas des Tsiganes qui du moins ont immigré vers la Hongrie, bien qu'il ne s'agit pas d'une immigration récente, leur adoption et leur intégration hongroise nous permet de plancher sur l'intégration et l'adoption des Hutus et Tutsis en RDC. Dans le cas des Hongrois se trouvant hors les frontières hongroises, suite au changement des frontières, l'engagement de la Hongrie, plutôt pacifique, sur le sort de cette catégorie de minorité nous permet de faire le lien entre

⁶ Gilles Dumont, *La citoyenneté administrative*, Diss. Université Panthéon-Assas Paris 2, 2002.

⁷ Charles Leben, « Nationalité et citoyenneté en droit Constitutionnel », dans *Controverses*, pp. 151-163. <http://controverses.fr/pdf/n11/leben11.pdf>

l'action démesurée rwandaise au Congo et la nécessité d'une limitation de responsabilité entre le Congo et le Rwanda quant au sort des Hutus et les Tutsis vivant au Congo. Notre travail gravite autour de trois chapitres. Le premier rend certes un aperçu des systèmes minoritaires hongrois et congolais. Dans le deuxième, nous l'analyserons le système minoritaire hongrois en nous focalisant sur les éléments constants et variant, comme facteurs déterminants de ce système afin que nous ayons les outils nécessaires pour trouver une voie de sortie par rapport à la crise congolaise. Le troisième portera sur les manifestations attendues au Congo des solutions hongroises. Il s'agit de voir comment le Congo peut résoudre le problème relatif à ses minorités à partir de l'expérience hongroise.

Notamment en accordant aux minorités un statut juridique entant que minorités nationales rwandaise vivant au Congo et en établissant les clauses de responsabilités pour le Congo et le Rwanda.

I. Présentation des modelés d'étude : Le système minoritaire de la Hongrie et de la République démocratique du Congo

Ouvrir notre recherche par un aperçu des systèmes minoritaires hongrois et congolais permet de comprendre, les différents modèles de notre étude. Nous voulons dans ce chapitre comprendre le fonctionnement du système minoritaire de ces pays ciblés. Nous analyserons, dans un premier temps, le système minoritaire hongrois en établissant la différence entre les minorités ethniques et les minorités nationales. En second lieu, nous mettrons en évidence le caractère flottant de la loi congolaise sur la question des minorités. Nous nous pencherons également sur le besoin de reconnaissance exprimé par les minorités congolaises, en particulier des minorités rwandophones.

1.1. Du système minoritaire hongrois dans la reconnaissance des minorités nationales et ethniques

1.1.1. Des minorités nationales : les hongrois de nationalité et de citoyenneté

Dans le contexte de l'arbitrage territorial⁸ issu du traité de Trianon le 4 juin 1920, un tiers de la population magyarophone se sont retrouvés dans des nouveaux pays voisins.⁹ Les minorités nationales désignent, les populations hongroises vivant à l'étranger, notamment dans les pays voisins et ceux des pays voisins vivant en Hongrie. Une minorité constituée des personnes attachées à leurs nations d'origine, bien que se trouvant à l'étranger. Parmi ces peuples, nous pouvons citer les magyares, vivant hors du territoire hongrois et ceux vivant sur le territoire hongrois, nous pouvons les énumérer comme suit : la minorité allemande, la minorité bulgare, la minorité arménienne, la minorité croate, la minorité grecque, la minorité polonaise, la minorité roumaine, la minorité ruthène, la minorité serbe, la minorité slovaque, la minorité slovène et la minorité ukrainienne.

Il s'agit ici des groupes minoritaires liés à leur mère-patrie à travers des relations complexes. Par exemple, la « loi sur les hongrois des Etats voisins »,¹⁰ adoptée le 19 juin 2001, inaugure la « réunification de la nation hongroise par-delà les frontières ».¹¹ Cette loi consiste à s'intéresser du sort des « frères hors frontières »¹² hongroises.

La Hongrie vise une autonomisation ethno-territoriale des organisations magyares, un objectif qui s'inscrit dans le cadre d'un processus de longue durée. Cependant, avec les avancées des institutions

⁸ Pavlović Vojislav G., *et al.* « Le traité de Trianon, l'acte constitutif de l'État yougoslave ? », dans *Balkanica*, 2016, N° XLVII, p. 249-262.

⁹ Jean-Baptiste Chastand, « Le traité de Trianon, une obsession hongroise », dans *Le Monde*, série d'été, 2020, < https://www.lemonde.fr/series-d-ete/article/2020/07/24/le-traite-de-trianon-une-obsession-hongroise_6047182_3451060.html >, consulté le 09/05/2023.

¹⁰ Antonela Capelle-Pogacean, « La Hongrie et les minorités magyares. Une relation complexe à l'heure de l'intégration européenne », 2003, pp. 1-15. hal-01065064,

¹¹ *Ibidem.*, p. 1.

¹² *Ibidem.*, p. 2.

de l'Union Européenne, à travers la démocratisation des sociétés de la région, les institutions culturelles magyares ont connu un développement. Il y a lieu d'évoquer, dans ce sens, « la reconnaissance des droits linguistiques et culturels ». ¹³ Mais la Hongrie, avec sa politique de diaspora, ne va pas s'en arrêter là.

La loi n XLV, votée en 2010 par le parlement hongrois, intitulée « sur le témoignage rendu à la solidarité nationale », ¹⁴ stipule : « Tous les membres et toutes les communautés du peuple hongrois (magyarság), quoique placés sous l'autorité de plusieurs États, font partie de la nation hongroise unie, dont la solidarité hors des frontières étatiques est une réalité ». ¹⁵ C'est-à-dire, la politique de diaspora hongroise non seulement porte le destin des hongrois vivant hors le territoire hongrois, mais aussi elle promeut le maintien du lien entre les hongrois de la diaspora et ceux vivant en territoire hongrois. Ceci résume le rôle significatif de la mère-patrie face aux hongrois d'autres frontières en termes de « Clause de responsabilité » ¹⁶ adoptée par la constitution hongroise, après la chute des régimes totalitaires. Egalement, cette clause a été dans le même contexte, adoptée par d'autres pays de la région tels que : la Pologne, la Slovénie, la Croatie, la Slovaquie, la Roumanie et l'Ukraine. ¹⁷

L'adoption de la Clause de responsabilité consiste, notamment, l'annonce de la constitution de 1989, qui stipule : « La République hongroise porte la responsabilité du destin des Hongrois vivant en dehors de ses frontières et promeut le maintien de leur lien avec la Hongrie ». ¹⁸

¹³ *Ibidem.*, p. 4.

¹⁴ Máté Zombory, « La Hongrie et les minorités hongroises : Stratégies d'identification nationale dans la 'relation hongro-hongroise' », dans Paul Bauer, Christian Jacques, Mathieu Plésiat, Máté Zombory. *Minorités nationales en Europe centrale, Démocratie, savoirs scientifiques et enjeux de représentation*, Centre français de recherche en science sociales (CEFRES), 2011, pp.89-111, halshs-00633083.

¹⁵ Máté Zombory, *Op. Cit.*, p. 89.

¹⁶ *Ibidem.*, p. 92.

¹⁷ *Ibidem.*

¹⁸ Máté Zombory, *Op. Cit.*, p. 91.

Pour les pays adoptant, à construire les rapports entre les Hongrois vivant hors les frontières avec la mère-patrie afin de restructurer la vie politique étatique, vu les logiques actuelles des intégrations. Cette logique, à travers ses trois dimensions à savoir : nationale, régionale et européenne, se fonde sur une rhétorique de réunification. La logique nationale hongroise consiste à une réunification de la nation culturelle magyare avec la nation politique hongroise dans l'objectif d'aboutir à une « nation-mosaïque ».¹⁹ Une nation certes, historiquement issue de l'élément géographique commun, mais qui transcende l'espace géographique atteignant des proportions spirituelles.

Dans le cadre de la logique régionale, l'importance des relations de voisinage est fondamentale dans la réunification nationale. S'il faut réunir sur la clause de responsabilité, évoquée précédemment, il revient aux États adoptant la clause de réclamer la responsabilité de leurs citoyens vivant dans un territoire autre que celui dont ils ont la souveraineté. Du coup, la clause confère à la mère-patrie le pouvoir non pas d'annexer la région ou la province du pays d'accueil où est concentrée sa population, mais plutôt, de dire simplement à ses ressortissants : « Tu m'appartiens, je te prends ».²⁰ Ils ont donc le droit sur les populations et non sur les territoires où se concentre ces dernières. Enfin, la logique européenne relative à l'intégration, à la base de la formation de la nation européenne, est fonction de la communauté des intérêts fondées sur les traités de commerce.²¹ Il y a, de ce fait, un regroupement national animé en même temps par un sentiment, une âme et un corps.²² Analysons à présent la question des minorités ethniques qui est également l'objet de beaucoup d'attentions dans la politique hongroise de gestion des minorités.

¹⁹ Antonela Capelle-Pogacean, *Op. Cit.*, p.2.

²⁰ Ernest Renan, *Qu'est-ce qu'une nation ?* Calmann Lévy, Paris, 2^{ème} édition, 1882, p. 28.

²¹ *Ibidem*, p.22.

²² *Ibidem*.

I.1.2. Les minorités ethniques : adoption et intégration

Le premier groupe de Tsigane est arrivé en Europe vers XIV^{ème} et XV^{ème} siècle. Identifié par sa langue qui, sans doute, est du nord-ouest de l'Inde, il a quitté l'Inde entre le IX^{ème} et le XIV^{ème} siècle.²³ En majorité forgerons et chaudronniers, les Tsiganes vont s'installer en Chypre vers 1384. Ils vont immigrer également en Grèce et dans d'autres pays européens. Ils étaient nommés Egyptiens et même le lieu où ils étaient installés en Grèce était baptisé « petit Egypte »,²⁴ au fil des temps, ce nom va connaître des déformations. Par exemple, jusqu'au XX^{ème} siècle, va sortir de l'anglais le nom Gypsies, tandis que de l'espagnole, le nom va se déformer en Gitanos.²⁵

Les Tsiganes sont arrivés en Hongrie, en passant par la Transylvanie, en 1420.²⁶ Le groupe mené par le Duc André, composé des femmes, des hommes et des enfants, est reçu par le Roi de Hongrie. C'est à partir de cette époque que l'on parle de Tsiganes hongrois, qui vont ensuite s'étendre vers l'ouest de l'Europe, notamment en Italie, en France...²⁷ Aujourd'hui, statiquement parlant, il est difficile d'établir avec précision un tableau représentatif des Tsiganes. Suite à des siècles de persécutions, la majorité des Tsiganes n'osent pas se déclarer Tsiganes.

Cependant une évolution du nombre de Tsiganes en Hongrie donne une estimation entre 55.000 au minimum et 600.000 au maximum.²⁸

De façon succincte, nous pouvons regrouper la communauté Tsigane en six différents groupes : le premier est composé des Tsiganes vivant dans les Balkans, le deuxième est celui installé en Europe centrale, en Slovaquie et aux pays voisins, appelé Rom. Le troisième, quant à lui, est formé des Roms de Finlande, de la Russie du nord et des pays baltes,

²³ Jean-Pierre Liégeois, *Rom, Tsiganes, Voyageurs*, Les éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1994, p. 19.

²⁴ *Ibidem*, p. 19.

²⁵ *Ibidem*.

²⁶ *Ibidem*, p. 24.

²⁷ *Ibidem*.

²⁸ *Ibidem*, p. 34.

appelés Polska Rroma ou para-romani. Le quatrième groupe, ayant perdu l'usage familial du romani, sont des Tsiganes appelés les Gitan ou Kalé. Le cinquième groupe, ayant été germanisé progressivement leur vocabulaire et leur structure grammatical, est appelé les Sinti ou Monus. Et enfin, le sixième groupe, sont des Tsiganes des îles britanniques et pays de Galles, sont appelés les Gypsies.²⁹

Ne constituant « pas une minorité reconnue dans la plupart des pays européens »³⁰, les Roms sont une minorité ethnique et culturelle reconnue dans les pays tel que la Hongrie, la République tchèque et l'Allemagne. En Allemagne, par exemple, ils s'identifient par l'expression « Sinti allemands ». En République tchèque, ils sont appelés les Roms tchèques. En Hongrie, la population Roms est identifiée comme des « Romungri hongrois ». ³¹ Nous nous focaliserons, dans ce point, sur les Roms de la Hongrie et tenterons de présenter leur statut politique et juridique. Mais avant d'aborder l'essentiel de nos propos, il sied de signaler que la non reconnaissance de la minorité ethnico-culturelle Roms relève entre autre du dilemme fondamental auquel est confrontée cette population. Devrait-elle être considérée comme une nation dispersée en Europe centrale, de l'Est ou de l'Ouest ; ou devrait-elle être acceptée comme un groupe ethnique appartenant à des différents États ?³² Toutefois, la réponse à cette problématique ne peut être aisée que s'il est pris en compte la diversité ethnique de cette population.

En effet, nous pouvons distinguer clairement trois groupes des populations Roms, sous le demi-million³³ installée en Hongrie, sur le plan

²⁹ Jean-Pierre Liégeois, *Op. Cit.*, p. 46.

³⁰ Judit Toth, « L'asile externalisé ou l'Europe comme obstacle à la non-discrimination des Roms ? », dans *Cultures & Conflits* [En ligne], pp. 81-82, Printemps/Été 2011, mis en ligne le 05 septembre 2012, consulté le 30 mars 2021. URL : <http://journals.openedition.org/conflits/18151> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/Conflits.18151>

³¹ Pavel Barsa, « Les Roms à la croisée des chemins », dans *Mouvements*, V.5 N°18, 2001, pp. 138-142.

³² *Ibidem.*, p. 140.

³³ *Ibidem.*

ethnico-culturel. Il y a 70%³⁴ des Roms hongrois qui ont le hongrois comme langue maternelle, environ 20%³⁵ parle Rom. Les Olassi et les Gitans quant à eux, refusent de s'appeler Roms. Les Beasch représentent 10%³⁶ de la population Roms parlant un dialecte du roumain. Il se révèle aux yeux des observateurs que, malgré la reconnaissance de la population Roms, comme il en est le cas en Hongrie, il y a davantage une forme de répulsion de la majorité face à la population Roms. Bien que la Hongrie a adopté en 2003 la directive 2000/43/CE,³⁷ relative aux règles de non-discrimination, les réalités sur le terrain montrent que les actes législatifs à eux-seuls ne peuvent permettre de changer la situation. Les Roms sont frappés par la ségrégation et le chômage. Il s'agit d'une minorité singulière car non seulement étant sans État-parent, mais aussi ne constitue pas une communauté culturelle, linguistique ni religieuse. La communauté Rom est caractérisée par une diversité ethnique.³⁸

Cependant, le système minoritaire hongrois semble favorable pour l'amélioration des conditions de vie des populations Roms. La politique de minorité telle que définie par la loi de 1993,³⁹ a permis à la population Roms d'avoir une sorte d'autogouvernement élu sur le plan national et local. Le gouvernement hongrois, en relation avec la Banque mondiale et l'Institut pour une société ouverte, participe dans des différents grands projets sur les conditions sociales des Roms, bien que ces projets ont rencontré des difficultés quant à leur réalisation et leur mise en place.⁴⁰

³⁴ *Ibidem.*

³⁵ *Ibidem.*

³⁶ *Ibidem.*

³⁷ *Journal officiel* N° L 180 du 19/07/2000 p. 0022 – 0026, *Directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique.* < <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A32000L0043> >, consulté le 15/05/2023.

³⁸ Pavel Barsa, *Op. Cit.*, p. 140.

³⁹ Jean-Pierre Liégeois, « Les Roms au cœur de l'Europe », dans *Le Courrier des pays de l'Est*, V. 6, N° 1052, 2005, pp. 19-29.

⁴⁰ *Ibidem.*, p. 25.

Sans oublier la « Décennie pour l'inclusion des Roms 2005-2015 »,⁴¹ ni des nombreux textes qui ont tenté de cadrer les interventions en faveur des Roms tel que : le pacte de stabilité, l'Agenda 200, le Traité d'Amsterdam, le Programme Phare...⁴²

1.2. Du système minoritaire congolais : entre la reconnaissance des minorités et l'indivisibilité d'État.

1.2.1. De l'ambiguïté de la législation congolaise

Avec plus ou moins 450 tributs ou ethnies, la République démocratique du Congo ne compte pas de groupes minoritaires.⁴³ C'est-à-dire qu'à cause de la fragilité des institutions de l'État congolais, l'évocation de la question des minorités est susceptible d'occasionner des multiples menaces à l'intégrité territoriale et à l'unité nationale⁴⁴. Malgré des conflits identitaires ravageant le pays depuis son accession à l'indépendance en 1960, une protection juridique et politique des minorités heurtant les sensibilités pourrait être un motif de déstabilisation de l'unité nationale.

Ainsi, la législation congolaise trouve des incompatibilités entre la protection de minorités et la sauvegarde de l'intégrité territoriale.⁴⁵ Pour se faire, plutôt que d'établir des normes pour la protection des minorités, la Constitution de la RDC, notamment celle du 18 février 2006, s'attarde sur le principe de l'indivisibilité de l'État et celui de l'unité nationale.

Pour Balingene, la cause de la situation de chaos généralisé dans laquelle est plongé le Congo aujourd'hui est d'avoir laissé cette problématique de minorité sans solution.⁴⁶ Cependant, la Constitution congolaise reconnaît

⁴¹ *Ibidem.*

⁴² *Ibidem.*

⁴³ Kahombo Balingene. « La protection des minorités ethniques en République Démocratique du Congo. Entre rupture et continuité des ordres constitutionnels antérieurs », dans *Librairie africaine d'études juridiques*, N°2, 2010.

⁴⁴ *Ibidem.*, p.1.

⁴⁵ *Ibidem.*

⁴⁶ *Ibidem.*, p.3.

néanmoins les minorités culturelles et donne l'occasion à Balingene de conclure qu'il s'agit bel et bien de la reconnaissance d'une minorité ethnique. Mais très vite, il se bute à un problème très important. Elle ne spécifie guère cette population minoritaire sur le territoire congolais. Toujours dans sa quête d'identifier la minorité ethnique en RDC, car n'étant pas satisfait par la législation congolaise, il tente de laisser tomber cette dernière pour s'orienter vers les faits.⁴⁷ Afin de se formuler un argumentaire, il va se fonder sur cette thèse de Francesco Capotorti, selon laquelle : « on peut dire que lorsque les membres d'une minorité dans leur vie quotidienne d'un sentiment aigu d'identité, d'unité et de solidarité, lorsqu'ils luttent pour maintenir leurs traditions et leur culture et persistent, parfois contre vents et marées, à parler leur langue, lorsqu'il se considèrent et sont considérés par les autres comme un groupe distinct, il est logique de voir dans cette attitude générale l'affirmation non équivoque de leur volonté de préserver et de développer leurs caractéristiques propres ».⁴⁸ Balingene ne trouvera pas suffisant, dans cette thèse de Francesco Capotorti, les éléments pour identifier les minorités en RDC ni pour définir les critères d'identification des ethnies minoritaires sans occasionner des risques d'aboutir aux antagonismes interethniques.⁴⁹

Il se révèle à nos yeux qu'il est utopique pour le constituant congolais, aussi bien que pour Balingene, de choisir expressément de ne pas clarifier la problématique des minorités en RDC sous prétexte de vouloir concevoir une solution consensuelle. Toutefois, Balingene évoque au moins les Tutsis et les Hutus du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, deux ethnies qui, selon la Constitution, ne font pas parti des ethnies congolaises.

La Constitution de la RDC, dans son article 10 alinéa 2 stipule : « Est congolais d'origine, toute personne appartenant aux groupes ethniques dont les personnes et le territoire constituent ce qui est devenu le Congo (présentement la République démocratique du Congo) à

⁴⁷ *Ibidem.*, p.8.

⁴⁸ Francesco Capotorti, cité par Kahombo Balingene, *Op. Cit.*, p. 10.

⁴⁹ Kahombo Balingene, *Op. Cit.*, p. 10.

l'indépendance ». ⁵⁰ Or les Tutsis et les Hutus du Nord et Sud-Kivu tel que le déclare Balingene, sont des groupes ethniques qui n'ont de territoire ni au Nord-Kivu, ni au Sud-Kivu. Donc selon l'article 10 de la Constitution, ils ne peuvent être des congolais d'origine. Du coup, ne peuvent non plus être catégorisés comme minorités ethniques en République démocratique du Congo. L'on ne peut être minorité ethnique congolaise sans être au départ congolais. Il n'est pas de fait que l'on peut constituer une ethnie congolaise, mais il est plutôt de droit. Dans le même ordre d'idée, la Constitution établie, dans son article 10 alinéa 3, les modalités d'acquisition de la nationalité congolaise. La nationalité congolaise est acquise de façon individuel et non collective. ⁵¹ Peut-on dire que les Banyamulenge ne sont pas congolais au sens de la constitution congolaise? La réponse est non, ils sont congolais. Le débat se situerait au niveau de congolais d'origine ou d'acquisition. Encore une fois ici, la réponse n'est pas tranchée. Il faudrait alors questionner les faits : par exemple, Azarias Ruberwa, Munyamulenge mais a été candidat à la présidence de la République aux élections de 2006 sans que sa qualité de congolais d'origine ne soit contestée. De ce fait, au regard de l'Article 7⁵² du Code de la famille congolais, nous pouvons affirmer que les rwandophones vivant en RDC sont des congolais d'origine, non pas par appartenance, mais par affiliation. Mais puisqu'il a été évoqué la question des Hutus et les Tutsis du Nord-Kivu et du Sud-Kivu, constituant une communauté ayant des liens avec leur État d'origine, et en reconnaissant que cette problématique est au cœur du présent travail, il y a lieu d'exposer dans les lignes qui suivent leur origine et leur statut sur le territoire congolais.

⁵⁰ Journal Officiel de la République Démocratique du Congo, *Op. Cit.*, p. 9.

⁵¹ *Ibidem.* p. 9.

⁵² Loi n° 04/024 du 12 novembre 2004 relative à la nationalité congolaise, modifiant et complétant la Loi n° 87.010 du 1er août 1987 portant code de la famille. « Section 2 : Des Congolais par filiation Article 7 : Est Congolais dès la naissance, l'enfant dont l'un des parents- le père ou la mère- est Congolais. La filiation de l'enfant n'a d'effet sur la nationalité de celui-ci que si elle est établie durant sa minorité conformément à la législation congolaise ».

I.2.2. La minorité en RDC : un statut réclamé

Kasper Hoffmann, Godefroid Kihangu Muzalia, César Muhigirwa Tungali et Alice Mugoli Nalunva soulignent que les migrants hutus sont arrivés en RDC dans les années 1920 pour travailler dans les plantations coloniales.⁵³ En 1959, suite à la révolution sociale au Rwanda, une autre vague d'immigrants hutus et tutsis a rejoint la RDC. En dehors des migrations massives des travailleurs, l'assassinat des deux présidents hutus, celui du Rwanda et celui du Burundi, en date du 6 avril 1994, suivi des affrontements sanglants entre Hutus et Tutsis, ont occasionné l'arrivée à travers un couloir humanitaire, sous les auspices de l'opération Turquoise, des réfugiés hutus et tutsis en RDC dès le mois de juillet 1994.⁵⁴

Les détails des affrontements interethniques tutsis et hutus, transformés en bourreaux les uns contre les autres, sont inscrits dans la lettre de six pages adressée au Pape Jean-Paul II par Vingt-neuf prêtres rwandais de Goma en date du 2 août 1994.⁵⁵

Identifiés, par Liam Mahony et Fieldview Solutions, comme étant les Rwandophones,⁵⁶ cette population des Tutsis et des Hutus correspond à la classification globale des minorités effectuée par le professeur Stavenhager. Ce dernier pense qu'il existe « des minorités nationales détachées d'un Etat voisin de celui dont ils sont les ressortissants, l'exemple de certains groupes du Congo, de Burundi, du Rwanda ». ⁵⁷ Il est évident, sans le moindre risque de se tromper, que cette déclaration vise les Tutsis et les Hutus.

⁵³ Kasper Hoffmann, Godefroid Kihangu Muzalia, César Muhigirwa Tungali et Alice Mugoli Nalunva, *Ethnicité, conflits et politique ; de la RDC, dans l'Est. Le passé dans le présent*, Governance in Conflict Network, Bruxelles, 2022, p. 26.

⁵⁴ Jean-François Dupaquier, « 4-RDC/Rwanda : dans leurs bagages, l'idéologie du génocide », dans *Afrikarabia*, 12 avril, 2020, pp. 1-23.

⁵⁵ *Ibidem*.

⁵⁶ Liam Mahony et Fieldview Solutions, « Des stratégies non militaires pour la protection des civils en RDC », dans *Field Strategies for Civilian Protection*, Genève, HD, Center of humanitarian Dialogue, 2013.

⁵⁷ Blaise Tchikaya, « Droit International et le Concept de Minorité-Quelques Observations à Partir du Cas de l'Afrique », dans *Miskolc J. Int'l L. V. 5*, N°2, 2008, pp. 1-15.

En vertu de la déclaration des Nations-unies sur les minorités, nous allons nous fonder sur des faits pour comprendre la problématique des Hutus et les Tutsis, relative à la question des minorités en RDC. En partant sur base de l'hypothèse selon laquelle « tous les pays du monde comptent des minorités au sein de leur population »⁵⁸, il ressort que ces derniers sont victimes des nombreuses violences : politiques, économiques, culturelles et sociales. Ces violences sont fondées sur la discrimination en raison des caractéristiques religieuses, ethniques, nationales, sexuelles ou raciales.⁵⁹ A ce niveau, il nous semble être suffisamment outillé pour parler des Hutus et des Tutsis de la RDC, bien que la loi congolaise ne se prononce pas sur le sujet.

A en croire le Comité des Droits de l'Homme des Nations Unies (CDH), « l'existence dans un Etat partie donné d'une minorité ethnique, religieuse ou linguistique ne doit pas être tributaire d'une décision de celui-ci, mais doit être établi à l'aide de critères objectifs ».⁶⁰ Nous allons saisir dans ce cas, l'élément linguistique comme facteur d'identification des minorités Tutsis et Hutus. Car, pour la commission africaine, « la langue fait partie intégrante de la structure de la culture, elle en constitue en fait le support et le moyen d'expression par excellence, son utilisation enrichit l'individu et lui permet de prendre une part active dans sa communauté et dans les activités de celle-ci. Priver un (individu) de cette participation équivaut à le priver de son identité ».⁶¹ Etant partie intégrante de l'individu, c'est même à travers elle que les Tutsis et Hutus s'auto-identifie.

⁵⁸ Nations-Unies/non au racisme, *Minorités*, <https://www.un.org/fr/fight-racism/vulnerable-groups/minorities> consulté le 13/04/2023.

⁵⁹ *Ibidem*.

⁶⁰ Samia Slimane, « Reconnaître l'Existence des Minorités en Afrique », dans *Minority Rights Group International*, 2003. Cette citation reprise par Samia Slimane se reporte au paragraphe 5.2 de la 50eme session de l'observation du CDH numéro 23 de 1994, p. 2. A l'exception des Comores, la Mauritanie et le Swaziland qui ne font pas parties au ICCPR, la RDC est parmi les Etats africains faisant parties à la convention.

⁶¹ Samia Slimane, *Op. Cit.*, p. 2.

Sous la plume de Kespen Hoffman, Godefroid Kihangu Muzalia, Cesar Muhigirza Tungali et Alice Mugoli Nalunva, les Tutsis et les Hutus sont considérés comme deux ethnies distinctes.⁶² Cependant, nous l'avons évoqué précédemment, sont des Rwandophes avec Liam Mahony et Fieldview,⁶³ après que Kespen Hoffman, Godefroid Kihangu Muzalia, Cesar Muhigirza Tungali et Alice Mugoli Nalunva⁶⁴ viennent le confirmer.

L'identification à travers la langue parlée permet de dissiper les mal attendus au sujet du statut des minorités rwandophones en RDC. Certains auteurs s'encouragent à la création d'une identité éthique à l'Est de la RDC, en essayant de faire des minorités rwandophones une ethnie de la RDC, chose qui, à notre avis, dénature le concept de minorité tel que défini dans la Déclaration sur le Code de conduite dans les Relations internationales adopté en 1994.⁶⁵ Nul besoin de créer une identité ethnique à l'Est de la RDC, les Hutus et les Tutsis ont une identité, les rwandophones. Du coup, il s'établit qu'en terme de minorité, les rwandophones ne constituent pas en RDC une minorité ethnique, bien au contraire sont des minorités nationales. La preuve de nos allégations est tirée de la « Clause de responsabilité » dont le Rwanda, en qualité d'Etat-parent, fait valoir implicitement. Son Président de la République Paul Kagamé a déclaré face à l'envoyé spécial de l'UE, Aldo Ajello, lors d'un entretien, ce qui suit : « Je tiens à ce que la communauté internationale mette fin aux attaques des génocidaires basés dans les camps des réfugiés au Zaïre. Si rien n'est fait dans les délais, j'irai

⁶² Kasper Hoffmann, Godefroid Kihangu Muzalia, César Muhigirwa Tungali et Alice Mugoli Nalunva, *Op. Cit.* p. 7.

⁶³ Liam Mahony et Fieldview, *Op. Cit.*

⁶⁴ Kasper Hoffmann, Godefroid Kihangu Muzalia, César Muhigirwa Tungali et Alice Mugoli Nalunva, *Op. Cit.*, p. 26.

⁶⁵ Samia Slimane, *Op. Cit.*, p. 5. Déclaration sur le Code de Conduite dans les Relations Interafricaines, à l'occasion du 33ème Sommet ordinaire de l'Assemblée des Chefs d'Etat et de Gouvernement de l'OUA, à Tunis, (Tunisie), du 13 au 15 juin 1994. Il est déclaré de : « La paix, la justice, la stabilité et la démocratie appelle la protection de l'identité ethnique, culturelle, linguistique et religieuse de tous nos peuples, y compris les minorités nationales, et la création de conditions à même de promouvoir cette identité ». (Traduit par Samia Slimane).

moi-même faire le job au Zaïre ». ⁶⁶ Il apparaît clairement qu'il s'agit de la minorité rwandophone en RDC. Analogue à la logique hongroise, la logique rwandaise ne fait pas l'exception. La loi fondamentale rwandaise de 2003, dans son article 179, attribut à la « Commission Nationale de lutte contre le génocide » ⁶⁷ la compétence de « plaider la cause des rescapés du génocide à l'intérieur comme à l'extérieur du pays ». ⁶⁸ C'est qui revient à dire que le Rwanda, d'une manière ou d'une autre, porte la responsabilité des rwandais se trouvant hors du Rwanda à la suite des génocides, de la même façon que la Hongrie est responsable des hongrois hors de la mère patrie à la suite du traité de Trianon.

Comme il est établi que les rwandophones, les Tutsis et les Hutus, ne sont pas des minorités ethniques mais plutôt nationales, nous pensons que la responsabilité revient aux gouvernements congolais et rwandais d'harmoniser la problématique du système minoritaire de leurs pays, relative à la situation des minorités transnationales rwandophones. Accorder le statut de minorité nationale et reconnaître leur appartenance à la RDC est la voie privilégiée pour instaurer la paix dans cette partie de la République démocratique du Congo.

La protection des minorités en Hongrie est tout d'abord fondée sur la reconnaissance de ces dernières par la Constitution hongroise, ensuite viennent les efforts de vouloir vivre ensemble entre différentes communautés et enfin, intervient la réunification de la nation culturelle hongroise. Les minorités nationales vivant en Hongrie et les minorités ethniques hongroises sont des citoyens Hongrois et, de ce fait, bénéficient des droits et des devoirs garantis par la loi hongroise. Les minorités nationales hongroises vivant hors du territoire hongrois font partie de la nation hongroise et ont

⁶⁶ Patrick Mbeko et Honoré Nginganda-Nzambo, *La stratégie du chaos et du mensonge. Poker menteur en Afrique des Grands lacs*, L'Érablière, Québec, 2014, p. 138.

⁶⁷ *Constitution de la République du Rwanda, adoptée par le Référendum du 26 mai 2003 et promulguée le 04/06/2003*. <<https://wipolex-res.wipo.int/edocs/lexdocs/laws/fr/rw/rw002fr.pdf>>, consulté le 06/05/2023.

⁶⁸ *Ibidem*.

des droits et devoirs garantis également par la loi hongroise. Ce système se résume à une intégration de tous à la nation hongroise. Tandis que le système congolais, bien qu'ayant une visée d'unir tous les congolais pour former une seule nation, pêche quand il faut établir des reconnaissances des uns et des autres. Evitant de se prononcer sur des différences culturelles existant entre différentes communautés, l'État congolais donne l'occasion à chacune des communautés de s'identifier à sa guise. Une démarche qui ne se passe pas sans affrontement entre communautés. Mais toutefois, nous pouvons encore approfondir notre connaissance du système hongrois afin de trouver des phénomènes susceptibles d'être produits au Congo.

II. Analyse du système de protection des minorités Hongrois : Etude des constants et des variant.

L'analyse du système minoritaire hongrois nous permet de chercher dans la situation hongroise les caractères communs et différents avec la situation congolaise, afin d'orienter notre compréhension de la situation congolaise. Nous dégagerons les constant du système hongrois et établirons leurs corrélations avec les variables dépendant et indépendants du sujet social. Nous avons choisi comme constant, les éléments que nous considérons comme invariables dans le système minoritaire hongrois : La reconnaissance des minorités, La mémoire conflictuelle, La Trans nationalité et l'auto détermination face à la marginalisation. Les variables influencées par le sujet social sont caractérisées par l'activité humaine.

Nous avons : l'immigration, l'intégration et l'échec des différentes politiques. Et enfin, les variables sans l'influences du sujet social sont des éléments influencés par les facteurs temporels et spéciaux, ces variables sont : l'identité, La diversité culturelle et la diaspora. Pour les constant et les variant, la liste n'est pas exhaustive, mais nous avons limité notre choix aux éléments cités pour répondre aux exigence de la méthode choisie.

II.1. Les constants dans le système minoritaire hongrois

II.1.1. La reconnaissance des minorités comme acte législatif

Le système minoritaire hongrois admet le concept de minorité comme constante. L'Article XXIX de la loi fondamentale hongroise stipule : « les minorités ethniques vivant en Hongrie sont des éléments constitutifs de l'État. Chaque citoyen hongrois, membre d'une minorité nationale ou ethnique a le droit d'assumer et de préserver librement son identité. Les minorités ethniques vivant en Hongrie ont droit au développement de leur propre culture, à l'utilisation de leur langue maternelle, à l'enseignement dans leur langue maternelle et à l'utilisation de leur nom dans leur propre langue ». ⁶⁹ Le système hongrois fait des minorités des éléments constitutifs de l'État.

Etant donné que les Traités de Trianon n'ont pas favorisé la protection des minorités, tant nationales qu'éthniques, l'État hongrois a réussi à faire de cette notion le pilier de la profession de foi nationale. ⁷⁰ Ces notions sont autrement exprimées par la notion des « nationalités ». ⁷¹ Ainsi, la loi fondamentale va opter pour un changement de terminologie. A la place de dire « minorités de la Hongrie », elle préfère les termes « nationalités vivant avec nous ». ⁷² Du coup, la nouvelle loi fondamentale substitue le terme « minorités » par le terme « nationalités », ⁷³ ce qui mène à la reconnaissance de 13 nationalités ⁷⁴ sur le territoire hongrois.

⁶⁹ Bálint Ablonczy, *Sur les traces de la Constitution hongroise. Entretiens avec József Szájer et Gergely Gulyás*, Elektromédia, Budapest, 2012, p. 181.

⁷⁰ *Ibidem.*, p. 119.

⁷¹ *Ibidem.*, p. 78.

⁷² *Ibidem.*, p. 127.

⁷³ Andrea Székely, « Minorités nationales des pays voisins en Hongrie », dans *Belgeo* [En ligne], N°3, 2013, pp. 1-22, mis en ligne le 24 mai 2014, consulté le 22 mai 2020. URL : <http://journals.openedition.org/belgeo/11557> ;

DOI : <https://doi.org/10.4000/belgeo.11557>

⁷⁴ *Ibidem.*

II.1.2. La mémoire conflictuelle comme fondement de l'unité nationale

L'on ne peut parler des minorités sans faire allusion à la discrimination, à la persécution, au génocide, à l'exclusion ou au stéréotype dont fait l'objet ces minorités. Sous la plume de Jean-Pierre Liégeois, « De plus, lors d'un recensement, la majorité des Tsiganes peuvent ne pas se déclarer « Tsiganes », pour diverses raisons, notamment la prudence après des siècles de persécution ». ⁷⁵ Les Tsiganes ont été victimes de la sédentarisation et des enfermements. Les premiers camps d'internement, en France par exemple, remonte vers la première guerre mondiale. ⁷⁶ La question, aujourd'hui revêt une dimension historique et sociale entachée de méconnaissance ou encore de rejet de responsabilité. Par exemple : l'abstraction par l'UE du rétablissement du régime de visa avec le Canada met, ainsi, à l'arrière le problème des Roms. ⁷⁷

Nous pouvons également enregistrer les frustrations issues de la blessure de Trianon quant au sort des minorités nationales vivant hors les frontières de la mère-patrie. La Hongrie n'a jamais digéré cette perte importante de sa population encore moins de son territoire. Rien qu'à le remarquer dans les discours et les actions des hommes politiques hongrois. Jozsef Antall, premier chef du gouvernement post-communiste a déclaré être « le premier ministre de quinze millions d'Hongrois », ⁷⁸ alors que la Hongrie ne comptait, sur son territoire, que de dix millions d'habitants.

Actuellement, Victor Orban, se présente comme le défenseur « de la réunification spirituelle de la nation ». ⁷⁹ Il faut aussi noter comme illustration, l'apparition de la loi des facilités, rendue publique en novembre 2002 par le

⁷⁵ Jean-Pierre Liégeois, *Rom, Tsiganes, Voyageurs*, Les éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg, 1994, p. 29.

⁷⁶ Benoît Califano, « Perrin Christophe, Stitou Emmanuelle, Teulière Laure. Roms. Du génocide oublié à la mémoire retrouvée », dans *Diasporas. Histoire et sociétés*, N°6, 2005, Migrations en mémoire. pp. 161-165.

⁷⁷ Judit Toth, *Op. Cit.*

⁷⁸ Priscilla Jensei Monge, « L'identité nationale par-delà les frontières : l'exemple de la Hongrie. La frontière revisitée : un concept à l'épreuve de la globalisation », dans *Bruylant*, 2016. Hal-01471283, pp. 1-15.

⁷⁹ *Ibidem.*

gouvernement hongrois, dans l'objectif de « garantir le maintien et le développement des communautés magyares dans chacun des pays concernés ». ⁸⁰ En somme, la Hongrie maintient son pouvoir d'attraction vis-à-vis des magyares vivant en Ukraine, en Serbie, en Transylvanie, en Roumanie... C'est ici alors que Ernest Renan retrouve le fondement de la nation en terme de mémoire collective. ⁸¹ C'est ici également que la Hongrie, pour Jozsef Antall, ⁸² offre un excellent modèle dans le cadre de la considération de l'histoire comme un instrument de la politique.

II.1.3. La Trans nationalité et minorités : regard vers le pays d'origine

L'objectif hongrois, de constituer une nation déterritorialisée consiste à former une nation commune entre les hongrois vivant en Hongrie et ceux vivant hors les frontières géographiques hongroises, est fondé sur les racines historiques communes. C'est-à-dire que « des migrants, une fois établis dans un autre pays, restent liés à leurs pays d'origine », ⁸³ Cependant, il ne s'agit pas ici pas des migrants, car ce ne sont pas les personnes qui se seraient déplacées, mais bien au contraire les frontières ont été changées. Toutefois, les principes sont les mêmes : la non-discrimination, l'intégration, l'adoption, etc. Cependant, la marge de manœuvre de la Hongrie est différente. Si elle peut faire tout ce qu'elle veut, à peu près, sur son territoire, il n'en est pas le cas pour des mesures dites extraterritoriales.

Il ne s'agit plus là des minorités ethniques, mais plutôt des minorités nationales hongroises hors les frontières hongroises. Il est aussi, possible, comme nous ne pouvons pas l'exclure, que les minorités nationales se trouvant hors les territoires hongrois fassent parti des minorités ethniques hongroise au départ. En somme, les hongrois de l'étranger, la diaspora.

⁸⁰ Antonela Capelle-Pogacean, *Op. Cit.*

⁸¹ Priscilla Jensel Monge, *Op. Cit.*

⁸² *Ibidem.*

⁸³ Patrick Rérat, « Mobilités et développement transfrontalier », dans *Géo-Regards : revue neuchâteloise de géographie*, N°4, 2011, pp. 169-186.

Mais dans le cas de ce que nous voulons développer dans les lignes qui suivent, nous les identifions tous comme des minorités nationales ou minorités hongroises hors de la Hongrie. Il y a également lieu de préciser, pour éviter toute éparpillement, que nous ne faisons pas la confusion avec les minorités nationales hongroises vivant en Hongrie. Ceux-ci sont des hongrois venant des autres pays. Nous les avons énumérés dans le chapitre précédant.

Parlant de la transnationalité de la minorité, nous faisons allusion à la relation privilégiée entre les populations vivant hors les frontières de leurs États d'origine et ces derniers. De ce fait, la Hongrie est pour Mélanie Meltem Aydogan un exemple important dans la création d'un espace de revendication culturelle transnationale.⁸⁴

II.1.4. L'auto détermination face à la marginalisation, pour une conservation culturelle et identitaire.

« Si la marginalisation économique et sociale des Tsiganes est une constante pour des pans entiers des groupes tsiganes en Europe, certaines familles ont parfaitement réussi, quelquefois de façon voyante, mais plus souvent encore dans la discrétion, de remarquables adaptations ».⁸⁵

L'image des Tsiganes, construite sur la mobilité ou nomadisme, à la pauvreté, au manque de territoire, à la spontanéité commerciale, fait état des clichés et stéréotypes auxquels ils sont victimes. Sur le plan de la distribution foncière, les Tsiganes ne sont guère à l'abri des discriminations. Il leur est difficile de « faire valoir un droit à la terre ».⁸⁶

⁸⁴ Mélanie Meltem Aydogan, « Entre idéalisme culturel et réalité politique : possibilité d'une création d'une "union türk" ? », *mémoire de Master 2 en Sciences humaines et sociales à l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis*, Année 2016-2017, p. 10.

⁸⁵ Jean-Baptiste Humeau, « Les Tsiganes en Europe, problématique géographique », dans *Espace, populations, sociétés*, N°3, 1994, Les minorités ethniques en Europe. pp. 349-358.

⁸⁶ Jean-Baptiste Humeau, *Op. Cit.*, p. 354.

A la suite du processus d'intégration des Tsiganes lancé par la France en 1960, dans le cadre de la « promotion »⁸⁷ des « nomades », afin de les amener à l'adaptation sociale, la politique communiste va emboîter les pas. En 1960, la Hongrie lance son dispositif d'intégration des Tsiganes.⁸⁸

Malheureusement, cette intégration n'a pu être totale à cause du renforcement des frontières ethniques caractérisé par le socialisme d'État. Il s'est dessiné au sein de la société tsigane, une catégorisation en deux groupes. L'un qui va s'intégrer et l'autre qui va rester en marge. A cause de ne pas vouloir s'intégrer, ce deuxième groupe réclame leur « droit à la différence »,⁸⁹ avec la volonté de conserver leur identité et de préserver leurs valeurs. Ils sont alignés derrière l'Office Nationale des Affaires tsiganes, l'ONAT en sigle, l'une des associations tsiganes, créée en 1980, prônant une attitude de résistance. Le groupe va s'opposer à l'idée d'intégration, pour ainsi recommander l'idée du droit à la différence.

II.2. Les déterminants hongrois influencés par le sujet social

II.2.1. L'immigration à l'origine des minorités

La Hongrie, bien qu'aujourd'hui, considéré comme un État de transit,⁹⁰ a été au départ une terre de destination des immigrants. L'histoire de l'immigration vers la Hongrie remonte à environs vers la fin du IX^{ème} siècle,⁹¹ et fait partie de l'héritage historique du pays. Avant d'adopter une politique migratoire qualifiée de politique migratoire du groupe de

⁸⁷ Claire Cossée, « 'Les Tsiganes, ils ne veulent pas s'intégrer !'. La question de l'intégration au service des logiques de l'exclusion ? », dans *Audebert C. e Ma Mung E., (a cura di.), Les migrations internationales : enjeux contemporains et questions nouvelles*, Université de Deusto, Bilbao, 2007, pp. 135-147.

⁸⁸ *Ibidem.*, p. 144.

⁸⁹ *Ibidem.*, p. 143.

⁹⁰ Péter-Pál Kruzsliz, « Hongrie », dans *Annuaire international de justice constitutionnelle*, N° 32, 2016, 2017, Table ronde Migrations internationales et justice constitutionnelle - Référendums et justice constitutionnelle. pp. 379-391.

⁹¹ Nora Berend, « Les récits de la migration dans la Hongrie médiévale », dans *Annales HSS*, V. 76, N° 3, 2021, p. 457-488.

Višegrad,⁹² la Hongrie a connu quatre sources de migration.⁹³ L'histoire de la migration vers la Hongrie remonte de la situation d'émigration des réfugiés ethnoculturels, notamment des Tsiganes de la Hongrie. La seconde source vient de la restructuration économique.⁹⁴ Elle est liée à une tradition de mobilité et au relancement de natalité à partir des années 1960, par certains pays de l'Est. Une forme de migration interne, notamment dans le même pays, motivée par le chômage, excédent démographique, problèmes de subsistances, restructuration de l'armée soviétique, désastre écologique. En troisième lieu, la migration hongroise a été occasionnée par l'évolution survenue à partir des années 1990,⁹⁵ de la situation politique, à la suite de la chute du régime antérieur. Cette source d'immigration « a été caractérisée par l'augmentation des demandeurs d'asile. Enfin, la quatrième source de migration est caractérisée par la situation d'élites et des semi-élites en proie au mal vivre ».⁹⁶

La question des minorités hongroises, à la base, a pour source l'immigration. Se basant sur les entrées et les sorties volontaires ou involontaires, les minorités ethniques et les minorités nationales qui se sont retrouvées pour les unes sur le territoire hongrois et pour les autres hors le territoire de la mère-patrie, pour une ou autre raison, durant les différentes périodes citées des migrations hongroises, sont toutes autant produites de l'immigration, sauf si nous ajoutons les situations d'amputation territoriale.

Dans le cas des minorités nationales magyares, hors le territoire hongrois, il faut évoquer, en dehors du phénomène migratoire, les conséquences du Traité de Trianon signé en 1920.⁹⁷

⁹² < <https://www.euractiv.fr/section/l-europe-dans-le-monde/news/immigration-clandestine-le-groupe-de-visegrad-affiche-un-front-uni-face-a-lue/> >, consulté le 15/05/2023.

⁹³ Catherine Wihtol de Wenden, « Le choc de l'Est, un tournant historique pour les migrations ? », dans *Editions Esprit*, No. 183 (7) (Juillet 1992), pp. 101-113.

⁹⁴ *Ibidem.*, p. 104.

⁹⁵ Catherine Wihtol de Wenden, *Op. Cit.*, p. 104.

⁹⁶ *Ibidem.*, p. 104.

⁹⁷ Gábor Hamza, « Traité de Paix de Trianon et la protection des minorités en Hongrie », dans *AFDUDC*, N°11, 2007, 349-357.

II.2.2. L'intégration des minorités dans la société d'accueil

Malgré l'absence d'un « ministère des affaires sociales, de la famille ou du travail »,⁹⁸ et du « bureau en charge des minorités »,⁹⁹ intégrer en Hongrie est synonyme de magyariser.¹⁰⁰ Cette intégration accorde une autonomie personnelle aux minorités ethniques et nationales en vertu de la loi LXXVII de 1993.¹⁰¹ L'élection aux niveaux local par les minorités et l'attribution des sièges locaux à ces dernières, à l'instar du conseil communautaires ou des collectivités, traduisent l'importance qu'accorde la Hongrie aux problèmes des minorités. La Constitution hongroise prévoit « la loi sur la représentativité parlementaire des minorités »¹⁰² remplacée par l'ombudsman. Mise en place et détaillé en 1993, par la loi n° LIX, l'ombudsman est entré en activité en 1995.¹⁰³ Il s'agit de l'Élection des commissaires parlementaires pour assurer les droits des minorités nationales comme ethniques pour contribuer à la politique hongroise d'intégration.

La magyarisation, évoquée précédemment, comme processus d'intégration, consiste à se civiliser et à adopter un mode de vie hongrois.¹⁰⁴

Ainsi, pour échapper à des formes des rejets, de violences dont ils font l'objet, bon nombre de Tsiganes ont cherché à être acceptés au sein de la société hongroise en abandonnant « ce qui symbolisait la figure négative du Tsigane ». ¹⁰⁵ C'est-à-dire, ils ont décidé de laisser derrière eux tout ce qui

⁹⁸ Judit Toth, *Op. Cit.*

⁹⁹ *Ibidem.*

¹⁰⁰ Claire Cossée, *Op. Cit.*, p. 144.

¹⁰¹ Marie-Laure Basilien-Gainche, « Minorités nationales et représentations garanties : la dialectique unité - diversités dans les PECO », dans *Revue du Marché Commun et l'Union européenne*, N°540, juillet-août 2010, pp. 431-440.

¹⁰² Attila Racz, « Les fondements constitutionnels du nouveau droit hongrois. La constitutionnalité et l'administration publique », dans *Revue internationale de droit comparé*. Vol. 50 N°1, Janvier-mars 1998. pp. 29-33

¹⁰³ *Ibidem.*, p. 33.

¹⁰⁴ Claire Cossée, *Op. Cit.*, p. 144.

¹⁰⁵ *Ibidem.*

est synonyme d'archaïque, d'arrièrè et de misèrèux.¹⁰⁶ .¹⁰⁷ Il s'agit là de la question de l'intégration des Tsiganes sur le territoire hongrois.

Consternant l'intégration des hongrois dans les pays limitrophes, la politique est tout autre.

Cette politique d'intégration consiste selon la « doctrine Antall », dans le cadre de la minorité nationale vivant hors le territoire hongrois, à la protection diplomatique, à la création d'un modèle centre européen de traitement des minorités et à la consultation des minorités avant la prise de toute décision les consternant.¹⁰⁸ La constitution hongroise de 1989,¹⁰⁹ dans son article 6, paragraphe 3, stipule que la République se considère répondre de ses minorités à l'étranger par le fait du Traité de Trianon.

II.2.3. *L'échec des différentes politiques menées par le gouvernement : intégration et résistance*

Nous analysons, ici, l'échec des différentes politiques d'intégration des minorités ethniques, menées par le gouvernement hongrois, dans deux différents aspects : un aspect social et un aspect économique.

Sur le plan social, la logique qui définit comment doit être un bon et un mauvais immigré est à la base des nombreux échecs dans la politique migratoire hongroise. Elle considère que le bon doit faire partie du tout et le mauvais doit être renvoyé au dehors. Elle est à la base des échecs de l'intégration.¹¹⁰ Pour Claire Cossée, cet échec réside dans la disparition, sous la pression des groupes communautaires, de l'intérêt général et du bien commun.¹¹¹ Bien que contrairement à la France et les Etats-Unis, la Hongrie a peu d'expérience en matière d'intégration des migrants, la situation à

¹⁰⁶ *Ibidem.*

¹⁰⁷ *Idem.*

¹⁰⁸ Isabelle Rigoni, « Éditorial. Les médias des minorités ethniques. Représenter l'identité collective sur la scène publique », dans *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], V. 26, N°1,2010, pp. 7-16, mis en ligne le 01 février 2013, consulté le 14 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/remi/5027>.

¹⁰⁹ *Ibidem.*

¹¹⁰ Claire Cossée, *Op. Cit.*, p. 144.

¹¹¹ *Ibidem.*

laquelle fait face la Hongrie est différente de celle de la France, cependant semblable à celle des Etats-Unis. Dans le cas de la France, l'intégration des migrants est fonction de l'unification des « individus citoyens ». ¹¹² « Car le terme d'intégration pour Durkheim épistémologiquement renvoie à la relation entre individu et société ». ¹¹³

C'est-à-dire le rapport entre l'individu et l'Etat français. Par contre, le cas de la Hongrie brosse un tableau inter communautaire. C'est-à-dire, il n'est pas question d'intégrer l'individu à la société, mais plutôt d'intégrer une communauté dans une autre. Du coup la logique d'ethnisation domine sur la logique d'intégration. Raison pour laquelle l'analyse de Camille Erdos dévoile une segmentation au sein de la société tsigane. D'un côté, un groupe assimilé ou dominant et de l'autre côté un groupe non assimilé, non magyarisé. ¹¹⁴

Sur le plan économique, l'intégration des Tsiganes magyarisés non seulement suscite des interrogations, mais aussi remet en cause l'intégration sociale quant à la méfiance « dont les Tsiganes continuent à faire l'objet ». ¹¹⁵ L'avènement des régimes démocratiques dans les années 90 et la promotion de la liberté d'expression ont élevé au niveau de l'espace publique la tsignanophobie. En même temps, la structure économique a plongé dans le chômage 70% des Tsiganes. ¹¹⁶

II.3. Les déterminants hongrois sans l'influence du sujet social

II.3.1. L'identité des minorités chez Pierre Kende

« L'identité est constituée par l'ensemble des caractéristiques et des attributs qui font qu'un individu ou un groupe se perçoivent comme une

¹¹² Junior Mungala Misi. « Intégration et immigration : un enjeu du dynamisme social et conséquences des politiques d'aide publique au développement », dans *Studia Universitatis Babeş-Bolyai. Studia Europaea*, V. 67, N° 2, 2022, pp. 5-33.

¹¹³ *Ibidem.*

¹¹⁴ Claire Cossée, *Op. Cit.*, p. 144.

¹¹⁵ *Ibidem.*

¹¹⁶ *Ibidem.*, p. 145.

entité spécifique et qu'ils sont perçus comme telle par les autres ». ¹¹⁷ Pour Michel Castra, ¹¹⁸ l'identité est un processus de socialisation. Elle n'est ni identique ni figée. Elle est dynamique en fonction des rencontres des différents individus ou différentes communautés. L'identité est également une construction d'image que l'on se fait. Cette image peut être construite pour soi-même, l'on parle dans ce cas de « l'identité-pour », soit elle peut être renvoyée aux autres, il s'agit là de « l'identité pour autrui ». L'identité des minorités centre-européennes, selon Pierre Kende, ¹¹⁹ s'ordonne autour des trois typologies. Il différencie en triptyque l'identité des minorités sous un angle politique et juridique de la manière suivante : D'abord la minorité dite prolongeant une nation voisine, ensuite la minorité ethnico-culturelle et enfin la minorité isolée.

D'abord, les minorités prolongeant une nation voisine, autrement appelées le mythe de la grande nation sont ceux qui relèvent de la catégorie des minorités nationales. Ces minorités sont confrontées aux frustrations qui proviennent de la notion du « territoriocentrisme » caractérisant l'Europe centrale et orientale. Il est difficile pour les minorités de se réaliser dans un cadre géographique dont elles n'ont pas de statut territorial, elles trouvent soulagement dans le mythe de la Grande Nation. ¹²⁰ Ensuite, en deuxième position, nous avons les minorités transnationales. C'est dans cette catégorie que Pierre Kende place les Tsiganes. Une minorité caractérisée par la difficulté d'être. Par ailleurs, grâce à la reconnaissance de l'identité Tsigane, en 1990, par la Conférence sur la Sécurité et la Coopération en Europe (CSCE) que la promotion de la spécificité tzigane sur le plan international a gagné les esprits. Enfin, la minorité isolée géographiquement, il

¹¹⁷ Michel Castra, « Identité », dans *Sociologie* [En ligne], Les 100 mots de la sociologie, mis en ligne le 01 septembre 2012, consulté le 08 avril 2023. URL : <http://journals.openedition.org/sociologie/1593>.

¹¹⁸ Michel Castra, cité par Stéphane Pierré-Caps, *La multi nation l'avenir des minorités en Europe centrale et orientale*, Odile Jacob, Paris, 1995, p. 15.

¹¹⁹ Pierre Kende, cité par Stéphane Pierré-Caps, *Op. Cit.*, p. 15.

¹²⁰ *Ibidem.*, p. 16.

s'agit des minorités isolées et dominées à l'instar des Slovaques et les Slovènes. Il a fallu attendre jusqu'à 1992,¹²¹ avec la Constitution du 3 septembre pour voir leur émancipation. Actuellement, elles sont parmi les 12 qui composent les minorités nationales hongroises.

Notre objectif dans la présentation de cette théorie est de présenter la dynamique évolutive de l'identité en générale et de l'identité des minorités hongroises en particulier. Ainsi nous permettra de faire le lien avec la dynamique identitaire des minorités congolaises.

II.3.2. La diversité culturelle comme caractéristique des États multinationaux

Sous la plume de Stéphane Pierre-Caps,¹²² la Hongrie fut un État multinational jusqu'en 1918, avec six importants groupes ethniques à elle-seule, à l'époque de la monarchie Austro-hongroise.¹²³ Cette situation, constatée à l'époque du féodalisme, a contribué à la formation actuelle de la nation hongroise à travers des facteurs d'assimilation et la profession de la théorie de l'État National, partant de l'historiographie bourgeoise.¹²⁴

Cependant, Pierre-Alain Collot révèle que la loi de 2010, sur la double citoyenneté hongroise fait de la Hongrie, non seulement, le modèle de l'État multinational, mais aussi une nation pluri-étatique.¹²⁵ Les études historiques sur la société hongroise d'avant 1918 font état du rôle et du poids des peuples non magyars sur le plan économiques et sociales. Les unités régionales, ethniques et linguistiques ont apporté une évolution particulière et concrète dans l'ensemble du pays.¹²⁶ D'une façon générale, l'architecture, la musique, la cuisine et l'art hongrois ont des fortes influences orientales. Par exemple,

¹²¹ *Ibidem.*, p. 30.

¹²² Stéphane Pierré-Caps, *Op. Cit.*, p. 21.

¹²³ L. Katus, « A propos des travaux du groupe d'étude de l'histoire des nationalités et de quelques problèmes concernant l'étude de cette question », dans *Acta Historica Academiae Scientiarum Hungaricae*, V. 7, N° 3/4, 1960, pp. 398-410.

¹²⁴ *Ibidem.*, p. 400.

¹²⁵ Pierre-Alain Collot, « La loi fondamentale de Hongrie comme acte de volonté d'identité de la nation hongroise », dans *Civitas Europa*, V. 1, N° 48, 2022, pp. 45-64.

¹²⁶ L. Katus, *Op. Cit.*, p. 407.

Les bains thermaux, raffolés par les hongrois et devenus une véritable institution, permettant de rencontrer des personnes et de se rendre dans un endroit convivial, font partie des héritages historiques laissés par les Turcs.

Le problème des nationalités est apparu dans la politique hongroise depuis 1790,¹²⁷ avec la question nationalitaire datant de l'ère du féodalisme à l'aube de la structure capitaliste. Aujourd'hui, les études exposent une distinction entre nation et nationalité dans la société hongroise. Il faut reconnaître qu'à l'origine, la naissance de l'État mosaïque hongrois est la conséquence d'« une mauvaise politique nationale, les guerres étrangères, les discussions intestines et enfin la tactique odieuse de l'Autriche.. ».¹²⁸ La Hongrie a tiré profit de cette multiplicité nationale pour se faire une force tout en s'inspirant de l'unité nationale française à la base de la révolution française produite entre 1793 et 1794.¹²⁹

Selon le modèle de classification développé par Dominique Wolton, il y a deux diversités culturelles au sein d'un État. D'une part la diversité culturelle représentée au sein des États-nations et d'autre part, celle relative à l'ouverture au monde. C'est la première catégorie qui retient notre attention, car sujet aux problèmes graves : « racisme, xénophobie, irrédentisme, fermeture des frontières, politiques restrictives d'immigration, resserrement des politiques d'accès à la nationalité, chute des visas... »¹³⁰ Cette forme de diversité va nous amener dans les lignes qui suivent, à aborder la question de la diaspora.

II.3.3. Diaspora comme expression de la diversité culturelle

De même que le modèle républicain français, par la mobilisation idéologique, trouve des capacités d'intégrer tous les français dans une

¹²⁷ *Ibidem.*, p. 409.

¹²⁸ M. J. Boldenyi, *Magyarisme, ou la guerre des nationalités en Hongrie*, H. Le brun, Paris, 1850, p. 8.

¹²⁹ *Ibidem.*, p. 8.

¹³⁰ Dominique Wolton, « Conclusion générale : de la diversité à la cohabitation culturelle », dans *La Revue Hermès*, V. 2, N° 51, 2008, pp. 195-204.

citoyenneté commune,¹³¹ la question nationalitaire hongroise étend la nation hongroise hors des frontières géographiques hongroise. De ce fait, la Constitution hongroise du 18 juin 2011 établit une différence entre la Nation hongroise et les nationalités vivant en Hongrie. Les nationalités sont les différentes nations vivant en Hongrie, tandis que la nation hongroise, vise les « hongrois vivant dans d'autres pays »¹³² et du même fait, au terme de l'article D, prolonge la responsabilité de l'État hongrois au-delà de ses frontières. La Hongrie assure, déploie et soutient les efforts déployés « pour créer des organes autonomes dans les communautés »¹³³ et « pour faire appliquer leurs droits individuels et collectifs ».¹³⁴ La commission de Venise, à travers la Convention cadre, priorise des traités bilatéraux et multilatéraux quant à la promotion et la solidification des liens culturels et linguistiques des hongrois vivant à l'étranger.

La Diaspora, à la fois une capacité d'être, un état d'être et un réseau interpersonnel des migrants liés à la mère patrie.¹³⁵ En Hongrie, cela fait partie de la catégorie des minorités prolongeant une nation voisine. La diaspora hongroise fait partie de ceux qui se sont retrouvés hors du pays suite au changement de frontières.¹³⁶ Il est clair que les hongrois vivant à l'étranger, sujets de la Convention-cadre, sont membres de la diaspora hongroise. Il s'agit d'un groupe transnational, gardant des liens étroits avec la mère patrie, et ayant la capacité de développer des liens sociaux, politiques et économiques transnationaux avec le pays d'accueil, la mère patrie, et avec la triade elle-même.¹³⁷ Par exemple, dans le même sens, l'on

¹³¹ Jean-Pierre Worms, « Modèle républicain et protection des minorités nationales », dans *Hommes et Migrations*, N°1197, avril 1996. Antiracisme, multiculturalisme, minorités. Vrais débats et mauvaises querelles. pp. 27-36

¹³² *L'avis de la Commission de Venise, N° 621/2011, Avis sur la nouvelle constitution de la Hongrie, du 20 juin 2011 à Strasbourg.*

¹³³ *Ibidem.*

¹³⁴ *Ibidem.*

¹³⁵ Réka Brigitta Szaniszló, « La diaspora idée. Une approche interdisciplinaire », dans *Belvédère Méridionale*, Tome 31 N° 3, 2019, pp. 83–98.

¹³⁶ *Ibidem.*, p. 94.

¹³⁷ *Ibidem.*

se souviendrait du groupe de pression Irish National caucus au Congrès, créé en 1974, par les américains d'origine irlandais. Ou encore la diaspora américano-arménienne, qui a réussi en 1992, à faire adopter une loi par le Congrès,¹³⁸ en faveur de l'Arménie au détriment de l'Azerbaïdjan. Il s'agissait de la loi « Humanitarian Aid Corridor Act, Freedom Support Act Section 907 »,¹³⁹

Nous avons vu, dans le présent chapitre, que la reconnaissance des minorités est fondamentale. Bien que ces dernières font l'objet des discriminations, dans le cas des minorités ethniques, elles bénéficient des différents programmes d'intégration sur le plan national qu'international.

La Hongrie, à travers le processus de magyarisation, assure l'intégration des différentes minorités sur son territoire. Elle accorde, en même temps, une attention particulière aux hongrois vivant hors les frontières de la mère patrie. La Hongrie s'est engagée à répondre de sa diaspora, considérant que celle-ci fait partie de la grande nation hongroise. Il s'agit d'une vision nationaliste que les congolais partagent également, mais qui ne trouve pas encore sa concrétisation. Néanmoins, il y a lieu de procéder à l'importation des valeurs hongroise au Congo.

III. Culture congolaise, valeurs hongroises et résistance au changement

Il est vrai que le Congo et la Hongrie ne partagent pas les mêmes valeurs ni la même culture, autant plus que l'un de pays est européen et l'autre est africain. Cependant, la dynamique culturelle est un fait que l'on peut observer dans le temps et dans l'espace à travers différentes méthodes, telles que le mimétisme ou l'intégration. L'objectif du présent chapitre est de revenir sur l'étude du système minoritaire congolais avec la connaissance que nous avons développée du système minoritaire hongrois

¹³⁸ *Ibidem.*

¹³⁹ *Ibidem.*

afin de chercher à adapter les solutions hongroises aux problèmes congolais. Ce chapitre se fondera sur quatre points. Le premier parlera de la politique congolaise de protection des minorités. Dans le deuxième, nous aborderons la problématique du nationalisme transfrontalier pour l'émergence du nationalisme congolais. Dans le troisième point, nous nous interrogerons sur le statut des Banyamulenges. Et dans le cinquième, nous traiterons sur l'octroi du statut de minorité nationale aux rwandophones.

III.1. La politique congolaise de la protection des minorités au cœur des controverses

Les tensions intercommunautaires majeurs date de l'arrivée des minorités nationales (Tutsi et Hutu) en RDC. Vers le Sud-Kivu et le Nord-Kivu, la crise congolaise est « généralement présentée comme un conflit ethnique entre des populations dites autochtones et allochtones ou comme une usurpation par des étrangers »,¹⁴⁰ soutenue militairement par le Rwanda et le Burundi.¹⁴¹ Cependant, il y a lieu de comprendre cette situation comme un dilemme de sécurité et de conflictualité établissant les relations entre le RDC, la Burundi et le Rwanda dans une perspective constructiviste.

Déjà, le conflit interethnique au Rwanda ne date pas d'aujourd'hui.

Depuis l'époque de la principauté hutue, en passant par la conquête tutsie réduisant au rang des serfs les populations Hutu, sans oublier la révolution sociale de 1959 à la base du renversement du pouvoir féodomonarchique et pour conclure avec l'assassinat des présidents rwandais et burundais hutus le 6 avril 1994,¹⁴² les tensions interethniques font partie du quotidien rwandais. Comme le témoignent deux anciens gardes du corps de Kagamé, « Rappelant la situation sous le régime précédant (mais en sens

¹⁴⁰ Baromètre sécuritaire du Kivu, La cartographie des groupes armés dans l'Est du Congo : Opportunités manquées, insécurité prolongée et prophéties auto réalisatrices, Center on International Cooperation, New York, 2021, p. 12.

¹⁴¹ *Ibidem.*, p. 12.

¹⁴² Jean-François Dupaquier, *Op. Cit.*, p. 11.

inverse), ils affirment que « tous les militaires de sa garde [la garde de Kagamé] sont Tutsi. Si tu épousais une femme hutu, tu étais viré ».¹⁴³

C'est-à-dire dès leurs origines, les rwandophones se font réciproquement rejeter les uns les autres en fonction de leurs tribus distinctes. Leur localisation en RDC, au Rwanda et au Burundi, a gravement affecté les relations entre les États de la sous-région en rapport avec l'interaction entre leurs identités et leur socialisation autour des différentes normes à partager. Il est cependant évident et non moins vrai que le nationalisme congolais pointe au-delà des considérations ethniques.

Les crises congolaises ne sont pas à caractère interculturel, mais par contre sont des crises de pouvoir politique, opposant la légitimité à la légalité des institutions. Et aboutissent à des compromis qui, généralement, embrassent les attentes des différents belligérants. À l'instar de la réconciliation nationale de 1962 à 1963, les signatures des accords de paix de Lusaka en 1999 et de Sun City¹⁴⁴ en 2002, les congolais ont toujours milité pour l'unité nationale. Le problème de protection de la nationalité congolaise ne s'est jamais produit avant 1992, l'année marquant l'entrée des réfugiés rwandais en RDC et la naissance des groupes armés recrutant en fonction d'appartenance ethnique.¹⁴⁵ Par exemple, les Mai-mai Yukutumba qui recrute parmi les Fuleiro, Bembe et Nyidu. Tandis que les Gumino recrutent parmi les Tutsis.¹⁴⁶ Ainsi, c'est dans cette situation, de la militarisation des communautés et des formations des groupes armés, que surgit des revendications identitaires aux noms des minorités rwandophones. Pour faire face à cette impasse, nous nous proposons une question de départ : quelle est la politique congolaise de protection des minorités ?

¹⁴³ Filip Reyntjens, « Chronique politique du Rwanda, 2012-2013 » dans *Reyntjens, Filip*, 2012, pp. 287-307.

¹⁴⁴ Freddy Cyriac Lagme, « Les défis sécuritaires de la reterritorialisation en République Démocratique du Congo (RDC) : Une oscillation inquiétante entre les résultats contestables des tentatives de stabilisation et renouvellement inévitable des crises », dans *Espace Géographique et Société Marocaine*, n° 47/48, 2021, pp. 87-105.

¹⁴⁵ Baromètre sécuritaire du Kivu, *Op. Cit.*, p. 12.

¹⁴⁶ *Ibidem*.

S'il est difficile de répondre à cette problématique, le système minoritaire hongrois peut contribuer à la construction d'une politique minoritaire pour la RDC, compte tenu du niveau de similarité de la question dans ces deux pays. Au regard du caractère transnational de la minorité nationale formée des rwandophones, la politique actuelle de la RDC se bat à résoudre des problèmes humanitaires¹⁴⁷ qui ne sont que des conséquences du désastre régnant dans le pays. Pendant ce temps, la France, en 2003, à travers son président de la République Nicolas Sarkozy, pense que le problème est au niveau du partage des ressources du Congo avec le Rwanda.¹⁴⁸ Une vision réductionniste de la question de gestion des minorités entre différents pays et orientée vers un partage de la souveraineté congolaise.

Une politique de gestion des minorités reconnaissant les rwandophones comme des minorités nationales et admettant l'implication de leur État d'origine dans la gestion collégiale avec leur État d'accueil, est une politique qui va certes rencontrer des nombreuses résistances dans la communauté congolaise. Ces résistances ne sont pas fondées sur la cohabitation entre les congolais et les rwandophones, cependant relatives à la mémoire conflictuelle construite, depuis 1992, autours de l'utilisation, du mot « génocide » comme campagne médiatique¹⁴⁹, par les rwandophones et Kigali. En RDC, les facteurs résistant au changement sont faibles et peuvent être contournés. La construction d'une politique de minorité congolaise est le génie des luttes des mouvements citoyens actuels.

Composés des jeunes intellectuels, « ces mouvements citoyens se construisent en tant qu'actions qui définissent des conflits pour contrôler la production et la diffusion des informations, en opposition à la maîtrise que

¹⁴⁷ Juan Branco, « Qui veut vraiment la paix au Congo ? », dans *Le Monde diplomatique*, novembre 2012, p. 13.

¹⁴⁸ *Ibidem*.

¹⁴⁹ Jean-François Dupaquier, *Op. Cit.*, p. 14.

les acteurs dirigeants ont de celles-ci ». ¹⁵⁰ C'est-à-dire une prise de conscience au niveau de la base, qui se révolte face au problème de la société en produisant la « vraie information », contredisant parfois les informations « officielles ». Parmi ces mouvements, en RDC, l'on peut citer la Lucha et le Filimbi. ¹⁵¹

La question sur la protection de minorités semble, en même temps, être nouvelle pour l'identité constitutionnelle congolaise. Néanmoins, cette identité n'est peut-être statique. Elle est dynamique. Il y a lieu d'exporter et de contextualiser les valeurs et les normes hongroises dans l'objectif de bâtir une politique congolaise de protection des minorités. Sans avoir des importantes résistances, si l'on ne se trompe pas, l'émergence des mouvements citoyens congolais constitue un cadre privilégié pour des revendications, des réflexions sur la bonne gouvernance et la dynamique culturelle ou identitaire. L'émergence des mouvements citoyens doit rencontrer, dans le cadre de la protection des minorités et les revendications identitaires, une nouvelle approche, celle de la non-violence, contrairement aux méthodes archaïques de guerre pratiquées actuellement par les groupes armés, telle que celles utilisées par le M 23. ¹⁵²

III.2. La promotion du nationalisme transfrontalier, condition de l'émergence du nationalisme en RDC

L'activisme politique, sociale et administrative de la diaspora congolaise en Belgique remonte de 1956, avec le soutien de T. Kanza au « plan de trente ans pour l'émancipation de l'Afrique belge », ¹⁵³ du professeur Jef

¹⁵⁰ Mamadou Dimé, Pascal Kapagama, Zakaria Soré et Ibrahima Touré, « « Afrikki mwinda » : Y'en a marre, Balai citoyen, Filimbi et Lucha – catalyseurs d'une dynamique transafricaine de l'engagement citoyen », dans *Africa Development / Afrique et Développement*, V. 46, No. 1, 2021, pp. 71-92.

¹⁵¹ *Ibidem.*, p.73.

¹⁵² *Ibidem.*, p. 80.

¹⁵³ Romain Landmeters, « Les étudiants congolais à Bruxelles dans les années 1950. Acteurs de la décolonisation et avant-gardes des diasporas », dans *Diaspora. Circulation, migrations, histoire*, N° 37, 2021, pp. 42-59.

Van Bilsen, bien que ce plan n'eut pas trouvé un écho favorable de la part des populations locales. Tout comme la diaspora rwandaise au Congo, nommée Banyamulenge¹⁵⁴ ou Banyarwanda, favorisent les interventions du Rwanda au Congo à visage masqué. Les influences de la diaspora congolaise et rwandaise n'est pas à démontrer, elles sautent aux yeux. La diaspora congolaise se concentre en générale dans les pays du Nord : Le Canada, les Etats-Unis, l'Angleterre, la France, La Belgique, etc. Selon le recensement de 1993, le nombre des congolais en Belgique était de 14 606 et de 22 740 en France.¹⁵⁵ Leurs déplacements vers l'extérieur de la mère patrie ne signifient pas une rupture avec le pays ni la famille d'origine.¹⁵⁶ Ils apportent à la mère patrie et à leur famille le soutien politique, social et économique. Par exemple, en 2003, il a été déclaré par 5 messageries financières, avoir reçu un montant de 34 millions USD de travers à Kinshasa.¹⁵⁷

Cependant, la diaspora congolaise est souvent fragilisée par la situation de l'instabilité politique persistante dans le pays. Cette fragilité vient également de la méfiance ou le manque de confiance qui divisent la communauté congolaise de l'étranger. Depuis l'époque de la dictature de Mobutu, en passant par le régime Kabila au présent régime de Félix Tshisekedi, la diaspora congolaise, composée en majorité des réfugiés politiques, est affectée « de nombreux espions des services de renseignements ».¹⁵⁸ Ainsi, dans une division pérenne, elle s'est réduite à des îlots se réunissant sur base des divers affinités.¹⁵⁹ Une autre situation qui met en mal de positionnement la diaspora congolaise est la scission entre la diaspora et la population vivant au Congo, entre ceux qui sont considérés comme ayant les secrets de

¹⁵⁴ Congo Yetu Initiative et Désire Kilolwa Kikuni, *Le rôle de la diaspora dans le processus de réconciliation de la République Démocratique du Congo*, 2004, Ce texte a été présenté en Durban (Afrique du Sud) par Kikuni Kilolwa Désire, à l'occasion d'un atelier organisé conjointement par Congo Yetu Initiative et the Kwazulu Organisation for Peace and Reconciliation.

¹⁵⁵ Bernard Lututala, « L'ubiquité résidentielle des migrants congolais », dans *Civilisations* [En ligne], N° 54, 2006, pp. 116-124.

¹⁵⁶ *Ibidem.*, p. 118.

¹⁵⁷ *Ibidem.*, p. 120.

¹⁵⁸ *Ibidem.*, p. 122.

¹⁵⁹ *Ibidem.*

la reconstruction rapide du pays et ceux qui sont considérés comme les ignorants et les corrompus.¹⁶⁰

La problématique de la promotion du nationalisme transfrontalier a tendance à trouver moins d'obstacle au niveau de l'opinion publique congolaise et plus au niveau des institutions nationales. Du coup, les relations transnationales congolaises restent informelles. Il s'est développé dans les chefs des congolais l'idée de l'absence de l'État dans les processus de développement social et économique du pays. L'on ne serait surpris d'entendre les expressions, connues des tous les congolais, telles que : « Article 15 », qui appelle au débrouillardisme individuel, ou encore « Pensez-vous en charge ». « L'absence de l'État comme moteur du développement »¹⁶¹ ne fait pas bénéficier la population de l'économie officielle, empêchant du même fait l'émergence des initiatives individuelles et collectives d'auto prise en charge.

L'étude comparative entre les jeunes pentecôtistes congolais et les jeunes musulmans libanais, en rapport avec leur intégration à Montréal, révèlent les pratiques transnationales variées et inquiétantes.¹⁶² L'expression de la Trans nationalité chez les jeunes congolais se limite à la communauté des congolais de l'étranger et à la communauté francophone, tandis que chez les jeunes libanais chiites, l'expression de la Trans nationalité répond à un dynamisme de mobilité entre la mère patrie et le pays d'accueil. Il est constaté également, chez les jeunes pentecôtistes congolais, une faible appartenance à la mère patrie. Cependant, les jeunes libanais chiites musulmans sont profondément liés à la mère patrie sous plusieurs formes : « tous les jeunes conservent un contact intense et régulier avec la famille au Liban, en particulier lors des fêtes et cérémonies religieuses. Ils y retournent régulièrement en vacances, seuls ou accompagnés de membres de leur

¹⁶⁰ *Ibidem.*, p. 121.

¹⁶¹ Omer Kambale Mirembe, « Echanges transnationaux, réseaux informels et développement local : une étude au Nord-Est de la République démocratique du Congo », dans *World Development*, V. 17, N° 12, 1989, pp. 1921-1930.

¹⁶² Géraldine Mossière et Josiane Le Gall, « Immigration et intégration chez de jeunes Croyants pratiquants montréalais : repenser la condition de minoritaire », dans *Diversité urbaine*, V. 12, N° 2, 2012, pp. 13-34.

famille ».¹⁶³ Nous trouvons ici un fort attachement des jeunes libanais chiïtes musulmans à leur pays d'origine. Une situation semblable au nationalisme transfrontalier hongrois, dans le cadre des liens fondés sur l'appartenance nationale.

III.3. Les Banyamulenges : minorité ou entité contestée ?

Pour mieux comprendre la question des Banyamulenges, qui constitue l'essentiel des propos consacrés à ce point, nous nous permettons d'apporter une lumière importante en ouvrant une parenthèse concernant ce qui a été évoqué dans le point précédent.

En revenant sur notre problématique de départ au sujet du nationalisme transfrontalier, le constat est simple. Le problème du nationalisme transfrontalier est un problème qui doit trouver sa source dans la gestion interne du pays. Avec neuf pays voisins, les relations de voisinage « provoquent un potentiel de conflit très élevé ».¹⁶⁴ Toutefois, il y a toujours une voix de sortie. Par exemple, les minorités Rwandophones sont des potentielles acteurs congolais et rwandais, pour construire la paix dans la sous-région des Grands lacs. Et de permettre aux différents pays de la région de se doter d'une politique de bon voisinage. Du moins, pour résoudre cette situation d'instabilité qui favorise le pillage et l'exploitation illicites des ressources du Congo,¹⁶⁵ occasionnant les viols des femmes et des jeunes filles entraînant des milliers des morts et des déplacements massifs des populations locales.

Malgré les efforts menés par les congolais de l'étranger « pour désarticuler les différents régimes politiques iniques qui s'installent au Congo »¹⁶⁶ et pour sensibiliser « l'opinion internationale sur les incessantes

¹⁶³ *Ibidem.*, p. 27.

¹⁶⁴ Marie-José Mavinga Kumba, « Rébellions et insécurités en RDC », dans *Cahiers du Mapinduzi 3 Identités et gouvernance en Afrique*, Zenü Network, Bafoussam, 2013, pp. 93-101.

¹⁶⁵ *Ibidem.*, p. 96.

¹⁶⁶ Daniel Mutambayi, *RDC : Plaidoyer pour une double nationalité Bis*. La Cellule aisbl, Bruxelles, 2006, p. 2.

violations des droits de l'homme », ¹⁶⁷ l'État congolais pense prévenir les conflits d'intérêt et répond également à un postulat de la loyauté ¹⁶⁸ contre ceux qui sont considérés n'étant pas des congolais d'origine. Un exemple frappant est la situation actuelle du Pays, encouragée par le Président Félix Tshisekedi, une loi discriminatoire destinée à diviser d'avantage la population congolaise, dite « des Congolais de Père et de Mère » ou « la loi Tshiani » ¹⁶⁹ est en gestation. A travers cette loi ségrégationniste, Félix Tshisekedi vise écarter certains candidats aux élections à venir. De ce fait, non seulement la diaspora congolaise, mais aussi des congolais vivant au Congo, sont discriminés, mais aussi sont étouffés par la législation congolaise ¹⁷⁰ taillée sur mesure. Comme le déclare Marie-José Mavinga Kumba, le pays n'est pas géré, à la connaissance de tout le monde, comme il se doit. ¹⁷¹ Nous pouvons fermer notre parenthèse.

Les Banyamulenges sont des rwandophones composées des trois tribus rwandaises : Les Hutus, les Tutsis et les Twas. Comme leur nom l'indique, les ethnies habitant le plateau de Mulenge en RDC. Le nom Banyamulenge est à l'origine d'« une caractéristique linguistique des langues des Grands Lacs en Afrique, réputées sous le sigle de la zone << J >> ». ¹⁷² Banyamulenge est composé de deux mots : Banya, qui signifie « habitant de » ou « ressortissant de ». Et Mulenge, qui est le nom de la zone située sur les hauts plateaux du massif de l'Itombwe, dans la chefferie de Bufulero en territoire d'Uvira, groupement Kigoma, dans la province du

¹⁶⁷ *Ibidem.*, p. 2.

¹⁶⁸ *Ibidem.*

¹⁶⁹ < <https://www.forumdesas.net/2023/03/segregationniste-la-loi-tshiani-alignee-a-la-session-de->

[mars/#:~:text=A%20vrai%20dire%2C%20cette%20proposition%20de%20loi%2C%20d%20C3%A9nomm%20C3%A9e,pr%20C3%A9sidentielle%20de%202018%2C%20est%20loin%20de%20faire%20l'E2%80%99unanimite%20C3%A9%20](https://www.forumdesas.net/2023/03/segregationniste-la-loi-tshiani-alignee-a-la-session-de-mars/#:~:text=A%20vrai%20dire%2C%20cette%20proposition%20de%20loi%2C%20d%20C3%A9nomm%20C3%A9e,pr%20C3%A9sidentielle%20de%202018%2C%20est%20loin%20de%20faire%20l'E2%80%99unanimite%20C3%A9%20), consulté le 06/05/2023.

¹⁷⁰ Daniel Mutambayi, *Op. Cit.*, p. 3.

¹⁷¹ Marie-José Mavinga Kumba, *Op. Cit.*, p. 96.

¹⁷² Léonard Kambere Muhindo, *Après les Banyamulenge, Voici les Banyabwisha aux Kivu La Carte Ethnique du Congo Belge en 1959*, YIRA, Kinshasa, 1999, p. 8.

Sud-Kivu en RDC. Donc Banyamulenge veut dire : ceux qui viennent de Mulenge ou encore qui habitent à Mulenge.

Dans la classification de Joseph Muthambo,¹⁷³ les Banyamulenges sont composés des Tetela, des Fuleros, des Viras, des Tutsis et des Hutus, tandis que pour Collette Braeckman,¹⁷⁴ les Banyamulenges ne sont composés que des Hutus, des Tutsis et des Twas. Et pour Ruhimbira Muller et Alii,¹⁷⁵ Ils sont des banyarwanda. L'identité des Banyamulenges est sujet à controverse pour beaucoup des congolais. Les gens de Mulenge, repartis aujourd'hui vers Fizi, Uvira et Mwenga,¹⁷⁶ dans le Sud-Kivu, ont une histoire déguisée et le moment de leur arrivée au Congo n'est toujours pas établi avec certitude.¹⁷⁷ Pour J. Hiernaux,¹⁷⁸ l'arrivée des Banyamulenges au Congo remonte du début du XVIIIème siècle, avec l'immigration des pasteurs Tutsis quittant le Rwanda pour rejoindre les plateaux de l'Itombwa. David Newbury, pour sa part, raconte que c'est vers « le milieu ou la fin du XIXème siècle »¹⁷⁹ que remonte l'immigration des Banyamulenges vers le Congo. La population banyamulenge, estimée à 400 000 habitants en 1990, est d'origine rwandaise et ayant comme profil ethnique Tutsi, avec le Kinyarwanda comme langue, sont des congolais du territoire du Sud-Kivu.¹⁸⁰

Les banyamulenges sont victimes des nombreuses injustices et exclusions. Notamment, la condamnation au statut d'apatride par la loi de 1981, l'exclusion à la conférence nationale souveraine (CNS), l'ordre d'expulsion de 1995, etc.¹⁸¹ Le constat est tel qu'en dehors des conflits

¹⁷³ Joseph Muthambo, cité par Léonard Kambere Muhindo, *Op. Cit.*, p. 13.

¹⁷⁴ Colette Braeckman, cité par Léonard Kambere Muhindo, *Op. Cit.*, p. 13.

¹⁷⁵ Muller Ruhimbika et Alii, cités par Léonard Kambere Muhindo, *Op. Cit.*, p. 13..

¹⁷⁶ René Lemarchand, « Ruhimbika, Manassé (Müller). – *Les Banyamulenge (Congo-Zaïre) entre deux guerres* (préface de B. Jewsiewicki) », dans *Cahiers d'études africaines* [En ligne], N°171, 2003, pp. 1-3.

¹⁷⁷ *Ibidem.*

¹⁷⁸ J. Hiernaux, cité par René Lemarchand, *Op. Cit.*, p. 1.

¹⁷⁹ David Newbury, cité par René Lemarchand, *Op. Cit.*, p. 1.

¹⁸⁰ René Lemarchand, *Op. Cit.*, p.2.

¹⁸¹ *Ibidem.*, p.2.

interethniques qui rongent les relations entre les rwandophones et les différentes tribus congolaises, les Banyamulenges sont à la base des nombreux conflits armés et différents groupes rebelles en RDC. Par exemple, « la crise de 1998 a certes jeté les bases d'une alliance stratégique entre Kigali et le rassemblement congolais pour la démocratie (RCD), au sein duquel plusieurs personnalités banyamulenges continuent à exercer d'importantes fonctions ».¹⁸² Elles sont motivées par les revendications de la nationalité congolaise et de leur identité ethnique en violation flagrante de la constitution congolaise.

La constitution congolaise de 2006, dans son article 52 alinéa 2 stipule : « Aucun individu ou groupe d'individus ne peut utiliser une portion du territoire nationale comme base de départ d'activités subversives ou terroristes contre l'Etat congolais ou tout autre Etat ».¹⁸³ La dénomination Banyamulenge, liée au village Mulenge, place toute forme d'activité ou de revendication susceptibles de porter atteinte à l'intégrité nationale sous le coup de la constitution. Nous pouvons évoquer, à titre d'exemple, la destruction des camps de réfugiés en 1996,¹⁸⁴ leurs alliances avec le M 23¹⁸⁵ et les différentes revendications identitaires menées par les communautés rwandophones sous la dénomination de Banyamulenge.

Les Banyamulenges ou rwandophones, voulant constituer une entité contestée, en réclamant le droit à l'autodétermination, cherchent une reconnaissance de statut d'État.¹⁸⁶ Cependant, ils n'ont aucun statut

¹⁸² *Ibidem*.

¹⁸³ Journal Officiel de la République Démocratique du Congo, *Op. Cit.*, p. 19.

¹⁸⁴ Roland Pourtier, « L'Afrique centrale dans la tourmente. Les enjeux de la guerre et de la paix au Congo et alentour », dans *Hérodote*, V. 4, No 111, 2003, pp. 11-39.

¹⁸⁵ Joyce Muraya et John Ahere, « Pérennisation de l'instabilité en République Démocratique du Congo : lorsque le Kivu tousse, Kinshasa a de la fièvre », dans *Série de Papiers Occasionnels*, No 1, 2014, pp. 1-47.

¹⁸⁶ Benjamin Babunga, *Lettre de 5 intellectuels Banyarwanda au SG de l'ONU*, 2018, < <https://www.babunga.alobi.cd/2018/06/20/lettre-de-5-intellectuels-banyarwanda-au-sg-de-lonu/> >, consulté le 03/05/2023.

politique ni juridique sur le plan national qu'international, bien que leur moment cognitif¹⁸⁷ ou de constatation révèle une revendication identitaire.

Le nom Banyamulenge dissimile leurs identités ethniques respectives, et leur permet de se servir d'une localisation en RDC pour se doter une identité presque à la congolaise. Cependant, il n'est reconnu en RDC aucune tribu dénommée banyamulenge. Pire encore, l'Ordonnance loi n° 71-020 du 26 mars 1971 ne reconnaît l'existence d'une communauté Banyamulenge en RDC.¹⁸⁸ Le « moment intentionnel »¹⁸⁹ consistant à reconnaître comme légitime la constitution de la communauté Banyamulenge tombe également sous le coup de l'article 52 de la constitution congolaise, tel qu'évoqué précédemment.

Il n'y a à ce jour aucun texte international crédible reconnaissant le statut des banyamulenge. Autant plus que ce texte violerait expressément la constitution congolaise. Le terme Banyamulenge devient synonyme d'insécurité, de guerre et de prétexte de génocide.¹⁹⁰ Ce peuple n'a jamais eu d'autorité indigène au Congo depuis l'époque coloniale.¹⁹¹ Sur le plan national, plus il y a des activités banyamulenges avançant leur cause, plus il y a renforcement de ressentiment « partagé par les autres communautés contre eux ».¹⁹² Eu égard à ce qui précède et vu le manque de formation d'une communauté banyamulenge reconnue comme ayant une forme particulière d'autogestion, encore que le territoire de Mulenge n'est pas

¹⁸⁷ Tehindrazanarivelo, Djacoba Andry S., Mbengue et Makane Moïse, « L'Union Africaine et la reconnaissance du statut d'Etat à des entités contestées », dans *Thierry Garcia. La reconnaissance du statut d'Etat à des entités contestées : Approches de droits international, régional, interne*, Pedone, Paris, 2018. pp. 179-212.

¹⁸⁸ < <https://citizenshiprightsfrance.org/rdc-ordonnance-loi-n-71-020-du-26-mars-1971-relative-a-lacquisition-de-la-nationalite-congolaise-par-les-personnes-originares-du-rwanda-urundi-etablies-au-congo-a-l/?lang=fr> >, consulté le 06/05/2023.

¹⁸⁹ Tehindrazanarivelo, Djacoba Andry S., Mbengue et Makane Moïse, *Op. Cit.*, p. 180.

¹⁹⁰ Stéphanie Wolters, « La paix dans la région des Grands Lacs : lecture d'une approche régionale », dans *Occasional paper*, N° 313, 2020, pp. 1-34.

¹⁹¹ Joyce Muraya et John Ahere, *Op. Cit.*, p. 14.

¹⁹² *Ibidem.*, p. 15.

autonome et ils n'ont pas un « responsable self-government », ¹⁹³ l'on peut conclure que l'on est pas en situation d'une entité contestée.

III.4. L'octroi du statut de minorité nationale aux minorités rwandaises de la RDC comme solution à la crise congolaise

Parlant des minorités transnationales en RDC, il serait aberrant de n'évoquer que les Rwandophones sans parler de Pygmées, comme nous l'avons fait depuis le début. Il y a des pygmées Batwa au Sud de l'Ouganda, à l'Est de la RDC, au Rwanda, au Burundi¹⁹⁴ et en République centrafricaine. On retrouve également les Twa ou les Babongo dans la région des grands Lacs et les Boka au Cameroun. Au nord Est de la RDC, on retrouve également les Pygmées Mbuti et les Aka à cheval entre la Centrafrique et la RDC. Chasseurs, cueilleurs et pêcheurs, les Pygmées ont toujours vécu « en symbiose avec des populations voisines d'agriculteurs auxquels ils fournissent des produits de la forêt, notamment de la viande, du miel, des plantes médicinales en échange des produits agricoles, de vêtements, d'outils modernes ». ¹⁹⁵ En dehors des échanges commerciaux avec leur voisins, les pygmées ont un mode de vie traditionnel bien qu'ils n'échappent guère à des violences à caractères discriminatoires. ¹⁹⁶

Cependant, à la différence des Pygmées et malgré ayant vécu au Congo depuis 300 ans, à en croire Joyce Muraya et John Ahere, ¹⁹⁷ les rwandophones sont dépourvus d'une autorité indigène propre au Congo et sont considérés comme allochtones par conséquent ne peuvent jouir du statut de minorité ethnique. ¹⁹⁸ La constitution congolaise reconnaît, à son

¹⁹³ Tehindrazanarivelo, Djacoba Andry S., Mbengue et Makane Moïse, *Op. Cit.*, p. 182.

¹⁹⁴ Mathieu Dehoumon, « Droits des minorités : Protéger les pygmées d'Afrique contre les discriminations », dans *Hal*, 2011, pp. 1-8.

¹⁹⁵ François Nicoullaud, « Les minorités dans le monde », dans *Après-demain*, N° 4, 2017, pp. 50-51.

¹⁹⁶ *Ibidem.*

¹⁹⁷ Joyce Muraya et John Ahere, *Op. Cit.*

¹⁹⁸ *Ibidem.*

article 13,¹⁹⁹ l'existence en RDC de la minorité culturelle ou linguistique. En tenant compte de leur langue, comme seul moyen de les identifier, les rwandophones constituent, de fait, une minorité linguistique. En son article 51,²⁰⁰ la constitution congolaise garantit la protection à toutes les minorités. Cependant, le terme de minorité nationale n'est pas repris dans la Constitution congolaise.

Reconnu par eux-mêmes comme « les populations originaires du Rwanda en République du Zaïre »,²⁰¹ ils appartiennent en même temps au Congo et au Rwanda. Une population transnationale qui fait partie de la diaspora rwandaise au Congo. Cependant la constitution congolaise ne prévoit aucune disposition à l'égard de la diaspora. Le mot n'y est même pas mentionné. Néanmoins, elle attribue à la compétence du pouvoir central et des provinces, « l'initiative des projets, programmes et accords économique, culturelle, scientifique et sociale internationales ». ²⁰² Dans l'article 216,²⁰³ est prévue une révision constitutionnelle en vue de la ratification ou l'approbation d'un accord ou traité internationale en cas d'existence d'une clause contraire à la présente constitution. La lecture du préambule révèle l'ouverture d'une brèche, « Attaché à la promotion d'une coopération internationale mutuellement avantageuse et au rapprochement des peuples du monde, dans le respect de leurs identités respectives et des principes de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque Etat », ²⁰⁴ pour nous permettre d'avancer plus loin dans notre problématique. Mais avant tout, nous nous proposons de nous interroger sur la nature des relations entre le Congo et le Rwanda.

¹⁹⁹ Journal Officiel de la République Démocratique du Congo, *Op. Cit.*, p. 9.

²⁰⁰ *Ibidem.*, p. 19.

²⁰¹ Benjamin Babunga, *Op. Cit.*

²⁰² Journal Officiel de la République Démocratique du Congo, *Op. Cit.*, p. 67.

²⁰³ *Ibidem.* p. 72.

²⁰⁴ *Ibidem.* p. 5.

Depuis 1994, les relations bilatérales entre le Congo et le Rwanda sont sous le spectre de l'instabilité de la région des Grands Lacs, nourries par des guerres à rebondissement.²⁰⁵ Malgré les signatures des accords de paix entre les deux pays, à l'instar des ceux signés en septembre 2002,²⁰⁶ sans oublier l'adhésion du Congo à la Communauté d'Afrique de l'Est en 2022, les dynamiques de paix ne sont malheureusement pas au rendez-vous.

Depuis leurs indépendances (1959-1962),²⁰⁷ les pays de la zone des Grands Lacs, à l'occurrence la RDC, l'Ouganda, le Rwanda et le Burundi ont toujours été le théâtre des guerres civiles et des massacres interethniques. La porosité des leurs frontières a ainsi favorisé l'exportation des crises internes. Il est sûr et certain, pour Roland Pourtier, que les guerres civiles en RDC ont pour origines la « Révolution sociale » menée par les Hutus en 1959 ²⁰⁸au Rwanda, marquant les premiers massacres ethniques dans les Grands Lacs. S'en est suivi l'indépendance du Rwanda en 1962, envoyant à l'exile les milliers des réfugiés banyarwandas en RDC et en Ouganda.²⁰⁹ Aujourd'hui, derrière la question du génocide, devenu un fonds de commerce pour les autorités à Kigali, la population Tutsi, victimes de 1994, est digne de compassion, tandis que « les autres n'ayant droit qu'à l'oubli ».²¹⁰ La communauté internationale est également entraînée dans cette supercherie. Mais peut être existe-t-il un mécanisme de résolution des conflits internationaux dans la tradition africaine ?

« En Guinée Conakry par exemple, les Kissi, les Malinké, les Kouranko, les Lélé, les Soussou et les Peulh installés à Kissidougou (à l'est du pays) ont scellé une alliance de cohabitation pacifique ».²¹¹ La tradition

²⁰⁵ Roland Pourtier, *Op. Cit.*, p. 11.

²⁰⁶ *Ibidem.*, p. 33.

²⁰⁷ *Ibidem.*, p. 13.

²⁰⁸ *Ibidem.*, p. 16.

²⁰⁹ *Ibidem.*, p. 18.

²¹⁰ *Ibidem.*, p. 20.

²¹¹ Zaoro Hyacinthe Loua, « Les alliances interethniques en Afrique de l'Ouest : nouvelles stratégies de réconciliation », dans *Théologiques*, V. 23, N° 2, 2015, pp. 185–201.

Ouest-africaine connaît le concept d' « alliances socioculturelles »²¹² comme instrument de réconciliation et de paix. La réconciliation, sociopolitique supra-familiale et interethnique à l'intérieur et à l'extérieur des frontières nationales, a fait se éprouves au cours de l'histoire des communautés Ouest africaines. Ainsi, Zaoro Hyacinthe Loua souligne que les alliances socioculturelles pratiquées dans l'histoire des sociétés ouest africaines peuvent être actualisées et réactualisées aux contextes d'aujourd'hui. Le point de départ, dans le cadre des résolutions de la crise congolaise, est de revenir sur la loi n° 81-002 du 29 juin 1981, relative au retrait de la citoyenneté congolaise aux rwandophones, déjà considérée comme « injuste, arbitraire et inéquitable »²¹³ par le professeur Oswald Ndeshyo Rurihose. Afin d'octroyer aux rwandophones une citoyenneté globale comme il fut le cas en République du Zaïre de 1972 à 1981.²¹⁴ Et pour chuter avec les clauses de responsabilité entre le Rwanda et la République démocratique du Congo.

En somme, le problème majeur qui préoccupe la société congolaise est celui des communautés rwandophones vivant en RDC. Ce problème nécessite des pourparlers entre le Congo et le Rwanda.

La perspective des accords entre les deux pays, reconnaissant les rwandophones comme étant des minorités rwandaises au Congo et établissant les responsabilités de l'Etat d'origine et l'Etat d'accueil dans la gestion de ce peuple qui est à la fois de la nation rwandaise et de la citoyenneté congolaise, semble être pour nous la solution idoine pour stopper les carnages entre les populations.

²¹² *Ibidem.*, p. 186.

²¹³ Canada : Immigration and Refugee Board of Canada, *République démocratique du Congo (RDC) : traitement des Banyarwanda de la RDC par les autorités et la population congolaises ; information indiquant si la loi de 1981 sur le retrait de la citoyenneté zaïroise aux Banyarwanda a été modifiée ou révoquée (juin 2004)*, 9 June 2004, RDC42672.F, available at : <https://www.refworld.org/docid/41501c510.html> [accessed 2 May 2023]

²¹⁴ Benjamin Babunga, *Op. Cit.*

Conclusion

Au terme de cette étude, et pour mieux vérifier nos hypothèses, une brève récapitulative s'impose. Notre étude nous a amené à nous poser la question de savoir comment résoudre les problèmes relatifs aux crises identitaires congolaises avec les solutions hongroises. La méthode de sociologie comparative, que nous avons utilisée, nous a permis de chercher dans le modèle hongrois les phénomènes que nous attendons se reproduire en République démocratique du Congo. Trois chapitres ont été suffisants pour étayer notre pensée.

Dans le premier, nous avons identifié dans le système minoritaire hongrois deux catégories de minorités : les minorités ethniques et les minorités nationales. La minorité ethnique est composée des Tsiganes, qui sont considérées comme minorités ethniques car ils n'ont pas de lien ni d'attachement avec leur État d'origine, autant plus que cet État d'origine n'existe pas. Les minorités nationales, d'une part, sont des minorités vivant en Hongrie, ayant des liens avec leurs États d'origine et d'autre part, les hongrois vivant hors le territoire de la Hongrie. Nous avons également parlé du système minoritaire congolais. A ce sujet, nous avons souligné que le pouvoir politique congolais n'accorde pas beaucoup d'attention à la question de minorité, car celle-ci est l'objet d'antagonismes interethniques.

Le constituant congolais se réserve de se prononcer sur la question de la classification des minorités au nom de l'indivisibilité de l'État congolais. Le deuxième quant à lui, a analysé en profondeur le système minoritaire hongrois. Après avoir établi les constants et les variables de ce système, nous avons indiqué leurs corrélations. Il s'est révélé une différence dans la conception hongroise de la nationalité et la citoyenneté. En Hongrie, comme nous l'avons souligné, la nationalité se rapporte à la nation, comme une union culturelle et spirituelle unissant tous les hongrois, même au-delà des frontières étatiques. Par contre, la citoyenneté est comprise comme l'exercice et la reconnaissance des droits des personnes appartenant à l'État hongrois. La nationalité est une dimension socio-culturelle, tandis que la

citoyenneté est une dimension étatique ou civile. La Hongrie est un modèle parfait d'intégration des minorités. La loi hongroise protège les minorités nationales et ethniques vivant en Hongrie et celles vivant hors le territoire de la Hongrie. A travers différents accords avec les pays voisins, la Hongrie lutte pour la consolidation de l'unité de sa nation. Dans le troisième chapitre, nous avons montré que le caractère simpliste de la notion de minorité en RDC a favorisé depuis des décennies des guerres à rebondissement dans la partie Est du pays et dans la région des Grands Lacs. La présence des populations sans statut juridique ni reconnaissance sociale a exacerbé les tensions entre les communautés. La guerre est légitimée par des revendications identitaires et le droit à la reconnaissance par des communautés qui se façonnent des identités.

Ainsi, pour revenir à notre hypothèse, de départ, nous constatons qu'elle n'est pas battue en brèche, elle se confirme par contre. Nous pensons que le Congo peut suivre l'exemple de la Hongrie pour réaliser la paix tant recherchée à l'Est de son territoire. La reconnaissance des minorités nationales vivant au Congo et la signature des accords bilatéraux entre le Congo et le Rwanda relatifs aux responsabilités des différents États dans la gestion des minorités, constituant des questions fondamentales. Les rwandophones font partie des minorités nationales congolaises. Ils sont attachés à leur État d'origine, qui est le Rwanda, bien qu'étant des citoyens congolais. Il est du devoir de Kinshasa et de Kigali de circonscrire le cadre d'une reconnaissance identitaire de ces groupes minoritaires d'une part et d'autre part, d'harmoniser leurs relations afin de permettre aux différentes nations de conjuguer le vivre ensemble dans la paix. Certes, l'expérience hongroise de la gestion des minorités peut permettre à la République démocratique du Congo de se construire une politique de la protection des minorités.

Toutes les manœuvres, visant à restreindre les droits des rwandophones en RDC, contribuent aux stratégies, de ces derniers, pointant à justifier l'importance de l'organisation d'une zone

d'autodétermination²¹⁵. La décision de dépouiller la citoyenneté Zaïroise aux rwandophones, en 1981, est sans doute du génie des victimes. Bien que Barthélémy Bisengemana, l'initiateur de la loi accordant la citoyenneté Zaïroise aux rwandophones, soit lui aussi rwandophone, la loi dépouillant la citoyenneté Zaïroise aux rwandophones est élaborée dans les officines de ceux qui en tirent profit. Par exemple, Léon Kengo wa Dondo, était à l'époque l'Ambassadeur du Zaïre à Bruxelles, avant d'occuper le poste de Premier Ministre en 1982. Depuis 2003, il était au soutien du processus de transition en République Démocratique du Congo jusqu'en 2007, l'année à laquelle il devenait Président du Sénat. Avec Joseph Kabila Kabange, Président de la République Démocratique du Congo et Azarias Ruberwa Manywa, l'un des quatre vice-présidents, les rwandophones ont assisté à l'élaboration de la constitution actuelle du pays. Toujours avec la même intention, cette nouvelle constitution va ignorer expressément la question de la minorité nationale rwandophone.

Actuellement, Félix Antoine Tshisekedi Tshilombo, en connivence avec Kigali, tente de jouer sa partition. Non seulement son accord introduisant au pays les forces de la Communauté d'Afrique de l'Est (CAE) contribue à la création d'une zone tampon dans la partie Est du pays, mais aussi son soutien à la loi dite « de père et de mère » sont des preuves irréfutables d'une machination destinée à accorder aux rwandophones suffisamment des moyens pour légitimer leur cause, constituer une entité contestée. Cette problématique des minorités nationales rwandaises fait penser à la question des minorités ethniques congolaises en général et des Pygmées en particulier, que nous pourrions étudier en profondeur dans l'avenir.

²¹⁵ V. également, Sergiu Mișcoiu « Du récit des conflits au conflit des récits : Raconter les politiques conflictuelles en Afrique », in : Simona Jișa, Sergiu Mișcoiu et Modibo Diarra (dir.), *Raconter les politiques conflictuelles en Afrique. Regards croisés*, Paris, Editions du Cerf, 2021, pp. 3-9.

Bibliographie:

1. Ablonczy, Bálint, (2012), *Sur les traces de la Constitution hongroise. Entretiens avec József Szájer et Gergely Gulyás*, Elektromédia, Budapest.
2. Babunga, Benjamin, (2018), « Lettre de 5 intellectuels Banyarwanda au SG de l'ONU », < <https://www.babunga.alobi.cd/2018/06/20/lettre-de-5-intellectuels-banyarwanda-au-sg-de-lonu/> >, consulté le 03/05/2023.
3. Basilien-Gainche, Marie-Laure, (2010), « Minorités nationales et représentations garanties : la dialectique unité - diversités dans les PECO », dans *Revue du Marché Commun et l'Union européenne*, N°540, juillet-août, pp. 431-440.
4. Barsa, Pavel, (2001), « Les Roms à la croisée des chemins », dans *Mouvements*, V.5 N°18, pp. 138-142.
5. Baromètre sécuritaire du Kivu, (2021), *La cartographie des groupes armés dans l'Est du Congo : Opportunités manquées, insécurité prolongée et prophéties auto réalisatrices*, Center on International Cooperation, New York.
6. Berend, Nora, (2021), « Les récits de la migration dans la Hongrie médiévale », dans *Annales HSS*, V. 76, N°3, p. 457-488.
7. Boldenyi, M. J., (1850), *Magyarisme, ou la guerre des nationalités en Hongrie*, H. Le brun, Paris.
8. Branco, Juan, (2012), « Qui veut vraiment la paix au Congo ? », dans *Le Monde diplomatique*, novembre.
9. Canada : Immigration and Refugee Board of Canada, (2004), *République démocratique du Congo (RDC) : traitement des Banyarwanda de la RDC par les autorités et la population congolaises ; information indiquant si la loi de 1981 sur le retrait de la citoyenneté zaïroise aux Banyarwanda a été modifiée ou révoquée (juin 2004)*, 9 June, RDC42672.F, available at : <https://www.refworld.org/docid/41501c510.html> [accessed 2 May 2023]

10. Califano, Benoît, (2005), « Perrin Christophe, Stitou Emmanuelle, Teulières Laure. Roms. Du génocide oublié à la mémoire retrouvée », dans *Diasporas. Histoire et sociétés*, N°6, Migrations en mémoire. pp. 161-165.
11. Capelle-Pogacean, Antonela, (2003), « La Hongrie et les minorités magyares. Une relation complexe à l'heure de l'intégration européenne », dans *hal-01065064*,
12. Castra, Michel, (2012), « Identité », dans *Sociologie* [En ligne], Les 100 mots de la sociologie, mis en ligne le 01 septembre, consulté le 08 avril 2023. URL : <http://journals.openedition.org/sociologie/1593>.
13. Chastand, Jean-Baptiste, (2020), « Le traité de Trianon, une obsession hongroise », dans *Le Monde*, série d'été, < https://www.lemonde.fr/series-d-ete/article/2020/07/24/le-traite-de-trianon-une-obsession-hongroise_6047182_3451060.html >, consulté le 09/05/2023.
14. Collot, Pierre-Alain, (2022), « La loi fondamentale de Hongrie comme acte de volonté d'identité de la nation hongroise, dans *Civitas Europa*, V. 1, N° 48, pp. 45-64.
15. Congo Yetu Initiative et Kilolwa Kikuni, Désire, (2004), *Le rôle de la diaspora dans le processus de réconciliation de la République Démocratique du Congo*.
16. *Constitution de la République du Rwanda, adoptée par le Référendum du 26 mai 2003 et promulguée le 04/06/2003*. <<https://wipo.lex-res.wipo.int/edocs/lexdocs/laws/fr/rw/rw002fr.pdf>>, consulté le 06/05/2023.
17. Cossée, Claire, (2007), « 'Les Tsiganes, ils ne veulent pas s'intégrer !'. La question de l'intégration au service des logiques de l'exclusion ? », dans *Audebert C. e Ma Mung E., (a cura di.), Les migrations internationales : enjeux contemporains et questions nouvelles*, Université de Deusto, Bilbao, pp. 135-147.
18. Cyriac Lagme, Freddy, (2021), « Les défis sécuritaires de la reterritorialisation en République Démocratique du CONGO (RDC) : Une oscillation inquiétante entre les résultats contestables des

- tentatives de stabilisation et renouvellement inévitable des crises », dans *Espace Géographique et Société Marocaine*, n° 47/48, pp. 87-105.
19. Dehoumon, Mathieu, (2011), « Droits des minorités : Protéger les pygmées d'Afrique contre les discriminations », dans *Hal*, pp. 1-8.
 20. De Villers, Gauthier, (2005), « La guerre dans les évolutions du Congo-Kinshasa », Dans *Afrique contemporaine*, V. 3, N° 215, pp. 47-70.
 21. Dimé, Mamadou ; Kapagama, Pascal ; Soré, Zakaria et Touré, Ibrahim, (2021), « << Afrikki mwinda>> : Y'en a marre, Balai citoyen, Filimbi et Lucha – catalyseurs d'une dynamique transafricaine de l'engagement citoyen », dans *Africa Development / Afrique et Développement*, V. 46, No. 1, pp. 71-92.
 22. Dumazedier, Joffre et Laplante, Marc, (1969), « Méthode comparative et prévision sociologique », dans *Cahiers Internationaux de Sociologie*, Nouvelle série, V. 47, pp. 69-92.
 23. Dumont, Gilles, (2002), *La citoyenneté administrative*, Diss. Université Panthéon-Assas Paris 2.
 24. Dupaquier, Jean-François, (2020), « 4-RDC/Rwanda : dans leurs bagages, l'idéologie du génocide », dans *Afrikarabia*, 12 avril, pp. 1-23.
 25. Egry, Gábor, (2020), « De l'ethnisation de la nationalité à l'indigénat transnational : migration, citoyenneté, paix de Trianon », dans *Revue d'Allemagne et des pays de langue allemande*, V. 52, N° 2, pp. 341-363.
 26. Ernest, Renan, (1882), *Qu'est-ce qu'une nation ?* Calmann Lévy, Paris, 2^{ème} édition.
 27. Gherghina, Sergiu ; Mişcoiu, Sergiu ; Mokre Monika (2021), « Introduction: Democratic Deliberation and Under-Represented Groups », in *Political Studies Review*, no. 2, vol. 19, pp. 159-164.
 28. Hamza, Gábor, (2007), « Traité de Paix de Trianon et la protection des minorités en Hongrie », dans *AFDUDC*, N°11, 349-357.
 29. Hoffmann, Kasper; Kihangu Muzalia, Godefroid ; Muhigirwa Tungali, César et Mugoli Nalunva, Alice ,(2022), *Ethnicité, conflits et politique ; de la RDC, dans l'Est. Le passé dans le présent*, Governance in Conflict Network, Bruxelles, p. 26.

30. Humeau, Jean-Baptiste, (1994), « Les Tsiganes en Europe, problématique géographique », dans *Espace, populations, sociétés*, N°3, Les minorités ethniques en Europe. pp. 349-358.
31. Jensei Monge, Priscilla, (2016), « L'identité nationale par-delà les frontières : l'exemple de la Hongrie. La frontière revisitée : un concept à l'épreuve de la globalisation », dans *Bruylant*, Hal-01471283, pp. 1-15.
32. Jişa, Simona ; Mişcoiu, Sergiu ; Malela, Buata B. (dir.) (2018), *Littérature et politique en Afrique francophone. Approche transdisciplinaire*, Paris, Editions du Cerf.
33. Journal Officiel de la République Démocratique du Congo, (2011), *Constitution de la République démocratique du Congo Modifiée par la Loi n° 11/002 du 20 janvier 2011 portant révision de certains articles de la Constitution de la République Démocratique du Congo du 18 février 2006*, 52ème Année, Numéro Spécial, Cabinet du Président de la République, Kinshasa, 5 février.
34. *Journal officiel N° L 180 du 19/07/2000 p. 0022 – 0026, Directive 2000/43/CE du Conseil du 29 juin 2000 relative à la mise en œuvre du principe de l'égalité de traitement entre les personnes sans distinction de race ou d'origine ethnique.* < <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/FR/TXT/?uri=celex%3A32000L0043> >, consulté le 15/05/2023.
35. Kahombo Balingene. « La protection des minorités ethniques en République Démocratique du Congo. Entre rupture et continuité des ordres constitutionnels antérieurs », dans *Librairie africaine d'études juridiques*, N°2, 2010.
36. Kakmeni Wembou, Raphaël, (2016), « L'Afrique est-elle une terre d'intolérance pour les albinos ? : << Être différent n'est pas mal. Ce qui fait mal, c'est d'être traité différemment >> », Edilivre, Paris, p. La première de couverture.
37. Kambale Mirembe, Omer, (1989), « Echanges transnationaux, réseaux informels et développement local : une étude au Nord-Est de la République démocratique du Congo », dans *World Development*, V. 17, N° 12, pp. 1921-1930.

38. Kambere Muhindo, Léonard, (1999), *Après les Banyamulenge, Voici les Banyabwisha aux Kivu La Carte Ethnique du Congo Belge en 1959*, YIRA, Kinshasa.
39. Katus, L., (1960), « A propos des travaux du groupe d'étude de l'histoire des nationalités et de quelques problèmes concernant l'étude de cette question », dans *Acta Historica Academiae Scientiarum Hungaricae*, V. 7, N° 3/4, pp. 398-410.
40. Rérat, Patrick, (2011), « Mobilités et développement transfrontalier », dans *Géo-Regards : revue neuchâteloise de géographie*, N°4, pp. 169-186.
41. Kruzslicz, Péter-Pál, (2016), « Hongrie », dans *Annuaire international de justice constitutionnelle*, N° 32, 2017, Table ronde Migrations internationales et justice constitutionnelle - Référendums et justice constitutionnelle. pp. 379-391.
42. Landmeters, Romain, (2021), « Les étudiants congolais à Bruxelles dans les années 1950. Acteurs de la décolonisation et avant-gardes des diasporas », dans *Diaspora. Circulation, migrations, histoire*, N° 37, pp. 42-59.
43. *L'Avis de la Commission de Venise*, N° 621/2011, *Avis sur la nouvelle constitution de la Hongrie, du 20 juin 2011 à Strasbourg*.
44. Liégeois, Jean-Pierre, (1994), *Rom, Tsiganes, Voyageurs*, Les éditions du Conseil de l'Europe, Strasbourg.
45. Liégeois, Jean-Pierre, (2005), « Les Roms au cœur de l'Europe », dans *Le Courrier des pays de l'Est*, V. 6, N° 1052, pp. 19-29.
46. Leben, Charles, « Nationalité et citoyenneté en droit Constitutionnel », dans *Controverses*, pp. 151-163.
<http://controverses.fr/pdf/n11/leben11.pdf>
47. Lemarchand, René, (2003), « Ruhimbika, Manassé (Müller). – *Les Banyamulenge (Congo-Zaïre) entre deux guerres* (préface de B. Jewsiewicki) », dans *Cahiers d'études africaines* [En ligne], N°171, pp. 1-3.

48. Loi n° 04/024 du 12 novembre 2004 relative à la nationalité congolaise, modifiant et complétant la Loi n° 87.010 du 1er août 1987 portant code de la famille.
49. Lututala, Bernard, (2006), « L'ubiquité résidentielle des migrants congolais », dans *Civilisations* [En ligne], No 54, pp. 116-124.
50. Mahony, Liam et Solutions, Fieldview, (2013), « Des stratégies non militaires pour la protection des civils en RDC », dans *Field Strategies for Civilian Protection, Genève, HD, Center of humanitarian Dialogue*.
51. Máté Zombory, (2011), « La Hongrie et les minorités hongroises : Stratégies d'identification nationale dans la 'relation hongro-hongroise' », dans Paul Bauer, Christian Jacques, Mathieu Plésiat, Máté Zombory. *Minorités nationales en Europe centrale, Démocratie, savoirs scientifiques et enjeux de représentation*, Centre français de recherche en science sociales (CEFRES), pp.89-111, halshs-00633083.
52. Mavinga Kumba, Marie-José, (2013), « Rébellions et insécurités en RDC », dans *Cahiers du Mapinduzi 3 Identités et gouvernance en Afrique*, Zenü Network, Bafoussam, pp. 93-101.
53. Mbeko, Patrick et Ngbanda-Nzambo, Honoré, (2014), *La stratégie du chaos et du mensonge. Poker menteur en Afrique des Grands lacs*, L'Érablière, Québec.
54. Meltem Aydogan, Mélanie, (2016-2017), « Entre idéalisme culturel et réalité politique : possibilité d'une création d'une "union türk" ? », *mémoire de Master 2 en Sciences humaines et sociales à l'Université Paris 8 Vincennes-Saint-Denis*.
55. Mişcoiu, Sergiu (2021), « Du récit des conflits au conflit des récits : Raconter les politiques conflictuelles en Afrique », in : Simona Jişa, Sergiu Mişcoiu et Modibo Diarra (dir.), *Raconter les politiques conflictuelles en Afrique. Regards croisés*, Paris, Editions du Cerf.
56. Mossière, Géraldine et Le Gall, Josiane, (2012), « Immigration et intégration chez de jeunes Croyants pratiquants montréalais : repenser la condition de minoritaire », dans *Diversité urbaine*, V. 12, N° 2, pp. 13-34.

57. Mungala Misi. Junior, (2022), « Intégration et immigration : un enjeu du dynamisme social et conséquences des politiques d'aide publique au développement », dans *Studia Universitatis Babeş-Bolyai. Studia Europaea*, V. 67, N° 2, pp. 5-33.
58. Muraya, Joyce et Ahere, John, (2014), « Pérennisation de l'instabilité en République Démocratique du Congo : lorsque le Kivu tousse, Kinshasa a de la fièvre », dans *Série de Papiers Occasionnels*, No 1, pp. 1-47.
59. Mutambayi, Daniel, (2006), *RDC : Plaidoyer pour une double nationalité Bis*. La Cellule aisbl, Bruxelles.
60. Nations-Unies/non au racisme, *Minorités*, <https://www.un.org/fr/fight-racism/vulnerable-groups/minorities> consulté le 13/04/2023.
61. Nicoullaud, François, (2017), « Les minorités dans le monde », dans *Après-demain*, N° 4, pp. 50-51.
62. Pierré-Caps, (1995), *La multi nation l'avenir des minorités en Europe centrale et orientale*, Odile Jacob, Paris.
63. Pourtier, Roland (2003), « L'Afrique centrale dans la tourmente. Les enjeux de la guerre et de la paix au Congo et alentour », dans *Hérodote*, V. 4, No 111, pp. 11-39.
64. Racz, Attila, (1998), « Les fondements constitutionnels du nouveau droit hongrois. La constitutionnalité et l'administration publique », dans *Revue internationale de droit comparé*. Vol. 50 N°1, Janvier-mars, pp. 29-33.
65. Reyntjens, Filip, (2012), « Chronique politique du Rwanda, 2012-2013 » dans *Reyntjens, Filip*, pp. 287-307.
66. Rigoni, Isabelle, (2010), « Éditorial. Les médias des minorités ethniques. Représenter l'identité collective sur la scène publique », dans *Revue européenne des migrations internationales* [En ligne], V. 26, N°1, pp. 7-16, mis en ligne le 01 février 2013, consulté le 14 avril 2022. URL : <http://journals.openedition.org/remi/5027>.
67. Slimane, Samia, (2003), « Reconnaître l'Existence des Minorités en Afrique », dans *Minority Rights Group International*.

68. Szaniszló, Réka Brigitta, (2019), « La diaspora idée. Une approche interdisciplinaire », dans *Belvédère Méridionale*, Tome 31, N ° 3, pp. 83–98.
69. Székely, Andrea, (2013), « Minorités nationales des pays voisins en Hongrie », dans *Belgeo* [En ligne], N°3, pp. 1-22, mis en ligne le 24 mai 2014, consulté le 22 mai 2020. URL : <http://journals.openedition.org/belgeo/11557> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/belgeo.11557>
70. Tchikaya, Blaise, (2008), « Droit International et le Concept de Minorité-Quelques Observations à Partir du Cas de l'Afrique », dans *Miskolc J. Int'l L. V. 5*, N°2, pp. 1-15.
71. Tehindrazanarivelo, Djacoba Andry S., Mbengue et Makane Moïse, (2018), « L'Union Africaine et la reconnaissance du statut d'Etat à des entités contestées », dans *Thierry Garcia. La reconnaissance du statut d'Etat à des entités contestées : Approches de droits international, régional, interne*, Pedone, Paris, pp. 179-212.
72. Toth, Judit, (2011), « L'asile externalisé ou l'Europe comme obstacle à la non-discrimination des Roms ? », dans *Cultures & Conflits* [En ligne], pp. 81-82, Printemps/Été, mis en ligne le 05 septembre 2012, consulté le 30 mars 2021. URL : <http://journals.openedition.org/conflits/18151> ; DOI : <https://doi.org/10.4000/Conflits.18151>
73. Urs, Andreea Bianca ; Mișcoiu, Sergiu (2021) „De la continuité à la rupture : une analyse discursive de la présidence de Félix Tshisekedi (RDC)”, in Sergiu Mișcoiu, Delia Pop-Flanjanja (ed.), *Communication de crise et résolution des conflits en Afrique francophone*, Cluj-Napoca, Casa Cărții de Știință.
74. Vojislav G., Pavlović *et al.*, (2016), « Le traité de Trianon, l'acte constitutif de l'État yougoslave ? », dans *Balkanica*, N° XLVII, p. 249-262.
75. Wihtol de Wenden, Catherine, (1992), « Le choc de l'Est, un tournant historique pour les migrations ? », dans *Editions Esprit*, No. 183 (7) (Juillet), pp. 101-113.

76. Wolters, Stéphanie, (2020), « La paix dans la région des Grands Lacs : lecture d'une approche régionale », dans *Occasional paper*, N° 313, pp. 1-34.
77. Wolton, Dominique, (2008), « Conclusion générale : de la diversité à la cohabitation culturelle », dans *La Revue Hermès*, V. 2, N° 51, pp. 195-204.
78. Worms, Jean-Pierre, (1996), « Modèle républicain et protection des minorités nationales », dans *Hommes et Migrations*, N°1197, pp. 27-36.
79. Zaoro, Hyacinthe Loua, (2015), « Les alliances interethniques en Afrique de l'Ouest : nouvelles stratégies de réconciliation », dans *Théologiques*, V. 23, N° 2, pp. 185–201.
80. <[https://citizenshiprightsafrika.org/rdc-ordonnance-loi-n-71-020-du-26-mars-1971-relative-a-lacquisition-de-la-nationalite-congolaise-par-les-personnes-originares-du-rwanda-urundi-etablies-au-congo-a-l/?lang=fr](https://www.forumdesas.net/2023/03/segregationniste-la-loi-tshiani-alignee-a-la-session-de-mars/#:~:text=A%20vrai%20dire%2C%20cette%20proposition%20de%20loi%2C%20d%C3%A9nomm%C3%A9e,pr%C3%A9sidentielle%20de%202018%2C%20est%20loin%20de%20faire%20l'E2%80%99unanimit%C3%A9.>, consulté le 06/05/2023.
81. <, consulté le 06/05/2023.
82. <<https://www.euractiv.fr/section/l-europe-dans-le-monde/news/immigration-clandestine-le-groupe-de-visegrad-affiche-un-front-uni-face-a-lue/> >, consulté le 15/05/2023.

LA DEMOCRATIE ROTATIVE, UNE ALTERNATIVE AU POWER
SHARING EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

DEMOCRATIC ROTATION, AN ALTERNATIVE TO POWER
SHARING IN THE DEMOCRATIC REPUBLIC OF CONGO

Christophe Zagabe Katambwe*

DOI: 10.24193/subbeuropaea.2023.1.05

Published Online: 2023-06-30

Published Print: 2023-06-30

Abstract

In this article, we outline the history and evolution of the Congolese people from their origins to independance with the State preceding the Nation. Concerning democracy accession to legislative power after independance, there is in DRC a curious rotation of political transition beyond various regime changes and arrangements of Power sharing occurred between community groups. However, there were noises, quarrels and or violences between linguistic socio-anthropological actors on the legitimacy of power, access to the presidential chair, which gave rise to inter group conflicts till the country is divided into three community groups : the Luba community of Félix Tshisekedi from CACH-USNA

* Master FSSRI-PD à l'UPAC-Yaoundé; Licencié FSS-PD à l'UEA-Bukavu; Gradué SH-FLA à l'ISP-Bukavu. Chercheur occasionnel IES-Congo/CARITAS Espagne à Bukavu. Enseignant des cours de Français et Philosophie au Secondaire à Bukavu 2010-2022. Observateur national des élections 2018 en RDC.

Contact: chzagabe@gmail.com

©2023 STUDIA UBB. EUROPAEA. Published by Babeş-Bolyai University.



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License.

at the center of power, the Swahili community of Joseph Kabila from AMP-FCC who genially handed over power but also on its periphery, and the Kongo-Ngala community of Martin Fayulu from LAMUKA to the outskirts. The concept « Majority » has cleverly been exploited by those in power in order to subjugate and or exclude their protagonists. In the context of this article, we finally propose the model of Rotary Democratic called « Inculturated Democracy » by Isidore Ndaywel in « Congolese historiography, an essay of achievement ». An alternative model to « Power sharing method » generally presented as democracy model in which the group element constitutes an important criterium of participation in term of access to political power, mainly the legislative power and its executive.

Keywords : DRC - Mesoconflict - Political shift - Liberal democracy - Power sharing – Democratic rotation

Introduction

Obtenu l'indépendance en 1960, il s'est historiquement et inconsciemment opéré en RDC une rotation inconstitutionnelle de *transition politique* avec le changement de régime entre quatre grands groupes socio-anthropologiques et sociolinguistiques constructives de la nation congolaise. La haute fonction a été occupée par le Mukongo Joseph Kasavubu, le Mungala Joseph Désiré Mobutu, les Baswahili Laurent Désiré Kabila et Joseph Kabila Kabange ainsi que le Muluba Félix Tshisekedi. En termes de démocratie et de légitimité populaire en Afrique, la période de 2010 à 2017 a été une période particulière de risques; plus d'une trentaine de constitutions électorales (présidentielles, parlementaires et référendaires) ont eu lieu ici et là sur ce continent.¹ Dans ces jeux électoraux, la RDC s'attendait à ce que la voix de la majorité des peuples appelés aux urnes soit respectée et que les vaincus acceptent le verdict des urnes. La chute du régime Mobutu le 17 mai 1997 a plongé le pays dans un nouveau cycle de

¹ Célestin Tagou, *Démocratie rotative, Transcendance et transformation politique des identités ethno-régionales dans l'Etat-Nation du XXe siècle*, Shabel, Yaoundé, Oct. 2017, p. 72.

conflits qui a fait l'objet de plusieurs médiations,² qui ont abouti aux Accords de Sun City le 19 avril 2002. Malgré ces accords de partage du pouvoir entre l'AMP, le Gouvernement, le RCD, le MLC et le Non armé (1+4) en 2002 ; entre le FCC et le CaCh en 2018 ; ainsi qu'entre les membres de l'Union Sacrée (1+3) en 2021, force est de constater que le pays reste dans un état de *Paix Négative* : un état de non guerre, marqué de violences structurelles, injustice sociale, politique et économique. De la guerre ethnique on a passé à la guerre de pouvoir, de l'alternance aux alliances. Avec l'Union sacrée après rupture de cohabitation issue de coalition entre Joseph Kabila et Félix Tshisekedi, certains hommes politiques croyaient au retour du bonheur du Peuple congolais. Le pays est divisé entre trois groupes ethno politiques : la communauté Luba de Félix Tshisekedi au centre du pouvoir, la communauté Swahili de Joseph Kabila à la périphérie du pouvoir et la communauté Kongo-Ngala de Martin Fayulu également à la périphérie. Il est important de revisiter les tenants et les aboutissants du Power sharing dans cette rotation historique et d'analyser les péripéties de ce scénario politique qui s'est fait dans la douleur, la souffrance et le sang, mais surtout dans la résilience du peuple congolais depuis 1885.³ Cet exercice va permettre de savoir ce que les générations actuelles et futures peuvent tirer comme leçons pour un avenir politique et institutionnel moins conflictuel, transcendantal et positivement transformatif des diversités de la société congolaise⁴. Il s'agit de partir de ce cas de rotation historico-politique avec des arrangements de partage du pouvoir pour aboutir, dans les termes de Tagou, à « l'esquisse d'un cadre conceptuel », théorique et institutionnelle permettant de formuler un autre mode de développement du pouvoir dans l'objectif de « pérenniser des alternances

² Rigobert Minani Bihuzo s.j.b, *Du pacte de stabilité de Nairobi à l'acte d'engagement de Goma : enjeux et défis du processus de paix en RDC*, CEPAS/RHODECIC, Kinshasa, 2008, II.

³ Isidore Ndaywel e Nziem, « L'historiographie congolaise, un essai de bilan » in *mis en ligne le 01 avril 2009 ; ... 10.4000/civilisation.489*. p248 ; in Tagou, *op cit.*, 2022, p. 124.

⁴ V. également Simona Jiša, Sergiu Mișcoiu et Buata B. Malela (dir.), *Littérature et politique en Afrique francophone. Approche transdisciplinaire*, Paris, Editions du Cerf, 2018.

pacifiques » à travers un modèle-type de démocratie, «démocratie inculturée»⁵ ou «démocratie de proximité»⁶ qui n'a rien à faire avec les crimes commis contre l'humanité en RDC.

I. Problématique de l'Etat-nation et Permanence des conflits autour de la Présidence de la république et de Partage du pouvoir en RDC

Comme la plus part des pays du continent, le peuplement actuel de l'espace géographique constitutif du territoire de la RDC est le résultat de plusieurs vagues migratoires des populations de souches soudanaises et bantu qui se sont sédentarisés au cours de milliers d'années avant Jésus Christ. Jusqu'à nos jours, la tradition orale se présente comme la principale source historique qui éclaire mieux sur la mise en place des populations dans l'espace terrestre du Congo.⁷ D'après Isidore Ndaywel e Nziem in Tagou (2022, p125), l'histoire précoloniale du Congo est « moins assumée que l'histoire coloniale et postcoloniale ». Cela étant, notre analyse va se focaliser sur ces deux périodes de l'historiographie du Congo en s'inspirant des travaux consacrés de quelques auteurs classiques tels que Isidore Ndaywel (1998), Elikia Mbokolo (1985 ; 2004) in Tagou op cite, et Christophe Zagabe (2022, 173p).

En effet, la littérature et les archives montrent que l'histoire politique du Congo remonte à la Conférence de Berlin de 1884 / 1885 quand le Roi belge présenta plus de 200 traités signés à son nom avec les chefs des groupements de populations en majorité installés sur les rives du fleuve Congo. Le 26 février 1885, le Congo devient l'Etat Libre du roi Léopold II.

⁵ Isidore Ndayzel e Nziem, « L'historiographie congolaise, un essai de bilan, in Célestin Tagou, « La RDC de Kasavubu à Tshisekedi : Esquisse d'une théorie de la rotation du pouvoir présidentiel pour la pérennisation des transitions politiques pacifiques en RDC » in *Extrémisme, guerres, paix et développement en Afrique depuis les indépendances* ; Actes du colloque tenu à Yaoundé du 28 au 30 octobre 2022, Université Protestante en Afrique Centrale ; Edition CLE, Yaoundé Cameroun ; Dépôt légal, 1^{er} trimestre 2022 ; p. 135.

⁶ Julien Mahatma Tazi K. Tin-a-Be, *De la démocratie belligène à la démocratie rotative*, IniKin-RI, 2010, <https://www.memoireonline.com> consulté le 02 mars 2023 à 13h30.

⁷ Isidore Ndaywel e Nziem, *Histoire générale du Congo* ; Duculot, Paris, p. 49.

Le 1^{er} novembre 1908, le Roi rétrocède son Etat Libre du Congo au gouvernement belge avec comme partie financière d'environ 100 millions de franc belge. Le Congo devient, de facto, une colonie belge. Comme un peu partout en Afrique, les abus coloniaux provoquent la naissance des mouvements nationalistes dont les luttes politiques vont de pair avec les objectifs de la commission de tutelle des Nations Unies, conduite inéluctablement aux conférences, négociations, dialogues et tables rondes pour l'indépendance du Congo le 30 juin 1960.⁸

A la veille de l'indépendance, le Congo Belge comptait plus de 200 partis politiques fondés sur des béquilles ethno régionales. Les plus en vogue à l'issue des élections de mai 1960 sont le Mouvement National Congolais (MNC) de Patrice Lumumba, l'Alliance des Bakongo (ABAKO) de Joseph Kasavubu et la Confédération des Associations Tribales du Katanga (CONAKAT) de Moïse Tshombe.⁹ Le Congo accède à l'indépendance le 30 juin 1960 et va connaître jusqu'en 2019 quatre alternances à la tête de l'Etat.

Avec les indépendances l'Etat précède ainsi la Nation. Il faut construire la nation et mettre sur pied les institutions étatiques et les consolider, mais cette double tâche n'a pas été si facile. Pour la jeune RDC, l'histoire politique est émaillée de plusieurs crises politiques, conflits ethno politiques, les guerres civiles et internationalisées. De la guerre sécessionniste du Katanga de 1961-1964 à celle du Shaba mars 1977 et mai 1978 avec des incursions combattants sécessionnistes réfugiés en Angola, le Zaïre de Mobutu a connu une longue période de paix négative jusqu'en 1996 quand va éclater la première guerre du Congo (AFDL) par Laurent Désiré Kabila. La deuxième guerre du Congo éclate en 1998 ; une nouvelle rébellion des anciens membres de l'AFDL dit RCD sous la direction collégiale d'Ernest Wamba dia Wamba.¹⁰ Nonobstant les accords de paix de Lusaka le 10 juillet 1999, la guerre civile va continuer sur plusieurs fronts.

⁸ Célestin Tagou, *op cit.*, 2022, p. 126 (voir exemple de sa note infra 133).

⁹ Jean Loup Amsel et Elikia Mbokolo, *Au cœur de l'ethnie*, La découverte, Paris, 1999.

¹⁰ Jean François Hugo, *La République Démocratique du Congo, une guerre inconnue*; Michalon, Paris, 2006, p. 21.

Désiré Kabila sera abattu et remplacé par Joseph Kabila. Une nouvelle page de l'histoire politique du Congo se tourna dans le sang et dans la souffrance. Selon l'article du 2005 de Gautier de Villers portant sur les guerres du Congo-Kinshasa,¹¹ ces deux guerres sont alimentées par la compétition politique entre les groupes armés dont le principal objectif est la prise du pouvoir par un changement de régime à Kinshasa. Ce ne sont pas les postes de gouverneurs de province, ministre provincial, national ou d'administrateur délégué des grandes entreprises, plutôt le contrôle du pouvoir politique à Kinshasa et par ricochet, les ressources d'Etat-nation qui cherche ses marques. Ce qui fait l'objet des convoitises internes et externes. Au dire de Koen Vlassenroot, la lutte pour les sources économiques peut être définie comme la cause et la conséquence de la guerre à l'Est du Congo ; la transformation des aspirations sociales et économiques ayant accompagné la militarisation de l'économie des ressources du Congo, a un aspect significatif sur les sociétés rurales tout entières.¹²

Si le rejet et le blocage hystérique de la transition démocratique des années 90, les douloureux changements de régime politique de 1997 et de 2001, la difficile organisation des élections présidentielles au sortie de la transition de 1+4 en 2003, la crise postélectorale camouflée en 2006, la crise de légitimité en 2011, la crise institutionnelle suivie du glissement du calendrier électoral observé en 2016, la cohabitation entre le FCC-CACH en 2018 suivie de la nouvelle crise postélectorale de légitimité en 2019, le partage du pouvoir entre 1+3 de l'Union sacrée en 2021, les enjeux géostratégiques ponctués par les alliances géostratégiques opportunistes congolaises constituent la toile de fond des facteurs de la permanence des conflits en RDC ; la question « qui est ou qui sera » président de la république au Congo-Kinshasa, qui a le contrôle ou qui a la main mise sur

¹¹ Gautier De Villers, « La guerre dans les évolutions du Congo- » in *Afrique contemporaine 2005/3* (no 215), pp. 47-70 in Célestin Tagou, op cit, 2022, p. 128.

¹² Koen Vlassenroot et Timothy Raeymaekers, *Conflit et transformation sociale à l'Est de la RDC*, Gent, Academia Press, 2004, p. 21 ; www.academiapress.be ; consulté le 10 mai 2023 à 10h25.

la RDC et ses immenses richesses minières, forestières et son potentiel agricole, énergétique et démographique demeure l'épicentre politique qui alimente les clivages politiques, les violences sociopolitiques et ethno régionales dans ce pays. La compétition d'occuper cette haute fonction institutionnelle, ce royaume ou « Paradis terrestre » selon Galtung, est la cheville angulaire des conflits politiques et des violences de toute sorte depuis les indépendances en RDC, un peu comme dans plusieurs autres ex-colonies en Afrique entre 1990-2020 (Burundi, Cote d'Ivoire, Kenya, Rwanda, Ouganda, Mali, Somalie, Soudan, Zimbabwe ...). La conséquence, sont les différentes faillites des institutions étatiques.

II. Démocratie libérale, Power sharing et Démocratie rotative

En effet, l'histoire politique de l'Afrique des trois dernières décennies montre que ce qui s'est passé sur le continent en termes de démocratisation n'a été qu'une importation du modèle jacobin et de Westminster.¹³ Un modèle de démocratie développé et adapté aux sociétés occidentales comme la France et l'Angleterre. Sur la scène politique de cette démocratie, le jeu se joue entre les majorités et les minorités démocratiques en termes du grand nombre de votes pour un parti politique donné et pour son leader; la majorité gagne tout et la minorité perd tout. En paraphrasant l'expression de Rothchild « *the losers get nothing* » cité par Tagou 2022 page 135, ce modèle fonctionne dans un contexte où la culture politique a atteint un niveau où chaque citoyen peut librement assumer ses choix politiques sans risque d'intimidation ou de représailles de toutes sortes. Cela se fait sans que personne ne crie à la domination de tel groupe, majoritaire ou minoritaire. Ce modèle conduit à la longue à des frustrations des minorités qu'elles soient démographiques et ou politiques¹⁴. On se rend à l'évidence que c'est le « copier-coller » des années 90 qui est l'une des sources

¹³ Célestin Tagou, 2022, p. 135.

¹⁴ V. Sergiu Gherghina, Sergiu Mișcoiu et Monika Mokre « Introduction: Democratic Deliberation and Under-Represented Groups », in *Political Studies Review*, no. 2, vol. 19, 2021, pp. 159-164.

permanences et perpétuelles des conflits entre les acteurs politiques dans plusieurs pays africains.

L'inadéquation de la Démocratie Libérale aux sociétés plurielles a poussé les entrepreneurs politiques à développer des voies de contournement de règles du jeu politiques quand il s'agit des méthodes de sortie post rébellion ou crises postélectorales. On fait aisément recours à « un raccourci politique anti-démocratique »¹⁵ un partage de pouvoir entre les protestataires, les rebelles et le pouvoir en place. Pour être associé à un gouvernement ou pour arriver au pouvoir, point n'est plus besoin d'avoir le suffrage du peuple. Si chez Abraham Lincoln, la démocratie se définit comme le « gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peuple »¹⁶ et s'il n'existe pas de modèle passe-partout, la question qui se pose est la stratégie, la démarche ou la méthode de comment arrive-t-on au pouvoir et comment laisse-t-on ce pouvoir à d'autres. Ce n'est pas l'application d'un modèle à prétention universelle qui serait l'indicateur de mesure du degré de démocratisation dans un pays donné. Selon les explications de Tagou (2022, note infra 165), même ayant opté pour modèle la démocratie libérale, en Allemagne ce sont les députés nationaux qui élisent le chancelier au Bundestag ; en France c'est au suffrage universel direct que le président est voté ; en Angleterre la monarchie constitutionnelle fait bon ménage avec la démocratie libérale ; aux Etats-Unis en 2016, le démocrate Hillary Clinton a eu 3 millions de votes populaires de plus que le républicain Donald Trump, mais les grands électeurs ont fait la différence au profit du républicain qui avait la minorité démocratique des voix. Dans la régulation du jeu politique, tous respectent les principes et valeurs universels de démocratie avec de modèles bien différents car adaptés à leurs réalités historiques et sociopolitiques.

¹⁵ Celestin Tagou, *op cit.*, 2017, p. 85.

¹⁶ Abraham Lincoln, « The Gettysburg Address of November 19, 1863 » in Tagou, *op cit.*, 2022, p. 136 ; Discours tenu lors de la cérémonie de consécration du champ de bataille qui a fait 51000 victimes parmi les soldats de l'Union et de la Confédération entre le 1^{er} et le 3 juillet 1863.

Hier comme aujourd'hui, la conception de la notion de pouvoir politique dans le contexte socioculturel occidental est différente à la perception que revêt le même concept dans le contexte socioculturel africain. Il s'est développé depuis les indépendances une conception du pouvoir politique essentiellement communautaire. Les citoyens tendent à faire des choix politiques motivés plus par l'appartenance communautaire (clan, tribu, ethnie) que par la profonde et conséquente adhésion à un programme politique ou à une option partisane inspirée des plateformes des partis politiques. Dans un tel contexte, la démocratie libérale se révèle incompatible en termes de libre éligibilité individuelle à travers les partis politiques.

Des approches similaires ont été mises en œuvre dans plusieurs formes d'organisation politiques, cas de « la Présidence Tournante » pratiquée au sein des organisations internationales : NU et UE ; UA et Union Comores. Selon le mode fonctionnel de cet organe, le président est « temporairement désigné, en fonction des paramètres dépendant de sa nationalité, de son origine, de son territoire. Globalement, tout est prévu plusieurs années à l'avance. Chaque pays sait quand sera son tour d'être président ».¹⁷ Cette pratique permet aux petits pays ou faibles en termes de puissances militaire, économique ou démographique d'accéder au pouvoir, d'influencer sur les prises de décisions et de défendre leurs intérêts.

Appelée « *démocratie de proximité* », la démocratie rotative a pour objectif d'imposer la gouvernance démocratique. Selon Mahatma Julien, l'avantage de la démocratie rotative est de faire renaître la confiance, le vouloir vivre collectif, le renforcement de la cohésion et de la solidarité nationale, le renforcement du socle de l'unité nationale et de cohabitation pacifique entre les structures divisées. Elle est un gage d'une bonne intégration interprovinciale. L'autre avantage est d'éliminer ou d'atténuer au fur et à mesure les facteurs qui divisent. Elle fera de partis politiques des véritables structures avant-gardistes de solidarité nationale et

¹⁷ Célestin Tagou, *op cit.*, 2017, p. 90.

d'organisation politique. Proposée comme modèle alternatif à « la méthode de Power Sharing », la Démocratie Rotative se présente généralement comme « modèle de démocratie où l'élément de groupe constitue un important critère de participation au niveau d'accès aux pouvoirs politique et exécutif ».¹⁸ C'est un modèle de gestion des conflits expérimenté qui prône le succès de bonne gouvernance, l'alternance et la participation politique de tous les acteurs et groupes ethniques, du développement, sous son ascension de Paix Positive des méso-conflits ou conflits intra étatiques qui sont de plus en plus récurrents dans les pays africains depuis la fin de la guerre froide.

III. Démocratie libérale et Power sharing de 1960-2021 en RDC

Selon Mwayila Tshiyembe, à l'époque où faire la guerre était un droit régalien de l'Etat, la diplomatie préventive s'articulait autour d'une culture de paix conforme à l'adage « Qui veut la paix prépare la guerre ».¹⁹ Depuis la création des Nations Unies et le bannissement du droit de l'Etat à faire la guerre, la culture de paix a belle et bien changé pour se confondre avec la célèbre formule de Gaston Bouthoul « Qui veut la paix connaît la guerre » à laquelle nous ajoutons « Qui veut la paix connaît le conflit ». Pour Philippe Braud in Mwayila Tshiyembe, s'inscrire dans une telle dynamique, c'est souligner, avant toute recherche de solution à ces crises, que les conflits de citoyenneté et de nationalité sont des conflits politiques car, le recours de violence qu'ils expriment est un moyen de participation politique. Ainsi pour présenter le Power sharing en RDC depuis ses origines, il convient jeter un regard sur les différents arrangements de partage du pouvoir politique intervenus après l'indépendance congolaise, le 30 juin 1960 jusqu'en 2021 après les élections présidentielles et législatives du 31 décembre 2018.

¹⁸ Cas d'étude choisie à l'instar du Cameroun et la Côte d'Ivoire ; Célestin Tagou, *op cit.*, 2022, p. 64.

¹⁹ Paul Ango Ela, *La prévention des conflits en Afrique centrale: Prospective pour une culture de paix*, Ed. Karthala, Paris, 2001, p. 30.

1°. Epoque du Mukongo Joseph Kasavubu 1960-1965 : Né en 1917 dans la bourgade de Kuma-Dizi district de Mayombe dans le Bas-congo, Kasavubu meurt sénateur honoraire le 24 mars 1969 en retraite politique.²⁰ Il arrive au pouvoir par une coalition entre l'ABAKO et le MNC de Patrice Emery Lumumba. Les grands enjeux furent la lutte entre les fédéralistes et unitaristes. La création des partis politiques sera à la base de la Table Ronde de Bruxelles du 20 janvier au 20 février 1960 au cours de laquelle les représentants congolais et belges fixent l'indépendance au 30 juin en deux étapes (les élections législatives ; les élections législatives et provinciales).

En mars 1960, sur 16 sièges à pourvoir au Katanga à la chambre et 60 à l'assemblée provinciale, le cartel Katangais (BALUBAKAT, ATCAR, FEDEKA) conquiert 7 et 23 sièges ; la CONAKAT des associations tribales du sud-Katanga détenaient 8 sur 16 et 25 sur 60.²¹ Dans le reste des provinces, le MNC remporta avec une majorité écrasante surtout dans la Province Orientale où Lumumba était agent de Brasimba. Le 16 juin Lumumba et Kasavubu se rencontrent et se mettent d'accord pour Premier Ministre et Président de la République. Le 24 juin 1960, le gouvernement de Lumumba est investi par le parlement avec 74 voix sur 137, le soir, Kasavubu est élu Chef de l'Etat à la majorité de 2/3 de voix au suffrage indirect d'après Andrea Ellen Ostheimem.²² Devant une situation tendue (violences interethniques, grèves incessantes, tentatives manquées de sécession du 15 et 28 juin), le gouvernement provincial du Katanga dont la CONAKAT occupait tous les postes clés (8 ministères sur 11) proclame la sécession le 11 juillet 1960.²³ La constitution de 1964 qui établissait un régime fédéral avait été victime des querelles au sein du pouvoir central entre le Chef d'Etat

²⁰ Célestin Tagou, *op cit.*, 2022, p. 129.

²¹ Jean-Loup Amsel et Elikia Mbokolo, *op cit.*, 1999, p. 216.

²² CONCLAVE DU MONT-AMBA des Universitaires Congolais (Andrea Ellen Ostheimem, Bernard Lututala, Elikia Mbokolo, Kalala Mutabusha, ... , *Elections, Paix et Développement en RDC, Prise de position des Universitaires Congolais*, Fondation Konrad Adenauer, Kinshasa, 2007, p. 11.

²³ *Idem*, p. 220.

Kasavubu et son premier ministre Lumumba:²⁴ ils s'accusent et se révoquent mutuellement anti-belge et haute trahison. Première velléité de la faiblesse du Power sharing au mesoconflit en RDC. Retenons qu'avec le Mukongo et locuteur de Kikongo, toutes les populations de cette aire linguistique qui couvrent les provinces du Bas-Congo (Congo Central) et du Bandundu ont été de près ou de loin au centre du pouvoir dans la première république du Congo, elles faisaient ainsi du groupe stratégique selon la nomenclature théorique de la Démocratie Rotative.²⁵

2°. Epoque du Mungala Désiré Mobutu 1965-1997 : Né le 14 octobre 1930 à Lisala Equateur et décédé d'un cancer le 07 septembre 1997 au Maroc-Rabat. Mobutu aura marqué l'histoire politique et institutionnelle du Congo et une empreinte administrative et néfaste. Des stratégies constitutionnelles, MPR ou Parti-Etat, furent adoptées pour permettre au groupe ethnique Ngala de garder le pouvoir le plus longtemps possible. La Conférence Nationale Souveraine (CNS) a été une stratégie opportuniste fréquente chez la classe politique zaïroise.²⁶ Les proches du Marechal Président vont occuper les places de choix et noyauter l'ensemble de Forces dites « du changement ». Cependant, deux solutions se profilaient de l'avis des zaïrois : au mieux la CNS devait chasser Mobutu, au moins l'opposition devait réimposer Antoine Tshisekedi Premier Ministre de la Transition ; comme rien de tel ne s'est produit, on a évoqué l'échec de la CNS. Depuis 1970 jusqu'à sa chute en 1997, pas de regroupement/association politico-communautaire. Le groupe Ngala au centre du pouvoir l'a exercé durant 32 ans sans partage suite au concept Majorité, en rapprochant par moment certaines élites des groupes Luba et Kongo à la périphérie et en marginalisant le groupe ethnique Swahili, également à la périphérie.

²⁴ Le Moniteur Congolais (8^e année) no 14, 1967, pp. 564-576 ; mjp.univ-perp.fr ; <http://mjp.univ-perp.fr/cd1967>

²⁵ Christophe Zagabe Mupenda Katambwe, *op cit.*, 2022, p. 139.

²⁶ Kabamba Mbwembwe, *La RDC malade de sa classe politique « les coulisses du DIC*, Le Harmathan, Paris, 2001, p. 19.

Mobutu est candidat unique aux élections présidentielles qu'il gagne avec les scores pharaoniques et sans véritables enjeux politiques. Son bastion politique incontestable était la grande ex-province de l'Equateur éclatée en plusieurs provinces du Nord et du Nord-ouest du Congo Kinshasa en 2015. Mungala et locuteur de Lingala, son aire socio-anthropologique et linguistique était au centre du pouvoir. Avant sa mort en 1997, la consolidation des appartenances communautaires ainsi que la méconnaissance juridique et sociopolitique d'une partie du peuple de la RDC se sont lancés dans la course au pouvoir en 1996, le maquisard Laurent Désiré Kabila, d'où le conflit du Zaïre. Le conflit est purement ethnique entre le bloc Est et le bloc Ouest.

3°. Période du Muswahili Laurent Désiré Kabila 1997-2001 : Né à Likasi, Jadotherville le 27 novembre 1939 et moulé dans le lumumbiste de la première heure, Désiré Kabila aura été l'opposant historique et intransigeant du Marechal Mobutu depuis l'assassinat de son mentor idéologique Patrice Emery Lumumba. Ce groupe ethnique arrive au centre du pouvoir suite d'une rébellion collégiale majoritairement banyamurenge et soutenue par les étrangers. Assassiné le 17 janvier 2001 après une nouvelle rébellion purement tutsie (les conflits de Grands Lacs) soutenue par ses alliés d'hier, et n'ayant pas le soutien du fer opposant du moment Etienne Tshisekedi, Désiré Kabila n'avait pas eu le temps de consolider ses alliances politiques et avait pour successeur inconstitutionnel un officier muswahili, le Général Major Joseph Kabila.

4°. Période du Muswahili Joseph Kabila Kabange 2001-2018 : Ex Hyppolite Kanambe, le passé de Joseph Kabila est entouré de lacunes qui font sujettes à toute interrogation à l'occurrence son origine (rwandaise ou tanzanienne ?) et sa filiation avec le président assassiné (fils légitime ou adoptif ?), sa nationalité congolaise et même sa capacité à reprendre la présidence. Selon les documents officiels remis lors de sa prestation de serment,²⁷ Joseph Kabila est « congolais d'origine de père et de mère, né le

²⁷ Jean-François Hugo, *op cit.*, 2006, p. 41.

04 janvier 1971 à Hewa Bora II, collectivité de Lulenge en territoire de Fizi dans le Sud-Kivu ». Il arrive au pouvoir après l'assassinat de Laurent Désiré Kabila. Le conflit est majoritairement militaire de 2001-2003. Le pays est divisé de l'Est occupé par le RCD, à l'Ouest et Nord-est par le MLC et, le Gouvernement au Sud-est.²⁸ Un forum appelé « Dialogue Inter Congolais » et des négociations organisées en Afrique du Sud vont aboutir à l'Acte Global et Inclusif sur la transition de deux ans (2003-2005) prolongée en 2006. Des accords sont signés à Sun City le 19 avril 2002 pour le partage du pouvoir et à Pretoria le 17 décembre 2002 pour la constitution d'un gouvernement et les postes ministériels.²⁹ Ce fut le « Power Sharing » entre les parties en conflits, formation d'un gouvernement de transition à la tête de l'Etat (1+4).³⁰ Comme chez le mobutisme, le concept majorité est savamment récupéré et redéveloppé, légitimé même par la troisième République du Congo. Une « Alliance pour la Majorité Présidentielle » AMP est créée le 16 juin 2006 à l'issue de regroupement de cadres politiques pour épauler le Chef de l'Etat dans son œuvre constructrice et salvatrice.³¹ Ce qui lui avait permis de gagner les élections présidentielles et législatives en 2006 contestées par Jean Pierre Bemba et celles de 2011 plus contestées par Etienne Tshisekedi. Le 07 juin 2018 le président Joseph Kabila lance le Front Commun pour le Congo suite aux stratégies du « glissement » qui avait donné lieu à une cohabitation³² incertaine où le parlement restait au FCC et la présidence revenait au CACH. Avec un

²⁸ RDC, « Accord de paix de Lusaka : Territoires tenus par les différentes factions juin 2002-2003 » ; <https://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Second-Congo-War-2001-map-vector.vu> consulté le 02 mars 2023 à 11h15.

²⁹ Rigobert Minani Bihuzo s.j. a, *1990-2007, 17 ans de transition politique et perspective démocratique en RDC*, CEPAS/RHODECIC, Kinshasa, 2008, p. 77.

³⁰ *Idem*, p. 21.

³¹ RDC, « Agenda Officielle de la Présidence », Rédaction, Kinshasa, 2014, p. 29 ; Manyà Riche, « La majorité présidentielle en RDC, une machine politique en ordre de bataille? (1/3) », 2015 ; <https://afriquedecryptages.wordpress.com> vu le 25 février 2023 à 9h35.

³² Cohabitation est la présence simultanée d'un chef de l'Etat et d'une majorité parlementaire de tendance politique opposée ; Coalition étant l'alliance entre personnes, partis, puissances pour une cause commune, contre des adversaires communs (Dictionnaire, *Petit Larousse illustré 2013 ; Larousse de Poche 2012*).

Muswahili au pouvoir 1997-2018, toute l'aire socio anthropologique et linguistique Baswahili était ainsi au centre du pouvoir politique en RDC.

5°. Période de Félix Antoine Tshilombo Tshisekedi 2018-X : Il est né le 13 juin 1963 à Léopoldville et fils d'Etienne Tshisekedi wa Mulumba principal opposant aux régimes de Mobutu puis des Kabila. Il accède au pouvoir suite à la coalition Cap pour le Changement « CACH » de Nairobi entre l'UNC de Vital Kamerhe et l'UDPS dont il est héritier. Pour se partager le pouvoir, tout commence par la réforme judiciaire.³³ De façon synthétique³⁴ dans une ordonnance lue à la RTNC le 17 juillet 2020 Félix Tshisekedi nomme à la Cours Constitutionnelle trois juges : Dieudonné Kaluba Dibwa en remplacement du juge démissionnaire Benoit Lwamba ; les juges Kulume Yasengo, Kamulete Badibanga remplacent successivement les juges Jean Ubulu et Noel Kilomba promus présidents à la Cour de Cassation. Le 02 au 25 novembre 2020, nomination de Modeste Bahati Lukwebo Informateur pour une consultation nationale et identification d'une nouvelle majorité présidentielle. Le 10 décembre 2020 la Présidente de l'Assemblée nationale Jeannine Mabunda est déchue de sa fonction à l'issu d'un vote en examinant la motion de défiance contre sa destitution.

Un bureau d'âge est formé et présidé par Christophe Mboso. Le mercredi 27 janvier 2021, déchéance du Premier ministre Sylvestre Ilunga Ilunkamba et tout son gouvernement, poussés à la démission par le vote d'une motion de censure de députés nationaux contre son gouvernement.

Le 03 février 2021, élection de Christophe Mboso à la tête de l'Assemblée nationale. Le 15 février 2021, nomination de Sama Lukonde Kyenge au poste de Premier ministre par Félix Tshisekedi. Le 02 mars 2021, Modeste Bahati Lukwebo est élu président de la Chambre haute à la place du pro-Kabila, Alexis Thambwe Mwamba. Son élection marque ainsi la

³³ RDC-Justice Juillet 2020, « Félix Tshisekedi nomme trois nouveaux membres à la Cour Constitutionnelle », publié le 19/11/2020; <https://www.radiookapi.net> ; <https://actualite.cd> du15/06/2022 consulté le 22 février 2023 à 11h30.

³⁴ Christophe Zagabe Mupenda Katambwe, *op cit.*, 2022, pp. 92-94.

dernière étape de la reprise en main effective des institutions par le Président Félix Tshisekedi. Lundi 12 avril 2021, le Premier gouvernement de la nouvelle coalition dite l'Union Sacrée est dévoilé avec 57 membres dont trois vices-premiers ministres : Félix Tshisekedi, Président de la République ; Christophe Lutundula Vice-premier ministre, Ministre des Affaires étrangères ; Jean-Pierre Lehau Vice-premier ministre, Ministre de Fonction publique, Modernisation de l'administration et Innovation du service et ; Eve Bazaiba Vice-premier ministre, Ministre de l'Environnement et le Développement durable. Cette formule (1+3) ne détend pas le problème d'accession au pouvoir législatif et son exécutif. Comme regroupements communautaires, LAMUKA et FCC ne font pas parti de ce gouvernement.³⁵

De Joseph Kabila à Felix Tshisekedi, l'accord de Sun-City a permis de « transcender négativement le conflit congolais ». Il a donné lieu à une crise postélectorale légitime camouflée en 2006 entre le Muswahili Joseph Kabila et le Mungala Jean Pierre Bemba, à une crise postélectorale légitime en 2011 entre le Muswahili Joseph Kabila et le Muluba Etienne Tshisekedi et, à « une nouvelle crise postélectorale légitime en 2018 entre le Muswahili Joseph Kabila et le Mukongo Martin Fayulu après une crise institutionnelle en 2016. Une crise qui divise le pays entre trois groupes communautaires (CACH-USNA de Tshisekedi, AMP-FCC de Kabila et LAMUKA de Fayulu). La cohabitation incertaine avait permis à Kabila de garder la mainmise sur le pays via le contrôle de l'Assemblée nationale et donc du gouvernement dans un pays au régime semi-présidentiel où le Premier ministre détient la majeure partie du pouvoir exécutif et des Assemblées provinciales en cas de cohabitation, faisant du président élu un Chef d'Etat protocolaire et vidant de sens l'alternance promise aux électeurs.³⁶

³⁵ RDC, « Voici les membres du gouvernement Sama Lukonde », Redaction, Kinshasa, le 12 avril 2021; <https://www.politico.cd> du 12 avril 2021, consulté le 25 février 2023 à 11h30.

³⁶ Sur une répartition de 65 portefeuilles, 42 postes revenaient au FCC de Kabila et 23 au CACH de Tshisekedi. En plus, le FCC de Kabila contrôlait la Primature (Premier Ministre, le katangais Sylvestre Ilunga Ilunkamba du PPRD), l'Assemblée nationale (Présidente Jeannine

Un parallèle entre Joseph Kasavubu et Félix Tshisekedi est que tous deux ont accédé paisiblement à la magistrature suprême mais leur formation politique ne contrôle pas le parlement, en plus le Sénat pour Félix Tshisekedi.³⁷ Dans la Realopolitik congolaise d'aujourd'hui, on est presque dans la même constellation de pouvoir qui a prévalu au lendemain des indépendances où le président Kasavubu n'avait pas non plus la majorité parlementaire ce qui a compliqué la coalition avec le MNC du premier Ministre Lumumba majoritaire dans le parlement du Congo indépendant. On a un président mais tout l'essentiel du pouvoir législatif dans les deux chambres au Palais du peuple, la majorité des gouverneurs des provinces et l'appareil militaro judiciaire sont entre les mains de la galaxie politique du FCC dont l'ex Rais Joseph Kabila. S'il faut tenir compte de paternité, il y a eu héritage de pouvoir du père Désiré Kabila au fils Joseph Kabila de même que Félix Tshisekedi qui récolte le fruit de ce que son père a semé. Ce tour d'horizon de cinq présidents du Congo indépendant représente parfaitement les quatre communautés socio anthropologiques, tel qu'identifié par la carte de Jacques Leclerc 2004,³⁸ qui sont un legs culturel de la politique d'authenticité de l'ère du mobutisme.

Au-delà des arrangements politiques opérés entre le CACH et le FCC, il faut reconnaître que cette rotation du pouvoir sur base d'héritage sociolinguistique a été le levier socio-anthropologique qui explique le calme qui a suivi l'élection du président Félix Tshisekedi à la tête de la RDC en 2018. Personne ne pourrait prédire ce qui serait advenu si le Muswahili Ramazani Shadari ou le Mukongo Martin Fayulu Madidi avait été déclaré vainqueur de cette élection. C'était le tour naturel et inconscient de Baluba qu'il s'agisse de quatre aires sociolinguistiques (Kongo, Ngala, Swahili et

Mabunda Lioko du FCC/PPRD), le Sénat (Président, l'ancien Ministre de la Justice Alexi Tambwe Mwamba du FCC originaire du Maniema) et une majorité des 26 assemblées et gouvernorats provinciaux. Source : <https://www.jeuneafrique.com> ; RDC, « Alexis Tambwe Mwamba face à Modeste Bahati Lukwebo, duel crucial pour prendre la tête du Sénat », Rédaction, Kinshasa, 2019.

³⁷Célestin Tagou, *op cit.*, 2022, p. 130.

³⁸ Christophe Zagabe Mupenda Katambwe, *op cit.*, 2022, p. 54.

Luba), de trois (Occidentaux, Orientaux et Centristes), ou de deux (grand Ouest et grand Est). Cependant, il y a eu de couacs, de querelles, de violences entre ces acteurs socio-anthropologiques et linguistiques sur la légitimité du pouvoir malgré la rotation curieuse et le partage du pouvoir constatés entre ces différents groupes communautaires. D'où, l'expérience de la Démocratie rotative et son implémentation au sein des institutions congolaises sur base des élections apaisées et acceptables de tous.

IV. Matériaux de la théorie rotative du pouvoir présidentiel en RDC

Après avoir décliné les faiblesses du copier-coller du modèle libérale et de la méthode du Power Sharing ainsi que les forces du modèle rotatif dans les sociétés plurielles africaines, il faut maintenant voir comment ce qui s'est opéré naturellement et inconsciemment en RDC après l'indépendance (de Kasavubu à Tshisekedi) peut servir de fondements politiques pour un meilleur vivre ensemble dans l'acceptation mutuelle et la participation de tous dans la gestion de l'Etat congolais au plus haut niveau. Ainsi, la fixation du cycle de rotation et la garantie institutionnelle sont deux stratégies de mise en œuvre du modèle rotatif dans la gestion des conflits en RDC.

IV. 1. La fixation du cycle de rotation dans le conflit congolais

La fixation du cycle de rotation dans le conflit congolais doit tenir compte du nouveau découpage communautaire du pays et d'une évaluation des possibilités de rotation de nouveaux groupes au centre du pouvoir.

1°. Les régions électorales de rotation en RDC : Tel qu'il est détaillé ailleurs³⁹ par rapport au découpage communautaire en quatre grands regroupements socio anthropologiques, l'analyse de l'histoire des alternances politiques montre que ces quatre groupes ont pris à tour de rôle la position des groupes stratégiques et conflictuels (rotation naturelle et institutionnalisation) tenant compte d'une de quatre régions linguistiques.

³⁹ Christophe Zagabe Mupenda Katambwe, *Idem*, pp. 51-54.

Suite à la nouvelle division du pays entre deux principales communautés opposées (Ngala de J. Désiré Mobutu et Swahili de L. Désiré Kabila) à la division fondée sur base ethnique, il y a eu transcendance du conflit en RDC. Le conflit pour le pouvoir politique à connotation ethnique est désormais un conflit pour le pouvoir politique à connotation représentative/regroupement entre la communauté stratégique majoritaire au centre du pouvoir et, la communauté conflictuelle minoritaire à la périphérie du pouvoir depuis la communauté Swahili de Joseph Kabila à celle Luba de Félix Tshisekedi.

2°. Le cycle de rotation en RDC : doit se faire selon le choix de l'une ou l'un de trois possibilités ou cas suivants. Dans le premier cas tenant compte du découpage en quatre régions électorales, la présidence de république va roter selon le cycle suivant : le 1^{er} tour de 2018 à 2028, le président de la RDC est de la région électorale Luba ; le 2^e tour de 2028 à 2038, le président est de la région électorale Kongo ; le 3^e tour de 2038 à 2048, le président de la RDC est de la région électorale Ngala et ; le 4^e tour de 2048 à 2058, le président est de la région électorale Swahili. Dans le deuxième cas tenant compte de trois blocs électoraux (Centre-Ouest-Est), la présidence de république va roter selon le cycle suivant : le 1^{er} tour de 2018 à 2028, le président de la RDC est du bloc électoral Central (Baluba); le 2^e tour de 2028 à 2038, le président est du bloc électoral Occidental (Bakongo-Bangala) et ; le 3^e tour de 2038 à 2048, le président de la RDC est du bloc électoral Oriental (Baswahili). Dans le troisième et dernier cas tenant compte de deux blocs électoraux (Grand-Ouest et Grands-Est), la présidence de république va roter selon le cycle suivant : le 1^{er} tour de 2018 à 2028, le président de la RDC est du bloc électoral de Grand Occidental (Baluba-Bakongo-Bangala) et le 2^e tour de 2028 à 2038, le président de la RDC est du bloc de Grand Oriental (Baswahili).

Ceci impliquerait, dans le premier cas, qu'en 2023 toutes les familles ou partis politiques de la RDC (UNSA-CACH, FCC, LAMUKA, ... UDPS, PPRD, MLC, UNC, PALU, AFDC, ARC, CCU, MSR, ...) nomineront selon les mécanismes internes de chaque famille ou parti politique un candidat

aux élections présidentielles qui doit être originaire de la région électorale Luba ; en 2028 tous les candidats de toutes les familles ou partis politiques seront originaires de la région électorale Kongo ; en 2038 ils seront de la région électorale Ngala et, en 2048 de la région électorale Swahili. L'origine d'un candidat peut être prise totalement à 100% ou partiellement hybride à 50% de la première comme de la deuxième génération. Les deux autres cas suivraient les mêmes procédures comme pour le premier cas si l'un de deux était pris en compte. Ceci va paraître long mais il faut retenir que les nations évoluent en termes de générations ; on n'envisage pas l'avenir politique d'une nation à l'aune d'une vie humaine. Introduit en 1960, on aurait aujourd'hui déjà fait un tour et demi de rotation entre les quatre régions au bonheur du peuple congolais. Le tirage au sort peut résoudre la discorde d'entre la Région Electorale qui doit commencer. Après un ou deux tours de rotation, une nouvelle génération congolaise pourra décider de continuer avec la Démocratie Rotative ou bien revenir au modèle libéral.

3°. Le mode opérationnel de la démocratie rotative : Quelles que soient les appartenances politiques de principales communautés, le modèle de rotation au centre du pouvoir prévoit que les candidats à élire soient originaires de l'une de principales zones ou régions. Ils doivent être élus pour un mandat précis, avec la possibilité de rempiler un second et unique mandat défini et arrêté par la constitution pour celui qui en sort vainqueur et pour la région dont ce dernier est issu.⁴⁰ Il doit laisser le pouvoir au terme de ses deux mandats consécutifs sous le contrôle de la constitution et des institutions de la république. A l'issue d'une nouvelle échéance électorale, le nouveau président doit être choisi parmi de nouveaux candidats originaires de la communauté opposée à celle dont était issu le candidat précédent.

Greffée au cas congolais, « l'implémentation de la démocratie rotative » nécessite les étapes suivantes pour le choix des candidats, la campagne électorale et les élections : Les partis politiques établis en RDC

⁴⁰ Célestin Tagou, *op cit.*, 2017, p. 98.

vont identifier et proposer, choisir et soutenir leur candidat de la région électorale dont c'est le tour dans la rotation ; tous les candidats en lice sont d'une même région électorale mais de différentes chapelles politiques avec des projets de société différents. Tous les partis politiques de tous les groupes ethniques confondus vont battre campagne et solliciter les suffrages de la majorité du peuple pour leurs différents candidats respectivement nommés sur toute l'étendue du territoire national de la RDC; tout le peuple constitutif de l'Etat congolais va voter le Chef d'Etat, garantir sa légitimité populaire et l'aspect démocratique de nation. Le fait qu'un Muswahili se rend à Kinshasa-Bandundu, Kisangani, Goma, Kindu, Bukavu et Lubumbashi ou un Muluba se rend à Kinshasa, Kananga, Mbuji-Mayi ; un Mukongo qui se rend à Kinshasa, Matadi ou un Mungala à Kinshasa et à Mbandaka, et battre campagne pour un Muluba, un Muswahili, un Mungala, un Mukongo, va créer un nouveau climat politique, faire renaître et consolider le sentiment de tolérance mutuelle, d'acceptation de l'autre et de participation politique entre les groupes ethniques congolais. Au terme de deux mandats de cinq ans deux fois chacun, le principe de rotation va permettre à la région électorale suivante d'accéder à la présidence ainsi de suite quel que soit l'appartenance de la famille politique. Tous les partis doivent proposer des candidats issus de la communauté autre que celle qui a assumé le mandat finissant pour un nouveau cycle de deux mandats au terme lesquels les partis doivent de nouveau présenter un candidat autre de la communauté opposée à celle du mandat finissant.

IV. 2. Instauration, garanties ; préalables juridiques, institutionnels et sociopolitiques de la rotative

Pour instaurer et garantir ce modèle au sein de la société congolaise, des dispositions juridiques et certaines réformes institutionnelles sont nécessaires au niveau national et international.

1°. Au niveau national : Le premier instrument juridique devant garantir le principe de rotation c'est la Loi Fondamentale. *La constitution* doit disposer que le poste de Président de la République est rotatif selon un nombre des mandats déterminés par régions dans le cas des identités géographiquement repérables; par groupes sociaux si on est face des identités déterritorialisées. *Le code électoral* et l'organe qui gère les élections vont s'arrimer à cette disposition constitutionnelle et apporter plus de détails pour la pratique.⁴¹ Pays africain, la RDC doit se doter des institutions fiables, démocratiques et transparentes car «*L'Afrique n'a pas besoin d'hommes forts, mais de fortes institutions*» ; la démocratie renvoie aux institutions fortes, la dictature aux hommes forts.⁴² Une révision constitutionnelle mettant en équilibre le processus électoral entamé en 2006 raté en 2016, en 2017 et le 23 décembre 2018 reporté au 30 décembre 2018 est nécessaire selon le contexte d'esprit établi de la constitution 2006 modifiée en 2011. La nouvelle constitution doit être formée sur base du modèle rotatif délimitant le nombre et le cycle d'un mandat, en précisant que le nouveau président soit issu de la communauté opposée à celle du président sortant. L'occupation de cette haute fonction de la République va roter entre les quatre grandes Régions Electorales au rythme de deux mandats présidentiels de cinq ans par région électorale. Les élections présidentielles doivent être à deux tours en cas de non majorité absolue au premier tour.⁴³ Pour consolider l'instauration de ce modèle dans les institutions congolaises se trouvant au centre de l'Etat et assurer l'équilibre communautaire, la communauté stratégique doit gouverner avec un premier ministre, un président du parlement et un sénateur issus des communautés opposées de la société congolaise. Un président originaire de l'Est doit avoir pour premier ministre et président du sénat, un natif d'Ouest, du Centre, et vice versa. Dans le cas de deux premiers ministres, la

⁴¹ Célestin Tagou, *op cit.*, 2007, p. 99.

⁴² RFI, « Discours de Barack Obama du 11 juillet 2009 au Ghana-Accra », <https://www.rfi.RFI> Afrique, publié le 12 février 2010, consulté le 07 mars 2023 à 10h30.

⁴³ Christophe Zagabe Mupenda Katambwe, *op cit.*, 2022, p. 130 pour plus de détails.

deuxième primature revient à la société civile sérieuse, peu importe l'origine pour représenter véritablement le peuple. Aucun congolais ne doit plus être préoccupé en raison de ses différences (majorité, minorité, origine, etc) pour contribuer librement à la gestion des institutions de l'Etat. Au Cameroun par exemple, le pouvoir exécutif est partagé entre un président de la république issu de la zone d'expression française et un premier ministre issus de la zone d'expression anglaise.⁴⁴

Deux secteurs républicains « Armée Nationale et Administration Publique » doivent être repensés et fonctionner dans *la neutralité* ; être apolitique dès lors que ces deux corps de métier sont financés par les impôts de tous les citoyennes et citoyens de la RDC. Il faut donc la dépolitisation de la fonction publique, de la territoriale, de forces armées, de la gendarmerie, de la garde-civile et des services de sécurité. L'appareil judiciaire doit également être neutre, apolitique et indépendant à tous les niveaux. Le principe de la séparation de trois pouvoirs entre le Législatif, le Judiciaire et l'Exécutif doit quitter le stade des papiers pour les faits réels. Il faut aussi institutionnaliser le caractère apolitique des institutions traditionnelles, les royaumes et les chefferies. Elles sont les dépositaires et gardiens des coutumes africaines et doivent être neutres dans le jeu politique entre les partis politiques.

2°. Sur le plan international : La rotation devient une conditionnalité de l'Aide Public au Développement. Dans une phase transitoire, la RDC qui s'engage dans la Démocratie Rotative doit déléguer provisoirement un certain degré de sa souveraineté à des instances supranationales et à la société civile. Sa coopération internationale bilatérale et multilatérale pour le développement devient un instrument de protection de la rotation. Il serait important pour la Communauté Internationale (UA, ONU, SADEC, etc) de participer à l'intégration effective du modèle rotatif au sein des institutions congolaises à travers l'intervention de trois principaux acteurs.

⁴⁴ Célestin Tagou, *op cit.*, 2017, p. 69.

La première intervention est la *Protection de la Rotation par l'UA et les NU* : une demande permanente d'intervention doit être faite par la RDC à la *Peace and Security Council*⁴⁵ de l'Union Africaine à travers son instrument de *African Standby Force* et les instruments similaires au sein des organisations sous régionales au cas où le Président au pouvoir voudrait bloquer le cycle de rotation à la tête de son pays. Par exemple l'intervention des pays de la sous-région réunie au sein de la CIRGL et de la CEPGL surtout confrontée à ce type de conflit dans les autres pays (le Burundi et le Rwanda). Il faut ajouter la nécessité d'une contribution des anciens chefs d'Etats qui ont quitté le pouvoir de façon démocratique car ils jouissent d'une grande notoriété et d'une grande influence auprès de leurs homologues encore au pouvoir. Cette disposition prise au début du cycle de rotation, une sorte de Droit d'Ingérence, évitera les actions ou ingérences juridiquement contestables du point de vue du droit international, cas de la Gambie souvent citée comme jurisprudence pour la protection de la Rotation. Il s'agit dès le départ, de donner par une demande formelle aux instances supranationales ce que Djiby Sow a appelé « *un droit d'intervention pour rétablir la légitimité et l'ordre constitutionnel dans un Etat suite à un coup d'Etat ou un holdup électoral* ». ⁴⁶ Cette sorte d'octroi de mandat permanent pour la protection de la Démocratie Rotative peut être élargie au Conseil de Sécurité des NU qui est la seule garante de paix et de sécurité internationale. Ces organismes internationaux doivent intervenir pour protéger les populations congolaises quand l'Etat a cessé de jouer son rôle suivi du boycott populaire appelé « Rejet de l'Etat ». ⁴⁷

La deuxième intervention est le *Respect de la Rotation comme Conditionnalité de l'Aide Public au Développement* : si l'UA et les NU déterminent des moyens devant pousser les politiques à institutionnaliser

⁴⁵ En conformité avec l'article 5 au point 2 de l'Acte constitutif de l'Union Africaine, le Conseil de paix et sécurité est un organe permettant pour la prévention, la gestion et le règlement des conflits.

⁴⁶ Célestin Tagou, *op cit.*, 2017, p. 100.

⁴⁷ Antoine Sawadogo Raogo, « La refondation de l'Etat africain, la décentralisation et la société civile » in Bosco Muchukiwa, *Cours de Décentralisation*, UEA-MAPD, 2016.

ce modèle rotatif,⁴⁸ le respect de la Démocratie Rotative devient la nouvelle Conditionnalité de la coopération internationale pour le développement par son instrument de l'APD. Cependant elles doivent être prudentes dans leur prise des décisions et tenir compte de l'élément ethnique. Les acteurs internationaux doivent avoir une incitation politique à créer des institutions économiques, peut-être via les échanges ou via investissement dans le développement d'une capacité économique, tout en travaillant, le cas échéant, à améliorer la gestion des finances publiques. Si la participation de masse doit s'appuyer sur des institutions démocratiques fortes, pour l'implication effective des couches sociale dans la gestion du pouvoir, il importe que ce modèle soit implémenté au sein des institutions stratégiques congolaises en charge de la gestion des revenus financiers telles que la CNSS « Caisse Nationale de Sécurité Sociale »; l'OGEFREM « Office de la Gestion de Fret Maritime »; l'ANAPI « Agence Nationale pour la Promotion des Investissements »; la SONAS; la DGM; la DGI; la DGRAD; etc. La constitutionnalisation de ce modèle au sein de la société congolaise va permettre « *Non seulement d'atténuer les conflits ethniques autour de l'accès au pouvoir politique, de sa gestion, de son contrôle, mais aussi une réelle intégration politique sur le plan national ; il permet aussi d'éviter les contestations électorales et les guerres civiles qui réduisent à néant tous les efforts de la refonte du secteur public, de la croissance économique, de la bonne gouvernance et du développement durable* ».

3°. Sur l'échelle sociopolitique de la RDC : Que ce soit au niveau national ou international, la clé politique de la réussite de la Démocratie Rotative est *la reconnaissance, le pardon et la réconciliation* entre générations d'Africains.⁴⁹

Dès lors, il convient pour la partie victime non pas de pardonner et oublier, mais d'adopter la vision de John Paul Lederach, qui conseil à la partie asservie de se souvenir et de changer, proposant de remplacer «

⁴⁸ La fin des paradigmes de développement étant consacrée par l'adoption des Objectifs du Millénaire pour le Développement OMD 2000 et par la suite des Objectifs de Développement Durable ODD 2015.

⁴⁹ Célestin Tagou, *op cit.*, 2017, p. 101.

Pardonne et oublie » par « Souviens-toi et change ». ⁵⁰ Pour pardonner en effet à l'être humain, il est normal de se souvenir des atrocités vécues afin d'être capable de changer véritablement les structures en place et construire celles qui tiennent compte des droits et des devoirs de tous. Le Gacaca célébré au Rwanda chaque avril, servirait d'un bon exemple quelle que soit la manière dont les dirigeants de cette institution se comportent dans l'épreuve contentieuse du génocide rwandais de 1994. L'autre exemple est l'évènement tragique de la pandémie Corona Virus annoncé officiellement en Chine le 26 janvier 2020. Pour arrêter la dissémination de ce fléau, nous avons vu les différentes autorités décider de fermer les frontières continentales, nationales et provinciales ; les écoles, universités, églises fermées et des personnes confinées en commençant par les pays Puissants pour justifier l'égalité, la sacralité de l'Être humain malgré nos différences. Selon Colette Braeckman, journaliste belge et spécialiste de l'Afrique (Rwanda-Rdc) sur TV5MONDE, sauf hypocrisie et agenda caché, le 30 juin 2020 le roi des belges avait « courageusement reconnu les erreurs commises pendant la colonisation » après que le chef de diplomatie du gouvernement belge Louis Michel a présenté ses « excuses » au peuple congolais en 2002.

Le roi avait regretté les « actes de violence et de cruauté » commis à l'époque où son ancêtre Léopold II avait fait du Congo sa propriété personnelle (1885-1908) jusqu'à exprimer dans une lettre adressée au chef de l'Etat congolais ses « plus profonds regrets pour les blessures coloniales ». ⁵¹ L'histoire de Nyiragongo (l'éruption volcanique du 22 mai 2021 au Nord-Kivu à l'Est de la RDC) a confondu puissants et faibles, riches et misérables, élancés et courts, gros et chétifs vers Sake ou Bukavu et d'autres vers la frontière de Gisenyi au Rwanda pour ne citer que ceux-là.

⁵⁰ William Bole et al., *Le pardon en politique internationale, un autre chemin vers la paix*, Nouveaux Horizons-ARS, Paris, 2007, p. 43.

⁵¹ Pris exceptionnellement dans l'espace-temps, pour concrétiser ses vœux, du mardi 07 au lundi 13 juin 2022, la maison royale belge séjourne en terre congolaise, ancienne colonie de son ancêtre. Et le 20 juin 2022 la Belgique remet à la RDC une dent de Patrice Lumumba ayant la valeur de « relique » devant permettre aux congolais d'établir un lieu dédié à la mémoire de l'ancien Premier ministre torturé puis abattu le 17 janvier 1961.

La génération congolaise du 21^{ème} siècle, celle d'après les indépendances et surtout celle des années 90-2000 devons reconnaître ce que nos parents ont consenti comme sacrifices dans la résistance contre les différentes agressions historiques, différents actes douloureux et cruels.

Nous devons ensuite leur pardonner tous les manquements passés et actuels dans les négociations et la gestion de nos rapports avec les autres afin de réconcilier avec notre passé et l'assumer en toute intelligence. La reconnaissance va permettre de sortir de hantise de l'auto flagellation. Le pardon va servir de levier pour redéfinir ensemble les nouvelles bases sur lesquelles on doit bâtir de vivre ensemble tel que le soulignent le constructivisme et l'intégrationnisme. Le pardon va donner suffisamment de grandeur d'Esprit pour pouvoir garantir une Retraite paisible sur la Terre congolaise à nos parents, qui ont eu la lourde responsabilité de diriger notre pays dans les conditions historiques que nous connaissons. Les contraindre au saut dans l'inconnu de l'exil n'est que contreproductif contre nous-mêmes car la politique de chasse aux sorcières ne nous avancera point, mais risque de nous enfoncer dans un cycle de haine, de rancœur ou de violence inter et intra générationnelle de mauvais aloi.

Avant donc de se donner de nouvelles règles de gouvernance et de gestion assorties des punitions applicables à toutes et à tous, il faut une « *amnistie nationale de corruption* ». ⁵² Un enfant qui naît dans telle ou telle famille qu'il n'a pas choisie et qui subit dans sa chair la souffrance et les humiliations dues à la séquestration des parents, auteurs d'actes et corruption, est un potentiel va-t'en guerre et ceci est humain ! L'amnistie nationale de corruption, qui n'a rien à faire avec les crimes contre l'humanité commis en RDC, nous évitera de créer des leaders et rebellions de demain et, c'est pratiquer la résolution non-violente des conflits,

⁵² Non seulement « Pardon de tout le monde par tout le monde sur tous les délais de corruption passés » mais aussi « prévoyance des mesures sévères bien définies à charge de tout congolais qui reviendra aux vieilles habitudes de corruption entre autre Interdiction formelle d'accès aux fonctions publiques et paraétatiques quel que soit l'échelon à charge des corrupteurs et corrompus ».

véritable clé de voûte de la réconciliation sociale et politique. Il faut comprendre qu'avec Tagou que « *avec la non-violence on tue la violence et non le violent, on tue la corruption par l'éducation du corrupteur et non par son anéantissement* », l'une des conditions de définition de nouvelles bases d'un nouveau départ pour un futur vivre ensemble sans impunité. Avec urgence, nous devons sortir de cette impasse et opter pour la stratégie démocratique traditionnelle Gagnant-gagnant contre la stratégie occidentale juridique Gagnant-perdant⁵³.

Conclusion

Une fois le passé interrogé, l'histoire de la RDC est charriée de plusieurs cycles de conflits, de guerres et de violences dont les enjeux les plus connus sont l'exploitation et la commercialisation des ressources minières. Mais derrière ces enjeux majeurs se cache un élément du pouvoir politique qui confère à son détenteur une grande marge de contrôle sur lesdites ressources en l'occurrence « le poste du président de la république »⁵⁴. Avec la transition politique entre Joseph Kabila et Félix Tshisekedi, on constate un horizon de passage du pouvoir suprême au Congo entre quatre différents présidents représentant quatre grands groupes socio-anthropologiques, d'un Mukongo à un Mungala puis d'un Muswahili à un Muluba. Une rotation naturellement inconsciente qu'il convient de rendre consciente. On constate également qu'au cours de ce changement du pouvoir suprême, dans de querelles et ou dans de violences, il y a eu différents arrangements de partage du pouvoir politique entre les groupes stratégiques et ou groupes conflictuels. Malgré ces

⁵³ Pour l'histoire des cercles vicieux et comment les briser, v. également : Sergiu Mișcoiu « Du récit des conflits au conflit des récits : Raconter les politiques conflictuelles en Afrique », in : Simona Jișa, Sergiu Mișcoiu et Modibo Diarra (dir.), *Raconter les politiques conflictuelles en Afrique. Regards croisés*, Paris, Editions du Cerf, 2021, pp. 3-9.

⁵⁴ Andreea Bianca Urs, Sergiu Mișcoiu, „De la continuité à la rupture : une analyse discursive de la présidence de Félix Tshisekedi (RDC)”, in Sergiu Mișcoiu, Delia Pop-Flanja (ed.), *Communication de crise et résolution des conflits en Afrique francophone*, Cluj-Napoca, Casa Cărții de Știință, 2021, pp. 11-28.

arrangements, force est de constater qu'en RDC le problème d'accès au pouvoir suprême, la présidence, reste et demeure un casse-tête entre les quatre grands groupes socio-anthropologiques. C'est sur base de ces deux réalités que l'article « La démocratie rotative »,⁵⁵ est proposée comme « une alternative au Power sharing en RDC » entre les quatre régions électorales calquées sur les frontières ethniques et géographiques entre les Bakongo, les Bangala, les Baluba et les Baswahili. Pour se faire, il est nécessaire de procéder à un ensemble de réformes constitutionnelles, intentionnelles et politiques en RDC avec espoir que les effets sociopolitiques de la démocratie rotative va favoriser la pérennité des alternances politiques pacifiques et contribuer, de ce fait, à l'alternation des querelles ou des conflits et des violences ou des guerres en RDC. Les difficultés que traversent la cohabitation issue de la coalition entre le FCC de Joseph Kabila et le CACH de Félix Tshisekedi ne devraient pas faire perdre de vue le devoir et la mission historique qui incombent au président de la république en fonction, celle de faire la RDC un exemple historique de « démocratie rotative ». Ce serait donc tropicaliser la démocratie comme les autres peuples du monde qui ont compris et ont contextualisé les principes universels de la démocratie selon leurs réalités historiques et socio anthropologiques ou culturelles.

Bibliographie:

1. Amsel, Jean- Loup ; Mbokolo, Elikia (1999), *Au cœur de l'ethnie*, Paris, La Découverte.
2. Ango Ela, Paul (2001), *La prévention des conflits en Afrique Centrale : Prospective pour une culture de la paix*, Paris, Ed. Karthala.
3. Bole, William et al., (2007), *Le pardon en politique internationale, « un autre chemin vers la paix »*, Paris, Nouveaux Horizon-ARS.

⁵⁵ « Démocratie inculturée » (Isidore Ndaywel in Célestin Tagou, *op cit.*, 2022, p135) ou « Démocratie de proximité » (Julien Mahatma Tazi K. Tin-a-Be *op cit.*, 2010, publication).

4. De Villers, Gauthier (2005), « La guerre dans les évolutions du Congo- » in : *Afrique contemporaine* (no 215).
5. Gherghina, Sergiu ; Mişcoiu, Sergiu ; Mokre Monika (2021), « Introduction: Democratic Deliberation and Under-Represented Groups », in *Political Studies Review*, no. 2, vol. 19, pp. 159-164.
6. Hugo, Jean-François (2006), *La République Démocratique du Congo, une guerre inconnue*, Paris, Ed. Michalon.
7. Jişa, Simona ; Mişcoiu, Sergiu ; Malela, Buata B. (dir.) (2018), *Littérature et politique en Afrique francophone. Approche transdisciplinaire*, Paris, Editions du Cerf.
8. Lincoln, Abraham « The Gettysburg Address of November 19, 1863 » ; in Tagou, *op cit.*, (2022), Yaoundé-Cameroun, Ed. CLE.
9. Mahatma Tazi K. Tin-a-Be, Julien (2010), *De la démocratie belligène à la démocratie rotative*, IniKin-RI, <https://www.memoireonline.com>
10. Mbwembwe, Kabamba (2001), *La RDC malade de sa classe politique, les coulisses du DIC*, Paris, Le Harmathan.
11. Minani Bihuzo, Rigobert s.j. a. (2008), *1990-2007, 17 ans de transition politique et perspective démocratiques en RDC*, Kinshasa, CEPAS/RHODECIC
12. Minani Bihuzo, Rigobert s.j.b (2008), *Du pacte de stabilité de Nairobi à l'acte d'engagement de Goma : enjeux et défis du processus de paix en RDC*, Kinshasa, Ed. CEPAS/RHODECIC.
13. Mişcoiu, Sergiu (2021), « Du récit des conflits au conflit des récits : Raconter les politiques conflictuelles en Afrique », in : Simona Jişa, Sergiu Mişcoiu et Modibo Diarra (dir.), *Raconter les politiques conflictuelles en Afrique. Regards croisés*, Paris, Editions du Cerf.
14. Ndaywel e Nziem, Isidore (2009) « L'historiographie congolaise, un essai de bilan » in *mis en ligne; ... 10.4000/civilisations.489*; in Tagou (2022).
15. Ndaywel e Nziem, Isidore (1998), *Histoire générale du Congo*, Paris, Duculot.

16. Raogo Sawadogo, Antoine in Muchukiwa, Bosco (2016) : « La refondation de l'Etat africain, la décentralisation et la société civile » in *Cours de Décentralisation*, UEA-Bukavu, MAPD.
17. Riche, Many (2005); «La majorité présidentielle en RDC, une machine politique en ordre de taille ? (1/3), <https://afriquedecryptages.wordpress.com>
18. Tagou, Célestin (2017), *Démocratie rotative, Transcendance et transformation politique des identités ethno-régionales dans l'Etat-Nation du XXe siècle*, Yaounde, Shabel.
19. Tagou, Célestin (2022), « La RDC de Kasavubu à Tshisekedi : Esquisse d'une théorie de la rotation du pouvoir présidentiel pour la pérennisation des transitions politiques pacifiques en RDC » in *Extrémisme, guerres, paix et développement en Afrique depuis les indépendances ; Actes du colloque tenu à Yaoundé du 28 au 30 octobre 2022, Université Protestante en Afrique Centrale, Yaoundé-Cameroun, Edition CLE.*
20. Urs, Andreea Bianca ; Mişcoiu, Sergiu (2021) „De la continuité à la rupture : une analyse discursive de la présidence de Félix Tshisekedi (RDC)”, in Sergiu Mişcoiu, Delia Pop-Flanja (ed.), *Communication de crise et résolution des conflits en Afrique francophone*, Cluj-Napoca, Casa Cărţii de Ştiinţă.
21. Vlassenroot, Koen ; Raeymaekers, Timothy (2004), *Conflit et transformation sociale à l'Est de la RDC*, Academia Press, Gent; www.academiapress.be;
22. Zagabe Mupenda Katambwe, Christophe (2022), *Power sharing et gestion des conflits ethno politiques en République Démocratique du Congo*, UPAC, Inedit.
23. CONCLAVE DU MONT-AMBA des Universitaires Congolais : Andrea Ellen Ostheimem, Bernard Lututala, Elikia Mbokolo, Kalala Mutabusha, ... (2007), *Elections, Paix et Développement en RDC*, « *Prise de position des Universitaires Congolais* », Kinshasa, Fondation Konrad Adenauer.

24. Dictionnaire Maxipoche 2012 (2011), *Larousse*, Paris, éditions Larousses.
25. Dictionnaire, *Larousse illustrée* 2013.
26. « Le Moniteur Congolais (8eme année) no 14 », 1967; <http://mjp.univ-perp.fr/cd1967>.
27. RDC (2003), « Accord de paix de Lusaka : territoires tenus par différentes factions juin 2002-2003 » ; <https://fr.wikipedia.org/wiki/Fichier:Second-Congo-War-2001-map-vector>.
28. RDC (2014), « Agenda Officiel de la Présidence de la République », Kinshasa, Rédaction.
29. RDC (2019), « Alexis Tambwe Mwamba face à Modeste Bahati Lukwebo, duel crucial pour prendre la tête du sénat », Kinshasa, Rédaction.
30. RDC (2020), « Félix Tshisekedi nomme trois nouveaux membres à la Cour Constitutionnelle », Kinshasa, Justice ; <https://www.radiokapi.net> ; <https://actualite.cd>
31. RDC (2021), « Voici les membres du gouvernement Sama Lukonde », Kinshasa, Rédaction ; <https://www.politico.cd>
32. RFI (Février 2010), « Discours de Barack Obama du 11 juillet 2009 au Ghana-Accra », <https://www.rfi.RFI> Afrique.

**ATTITUDES TOWARDS THE POSITION OF ISRAEL REGARDING
THE PROVISION OF AID TO DRUZE IN SYRIA DURING
THE CIVIL WAR IN SYRIA**

Mahmood Kher-Aldeen*

DOI: 10.24193/subbeuropaea.2023.1.06

Published Online: 2023-06-30

Published Print: 2023-06-30

Abstract

This article examines the perceptions and attitudes towards the position of the State of Israel and Israeli Druze regarding the provision of aid to Druze in Syria during the civil war in Syria that took place between the years 2011 and 2017. The main goal of this article is to examine the perceptions and attitudes of senior officials in the Druze community and in Israel regarding the aid provided to Druze in Syria and its impact on the national and Druze identity among the Druze population in Israel.

Keywords: Druze, civil war, Israel, Syria.

* Mahmood Kher- Aldeen, PhD student in political science at the Faculty of European Studies, Babeş-Bolyai University, Cluj-Napoca, Romania.
Contact: Mah290176@gmail.com.



Introduction

This article is part of a Ph.D. dissertation on the topic of conflict between loyalties: the relationship between Druze in Israel and Druze in Syria during the civil war in Syria that took place between the years 2011 and 2017.

The regional upheaval, also known as the “Arab Spring” began at the end of 2010 in North Africa and proceeded to spread through other Middle Eastern countries. The volume of the protests in the Arab world took the regional countries, including Israel, as well as the Western countries, by surprise.

In light of the ongoing conflict between Israel and Syria, Israel watched the protests and uprising in the Arab world closely. Israel perceived the civil war in Syria as both a challenge and an opportunity. On the one hand, the challenge was to try and make an impact on the inner political order in Syria and remove it from the “Axis of Evil” that has been established over the years by Syria, Iran and Hezbollah. On the other hand, Israel identified a unique opportunity to weaken Iran and Hezbollah forces, located in Syria.

During the civil war, new political and sub-political actors appeared, each trying to improve their position and impose their beliefs on the rest, such as Isis, and others. The newly shaped geopolitical arrangement had a direct impact on the minority groups who depended on the regime in these countries, such as the Druze in Syria and the Coptic in Egypt.¹

In its essence, Syria is a Muslim state that also includes a Druze population. The Druze belief is largely based on neo-platonic philosophy.

One of its five main principals is “protect the brothers”, a principal expressing both commitment and solidarity among Druze across the world.

¹ Yusri Khaizran, *The Syrian Popular Uprising and the Decline of the Druze Political Role* (2022) [<https://dayan.org/content/syrian-popular-uprising-and-decline-druze-political-role>]

The civil war in Syria challenged this religious principal and even put it to a test: will Druze in Israel assist their Druze brothers in Syria, as their ethnicity is being threatened by terrorist organizations, despite the longtime animosity between the two countries?²

The Druze in Israel resorted to various means to convince the State of Israel to help them provide aid to their Druze brothers in Syria. Finally, Israel allowed the provision of by providing financial and humanitarian aid.

The goal of this article is to present the findings regarding the attitudes of Jewish and Druze politicians and military personnel towards the position of the state of Israel with regard to the aid it provided, together with the Druze in Israel, to Druze in Syria, during the civil war in Syria that took place between the years 2011 and 2017.

The Civil War in Syria

The regional upheaval, also known as the “Arab Spring” began towards the end of 2010 in Tunisia and proceeded to spread in Egypt, Libya, Yemen and Syria. According to Zisser, the demonstrations in Syria were part of a wave of uprisings and protests that spread across the region that began as relatively limited, local and non-violent and progressed to a violent and bloody civil war.³

In June 2021, the Syrian Observatory for Human Rights published an investigative report, according to which the civil war in Syria resulted in the death of approximately half a million of Syrians, 5.5 million Syrian refugees and 6 million displaced citizens.⁴

On the eve of the civil war in Syria, the country stood at the threshold of an economic, political and social abyss. When examining the Syrian “Arab Spring”, one can point to several main factors that have affected

² Salah Zahr Ad-Din, *Tarikh al-muslimin al-muwahidin ad-Duruz (History of the Muslim, the Muwahidin and the Druze, 1994.*

³ Eyal Zisser, *Syria at War: The Rise and Fall of the Revolution in Syria*, Maarachot and Moshe Dayan Center for Middle Eastern and African Studies, Tel Aviv University, 2020.

⁴ Syrian Observatory for Human Rights (2021) [<https://www.syriahr.com>].

and potentially led to the eruption of the civil war in Syria. The Syrian regime is a totalitarian regime in which the president is the sole sovereign who heads the country's defense, military, political and legal systems.⁵

The economic policy of the Syrian regime resulted in the existence of two populations on opposite ends: a minority that rules the country's economic resources and a majority suffering from severe poverty. According to certain assessments, in 2010, approximately 34.4% of the Syrian population were beneath the poverty line.⁶

In March 2011, thousands of Syrian protestors flooded the streets in central cities, especially in the southern Daraa, calling for reform and freedom. However, the site of protests soon turned into a violent battleground between the protestors and the Syrian armed forces.⁷ The protestors further called for the abolishment of the bequeathing of power in the al-Assad family and for democratic elections of the country's presidency.⁸ As can be seen, although the factors contributing to the break of the civil war in Syria were mostly intrastate and economical, the results of the war were hundreds of thousands of fatalities and millions of refugees and displaced citizens.

Historical Background and Characteristics of the Druze Ethnicity

Many historians point to the 11th century A.D., as the beginning of the Druze religion in Egypt, during the reign of the sixth Fatimid Khalif, al-Mansur, also known by his regnal name of al-Hakim bi-Amr Allah, who ruled Egypt between the years 996 and 1021.⁹

⁵ Elkatebe, Ibtesam, Saleh, "Where Do Arabs Go, the Vision of 30 Researchers Regarding the Future of Arab revolution" in *Elmoasse Elarabiah Ldar Elnasher*, 2012.

⁶ Jamal Parrot, *The Past Decade in Syria – the Dialectic of Stagnation and Reform* (2013) [https://www.dohainstitute.org/en/ResearchAndStudies/Pages/The_past_decade_in_Syria_the_dialectic_of_stagnation_and_reform_Part_1_of_5.aspx]

⁷ Mahmood Kheraldeen, *Factors Involved in Outbreak of Civil War in Syria-in March 2011* (2022) [http://www.studia.ubbcluj.ro/download/pdf/europa/2022_1/11.pdf].

⁸ Kamal Abo-Shawesh, *The January 25th Revolution in Egypt: Causes and Implications for the Palestinian Issue*. Thesis. MA dissertation. Al-Azhar University, Palestine, 2013, p. 105

⁹ Salah Shakieb, *History of the Druze*, Bar-Ilan University publishing, Ministry of Defense, 1989.

In 1023, the Khalif disappeared under mysterious circumstances. According to the Druze belief, the Khalif did not die but is in hiding and will reveal himself once again on judgement day. In the same year, the missionary Hamza ibn Ali and all of his assistants also disappeared, and the role of missionary was then cast on Baha al-Din who moved the center of his activities from Egypt to Syria and Lebanon.¹⁰

As aforementioned, the Druze religion is based on non-ritual neo-platonic philosophy that has five main principals that need to be followed:

1. "Sedak Alelsan" – Tell the truth.
2. "Haft Al-Ehuan" – Protect the brothers.
3. Refraining from idolatry; confiscation and banishment of "Almortdin", those who have accepted the faith and then turned back on it.¹¹
4. Believing in the uniqueness of God, at all times and everywhere.
5. "Alreza and Al-Taslim" – acceptance and submission to the rule of God, with no conditions.¹²

Another key characteristic of the Druze religion is its secrecy; the Druze are allowed to be perceived from the outside as belonging to a different religion so long as they maintain the Druze belief inside their hearts.¹³ This behavior of "Thakia" left a mark on behaviors of Druze for many generations, allowing them to blend in more easily in their countries of residence.¹⁴

¹⁰ Nissim Dana, *The Druze*, Ramat Gan: Bar-Ilan University, 1998.

¹¹ Amin Talia, *Assal Almouhadin Alduruz ad-Asulhum (History of the Druze)*, Alandelu, 1967.

¹² Salah Zahr Ad-Din, *Tarikh al-muslimin al-muwahidin ad-Duruz (History of the Muslim, the Muwahidin and the Druze)*, Beirut, 1994.

¹³ Kais Firro, *The Druzes in the Jewish State: A Brief History*, Brill, 1999.

¹⁴ Salman Falah, *The Druze in the Middle East: Historical Background*. The Ministry of Defense, 2000.

It can therefore be seen that the formation of the Druze ethnicity is a result of a mutual religious and historical legacy and a process of heredity of the Druze religion. This process leaned on the following foundations¹⁵:

1. The cease of preaching of the religion approximately 25 years after its establishment and the prohibition on mixed marriages. As a result, the Druze married amongst themselves for hundreds of years and became a kind of one large family.
2. The fierce belief in reincarnation, according to which the soul of a Druze family member is carried on to the body of another Druze family member who was just born, resulting in close ties between many families.
3. The existence of various social orders that contributed to the preservation of the ethical frame, prevented political and social conflicts and rifts over theology. These arrangements include the cultivation of the loyalty to the Druze ethnic group and its establishment as a key value, leading to a commitment of mutual help among all the members of the group.

Throughout their history, the Druze have almost always lived under foreign rule and have never obtained complete political independence. Nevertheless, until the 19th century, the Druze enjoyed autonomy in Lebanon. In 1921, the Druze residing in Jabal al-Druze in Syria gained its independence under the French mandate, which was cancelled in 1944, when the Jabal al-Druze Druze returned to the control of the independent Syrian State. It is acceptable to believe that the Druze strived for political independence due to their separatist nature and deterrence from carrying the burden of a central government. However, the political, economic and social conditions in which the Druze lived over the years, could not serve as a basis for a full governmental independence.

¹⁵ Shimon Avivi, *Copper Plate: Israeli Policy towards the Druze, 1948-1967*, Yad Ben-Zvi, 2007.

Moreover, the “Thakia” principal instilled among the Druze has resulted in two main forms: an internal form which is steady and rooted, and an external form, which changes in accordance with the dominance of the region. The lack of a clear and unified identity of the Druze is a meaningful factor that prevents the achievement of independence.¹⁶

In 1043, with the closing of the gates to new Druze converts, the Druze were spread over a wide region, from North Africa in the west to India in the East. As a minority, they were often persecuted by other rulers and nations and many were extinct or forced to abandon their belief and become assimilated in other societies, mainly among Sunni Muslims.¹⁷

While the Druze made an effort to maintain their religious and cultural uniqueness among the dominant majority groups, they were unable to secure a status equivalent to that of Muslims, Christians or Jews in Israel during the Uthmanic period and the British Mandate, each with their own religious-oriented legislative institutions and family courts, and were considered to be Muslims.¹⁸

A prior study examining Druze adolescents regarding their ethnic self-definition during the Second Lebanon War in 2006, found there to be a combination between Israeli and Druze identities. The study found that Druze adolescents expressed significant nationalism and commitment to the State of Israel, likely due to factors such as integration in combatting units and the need for self-defense.¹⁹

According to the Study of Amrani (2010), 87% of the Druze include in their identity the ethnic-Druze component and 66% integrate the words “Israeli” or “Arab” into this component. It was further found that

¹⁶ Salah Shakieb, *History of the Druze*, Bar-Ilan University publishing, Ministry of Defense, 1989.

¹⁷ Nagala Abu Az Aldin, *Aldruz Fi Al-Tarikh (the Druze in History)*, Million Science House, Beirut, 1985.

¹⁸ Kais Firro, “Zehut hadruzim–hebet histori [Druze identity: a historical view]” in *Hadruzim Beyisrael, Sidrat Iyunim Becheker Hamizrach Hatikhon*, 1984.

¹⁹ Inbal Esther Cicurel; Tal Litvak Hirsch, “Between identity and loyalty- The case of Druze adolescents” in *Panim: Histadrut Hamorim in Israel*, 46, 16-30, 2009.

adolescents exhibit a clear tendency to include the Druze component in their self-definitions.²⁰ Moreover, in most prior studies, Druze in Israel were found to have three main sub-identities: the Druze identity that includes the religion and culture components; the Arab identity that includes the language and ethnicity components; and the Israeli identity that includes the geographical identity component.²¹

The study by Abbas, Kurt & Walters (2012), examined the extent of social-cultural integration as part of the identity components and the desire to maintain Druze identity, while comparing between two generations in the Druze society. The study found that 38% of adult Druze identify themselves as Israeli Druze and perceive the homeland as an inseparable part of their identities, while 43% of the youth perceive religion and the homeland as main components of their identities. Furthermore, 32% of the adults identified themselves first and foremost as Druze based on their ethnic and religious identities, compared to just 20% of the youth.

Additionally, 30% of the adults identified themselves as Arab-Israeli Druze compared to 36% of the youth. Therefore, the study indicates that the Druze adults and youth identify themselves in three main ways: Israeli Druze; Druze; and Arab-Israeli Druze.²²

As can be derived, majority of the studies examining Druze identity, indicate that the Druze have developed unique identity and ethnicity characteristics as a result of their formation as a religious group and a persecuted minority for over hundreds of years. It is further evident that the identity of the Druze in Israel is complicated and has three sub-identities: A Druze identity; an Israeli Identity; and an Arab identity.

²⁰ Shuki Amrani, *The Druze between Nation and State*, Haifa: Chaikin Chair for Geostrategy: University of Haifa, 2010.

²¹ Rabah Halabi, Ezrachim Shevi Chovot ("Citizens of Equal Duties: Druze Identity and the Jewish State"), *Tel-Aviv: Ha-Kibbutz ha-Meuchad*, 2006.

²² Randa Abbas; Deborah Kurt; Joel Walters, "Identity patterns and educational aspirations in Druze adults and young people: Intergenerational research on attitudes and perceptions", *Ministry of Education*, 2012.

The Identity of the Druze in Syria

As of the early 19th century, the Druze had a significant impact on the shaping of Syria as a modern country. The Syrian revolution that took place between the years 1925 and 1927, led by the Druze leader, Sultan Pasha al-Atrash, contributed greatly to Syria's modern history and played a key role in establishing the stance of Jabal al-Druze. According to Philip Khoury, the revolution was a wide and national anti-imperialist uprising with clear national orientation.²³ The Jabal al-Druze was an autonomous entity that maintained its position with the central government in Damascus. Adib Shishakli was the first Syrian president (1951-1954) to subordinate Jabal al-Druze to the central government in Damascus.

After the revolution of the Baath Party in Syria and its rise to power in 1963, the Druze, similarly to other minorities in Syria, became more involved in the Syrian domestic politics by holding significant roles, including in the military. The Druze officers attempted and failed, on several occasions, to take over the reins of Damascus during the 1960's, including an attempted and failed coup in 1966, led by Salim Hatum, a high-ranking Druze officer in the Syrian military.

These coup attempts by the Druze led the regime in Damascus to carry out a wide purification of the Druze from key positions in the military and the Baath Party, which ended the prominence of the Druze in the political and military leadership of the country.²⁴

After Hafez al-Assad assumed power in Syria in 1970, the Druze continued to support the Damascus regime that perceived them and the other minorities in Syria as the basis for its rein. Prior to the breakout of the civil war in March 2011, during the reign of Hafez al-Assad, and his son, Bashar al-Assad, who succeeded his father in 2000, the Druze enjoyed budgetary privileges and held military positions. Moreover, majority of the

²³ Philip Khoury, *Syria and the French mandate: the politics of Arab nationalism, 1920-1945* (Vol. 487), Princeton University Press, 2014.

²⁴ Yusri Khaizran, *The Syrian Popular Uprising and the Decline of the Druze Political Role* (2022) [<https://dayan.org/content/syrian-popular-uprising-and-decline-druze-political-role>]

Druze who resided in Syria at that time identified their national identity as Arab and their religion as Druze.²⁵

The “Arab spring” is one of the main events that took place in the modern history of the Middle East, as the uprisings in Egypt, Iraq and Syria had a direct effect on the various ethnic minorities who resided in these countries.²⁶

Upon the beginning of the uprising in Syria, the Druze remained loyal to the Damascus regime and the leaders of the uprising faced difficulties in enlisting young Druze to join their ranks, as most of them served as soldiers in the Syrian military. Moreover, the uprising of Jihadist organizations led many Druze to join the existing Syrian regime.²⁷

In June 2015, dozens of Druze were massacred in a Druze village adjacent to Idlib in Syria by activists of Jabhat al-Nusra organization (the al-Nusra front, or the support front, is a Salafist jihadist terrorist organization established in 2012, part of the al-Qaeda organization that plays a significant role among Syrian rebels, striving to take down the Assad regime). In July 2018, ISIS led another gruesome attack against Druze villages in the Hauran region, leading to the death of 260 Druze and the abduction of 30 Druze women and their children.²⁸

Since 2015 and in light of the repeated defeats of the Syrian regime and significant losses incurred among the Druze population, the Druze experienced a severe loss of confidence in the Syrian regime, peaking with the Druze’s refusal to enlist to the military, leading to collective punishment by the regime.²⁹

²⁵ Salah Shakieb, *History of the Druze*, Bar-Ilan University publishing, Ministry of Defense (1989).

²⁶ Yusri Khaizran, *The Syrian Popular Uprising and the Decline of the Druze Political Role* (2022) [<https://dayan.org/content/syrian-popular-uprising-and-decline-druze-political-role>]

²⁷ Gare Gambill, *Syrian Druze: Toward Defiant Neutrality* (2013) [https://www.fpri.org/docs/Gambill_-_Syrian_Druze.pdf]

²⁸ Yusri Khaizran, *The Syrian Popular Uprising and the Decline of the Druze Political Role* (2022) [<https://dayan.org/content/syrian-popular-uprising-and-decline-druze-political-role>]

²⁹ Eyal Zisser, *Syria-Protest, Revolution and Civil War*, Tel Aviv: Moshe Dayan Center for Middle Eastern and African Studies, Tel Aviv University, 2014.

The Relationship between the Druze in Israel and the Druze in Syria

Over the years, the relationship between the various Druze communities in the Middle East (Israel, Syria, Lebanon and Jordan) has been impacted by the security situations and regional wars that took place, as well as by transport and communications barriers.

During the British Mandate and as a result of an improvement in national security, the relationship between Druze and Israel and Druze in Syria, Lebanon and Jordan, improved. The relationship included commercial and personal connections, including by marriages.

Simultaneously, World War Two and the political changes that took place in the region disrupted the relationships between the four main Druze populations in the Middle East. The establishment of countries in the Middle East instead of the British and French mandates also led to a partial severance of the relationships between the Druze communities, reaching a peak with the establishment of the State of Israel in 1948, which led to a complete severance of the relationships between the Druze in Israel and the Druze in the other Middle Eastern countries.³⁰

Over the years, the Druze population in Israel experienced severance and rekindling of relationships with other Druze in the adjacent countries.

The Six-Day War in 1967 led to the disconnection of the Druze settlements in the Golan Heights region in Israel from the other Druze settlement in Syria but also to the reconnection to the Druze in Israel.

The First Lebanon War, also known as Operation Peace for Galilee, that took place in 1982, led to a partial severance of the relationships between the Druze settlements in Southern Lebanon from other Druze settlements in Lebanon but also to a reconnection with the Druze residing in Israel and the Golan Heights region in Israel.

³⁰ Yusef Hasan, "Druze between geography and society: A Look From Inside", *Haifa: Rewven Chaikin Chair in Geostrategy*, 2011.

The peace agreement with Jordan in 1994, rekindled the relationships between Druze in Israel and Druze in Jordan that has been severed since the establishment of Israel in 1948. Despite the closed state borders of Israel and periodic wars with its neighboring countries, the three largest Druze communities in the Middle East still maintained limited social relationships.

In 2003, following the death of one of the prominent Druze Sheikhs in Lebanon, a significant change occurred among the Druze community in their desire to renew visitations to Syria. The Druze in Israel requested permission from the State to attend the funeral but were denied. Following the State's refusal, the Druze formed a committee known as the "Druze Communications Committee", headed by Druze religious leaders. One of the goals of the committee was to establish encounters between the Druze communities in the Middle East, including by visiting Syria and Lebanon.

Despite the prohibition on Israeli State institutions on visitation of Druze in Syria or Lebanon, the Druze in Israel managed to visit Syria on three occasions in 2005, 2007 and 2018.

Towards the end of 2010, began a wave of protests and uprisings against regimes in Middle Eastern countries, including Syria. The uprisings began as local protests seeking governmental reforms and improvement in their daily lives. The Syrian regime reacted to the protesters forcefully, resulting in dozens of deaths and imprisonment of hundreds.

Over the years, the wave of protests turned into a bloody civil war that led to the death of hundreds of thousands of Syrians and a new reality of millions of refugees and immigrants. The civil war also contributed to the facilitation of regional extreme organizations such as ISIS and the Al-Nasra front. During the war in Syria, hundreds of Druze were massacred and the Druze began to feel threatened by extreme organizations that perceived them to be infidels.

The Druze in Israel did not remain apathetic to the difficult sights in Syria and began to take various actions, such as collection of food, to aid their brothers in Syria, based on the "Protect the Brothers" principal that obliges Druze to help their Druze brothers when facing danger.

During the civil war in Syria, many conventions that were acceptable until then were broken and many Druze in Israel used technology to rekindle relationships with Druze in Syria, with the goal of helping them. Therefore, it can be deduced that the civil war in Syria has impacted the relationship between Druze in Israel and Druze in Syria. This relationship included, but was not limited to, financial aid by Druze in Israel to Druze in Syria.³¹

The complexity of the relationship between Druze in Israel and Druze in Syria relies on the existing animosity between the two countries in which the Druze live, on one hand, and the principal of “protect the brothers” that prevails among all Druze, on the other. This complexity requires the examination of the perceptions among Druze and Israeli leaders in Israel regarding to the provision of aid to Druze in Syria during the civil war in Syria and the manner in which this aid impacted on the national identity of the Druze in Israel.

Research Methodology

This study examines the attitudes towards the position of the State of Israel with regard to the aid provided by Druze in Israel to Druze in Syria during the civil war in Syria that took place between the years 2011 and 2017. The study examined the attitudes and perceptions of senior officials in the Israeli politics and military systems regarding the aid provided to Druze in Syria.

The Goal of the Study

The main goals of the study were to examine the attitudes towards the position of the State of Israel with regard to the aid provided by Druze in Israel to Druze in Syria during the civil war in Syria that took place between the years 2011 and 2017.

³¹ Ines Gil, *Le Dilemme Des Druzes Israéliens, Minorité Arabe Et Soutien Historique D’israël* (2017) [<https://www.lesclesdumoyenorient.com/Le-dilemme-des-Druzes-israeliens-minorite-arabe-et-soutien-historique-d-Israel.html>].

The Study Population

The interviewees were elected following deep consultation with municipal and state level public officials. The interviewees were divided into two groups: a group of military personnel in Israel and a group of politicians and Druze influencers in the Israeli political system. Each group composed of three interviewees, and a total of six participants who have granted their informed consent to participate in the study. The identities of the interviewees remained anonymous.

Figure 1 – Study Population Profile

Interviewee Number	Age	Position	Education	Origin	Political Factor	Military Factor
1	67	Former Minister	Academic	Druze	+	
2	59	Former Minister	Academic	Druze	+	
3	64	Former Knesset Member	Academic	Druze	+	
4	73	Former commander in chief of the Israel Defense Forces	Academic	Jewish		+
5	72	Former Major General	Academic	Jewish		+
6	51	Former Military Officer	Academic	Jewish		+

Study Tools

The study was based on six semi-structured interviews. The interviews were conducted by the author of this article with the goal of establishing closeness between the interviewer and the interviewee to achieve the fullest picture possible.

The topics of the interview were as follows:

1. Information regarding the position of the State of Israel towards the civil war in Syria.
2. Position of the State of Israel towards the Druze in Israel.
3. Position of the State of Israel towards the provision of aid by the Druze in Israel to Druze in Syria.
4. Information on manners in which the State of Israel and the Druze in Israel were involve in providing aid to Druze in Syria.
5. Dilemmas regarding the provision of aid by Israel to Druze in Syria.
6. The impact of the aid provided to the Druze in Syria on the national and religious identities of the Druze in Israel.

The analysis of the data collected via the interviews included several stages. First, questions most suitable to the main topics of the study were selected. The interviews were recorded and transcribed thoroughly. Afterwards, a deep reading of the data arising from the different interviews was conducted, the data was mapped and downsized, including by the selection of segments directly dealing with the topics of the study; analysis units were created by data fractioning, theoretical conceptualization and category construction, re-reading, verification of the findings and writing.³²

All the participants granted their informed consent to participate in the study.

³² Yvonna S. Lincoln; Egon G. Guba, "Paradigmatic Controversies, Contradiction, and Emerging Confluences", In N.K. Denzin & S.L Lincoln (Eds), *Handbook of Qualitative Research: Second Edition*, London: Sage Publications, 2000.

Findings:

Inter- viewee Number	Position of the State of Israel towards the civil war in Syria	Position of the State of Israel to- wards the Druze in Israel	Position of the State of Israel towards the provi- sion of aid by the Druze in Israel to Druze in Syria	Methods of in- volve- ment of the State of Israel and the Druze in Israel in the pro- vision of aid to Druze in Syria	Dilem- mas Re- garding the Provi- sion of Aid of Israel to Druze in Syria	The impact of the aid provid- ed to the Druze in Syria on the national and religious iden- tities of the Druze in Israel
----------------------------	--	--	--	--	---	---

	Impact on Na- tional Iden- tity	Impact on Ethnic Iden- tity
--	---	---

1		The Israeli State sees us, Druze, as its partners in all aspects.	This is not the first time that Israel has helped Druze. This also happened during Peace of the Galilee war and during the war in Syria, Israel helped Druze.		Israel worried that provision of aid may be interpreted as Israeli intervention.	I have no doubt that the situation in Syria had a positive affect on the national identity of Druze in Israel.	
---	--	---	---	--	--	--	--

2	Israel was neutral during the civil war in Syria.	_____	Israel perceived the aid as an act of good neighboring by transferring money.	Transferring humanitarian aid.	Israel supported the general opinion among Druze in Israel that Druze in Syria should be aided.	_____	The aid brought the Druze in Israel closer to the Druze in Syria.
3	Israel strived not to intervene in the war.	_____	Israel was willing to enable the aid to Druze in Syria.	The aid was financial via the Sheikh Muafek Tarif.	Israel worried that the Druze may be perceived as cooperating with Israel.	I have no doubt the aid strengthened the national identity of the Druze in Israel.	As a result of the war and the provision of aid, it became clear to the Druze that their religion is a force that brings the Druze in both countries together.

4	The State of Israel as a Jewish state, cannot morally turn away from a humanitarian crisis it can assist in.	Israel is very considerate of the needs of the Druze population and takes its appeals seriously.	_____	Israel has influenced the Syrian rebels not to harm Druze villages in Syria.	Israel has limited its ability to intervene.	I think the aid strengthened the Israeli identity.	_____
5	Israel did not hold a clear position with regard to the war	Israel sees Druze as full and equal partners contributing to its security and prosperity.	One of the main considerations for facilitating the aid to Druze in Syria is the respect and appreciation to the Druze in Israel for their contribution to the country and its security.	Provision of humanitarian and financial aid.	Israel was concerned that its involvement may indicate that the Druze in Syria are pro-Israeli	_____	The civil war in Syria and the aid provided by the Druze showed how strong the principals of solidarity and protecting the brothers are among the Druze community.
6	Israel decided not to intervene in the war in Syria because it was an internal Syrian affair that should not interest us.	_____	Israel enabled the provision of aid to Druze in Syria.	Permitted the provision of financial aid.	_____	_____	_____

1. First Theme: Position of the State of Israel Towards the Civil War in Syria

The analysis of the content of the interviews showed the interviewees' perceptions regarding the position of the State of Israel towards the Civil War in Syria. According to interviewees: *"Israel was neutral during the civil war in Syria"*. Another interviewee strengthened this opinion by stating that *"Israel did not have a clear position regarding the war"*.

A different interviewee noted that: *"the State of Israel as a Jewish state, cannot morally turn away from a humanitarian crisis it can assist in"*.

In summary, there are some disagreements among the interviewees with regard to the position of the State of Israel towards the civil war in Syria. The findings indicate that while Israel held a neutral position towards the war in Syria, it could not refrain from intervening on a humanitarian front due to the difficult position the citizens of Syria found themselves in. Meaning, according to the participants of the study, Israel maintained a bilateral position towards the war.

2. Second Theme: Position of the State of Israel towards the Druze in Israel

The analysis of the content of the interviews showed the interviewees' perceptions regarding the position of the State of Israel towards the Druze in Israel. According to the interviewees: *"the State of Israel perceives Druze as its partners in all aspects"*. Another interviewee added: *"the Druze in Israel contribute significantly to its security and prosperity"*. An additional interviewee noted that: *"Israel is very considerate of the needs of the Druze population and takes its appeals seriously"*.

In summary, as agreed by the interviewees, Israel sees the Druze population living in it as an equal partner in its everyday life and has great appreciation for their contribution to the country's security and prosperity.

3. Third Theme: Position of the State of Israel towards the provision of aid by the Druze in Israel to Druze in Syria

The analysis of the content of the interviews showed the interviewees' perceptions regarding the position of the State of Israel towards the provision of aid by the Druze in Israel to Druze in Syria.

According to one of the interviewees, *"this is not the first time that Israel has helped the Druze. In the past, Israel has helped the Druze in Lebanon and this time it helped the Druze in Syria during the civil war in the country"*. Another interviewee added: *"Israel perceived the aid as an act of good neighboring"*. A different interviewee noted that in his opinion: *"Israel was willing to enable the aid to Druze in Syria"*.

In Summary, the findings indicate that by enabling the provision of aid to Druze in Syria, Israel expression its appreciation for the Druze in Israel. Israel also perceived the aid as a humanitarian act in light of the distress of the Druze citizens in Syria.

4. Fourth Theme: Methods of Involvement of the State of Israel and the Druze in Israel in the provision of aid to Druze in Syria

The analysis of the content of the interviews showed the interviewees' perceptions regarding the involvement of the State of Israel and the Druze in Israel in the provision of aid to Druze in Syria. According to the interviewees, *"the involvement was in military aspects, such as in the positioning of tanks towards the boarded between Israel and Syria"*. Alternatively, another interviewee noted that: *"Israel made sure to provide humanitarian aid"*. A different interviewee added: *"Israel provided only financial via the Sheikh Muafek Tarif."* Another interviewee argued that: *"Israel assisted by influencing Syrian rebels not to harm Druze in Syria."*

In summary, the data indicates that the Druze in Israel and the State of Israel aided the Druze in Syria in various means, primarily, by granting humanitarian aid that included the transfer of funds from Israel to Druze in Syria. Additionally, Israel has provided military aid to Druze in Syria, by shifting military means towards the border between Israel and Syria. The findings further indicate that Israel had significantly influenced the inner

Syrian arena by pressuring and influencing the Syrian rebels not to harm the Druze in Syria.

5. Fifth Theme: Dilemmas Regarding the Provision of Aid of Israel to Druze in Syria

The analysis of the content of the interviews showed the interviewees' perceptions on the dilemmas in Israel regarding the Provision of aid by Israel to Druze in Syria. According to the interviewees: *"Israel was concerned that the provision of aid may be perceived as Israeli intervention in the war in Syria"*. Another interviewee added: *"Israel supported the general opinion among the Druze in Israel that Druze in Syria should be aided"*. A different interviewee noted: *"Israel was concerned that the Druze in Syria may be perceived as cooperative with Israel, which may result in harm being inflicted on them"*. According to another interviewee: *"Israel was concerned that its involvement might indicate that Druze in Syria are Pro-Israeli."*

In summary, Israel faced dilemmas with regard to the provision of aid to Druze in Syria. On one hand, Israel wanted to enable the aid to Druze in Syria out of respect for the Druze population in Israel but in the same time, expressed concerns for their safety. Israel did not want Druze in Syria to be portrayed as cooperative with Israel or Pro-Israeli.

6. Sixth Theme: the impact of the aid provided to the Druze in Syria on the national and religious identities of the Druze in Israel

The analysis of the content of the interviews showed the interviewees' perceptions regarding the impact of the aid provided to the Druze in Syria on the national and religious identities of the Druze in Israel. According to one of the interviewees, *"The situation in Syria undoubtedly improved the national identity of Druze in Israel"*. Another interviewee supported this by stating: *"I have no doubt that the situation in Syria had a positive effect on the national identity of Druze in Israel"*. A different interviewee added: *"the aid contributed to the religious closeness between Druze in Israel and Druze in Syria"*. Another interviewee perceived that: *"as a result*

of the war in Syria and the aid provided to the Druze in Syria, it became clear to the Druze that their religion is a force that brings the Druze in both countries together". According to a different interviewee: "the civil war and the aid provided to the Druze emphasized the importance of the principals of solidarity and protecting the brothers in the Druze community".

In summary, there is a wide consent among the interviewees regarding the impact of the aid provided to the Druze in Syria, on the national and religious identities of the Druze in Israel. Some of the Druze in Israel perceived the position of Israel towards the provision of the aid as an action that allowed them to fulfill one of the most important commandments of the Druze religion, the principal of "protecting the brothers". According to this religious principal, a Druze must help his Druze brother when facing danger. It can therefore be seen that the aid impacted the religious principals of the Druze religion.

The findings further indicate that the provision of aid also impacted the national identity of the Druze in Israel since the country exhibited sensitivity and understanding of the protecting the brothers principal and enabled it in a numerous ways.

Discussion and Conclusions

The analysis of the findings of the interviews indicates that the position of the State of Israel towards the civil war in Syria was bilateral.

On one hand, Syria and Israel are enemy states, due to the multiple wars and longtime animosity between the two countries. Additionally, since the establishment of the State of Israel in 1948 and to this day, there is a complete severance of formal diplomatic relationships between the two countries.³³ Nevertheless, although Israel strived not to intervene in the civil war in Syria, it could not remain neutral in light of the difficult sights in Syria and decided to provide humanitarian aid to Syrian citizens.

³³ Yusef Hasan, "Druze between geography and society: A Look From Inside", *Haifa: Rewven Chaikin Chair in Geostrategy*, 2011.

Moreover, Israel felt a moral obligation towards Syrian citizens who are caught in a state of an ongoing war and therefore decided to provide them with aid.

Regarding the position of the State of Israel towards the Druze in Israel, the government's recognition of the Druze as an independent ethnic group and the integration of the Druze in the everyday life in Israel has led to the emphasis of two identity components, the "Israeli and the Druze".³⁴

A prior study that was conducted found that the definition of the identity of the Druze in Israel has a combination of the Israeli identity components and a unique Druze identity component that integrate and create a Druze-Israeli identity.³⁵ The interviews clearly indicate that the State of Israel perceives the Druze population as a full partner in the country's everyday life and that its contribution to the country is evident especially with regard to the Country's security and prosperity.

Furthermore, the findings indicate that the State of Israel has enabled the Druze in Israel to provide aid to their Druze brothers in Syria.

During the civil war in Syria, the Druze felt an existential threat by extremist Islamic organizations such as the al-Nasra front and ISIS. The Druze villages were constantly threatened by these organizations and although they tried to face these threats on their own, they did not always succeed. In June 2015, dozens of Druze of one of the Druze villages located in adjacency to Idlib were massacred and others died while defending their villages.³⁶ The Druze in Israel could not ignore this new bloody reality of their Druze brothers in Syria and operated on multiple fronts with Israeli State institutions to provide aid to the Druze in Syria. The analysis of the data clearly shows that the State of Israel stood by the Druze in Israel and assisted them in providing aid to their Druze brothers in Syria. The

³⁴ Kais Firro, *The Druzes in the Jewish State: A Brief History*, Brill, 1999.

³⁵ Inbal Esther Cicurel; Tal Litvak Hirsch, "Between identity and loyalty- The case of Derus adolescents" in *Panim: Histadrut Hamorim in Israel*, 46, 16-30, 2009.

³⁶ Yusri Khaizran, *The Syrian Popular Uprising and the Decline of the Druze Political Role* (2022) [<https://dayan.org/content/syrian-popular-uprising-and-decline-druze-political-role>]

findings further indicate that Israel enabled the provision of the aid as a token of appreciation of the existing partnership between the Druze in Israel and the State of Israel and out of respect to the contribution of the Druze community to the country.

Regarding the methods of involvement of the State of Israel in providing aid to the Druze in Syria, the Druze in Israel, led by the spiritual leader of the group, have appealed to the Israeli State institutions with requests to enable them to provide aid to the Druze in Syria and assist them in doing so. The findings indicate that although Israel strived not to interfere with the civil war in Syria, it ultimately decided to help the Druze in Syria mostly via the Druze in Israel. The findings further indicate that Israel preferred to help the Druze in Syria by humanitarian means and financial aid. Furthermore, the analysis of the data shows that Israel also provided military aid by positioning military means near the border with Syria, while sending a clear message to the organizations threatening the Druze that it will not hesitate to engage in a military operation. Simultaneously, Israel attempted to influence the Syrian rebel organizations not to harm the Druze in Syria.

The findings further show that all the interviewees agreed that Israel should help the Druze in Syria as well as that Israel was concerned that the aid may also harm them, since the Druze in Syria may be perceived by Syria as cooperative with Israel. Despite the dilemma, Israel decided to manage the provision of aid in a calculated and measured manner in order to achieve the goal.

It is noteworthy that all interviewees agreed that the aid provided by the Druze in Israel to the Druze in Syria impacted the Druze identity.

According to Firro, the integration of the Druze in the everyday life in Israel has led to the emphasis of two important factors, the "Israeli and the Druze".³⁷ Some of the interviewees noted that the aid impacted the national identity of the Druze in Israel, increasing the appreciation of the

³⁷ Kais Firro, *The Druzes in the Jewish State: A Brief History*, Brill, 1999.

Druze towards the position of the State of Israel regarding the aid, which increased their sense of belonging to the country as well as their national identity. Simultaneously, some of the interviewees claimed that the aid provided by the Druze in Israel to the Druze in Syria proved the importance of the religious “protecting the brothers” commandment and the solidarity between the Druze worldwide. Thus, the aid also impacted the position of the religious identity in the Druze society in Israel and in Syria.

Conclusion and Importance of the Study

The findings of the current study indicate that a minority dispersed in two enemy states can reconnect when facing existential threat and succeed in helping one another with the help of the religious-ethnic identity and the religion principles maintained by both groups over many generations. Furthermore, when a minority succeeds in integrating widely among the majority it lives in and become a meaningful factor in the country by contribution to the economic and security fronts, it can earn a status of importance and recruit the ruling majority to help them when facing grave danger.

Bibliography:

1. Abbas, Randa; Kurt, Deborah; Walters, Joel (2012), “Identity patterns and educational aspirations in Druze adults and young people: Intergenerational research on attitudes and perceptions”, *Ministry of Education* (In Hebrew)
2. Abu Az Aldin, Nagala (1985), *Aldruz Fi Al-Tarikh (the Druze in History)*, Million Science House, Beirut (In Arabic)

3. Abo-Shawesh, Kamal (2013), *The January 25th Revolution in Egypt: Causes and Implications for the Palestinian Issue*, Thesis. MA Dissertation. Al-Azhar University, Palestine (In Arabic)
4. Amrani, Shuki (2010), *The Druze between Nation and State*, Haifa: Chaikin Chair for Geostrategy: University of Haifa (In Hebrew)
5. Avivi, Shimon (2007), *Copper Plate: Israeli Policy towards the Druze, 1948-1967*, Yad Ben-Zvi (In Hebrew)
6. Cicurel, Inbal Esther; Litvak Hirsch, Tal (2009), "Between identity and loyalty- The case of Derus adolescents" in *Panim: Histadrut Hamorim in Israel*, 46, 16-30 (In Hebrew)
7. Dana, Nissim (1998), *The Druze*, Ramat Gan: Bar-Ilan University (In Hebrew)
8. Elkatebe, Ibtessam, Saleh et al, (2012), "Where do Arabs go, the vision of 30 researchers regarding the future of Arab revolution" in *Elmoasse Elarabiah Ldar Elnasher*, Beirut (In Arabic)
9. Falah, Salman (2000), *The Druze in the Middle East: Historical Background*. The Ministry of Defense (In Hebrew)
10. Firro, Kais (1984), "Zehut hadruzim-hebet histori [Druze identity: a historical view]" in *Hadruzim Beyisrael, Sidrat Iyunim Becheker Hamizrach Hatikhon*, 6, 32-46 (In Hebrew)
11. Firro, Kais (1999), *The Druzes in the Jewish State: A Brief History*, Brill
12. Gambill, Gare (2013), *Syrian Druze: Toward Defiant Neutrality*, [https://www.fpri.org/docs/Gambill_-_Syrian_Druze.pdf], Foreign Policy Research Institute, 4-5
13. Gil, Ines (2017), *Le Dilemme Des Druzes Israéliens, Minorité Arabe Et Soutien Historique D'israël* [<https://www.lesclesdumoyenorient.com/Le-dilemme-des-Druzes-israeliens-minorite-arabe-et-soutien-historique-d-Israel.html>], Les Cles Du Moyenorient, (In French, translated to Arabic)
14. Halabi, Rabah (2006), *Ezrachim Shevi Chovot ("Citizens of Equal Duties: Druze Identity and the Jewish State")*, *Tel-Aviv: Ha-Kibbutz ha-Meuchad*, (In Hebrew)

15. Hasan, Yusef (2011), "Druze between geography and society: A Look from Inside", *Haifa: Reuven Chaikin Chair in Geostrategy* (In Hebrew)
16. Parrot, Jamal (2013), *The Past Decade in Syria – the Dialectic of Stagnation and Reform*
[https://www.dohainstitute.org/en/ResearchAndStudies/Pages/The_past_decade_in_Syria_the_dialectic_of_stagnation_and_reform_Part_1_of_5.aspx] Arab Center for Policy Research, Beirut (In Arabic)
17. Khaizran, Yusri (2022), *The Syrian Popular Uprising and the Decline of the Druze Political Role*, [<https://dayan.org/content/syrian-popular-uprising-and-decline-druze-political-role>] Al-Durziyya (A)(2) (In Hebrew)
18. Kheraldeen, Mahmood (2022), *Factors Involved in Outbreak of Civil War in Syria—in March 2011*
[http://www.studia.ubbcluj.ro/download/pdf/europaea/2022_1/11.pdf].
19. Khoury, Philip (2014), *Syria and the French mandate: the politics of Arab nationalism, 1920-1945* (Vol. 487), Princeton University Press
20. Lincoln, Yvonna, S; Guba, Egon, G, (2000), "Paradigmatic Controversies, Contradiction, and Emerging Confluences", In N.K. Denzin & S.L Lincoln (Eds), *Handbook of Qualitative Research: Second Edition*, London: Sage Publications
21. Shakieb, Salah (1989), *History of the Druze*, Bar-Ilan University publishing, Ministry of Defense (In Hebrew)
22. Syrian Observatory for Human Rights, 2021
[<https://www.syriahr.com>] (In Arabic)
23. Talia, Amin (1967), *Assal Almouhadin Alduruz ad-Asulhum (History of the Druze)*, Alandelus, Beirut (In Arabic)
24. Zahr Ad-Din, Salah (1994), *Tarikh al-muslimin al-muwahidin ad-Duruz (History of the Muslim, the Muwahidin and the Druze)*, Beirut (In Arabic)

25. Zisser, Eyal (2014), *Syria-Protest, Revolution and Civil War*, Tel Aviv: Moshe Dayan Center for Middle Eastern and African Studies, Tel Aviv University (In Hebrew)
26. Zisser, Eyal (2020), *Syria at War: The Rise and Fall of the Revolution in Syria*, Maarachot and Moshe Dayan Center for Middle Eastern and African Studies, Tel Aviv University (In Hebrew)

**1989: « REOLUTIONS », « RENAISSANCES » ET LA CRISE
DES UTOPIES**
**1989: “REFOLUTIONS”, “REBIRTHS” AND THE CRISIS
OF UTOPIAS**

Alina Iorga*

DOI: 10.24193/subbeuropaea.2023.1.07

Published Online: 2023-06-30

Published Print: 2023-06-30

Abstract

Having been seen, at first, as the foundation of a “rebirth”, both European and global, the “refolutions” of 1989 left a highly controversial legacy which is still subject of political memory clashes and a source of “cultural bipolarities”, but also of disillusionment and polarizations within multiple mnemonic communities. These contradictions, anchored in the “traumatogenic changes” of the democratic transitions that engendered, at the end of the 90s, post-socialist nostalgia, are also related to a crisis of utopian thinking which characterized the moment 1989 itself and became a main feature of post-Cold War political-cultural paradigms, including the mnemonic ones, dominated by the traumatic legacy of the “century of extremes”.

Keywords: *revolutions of 1989, political memory, social memory, utopia, post-socialist nostalgia*

* PhD Professor, „Dunărea de Jos” University of Galați, Romania.

Contact: alina.iorga@ugal.ro



Introduction. « Archipels » de la mémoire du communisme

Reliée à la « faille culturelle-épistémologique » Est *vs* Ouest, préservée du temps de la Guerre Froide, la mémoire du communisme est marquée par une fragmentation persistante, repérable non seulement sur le plan de la comparaison entre les deux Europes, mais aussi sur les « cartes mentales »¹ configurées à l'intérieur de chacun des anciens blocs antagonistes. Dans les sociétés occidentales, comme l'observe Éva Kovács, « le communisme a été une expérience qui ne s'est jamais réellement passée »: « Although some of the Western countries had and still have Communist parties, they never experienced "real" Communism as a political system. »² À l'Ouest, la mémoire du communisme reste attachée tout premièrement à l'imaginaire de la Guerre d'Espagne et de la Résistance antifasciste. Certainement, suite aux témoignages ancrés dans les expériences répressives de l'Union Soviétique stalinienne et de la Chine maoïste, la fragmentation se laisse apercevoir aussi dans l'imaginaire politique et culturel occidental. Dans cette perspective, comme montré par Kevin Morgan, Paris a été, dans les années '90 et dans la première moitié de la décennie suivante, le noyau d'une nouvelle *Historikerstreit*. Les confrontations ont été redevables aux deux paradigmes concurrents: antifasciste et totalitaire. Le second, tributaire du concept avancé au début des années '50 par Hannah Arendt, avait partiellement perdu sa pertinence à l'Ouest, du moins dans ses versions « fortes », tout en gardant son prestige parmi certains acteurs ex-communistes, « dont la littérature du désenchantement avait influencé d'une manière significative les milieux intellectuels français dans les années '80 et '90 »³. Soutenu par une expérience historique totalement différente par rapport à

¹ Sorin Antohi, "Habits of the Mind: Europe's Post-1989 Symbolic Geographies", in Sorin Antohi; Vladimir Tismăneanu (eds.), *Between Past and Future. The Revolutions of 1989 and Their Aftermath*, Budapest: Central European University Press, 2000, p. 62.

² Éva Kovács, "Limits of Universalization: The European Memory Sites of Genocide" in *Journal of Genocide Research*, no. 20 (4), 2018, pp. 497-498.

³ Kevin Morgan, "Neither Help nor Pardon? Communist Pasts in Western Europe", in Małgorzata Pakier; Bo Stråth (eds.), *A European Memory? Contested Histories and Politics of Remembrance*, New York and Oxford: Berghahn Books, 2010, p. 262.

celles des anciens satellites soviétiques, le paradigme antifasciste occidental s'avère, quand même, résilient, comme l'attestent, par exemple, les pratiques commémoratives⁴.

Par contre, dans l'Est postcommuniste, le paradigme totalitaire maintient son hégémonie au niveau des mémoires institutionnalisées (politique et culturelle), en étant instrumentalisé dans la justice transitionnelle et en légitimant les politiques anticommunistes, tandis que la mémoire sociale, ancrée dans l'expérience hétérogène du socialisme réel, reste divisée⁵. Cette situation apparaît fréquemment lors des transitions, quand la reconfiguration des cadres officiels de la représentation du passé peut se heurter à la résistance des mémoires communicatives à transmission intergénérationnelle : « These may or may not be compatible with the official narrative that has been constructed in the aftermath of traumatic events. »⁶ Dans le cas de la mémoire institutionnalisée, les choses se compliquent d'autant plus que, pour les est-européens, « le passé est non seulement un autre pays, mais un archipel des territoires historiques vulnérables »⁷. Si, à l'Ouest, les politiques mémorielles privilégiées après la fin de la Guerre Froide ont laissé apercevoir une certaine continuité (dans le sens d'une « normalisation » nécessaire pour la préservation de l'équilibre européen menacé par de nouvelles crises) par rapport à celles immédiatement postérieures à la Deuxième Guerre Mondiale⁸, à l'Est la situation a été totalement différente, dans le contexte d'un trop de mémoire. Si la mémoire des expériences

⁴ *Ibidem*, p. 263.

⁵ Maria Todorova, "Introduction. Similar Trajectories, Different Memories", in Maria Todorova; Augusta Dimou; Stefan Troebst (eds.), *Remembering communism: private and public recollections of lived experience in Southeast Europe*, Budapest: Central European University Press, 2014, p. 5.

⁶ Aleida Assmann; Linda Shortt, "Memory and Political Change: Introduction", in Aleida Assmann; Linda Shortt (eds.), *Memory and Political Change*, Basingstoke: Palgrave Macmillan, 2012, p. 4.

⁷ Tony Judt, "The past is another country: myth and memory in post-war Europe", in Jan-Werner Müller (ed.), *Memory and Power in Post-War Europe: Studies in the Presence of the Past*, Cambridge: Cambridge University Press, 2004, p. 172.

⁸ Voir à ce sujet, entre autres, Jeffrey K. Olick, *The Politics of Regret: On Collective Memory and Historical Responsibility*, New York and London: Routledge 2007.

traumatisantes du « siècle des extrêmes » est limitée, à l'Ouest, à l'intervalle 1940–1944/45, dans l'« archipel » mnémorique de l'Est, la chronologie des traumas inclue de multiples « points de référence » : « Each of these moments in time means something different, and nearly always something contentious and tragic, to a different nation or ethnic group, or else to succeeding generations within the same group. »⁹

Après le collapsus du communisme, la fragmentation des mémoires collectives s'amplifie, sur le fond des « fractures » créées dans les régimes mnémoriques officiels¹⁰ et des mutations dramatiques des paysages affectifs, produites par les changements « traumatogènes » qui ont accompagné les processus de la démocratisation, associés à un « trauma de la victoire » : « The change was almost universally judged as beneficial and progressive, often welcome with enthusiasm, and yet it has turned out to produce trauma, at least for some segments of postcommunist societies. »¹¹

Survenus lors de la « dissolution de l'autorité politique communiste » et des valeurs partagées auparavant, ces changements impliquent la redéfinition des perspectives sur le passé et le futur, le réinvestissement sémantique des mondes du socialisme réel et l'incertitude identitaire, mais aussi une véritable explosion affective qui ne devrait pas être interprétée comme « pathologique ou dysfonctionnelle »¹². La démocratisation a lieu dans un monde vulnérable, dont les repères fragiles vont se heurter à « l'affluence de souvenirs » des acteurs sociaux, attachés il n'y a pas longtemps aux « images de la souveraineté populaire et aux droits démocratiques en tant que fondements existentiels de la constitution de la

⁹ Tony Judt, "The past is another country...", *op. cit.*, p. 172.

¹⁰ Michael Bernhard; Jan Kubik, "Introduction", in Michael Bernhard; Jan Kubik (eds.), *Twenty Years after Communism. The Politics of Memory and Commemoration*, New York: Oxford University Press, p. 4.

¹¹ Piotr Sztompka, "The Trauma of Social Change: A Case of Postcommunist Societies", in Jeffrey C. Alexander et al., *Cultural Trauma and Collective Identity*, Berkeley, Los Angeles, London: University of California Press, 2004, p. 171.

¹² Harald Wydra, *Communism and the Emergence of Democracy*, Cambridge: Cambridge University Press, 2007, p. 215.

nouvelle autorité politique »¹³. Dans l'atmosphère marquée par le désordre et les désillusions politiques, la mémoire sociale parvient à regagner, notamment dans le cas de l'ancien prolétariat (le plus gravement affecté par les crises économiques), l'imaginaire quotidien du passé socialiste idéalisé.

C'est dans ce paysage hétéroclite, qui se complexifie lors des conflits autour des mémoires traumatiques, de la résurgence du (néo)nationalisme greffé sur le néo-populisme¹⁴ et de la généralisation de la nostalgie postsocialiste parmi les « vaincus » de la transition, que les révolutions de 1989 / 1991 ont été converties elles-mêmes en « lieux des mémoires » contestées.

***Annus mirabilis* dans l'Europe des mémoires contestées**

Célébrées de manières différentes, conditionnées par les contextes nationaux, dans l'« archipel » mnémorique central- et est-européen, les révolutions de 1989 / 1991 ne se sont pas transformées jusqu'aujourd'hui dans un *lieu de mémoire* de l'Europe, même si la chute du mur de Berlin reste un fort « signifiant symbolique » pour le projet communautaire¹⁵. Les tentatives de construire une narration consensuelle transnationale se seraient heurtées, par ailleurs, à des difficultés sérieuses, étant donné que, peu après l'euphorie suscitée par les réformes d'Hongrie, la victoire de l'opposition démocratique en Pologne et les mouvements populaires qui ont provoqué le renversement des régimes communistes en RDA, en Tchécoslovaquie et en Roumanie, les « révolutions », pour emprunter le terme de Timothy Garton Ash, qui les décrivait comme « une combinaison de révolution et réforme »¹⁶, ont acquis des significations différentes dans

¹³ *Ibidem*, p. 216.

¹⁴ Sergiu Mișcoiu, *Au pouvoir par le 'Peuple'. Le populisme saisi par la théorie du discours*, Paris: L'Harmattan, 2011.

¹⁵ Aline Sierp, "1939 versus 1989 – A Missed Opportunity to Create a European Lieu de Mémoire?" in *East European Politics and Societies and Cultures*, no. 31 (3), 2017, p. 453.

¹⁶ Timothy Garton Ash, "Conclusions", in Sorin Antohi; Vladimir Tismăneanu (eds.), *op. cit.*, p. 395.

les pays de « la séquence du collapsus »¹⁷ :

Il n'y a pas „d'événement 1989” ou plutôt il y a autant „d'événements 1989” qu'il y a de versions nationales de la sortie du communisme. D'un pays à l'autre, ce ne sont ni la même temporalité, ni les mêmes faits saillants, ni les mêmes dimensions matérielles dont les traces s'objectivent dans le récit national. Ces variations se retrouvent dans les qualifications multiples de la sortie du communisme: le „tournant” allemand ou la „transition” hongroise ne font pas appel au même lexique du souvenir que la „Révolution” roumaine. Ainsi, parler de „l'événement 1989” revient à unifier artificiellement plusieurs 1989 sous une symbolique commune.¹⁸

Les différences sont discernables tant au niveau de la mémoire sociale, que dans les pratiques mises au service de la « mémoire publique ».

Dans une étude comparative visant les représentations collectives et les pratiques commémoratives officielles dédiées aux révolutions, deux décennies après *l'annus mirabilis*, Susan Pearce avait remarqué, elle aussi, l'absence d'un « modèle général », malgré l'existence de quelques éléments communs : « The shared strands that do exist include competitions with other holidays, disillusionment over the 'refolutions', cultural bipolarities, and claims to the legacy of 1989 in political campaigns. »¹⁹ Contrairement aux deux pôles majeurs des mémoires partagées du communisme – le trauma, en tant que filon de l'imaginaire politique et culturel, et la nostalgie, en tant que dominante de la mémoire sociale –, la mémoire des « révolutions » semble déjà estompée: « Alongside the poles of atrocity and nostalgia in remembering the communist era, the 1989 refolutions are

¹⁷ Dragoș Petrescu, *Explaining the Romanian Revolution of 1989: culture, structure and contingency*, Bucarest: Editura Enciclopedică, 2010; Idem, *Entangled Revolutions. The Breakdown of the Communist Regimes in East-Central Europe*, Bucarest: Editura Enciclopedică, 2014.

¹⁸ Jérôme Heurtaux; Cédric Pellen, « Introduction », in Jérôme Heurtaux; Cédric Pellen (éds.), *1989 à l'Est de l'Europe. Une mémoire controversée*, Paris: Éditions de l'Aube, 2009, p. 6.

¹⁹ Susan Pearce, “Delete, Restart, or Rewind? Post-1989 Public Memory Work in East-Central Europe” in *Sociology Compass*, no. 5 (4), 2011, p. 258.

making a sparse appearance. »²⁰ Cette oblitération des événements²¹ dans l'imaginaire social apparaît aussi comme profondément contrastante par rapport à l'intérêt scientifique révélé par la littérature spécialisée qui avait atteint, dans la même période, des dimensions étonnantes : « ...the books on communism's demise in Eastern Europe in 1989 could probably be piled longer and higher than the old Berlin Wall »²². Force est de constater que les travaux de référence mettent, tous, en lumière l'importance des mobilisations populaires qui ont marqué la fin de la Guerre Froide et du « court XXe siècle », tout en déterminant non seulement la transformation des systèmes politiques dans la région, mais aussi la modification de « l'entière carte politique de l'Europe », parallèlement avec la désintégration de l'Union Soviétique et la « redéfinition totale de la gauche »²³. En réfléchissant aux significations multiples des révolutions est-européennes et à leurs conséquences sur les dynamiques politiques globales, Paul Betts invitait toutefois à une reconsidération, sur le terrain historiographique, des positions « romantiques et non critiques » vis-à-vis de l'*annus mirabilis*, indispensable à une réflexion approfondie sur son « héritage contradictoire » comprenant « des rêves et des déceptions, des ruptures radicales et des continuités obstinées » : « But its legacy has largely been written as a bright story of liberalism triumphant, with comparatively less attention towards some of the grey and even darker tones of the inheritance. »²⁴

Les contradictions se laissaient déjà pressentir peu après le mirage de « la fin de l'histoire », dans les conditions de la transition standardisée qui avait rendu encore plus vulnérables les jeunes démocraties libérales de l'Est. Selon Christian Giordano, le modèle « anhistorique » de la transition, conçue comme un « simple passage du socialisme au capitalisme », a méprisé « le rôle joué dans le présent par le passé pré-socialiste », tout en sous-

²⁰ Susan Pearce, *ibidem*, p. 261.

²¹ Harald Wydra, *Communism and the Emergence of Democracy*, *op. cit.*, p. 210.

²² Stephen Kotkin; Jan T. Gross (with a contribution by), *Uncivil society: 1989 and the implosion of the communist establishment*, New York: The Modern Library, 2009, p. xiii.

²³ Timothy Garton Ash, *ibidem*, pp. 395-396.

²⁴ Paul Betts, "1989 at thirty: a recast legacy" in *Past & Present*, no. 244 (1), 2019, p. 305, 274.

estimant « *l'habitus social* » et en ignorant l'influence de l'« *espace collectif de l'expérience* sur la structure et la tendance des processus de transformation sociale ». ²⁵ Si la mise en œuvre des stratégies transitionnelles a joué initialement de résultats positifs, en conduisant à un certain développement économique, elle a « accéléré en même temps l'augmentation de l'inégalité sociale, l'apathie de l'électorat et le désenchantement à l'égard des élites politiques [...]. » ²⁶ Dans le même ordre d'idées, Michel Dobry a montré que la « transformation » des années '90 aurait du être corrélée avec la « dépendance à l'égard du passé » des sociétés de l'Est, discernable dans « deux séries de facteurs décalés du point de vue analytique, mais intimement liés dans les processus réels »:

d'une part, des éléments issus, « hérités », des systèmes préexistants, notamment leurs formes et ressources organisationnelles, réseaux sociaux informels et liens de solidarité, et capitaux sociaux, *habitus*, ou routines des acteurs eux-mêmes" [et] d'autre part, le « passé », doté d'un effet de détermination, [qui] revêt également un autre visage: celui, non pas seulement de ces « survivances », éclatées de l'ancienne société, mais de la particularité, dans chacun des pays concernés, des voies d'extraction du système préexistant, elles-mêmes conçues comme « dépendantes » des points de départ de ces processus, c'est-à-dire des caractéristiques propres à chacun de ces systèmes préexistants [...]. ²⁷

Aux conséquences socio-économiques de la démocratisation standardisée vient bientôt s'ajouter « l'érosion » des symboles des révolutions de 1989 et de 1991, ce qui entraîne une fragmentation supplémentaire des mémoires

²⁵ Christian Giordano, "Mythologies of Postsocialism: The Legends of Revolution and Transition Twenty Years after the Fall of the Berlin Wall", in Nicolas Hayoz; Leszek Jesień; Daniela Koleva (eds.), *20 years after the collapse of communism: expectations, achievements and disillusion of 1989*, Bern & New York: Peter Lang, 2011, p. 287.

²⁶ Paul Betts, *ibidem*, p. 291.

²⁷ Michel Dobry, « Les voies incertaines de la transitologie : choix stratégiques, séquences historiques, bifurcations et processus de path dependence » in *Revue française de science politique*, no. 4-5, 2000, pp. 594-595.

collectives (déjà) conflictuelles: « In an environment of uncertainty and epistemological anarchy, the very symbols of the revolutions in 1989 or 1991 have all but eroded. »²⁸ En même temps, dans un contexte géopolitique marqué par des tensions considérables, les batailles mnémoniques menées dans les arènes institutionnelles nationales ont transformé (aussi) les révolutions, sur le fond de la nostalgie surgie notamment parmi les « vaincus » de la transition, dans des « lieux des mémoires » disputées, de sorte que, presque trois décennies après les événements, il y avait encore des désaccords significatifs à l'égard de l'héritage de 1989²⁹. D'une manière prévisible, les narrations antagonistes des élites politiques et culturelles ont eu un impact différencié sur les diverses communautés mémorielles. Malgré les interprétations politiques divergentes conditionnées par les contextes nationaux, pour beaucoup de citoyens de l'ancien bloc de l'Est, les événements de 1989 / 1991 continuent de « symboliser la rupture avec le régime antérieur, le “retour à l'Europe” si longtemps attendu et, dans bien des cas, l'occasion de redéfinir leur identité par la reconnexion à une tradition démocratique plus ancienne »³⁰.

Tout comme le processus d'eupéanisation culturelle-politique, le retour aux traditions démocratiques de la période pré-communiste s'est avéré, quand même, difficile, dans les conditions du mépris des identités politiques « confuses » configurées sous les régimes récemment désintégrés³¹. Or, ces identités comprenaient une « conscience historique » fragile, rendue encore plus vulnérable par le long processus de l'« oubli organisé »: « While organised forgetting of past occurrences had a stabilising effect on communist power, it also contained the seeds for a process of dismembering the

²⁸ Harald Wydra, *Communism and the Emergence of Democracy*, *op. cit.*, p. 204.

²⁹ Cf. Aline Sierp, *ibidem*; cf. Wolfgang Mueller, “The Revolutions of 1989: An Introduction”, in Wolfgang Mueller; Michael Gehler; Arnold Suppan (eds.), *The Revolutions of 1989: A Handbook*, Wien: Verlag der Österreichische Akademie der Wissenschaften, 2015, pp. 3-30; cf. Ferenc Laczó; Joanna Wawrzyniak, “Memories of 1989 in Europe between Hope, Dismay, and Neglect” in *East European Politics and Societies and Cultures*, no. 31 (3): 431-438, 2017 etc.

³⁰ Aline Sierp, *ibidem*, p. 445.

³¹ Sorin Antohi, “Habits of the Mind...”, *op. cit.*, pp. 69-70.

capacity for perceptions of history. »³² En négligeant, en même temps, « la base expérientielle des fondements sociaux » du « moment démocratique 1989 »³³ et l'importance cruciale des « émotions historiques »³⁴ engendrées par les crises de la transition, les tentatives de réactiver les traditions pré-communistes par la médiation des politiques mémorielles et culturelles ont été problématiques du point de vue de l'(in)adéquation à la dynamique de l'imaginaire social. Les problèmes s'aggravent sur le fond du creusement des clivages sociaux, des « guerres des mémoires », qui ont entraîné des « fractures » tant au niveau des régimes mnémoniques officiels, qu'entre la mémoire politique et celle sociale, et du « choc culturel » induit par les processus de l'occidentalisation :

The incompatibility of those inherited cultural rules of “bloc culture,” typical for the autocratic, centrally planned societies of real socialism, and the opposite principles of Western culture, functionally demanded by the new sociopolitical system of capitalism and democracy, engendered a true *cultural shock*. Disorganization at the level of cultural precepts and the *disorientation* at the level of internalized personal habits were the first results of traumatogenic change.³⁵

Les effets de cette « mutation traumatogène » deviennent encore plus évidents lors de l'émergence de la nostalgie postsocialiste, une « utopie rétrospective » qui « crée et nourrit l'image d'un passé parfait » et qui, tout en étant ancrée dans le passé, se réfère d'une façon indirecte au présent, surtout dans les cas où les promesses et les attentes liées à un futur meilleur ne se sont pas matérialisées³⁶. Le phénomène, perceptible peu après l'effervescence de 1989 / 1991, « a choqué beaucoup de gens, des dissidents anticommunistes

³² Harald Wydra, *Communism and the Emergence of Democracy*, *op. cit.*, p. 228.

³³ *Ibidem*, p. 216.

³⁴ Svetlana Boym, *The Future of Nostalgia*, New York: Basic Books, 2001, p. xvi.

³⁵ Piotr Sztompka, *ibidem*, p. 173.

³⁶ Mitja Velikonja, “Lost in transition: Nostalgia for socialism in post-socialist countries” in *East European Politics and Societies: and Cultures*, no. 23 (4), 2009, p. 535, 538.

aux nouveaux opportunistes (ou les opportunistes du Nouveau), des observateurs étrangers aux hommes simples de ces sociétés »³⁷. Même si elles semblaient être le miroir renversé des représentations de la mémoire traumatique, dans la mesure où elles projetaient un passé idéalisé, tout en ignorant ses épisodes sombres, les narrations nostalgiques ont reflété, en effet, tout comme les récits des traumas totalitaires, « le sentiment de l'insatisfaction à l'égard du présent »³⁸. L'oblitération des « révolutions » reste tributaire à cette dynamique conflictuelle des mémoires du communisme / du socialisme réel, qui renvoie aux « visages » contradictoires de la nostalgie et de l'utopie.

« Refolutions », « renaissances », utopie(s) et nostalgie

L'un des éléments communs des imaginaires socioculturels et politiques (post)révolutionnaires est l'absence des visions utopiques progressistes et des personnages charismatiques. L'observation nous paraît importante, sachant que l'utopie constitue, à côté de la mélancolie, l'un des deux pôles de l'imaginaire nostalgique. Le pôle utopique confère à la nostalgie – qui, plus qu'une « quête de la sécurité ontologique dans le passé », peut être une modalité d'orientation prospective dans le contexte des « incertitudes du présent » – une « dimension positive », « associée au désir d'engagement dans une direction différente, à l'aspiration et à la critique [...] »³⁹. Comme l'observe S. N. Eisenstadt, à la différence des projets révolutionnaires « classiques », modelés par des « visions utopiques et eschatologiques », les programmes politiques et sociaux qui ont animé les révolutions de 1989 ont été inspirés par des visions pragmatiques, tout en excluant « les attentes eschatologiques à l'égard d'une nouvelle société », « la reconstruction charismatique du centre politique » et, implicitement,

³⁷ *Ibidem*, p. 538.

³⁸ Daniela Koleva, *Memory Archipelago of the Communist Past. Public Narratives and Personal Recollections*, Cham: Palgrave Macmillan 2022, p. 213.

³⁹ Michael Pickering; Emily Keightley, "The modalities of nostalgia" in *Current Sociology*, no. 54 (6), 2006, p. 921.

« l'idée de la création d'un ordre social et culturel complètement renouvelé » : « There is very little of such charismatization of the center or of politics in these East European revolutions, though some elements of such belief can be found. »⁴⁰

En identifiant dans les mobilisations de 1989 « une propension évidente vers le rejet des grands projets utopiques », Dragoș Petrescu les décrit comme des « révolutions postmodernes », dont l'enjeu principal aurait été la rupture avec le projet communiste échoué, par le truchement duquel on avait essayé de « résoudre une crise de la modernité tout en servant la cause de la liberté et de l'égalité »⁴¹. Éclatées sur le fond de l'érosion de la « base morale du communisme », délégitimé inclusivement aux yeux des élites politiques et bureaucratiques, auxquelles s'ajoutent les intellectuels en proie du « désespoir moral »⁴², et influencées par « l'affaiblissement de la vision politique utopique générale de la société et de la composante missionnaire-idéologique »⁴³, les révolutions « pacifiques » n'ont pas visé nécessairement un « nouveau commencement » : « ...violence, utopian dreams and class struggle were not on the agenda of a majority of the revolutionaries of 1989 and thus one may advance the idea that the revolutions of 1989 were the first revolutions of the postmodern age. »⁴⁴ En même temps, les évolutions postérieures au collapsus des régimes communistes ont créé les prémisses pour la réorientation des sociétés affectées par les changements de la transition dans une direction conservatrice. Les révolutions qui ont changé intégralement l'Europe, en perdant lentement, néanmoins, leur prestige, après plus de trois décennies marquées par des crises successives, ont acquis elles-mêmes cette dimension symbolique perçue par les chercheurs, sans égard à leurs positions idéologiques, comme étant

⁴⁰ S. N. Eisenstadt, "The Breakdown of Communist Regimes", in Vladimir Tismăneanu (ed.), *The Revolutions of 1989*, London: Routledge, 1999, p. 91.

⁴¹ Dragoș Petrescu, *Explaining the Romanian Revolution of 1989...*, *op. cit.*, p. 30, 34, 40.

⁴² Daniel Chirot, "What happened in Eastern Europe in 1989?", in Vladimir Tismăneanu (ed.), *op. cit.*, p. 35.

⁴³ S. N. Eisenstadt, *ibidem*, p. 98.

⁴⁴ Dragoș Petrescu, *Explaining the Romanian Revolution of 1989...*, *op. cit.*, p. 40.

étrangère à l'esprit révolutionnaire, tel que ce dernier s'est manifesté tout au long de l'histoire.

Le même « anti-utopisme » aurait modelé, selon Sorin Antohi, « le début paradoxal du postcommunisme est-européen », où la mise en œuvre d'un capitalisme transformé dans « le double négatif du communisme » n'a fait lieu, pour une période très courte, qu'aux utopies « hédonistes »⁴⁵. Si, en général, les révolutions ont été de véritables « fabriques des utopies », qui ont donné naissance à de nouvelles idées et structures de l'imaginaire, tout en éveillant des attentes et des espoirs⁴⁶, les mobilisations de la fin des années '80 n'ont pas été animées par de grands projets progressistes, mais par les « "petites" utopies » associées – en contraste avec les expériences socialistes récentes de la stagnation ou de l'austérité – à une « image idéalisée de l'Ouest »⁴⁷. Bien intégrée dans les imaginaires sociaux (ceux des élites, mais aussi ceux du prolétariat), dans ses versions socialistes des années '80, « l'utopie consumériste » occidentale⁴⁸ est responsable, en bonne mesure, pour les ainsi dit tendances « restauratrices » (dans le sens du retour aux traditions pré-communistes incorporées dans l'imaginaire occidentaliste) manifestées dans la sphère de la mémoire politique et culturelle à partir de la première décennie de la transition.

Selon l'opinion de Karol Soltan, qui voit les événements « dramatiques, radicaux » de 1989 comme étant « profondément anti-révolutionnaires », de sorte qu'on pourrait les considérer plutôt des « renaissances » (les vrais « moteurs de l'histoire »), cette dimension « restauratrice », associée à la culture de la Renaissance, ne peut pas être entièrement comprise dans

⁴⁵ Sorin Antohi, "Narratives Unbound: A Brief Introduction to Post-Communist Historical Studies", in Sorin Antohi; Balázs Trencsényi; Péter Apor (eds.), *Narratives Unbound. Historical Studies in Post-Communist Eastern Europe*, Budapest: Central European University Press, 2007, p. xi.

⁴⁶ Enzo Traverso, *Left-wing melancholia: Marxism, history and memory*, New York: Columbia University Press, 2016, p. 3.

⁴⁷ Dragoș Petrescu, *Explaining the Romanian Revolution of 1989...*, op. cit., p. 42.

⁴⁸ Maya Nadkarni; Olga Shevchenko, "The politics of nostalgia in the aftermath of socialism's collapse. A case for comparative analysis", in Olivia Angé; David Berliner (eds.), *Anthropology and nostalgia*, New York & Oxford: Berghahn Books, 2016, p. 68.

l'absence du recours à une distinction essentielle : celle entre « la restauration du passé » (idéalisé) et « la restauration de la *continuité* avec le passé » sans exclure la transformation⁴⁹.

La distinction est indispensable, surtout si l'on envisage les délimitations obligatoires à l'égard des mobilisations « guerrières » de la « nostalgie restauratrice », utilisée comme instrument de légitimation politique par toute une série d'acteurs dans le champ du populisme néo-nationaliste autoritaire⁵⁰. Dans le cas des actions civiques de 1989, stimulées par les idées de l'opposition anticommuniste de l'Europe Centrale, au sein de laquelle avait pris naissance « la formule politique » du « socialisme libéral conservateur » promue par Leszek Kolakowski (une construction qui a influencé inclusivement « la doctrine sociale catholique »), les efforts de restaurer le passé – tel qu'il a été avant la période communiste, avec les frontières, les systèmes politiques, les partis et [leurs] idéologies – ont été assez faibles [...]. Ce ne fut pas une restauration, mais une renaissance. Elle a été centrée sur le dévouement civique, et non pas sur la loyauté de[s] sujet[s].”⁵¹ Et encore :

Civic loyalty aims to improve its object as well as to protect and maintain its continuing identity. The loyalty of a subject is different: it expresses itself only in the protection of its object as it is. A subject attempts to maintain and restore the past *without change*. A citizen maintains or restores *continuity* with the past, allowing for change and even insisting on it. This contrast may not sound very substantial on paper, but it marks the difference between the democratic politics of civic societies and the fundamentalism that now feeds contemporary forms of destructive politics.⁵²

⁴⁹ Karol Soltan, “1989 as Rebirth”, in Sorin Antohi; Vladimir Tismăneanu (eds.), *op. cit.*, p. 30, 31.

⁵⁰ Svetlana Boym, *ibidem*, p. xvi, 58; cf. Alina Iorga, « Passés troublés, retro-utopies et mobilisations guerrières en Europe contemporaine » in *Studia Universitatis Babeş-Bolyai. Studia Europaea*, no. 2, 2022, pp. 155-181.

⁵¹ Karol Soltan, *ibidem*, p. 35, 31.

⁵² *Ibidem*, pp. 31-32.

La fin du « court XX^e siècle » reste liée à l'impact de l'activisme de l'ainsi dit « "société civile" alternative »⁵³ – en effet, « plutôt une conséquence qu'une cause primaire du moment 1989 »⁵⁴ – sur les systèmes communistes se trouvant au seuil de l'implosion. À la fin des années '80, les intellectuels « ont disséminé dans la sphère publique ce sentiment du désespoir moral [...] par leurs protestations occasionnelles et leurs commentaires voilés », en contribuant à la délégitimation du projet utopique communiste, dont l'échec sur le plan pratique était devenu évident : « ... once it was clear that the model was out of date, and its promise increasingly based on lies, its immorality became unbearable. »⁵⁵

Même si les manifestations de la dissidence ou de l'opposition (notamment) dans le champ intellectuel ne fournissent pas d'arguments suffisants pour l'identification d'une « société civile », leur rôle catalyseur, illustré par le cas « paradigmatique » polonais⁵⁶, dans l'initiation des « révolutions négociées » en Pologne et en Hongrie, engendrant « l'effet boule de neige » dans l'entier espace central- et est-européen⁵⁷, ne peut pas être mis en doute.

En laissant de côté la dynamique des idées démocratiques de 1989, il faut reconnaître que, dans le contexte des grandes crises économiques de la transition, marqué sur le plan culturel-politique par « la renationalisation de la mémoire »⁵⁸ et par la réactivation de la mémoire traumatique de la répression stalinienne (peu après la tragédie de la Place Tian'anmen), l'effervescence initiale a fait place, partout dans l'ancien bloc de l'Est, à un retour au passé : « Instead of projecting themselves into the future, these revolutions created societies obsessed by the past. »⁵⁹. Associé au rejet du

⁵³ Daniel Chirot, *ibidem*, p. 39.

⁵⁴ Stephen Kotkin; Jan T. Gross, *ibidem*, p. xiv.

⁵⁵ Daniel Chirot, *ibidem*, p. 35, 38.

⁵⁶ Stephen Kotkin; Jan T. Gross, *ibidem*, pp. 101-102.

⁵⁷ Dragoș Petrescu, *Explaining the Romanian Revolution of 1989...*, *op. cit.*, p. 47, 61-62.

⁵⁸ Georges Mink, "Between Reconciliation and the Reactivation of Past Conflicts in Europe: Rethinking Social Memory Paradigms" in *Czech Sociological Review*, no. 44 (3), 2008, p. 480.

⁵⁹ Enzo Traverso, *ibidem*, p. 4.

passé communiste, ce retour semble se situer sous le signe d'une « tension symbolique entre la retraditionalisation et un futur incertain », spécifique aux expériences « de seuil »⁶⁰. De toute façon, dans l'absence des « acteurs charismatiques, des recettes eschatologiques ou des intentions téléologiques », les révolutions de 1989 n'ont pas engendré d'horizons d'attente favorables à une « nouvelle utopie du progrès » : « ...the overall feeling was of a conservative 'return to normality'. »⁶¹ On pourrait avancer l'hypothèse qu'une certaine contribution à la configuration de cet horizon conservateur l'ait eue l'« anti-politique morale » soutenue par les anciens dissidents, devenus dans les années '90 des acteurs de premier plan des scènes politiques nationales. Après une courte période où *Solidarność*, *perestroïka*, *glasnost* et les révolutions pacifiques ont incorporé « les significations émancipatrices de la démocratie, fondées sur des tentatives de reconstruction de la vie publique qui ont duré des décennies » (et où l'« anti-politique » s'est intégrée d'une manière naturelle), une fois déclenchées les transformations radicales des premières années de la transition, il est devenu évident que ces projections ne pouvaient pas être corrélées avec les structures institutionnelles nécessaires à un gouvernement démocratique effectif : « It has been a central claim of the literature on democratic transitions that anti-politics or 'living in truth' are dispositions that are not adapted to institutionalising a new political order or to conducting public policy. »⁶² Si elle s'est avérée inadéquate par rapport au contexte transitionnel et qu'elle soit, en général, « insuffisante », en tant que modèle de la politique pratique, pour une société complexe, l'anti-politique matérialisée dans les positionnements de György Konrád, Václav Havel ou Lech Walesa a été convergente, jusqu'à un certain point, avec les idéaux libéraux⁶³. En meme

⁶⁰ Harald Wydra, *Communism and the Emergence of Democracy*, *op. cit.*, p. 190.

⁶¹ *Ibidem*; cf. Dragoș Petrescu, *Explaining the Romanian Revolution of 1989...*, *op. cit.*, pp. 29-30.

⁶² Harald Wydra, *Communism and the Emergence of Democracy*, *op. cit.*, p. 204, 205, 216.

⁶³ Dans les termes de Jeffrey C. Isaac, « [w]hile liberal ideals tend to emphasize the importance of protecting individuals from extra-individual – typically political – forces, antipolitical politics involves a more Arendtian view of individuals as inhabiting a common world that in complex ways imposes on them certain ethical responsibilities. [...] »

temps, cette vision anti-politique fournissait une alternative équilibrée, sur le terrain culturel, du point de vue de la gestion des conflits visant le passé récent, amplifiés sur le fond des instrumentalisation, parfois controversées, de la justice de transition et des distorsions générées par les « révélations de la presse sensationnaliste » : « These waves of controversy have also been criticized for undermining one of the very objectives of transitional justice: to rebuild trust in society and the new democratic system. »⁶⁴ Tout en restant proches des valeurs et des impératifs éthico-politiques du libéralisme, sans être entièrement libéraux, les principes de l'« anti-politique » et les formes d'engagement civique dans lesquelles ils se sont concrétisés avant et après 1989, constituent un héritage précieux des manifestations démocratiques des années '80-'90. Malheureusement, juste à partir de la période de transition, l'anti-politique morale est devenue l'objet des appropriations abusives sur le terrain populiste, qui expliquent, elles aussi, dans une certaine mesure, le tournant conservateur des jeunes démocraties libérales.

Dès la première moitié des années '90, le mythe de Solidarność s'était transformé, avec les mots d'Adam Michnik, dans une « caricature », et la nostalgie postsocialiste était déjà présente, nourrie par les crises économiques, dans l'entier bloc de l'Est. Dans la même période, l'anti-politique avait déjà montré ses faiblesses, comme l'atteste l'échec des anciens dissidents dans la gestion des provocations surgies tant dans le champ anticommuniste, que dans celui animé par des tendances contraires.

En 1993, Michnik, lui-même l'un des dissidents les plus proéminents à l'Est, réfléchissait en termes nostalgiques-utopiques, dans un essai sur la « restauration de velours », à un futur devenu incertain peu après l'*annus*

The practice of antipolitical politics under the conditions of postcommunism has great risks, for it is an unsettling politics, and the conditions of postcommunism seem to demand settlement and order; and it is an ethically exacting politics at a time when most people seem to want normality. » (“The Meanings of 1989”, in Vladimir Tismăneanu (ed.), *op. cit.*, p. 130, 140)

⁶⁴ Vello Pettai; Eva-Clarita Pettai, “Transitional Justice and Memory”, in Sharon L. Wolchik; Jane Leftwich Curry (eds.), *Central and East European Politics: From Communism to Democracy*, Lanham, MD: Rowman and Littlefield, 2018, p. 153.

mirabilis, tout en évoquant ces figures politiques « distinguées », appartenant soit à l'opposition ex-communiste, soit à l'Église, soit au champ postcommuniste, des hommes « qui avaient été jadis divisés », comme le sont encore aujourd'hui, mais qui « partagent néanmoins une certaine perspective sur la réalité », soit le regard vers le futur : « This project is free of the utopianism that has usually accompanied great turning points. Yet this very project has been the utopian dream of several generations of Poles. »⁶⁵ Imprégné par la nostalgie pour l'époque glorieuse de *Solidarność*, que Bronisław Geremek avait décrite comme une « utopie de la société civile »⁶⁶, l'essai de Michnik dessine l'image d'une « éclipse des utopies »⁶⁷ qui transcende, en effet, le contexte polonais de la postérité de l'activisme civique déployé dans les années '70–'80 par la seule « contre-élite », formée d'intellectuels, clercs et travailleurs, du bloc socialiste.

Après la fin brusque du communisme, on est arrivé, de fait, sur le fond de la « dissolution des symboles de la démocratie » et des désillusions générées par l'inadéquation des nouvelles structures politico-économiques aux réalités nées sur les ruines du socialisme réel, à l'« oblitération rapide » du moment 1989 : « In many ways, the very events of 1989 have entered into the no-man's land of mythical pasts. »⁶⁸ Ces évolutions ont placé le postcommunisme « sur des sables du moins tout aussi mouvants que ceux qui avaient servi pour fondation à l'édifice de l'après-guerre »⁶⁹.

Récemment affranchie du poids d'une utopie « institutionnalisée »⁷⁰ qui, coulée dans les moules soviétiques, a eu une trajectoire pratique tout à

⁶⁵ Adam Michnik, "The Velvet Restoration", in Vladimir Tismăneanu (ed.), *op. cit.*, p. 245.

⁶⁶ Stephen Kotkin; Jan T. Gross, *ibidem*, p. 9.

⁶⁷ Enzo Traverso, *ibidem*, p. 5.

⁶⁸ Harald Wydra, *Communism and the Emergence of Democracy*, *op. cit.*, p. 210.

⁶⁹ *Ibidem*.

⁷⁰ Dans les termes de Harald Wydra, « [t]he institutionalisation of utopia concerned not only material capacity of monopolising the state and economic institutions but also the control of consciousness, language, and identity. » ("The Power of Second Reality: Communist Myth and Representations of Democracy", in Alexander Wöll; Harald Wydra (eds.), *Democracy and Myth in Russia and Eastern Europe*, London: Routledge, 2008, p. 66, 67)

fait différent⁷¹ par rapport à celle conservée dans l'imaginaire de la gauche occidentale, la « nouvelle Europe » a contemplé son passé récent de manières divergentes. Cela devient évident si l'on pense aux avatars postcommunistes de l'utopie politique, configurés sous l'influence de plusieurs facteurs: les parcours des communismes nationaux, les expériences formatives des générations hétérogènes, liées aux « espaces problématiques » différents, les spécificités de classe, la dynamique des mémoires sociales par rapport aux régimes officiels, la « fragmentation » des significations attribuées aux « signifiants mnémoniques », caractéristique des expériences « de seuil »⁷² etc.

Dans certains cas, le passé communiste a été à peu près occulté au niveau de l'imaginaire politique, ce qui n'a fait qu'aggraver la confusion collective, comme l'observait, dès les premières années '90, Tony Judt : « Where the promise of the future once helped to justify political and social programs and languages, the past, however distorted, is all that remains. »⁷³ Judt avait raison d'attirer l'attention sur les implications identitaires de l'oblitération du passé récent dans le contexte de la crise profonde de l'imaginaire collectif affectant les jeunes démocraties menacées par le schisme et l'anomie⁷⁴.

À ce point, il nous semble indispensable le rappel des « stratégies de gestion » de l'héritage communiste, analysées, entre autres, par le sociologue slovène Mitja Velikonja : « *l'anti-nostalgie* » (reflétant une image presque entièrement négative du passé récent), *l'amnésie* (associée au silence vis-à-vis du même passé, devenu « presque chimérique »), le « *révisionnisme historique* » et, enfin, la *nostalgie* (« une glorification non critique des temps

⁷¹ Paul Ricoeur, « L'idéologie et l'utopie: deux expressions de l'imaginaire social » in *Autres Temps. Les cahiers du christianisme social*, no. 2, 1984, p. 62.

⁷² Harald Wydra, "Generations of Memory: Elements of a Conceptual Framework" in *Comparative Studies in Society and History*, no. 60 (1), 2018, p. 6-7, 16.

⁷³ Tony Judt, "Nineteen Eighty-Nine: The End of which European Era?", in Vladimir Tismăneanu (ed.), *op. cit.*, p. 167.

⁷⁴ William Outhwaite; Larry Ray, *Social Theory and Postcommunism*, Blackwell Publishing, 2005, p. 44-45, 56.

jadis, sans égard aux réalités vécues »)⁷⁵. En investiguant la « *nostalgie rouge* » surtout comme un « phénomène émotionnel » collectif, attaché à une dynamique particulière de la mémoire communicative, Velikonja expose en même temps, par le biais de cette typologie, des perspectives, des attitudes et des thèmes instrumentalisés, dans les années '90, dans les jeux de la mémoire politique et culturelle, significatifs quant aux clivages et à la crise de l'imaginaire social, interconnectée avec la crise des utopies progressistes. Le clivage le plus grave (et le plus riche en effets à long terme) semble être celui creusé entre les élites conservatrices anticommunistes et l'ancien prolétariat, profondément affecté par les épreuves de la transition. Du point de vue de la dynamique de l'imaginaire socioculturel, ce clivage reflète aussi, sur le terrain des « chocs » survenus entre les politiques anti-nostalgiques et les représentations collectives partagées par les groupes défavorisés, un conflit des utopies. L'« utopie rétrospective » aura, dans ces conditions, des « visages » différents à l'intérieur des « communautés éthiques » hétérogènes⁷⁶. Dans le cas du segment respectif des élites (sauf les anciens dissidents se trouvant à la recherche d'un équilibre entre l'horizon des expériences transitionnelles et celui des attentes corrélées à l'*habitus* social formé durant le socialisme réel), parmi lesquelles il y avait des victimes du système répressif stalinien et leurs descendants, soit les passeurs d'une (post)mémoire traumatique, l'utopie reste, certes, une composante de la nostalgie pour l'époque pré-communiste. Par contraste, les acteurs de l'ancien prolétariat récupèrent à travers l'imagination nostalgique un passé socialiste (idéalisé) de la relative prospérité et de la stabilité : « Nostalgia became a defense mechanism against the accelerated rhythm of change and the economic shock therapy. »⁷⁷ C'est un renversement radical de l'« utopie consumériste » occidentale projetée avant 1989, dont la crise

⁷⁵ Mitja Velikonja, *ibidem*, p. 537.

⁷⁶ Avishai Margalit, *The ethics of memory*, Cambridge MA & London: Harvard University Press, 2004, p. 146.

⁷⁷ Svetlana Boym, *ibidem*, p. 64.

entraîne le transfert de ses attributs idéaux sur la condition du socialisme réel :

The characteristics of this utopia, however, were markedly socialist in that this abundance was fantasized as available to everyone; today's frequent indictments of the social injustices of the 'abundance of the few' recall the allure of this fantasy and the disappointment associated with its failure. As a result, formerly disparaged items of socialist mass production have acquired the authenticity that Western products are now perceived to lack. They are now embraced as vehicles of the once-utopian dreams and desires for the idealized West, and as silent witnesses of an era in which consumer abundance was imagined as universally available.⁷⁸

Dans les conditions de la fragilisation du pôle utopique progressiste, caractérisé par l'orientation prospective et par la mobilisation des émotions collectives dans le sens de l'engagement social, la nostalgie postsocialiste incorpore « la mélancolie du réel »⁷⁹ associée au désenchantement politique.

Il faut souligner, cependant, que les représentations nostalgiques reflétées dans les sondages des années '90 et du début des années 2000 (auxquels viennent s'ajouter ceux postérieurs à la Grande Récession), n'impliquent que rarement le désir de restaurer « l'ancien système communiste en tant que tel », en restant « une expression de l'insatisfaction liée aux conditions socio-économiques » et à l'inégalité sociale du présent⁸⁰ : « Even the most diehard romanticists of the bad old days before 1989 tend to pine for their former socialist societies, not their states [...]. »⁸¹ Ce sont des représentations nourries par les expériences individuelles, qui reflètent une forme de nostalgie « existentielle », « non instrumentale » et « démunie de la distanciation ironique » : « It is the primal, non-mediated, life-world nostalgia grounded in personal experience. [...] In this yearning for the past,

⁷⁸ Maya Nadkarni; Olga Shevchenko, *ibidem*, p. 68.

⁷⁹ Patrick Michel (dir.), *Europe Centrale, la mélancolie du réel*, Paris : CERi, Sciences Po – Autrement, 2004.

⁸⁰ Vello Pettai; Eva-Clarita Pettai, *ibidem*, p. 163.

⁸¹ Paul Betts, *ibidem*, p. 274; cf. Mitja Velikonja, *ibidem*, pp. 544-545.

socialism exists not as a political system, but through its everyday aspects [...]. »⁸²

En ce qui concerne l'utopie conservatrice des élites anticomunistes, elle reste tributaire tant aux expériences (post)mémorielles partagées dans les communautés des victimes du système répressif, qu'au contexte international marqué par la compétition des deux paradigmes traumatiques de l'Europe, contemporaine avec le remodelage, sur le terrain néo-nationaliste, des cadres de la mémoire politique. Les processus en cause sont liés à l'accroissement des tensions géopolitiques après la désintégration de l'URSS, la « renationalisation de la politique » à l'Est étant une conséquence de l'« anti-impérialisme » spécifique au moment 1989⁸³. Les significations de ce dernier constituent, sans doute, un « work in progress », *l'annus mirabilis* représentant seulement « un premier moment d'une transformation populaire antiautoritaire qui continue de solliciter l'engagement et le renouveau », surtout à la lumière des événements récents, à même de mettre en évidence « combien vulnérable et réversible est devenu son héritage [multidirectionnel] »⁸⁴. Au-delà des contextes nationaux, l'estompage des souvenirs des « révolutions » et la crise de l'imaginaire progressiste après 1989 / 1991 ne pourraient pas être compris dans l'absence du renvoi au paysage (géo)politique susmentionné, sur les « cartes » duquel le conflit des « utopies rétrospectives » reflète, jusqu'à un certain point, le « choc » des blocs de la mémoire.

En guise de conclusions

Transformées dans un « élément-clef de la polarisation politique et culturelle » dans la « nouvelle Europe », les narrations concurrentes concernant les révolutions de 1989 « ont déjà leur propre histoire »⁸⁵.

⁸² Daniela Koleva, *ibidem*, p. 229, 231.

⁸³ Paul Betts, *ibidem*, p. 301.

⁸⁴ *Ibidem*, p. 303.

⁸⁵ Ferenc Laczó; Joanna Wawrzyniak, *ibidem*, p. 431.

Oblitérées, au niveau de la mémoire sociale, par les imageries nostalgiques, elles en sont venues à signifier soit « la fin des “beaux jours de jadis”, ceux d’une modeste sécurité économique », soit des « opportunités manquées », voire « la plus grande catastrophe du XX^e siècle »⁸⁶. Confrontée aux expériences traumatiques récentes, l’Europe (encore) divisée bascule entre la mélancolie incorporée dans la nostalgie restauratrice et l’espoir associé à l’utopie progressiste, dont les germes sont à trouver, dans des formes latentes, dans la nostalgie réflexive⁸⁷. Quant aux utopies régressives intégrées dans les narrations nostalgiques-restauratrices, elles peuvent constituer, du point de vue affectif et symbolique, un espace privilégié des conflits entre les paradigmes mémoriels antagonistes. En incorporant la mémoire traumatique et, avec ses spectres, une forme destructive de la mélancolie, ces narrations sont instrumentalisées à présent dans les discours populistes-extrémistes qui confisquent, sur le fond des émotions collectives mobilisées, la dimension morale du libéralisme. Réactivée, par le truchement des jeux politiques de la mémoire, dans des conditions de déséquilibre et d’incertitude, cette nostalgie « paralysante »⁸⁸, associée bien des fois aux régimes mnémoniques « fracturés », parvient à « légitimer la violence expiatoire »⁸⁹, dont les conséquences tragiques dans les cas des guerres de l’ex-Yougoslavie et de celui mené aujourd’hui en Ukraine n’ont plus besoin de descriptions détaillées. Dans le contexte des épreuves contemporaines, la reconsidération, dans une perspective intégratrice, des passés douloureux de l’Est nous semble vitale. Il en va de même pour le « rappel de l’espoir », tout en évitant le glissement vers l’« optimisme évasionniste » et la reconstruction des grandes méta-narrations (pseudo)progressistes⁹⁰, incapables, comme on l’a pu voir, de prévenir le collapsus des communismes d’État et d’aucune façon d’en dérober (ou

⁸⁶ Wolfgang Mueller, *ibidem*, p. 30.

⁸⁷ Svetlana Boym, *ibidem*, p. xvi.

⁸⁸ Ann Rigney, “Remembering Hope: Transnational activism beyond the traumatic” in *Memory Studies*, no. 11 (3), 2018, p. 370.

⁸⁹ William Outhwaite; Larry Ray, *ibidem*, p. 196.

⁹⁰ Ann Rigney, *ibidem*, p. 370.

d'en refréner) les dérapages totalitaires. Au-delà de l'engagement éthique à l'égard des acteurs des « reolutions » et des générations futures, qui ne devraient pas permettre leur occultation sous « la voile de l'ambiguïté morale »⁹¹, la remémoration des espoirs qui ont soutenu l'activisme civique démocratique dans l'*annus mirabilis* semble aujourd'hui plus nécessaire qu'elle ne l'était il y a plus de trente années.

Bibliographie sélective:

1. Antohi, Sorin (2000), "Habits of the Mind: Europe's Post-1989 Symbolic Geographies", in Antohi, Sorin; Tismăneanu, Vladimir (eds.), *Between Past and Future. The Revolutions of 1989 and Their Aftermath*, Budapest: Central European University Press, 61-77
2. Antohi, Sorin (2007), "Narratives Unbound: A Brief Introduction to Post-Communist Historical Studies", in Antohi, Sorin; Trencsényi, Balázs; Apor, Péter (eds.), *Narratives Unbound. Historical Studies in Post-Communist Eastern Europe*, Budapest: Central European University Press, ix-xxiii
3. Arendt, Hannah (1973), *The Origins of Totalitarianism*. New edition with added prefaces, San Diego, New York, and London: Harcourt Brace & Company
4. Ash, Timothy Garton (2000), "Conclusions", in Antohi, Sorin; Tismăneanu, Vladimir (eds.), *Between Past and Future. The Revolutions of 1989 and Their Aftermath*, Budapest: Central European University Press, 395-402
5. Assmann, Aleida; Shortt, Linda (2012), "Memory and Political Change: Introduction", in Assmann, Aleida; Shortt, Linda (eds.), *Memory and Political Change*, Basingstoke: Palgrave Macmillan, 1-14

⁹¹ Tony Judt, *Postwar. A History of Europe since 1945*, London: William Heinemann, 2005, p. 697.

6. Bernhard, Michael; Kubik, Jan (2014), "Introduction", in Bernhard, Michael; Kubik, Jan (eds.), *Twenty Years after Communism. The Politics of Memory and Commemoration*, New York: Oxford University Press, 1-6
7. Betts, Paul (2019), "1989 at thirty: a recast legacy" in *Past & Present*, no. 244 (1): 271–305
8. Boym, Svetlana (2001), *The Future of Nostalgia*, New York: Basic Books
9. Chirot, Daniel (1999 [1991]), "What happened in Eastern Europe in 1989?", in Tismăneanu, Vladimir (ed.), *The Revolutions of 1989*, London: Routledge, 19-49
10. Dobry, Michel (2000), « Les voies incertaines de la transitologie : choix stratégiques, séquences historiques, bifurcations et processus de path dependence » in *Revue française de science politique*, no. 4-5: 585-614
11. Eisenstadt, S. N. (1999 [1992]), "The Breakdown of Communist Regimes", in Tismăneanu, Vladimir (ed.), *The Revolutions of 1989*, London: Routledge, 87-104
12. Giordano, Christian (2011), "Mythologies of Postsocialism: The Legends of Revolution and Transition Twenty Years after the Fall of the Berlin Wall", in Hayoz, Nicolas; Jesień, Leszek; Koleva, Daniela (eds.), *20 years after the collapse of communism: expectations, achievements and disillusion of 1989*, Bern & New York: Peter Lang, 273-292
13. Heurtaux, Jérôme; Pellen, Cédric (2009), « Introduction », in Heurtaux, Jérôme; Pellen, Cédric (éds.), *1989 à l'Est de l'Europe. Une mémoire controversée*, Paris: Éditions de l'Aube, 5-20
14. Iorga, Alina (2022), « Passés troublés, retro-utopies et mobilisations guerrières en Europe contemporaine » in *Studia Universitatis Babe-Bolyai. Studia Europaea*, no. 2: 155-181

15. Isaac, Jeffrey C. (1999 [1996]), "The Meanings of 1989", in Tismăneanu, Vladimir (ed.), *The Revolutions of 1989*, London: Routledge, 121-159
16. Judt, Tony (1999 [1994]), "Nineteen Eighty-Nine: The End of which European Era?", in Tismăneanu, Vladimir (ed.), *The Revolutions of 1989*, London: Routledge, 161-175
17. Judt, Tony (2004 [2002]), "The past is another country: myth and memory in post-war Europe", in Müller, Jan-Werner (ed.), *Memory and Power in Post-War Europe: Studies in the Presence of the Past*, Cambridge: Cambridge University Press, 157-183
18. Judt, Tony (2005), *Postwar. A History of Europe since 1945*, London: William Heinemann
19. Koleva, Daniela (2022), *Memory Archipelago of the Communist Past. Public Narratives and Personal Recollections*, Cham: Palgrave Macmillan
20. Kotkin, Stephen; Gross, Jan T. (with a contribution by) (2009), *Uncivil society: 1989 and the implosion of the communist establishment*, New York: The Modern Library
21. Kovács, Éva (2018), "Limits of Universalization: The European Memory Sites of Genocide" in *Journal of Genocide Research*, no. 20 (4): 490-509
22. Laczó, Ferenc; Wawrzyniak, Joanna (2017), "Memories of 1989 in Europe between Hope, Dismay, and Neglect" in *East European Politics and Societies and Cultures*, no. 31 (3): 431-438
23. Margalit, Avishai (2004 [2002]), *The ethics of memory*, Cambridge MA & London: Harvard University Press
24. Michel, Patrick (dir.) (2004), *Europe Centrale, la mélancolie du réel*, Paris : CERI, Sciences Po – Autrement
25. Michnik, Adam (1999 [1993]), "The Velvet Restoration", in Tismăneanu, Vladimir (ed.), *The Revolutions of 1989*, London: Routledge, 239-243

26. Mink, Georges (2008), "Between Reconciliation and the Reactivation of Past Conflicts in Europe: Rethinking Social Memory Paradigms" in *Sociologický časopis / Czech Sociological Review*, no. 44 (3): 469-490
27. Mişcoiu, Sergiu (2011), *Au pouvoir par le 'Peuple'. Le populisme saisi par la théorie du discours*, Paris: L'Harmattan
28. Morgan, Kevin (2010), "Neither Help nor Pardon? Communist Pasts in Western Europe", in Pakier, Małgorzata; Stråth, Bo (eds.), *A European Memory? Contested Histories and Politics of Remembrance*, New York and Oxford: Berghahn Books, 260-272
29. Mueller, Wolfgang (2015), "The Revolutions of 1989: An Introduction", in Mueller, Wolfgang; Gehler, Michael; Suppan, Arnold (eds.), *The Revolutions of 1989: A Handbook*, Wien: Verlag der Österreichische Akademie der Wissenschaften, 3-30
30. Nadkarni, Maya; Shevchenko, Olga (2016), "The politics of nostalgia in the aftermath of socialism's collapse. A case for comparative analysis", in Angé, Olivia; Berliner, David (eds.), *Anthropology and nostalgia*, New York & Oxford: Berghahn Books, 61-95
31. Olick, Jeffrey K. (2007), *The Politics of Regret: On Collective Memory and Historical Responsibility*, New York and London: Routledge
32. Outhwaite, William; Ray, Larry (2005), *Social Theory and Postcommunism*, Blackwell Publishing
33. Pearce, Susan C. (2011), "Delete, Restart, or Rewind? Post-1989 Public Memory Work in East-Central Europe" in *Sociology Compass*, no. 5 (4): 256-272
34. Pettai, Vello; Pettai, Eva-Clarita (2018), "Transitional Justice and Memory", in Wolchik, Sharon L.; Curry, Jane Leftwich (eds.), *Central and East European Politics: From Communism to Democracy*, Lanham, MD: Rowman and Littlefield, 145-170
35. Petrescu, Dragoş (2010), *Explaining the Romanian Revolution of 1989: culture, structure and contingency*, Bucureşti: Editura Enciclopedică

36. Petrescu, Dragoș (2014), *Entangled Revolutions. The Breakdown of the Communist Regimes in East-Central Europe*, București: Editura Enciclopedică
37. Pickering, Michael; Keightley, Emily (2006), "The modalities of nostalgia" in *Current Sociology*, no. 54 (6): 919–941
38. Ricœur, Paul (1984), « L'idéologie et l'utopie: deux expressions de l'imaginaire social » in *Autres Temps. Les cahiers du christianisme social*, no. 2: 53-64
39. Rigney, Ann (2018), "Remembering Hope: Transnational activism beyond the traumatic" in *Memory Studies*, no. 11 (3): 368-380
40. Sierp, Aline (2017), "1939 versus 1989 – A Missed Opportunity to Create a European Lieu de Mémoire?" in *East European Politics and Societies and Cultures*, no. 31 (3): 439-455
41. Soltan, Karol (2000), "1989 as Rebirth", in Antohi, Sorin; Tismăneanu, Vladimir (eds.), *Between Past and Future. The Revolutions of 1989 and Their Aftermath*, Budapest: Central European University Press, 25-38
42. Sztompka, Piotr (2004), "The Trauma of Social Change: A Case of Postcommunist Societies", in Alexander, Jeffrey C.; Eyerman, Ron; Giesen, Bernhard; Smelser, Neil J.; Sztompka, Piotr, *Cultural Trauma and Collective Identity*, Berkeley, Los Angeles, London: University of California Press, 155-195
43. Todorova, Maria (2014), "Introduction. Similar Trajectories, Different Memories", in Todorova, Maria; Dimou, Augusta; Troebst, Stefan (eds.), *Remembering communism: private and public recollections of lived experience in Southeast Europe*, Budapest: Central European University Press, 1-25
44. Traverso, Enzo (2016), *Left-wing melancholia: Marxism, history and memory*, New York: Columbia University Press
45. Velikonja, Mitja (2009), "Lost in transition: Nostalgia for socialism in post-socialist countries" in *East European Politics and Societies: and Cultures*, no. 23 (4): 535–551

-
46. Wydra, Harald (2007), *Communism and the Emergence of Democracy*, Cambridge: Cambridge University Press
 47. Wydra, Harald (2008), "The Power of Second Reality: Communist Myth and Representations of Democracy", in Wöll, Alexander; Wydra, Harald (eds.), *Democracy and Myth in Russia and Eastern Europe*, London: Routledge, 60-76
 48. Wydra, Harald (2018), "Generations of Memory: Elements of a Conceptual Framework" in *Comparative Studies in Society and History*, no. 60 (1): 5-34.

L'IMPORTATION CONSTITUTIONNELLE ET LA MODERNISATION
POLITIQUE DE L'ÉTAT ROUMAIN

THE CONSTITUTIONAL IMPORTATION AND THE POLITICAL
MODERNIZATION OF THE ROMANIAN STATE

Claudia-Elena Crăciun-Chivereanu*

DOI: 10.24193/subbeuropaea.2023.1.08

Published Online: 2023-06-30

Published Print: 2023-06-30

Abstract

This article has as its starting point the genesis of Romanian constitutionalism. Developed according to the Belgian model, the Constitution of 1866 allowed the birth of a democratic system of government and consolidated the autonomy of Romania, in the context where, after the abdication of Prince Alexandru Ioan Cuza, there was an inherent need for governmental stability. However, the decision to adopt a prestigious constitutional model was guided by the idea of international legitimacy. The predominantly liberal character of the Belgian Constitution of 1831 influenced the process of drafting fundamental laws in several European states, not only in Romania (Greece, Italy, Prussia, etc.). The constitutional import process is inevitable, but extremely difficult and rarely impossible. The inevitability of this

* Claudia-Elena Crăciun-Chivereanu est doctorante à la Faculté des sciences politiques de l'Université de Bucarest.

Contact : craciun-chivereanu.claudia-elena@fspub.unibuc.ro.

©2023 STUDIA UBB. EUROPAEA. Published by Babeş-Bolyai University.



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License.

process stems from the fact that overarching constitutional ideas and mechanisms are generally limited. This type of transfer occurs when constituent assemblies face a particular problem and choose to focus on already functioning constitutions.

Keywords: constitutional import; the Belgian Constitution of 1831; the Romanian Constitution of 1866; foreign prince; modernization and political independence; modern liberal constitutionalism.

Introduction

Inspirée du monde occidental, la Constitution de 1866 avait, à part le devoir d'enregistrer les règles juridiques fondamentales pour l'organisation et le fonctionnement de l'État, un rôle pédagogique, celui de corriger la volonté nationale et la tendance des membres de l'élite politique à se concentrer uniquement sur la possession du pouvoir absolu à l'intérieur de l'État. Les réminiscences de l'importation constitutionnelle ne se sont pas limitées à la période immédiatement successive à la mise en place de la monarchie constitutionnelle roumaine, mais se font encore sentir aujourd'hui à travers les relations politico-diplomatiques avancées et les relations de coopération entre les deux pays.

Les hypothèses de la présente étude sont configurées à partir des idées suivantes : le fait d'amener un prince étranger sur le trône du pays était la solution la plus viable pour assurer la stabilité politique et la légitimité internationale de la Roumanie ; la nécessité, l'urgence et le prestige ont conduit au choix direct du modèle belge comme fondement du développement constitutionnel roumain. Ainsi, cette étude se concentre sur les thèmes suivants : l'évolution et les éléments déterminants du constitutionnalisme libéral moderne ; la phénoménologie de l'importation constitutionnelle ; le contexte de la modernisation politique roumaine ; le modèle belge - fondement du développement constitutionnel de la Roumanie.

La méthodologie de recherche est assez complexe et repose sur l'examen rigoureux et critique des certaines sources primaires (documents d'archives, mémoires, monographies, articles de presse historique, traités,

encyclopédies politiques, biographies politiques, correspondances) et secondaires (ouvrages bibliographiques de référence pour le domaine étudié). La méthode de travail est dynamique, prenant en compte les débats complexes qui existent au niveau des directions disciplinaires. L'une de ces méthodes est l'histoire conceptuelle, caractérisée par la définition du concept et de ses projections. Le concept est un véhicule qui apporte des significations diverses, sans avoir de la vie en soi-même, mais seulement une correspondance directe avec le temps. À son tour, le temps joue un rôle important dans le processus d'évaluer l'évolution des concepts qui se forment quelle que soit la zone d'origine. La méthode des transferts culturels (transnationaux) tient compte de la circulation des idées d'un auteur à l'autre et de la manière dont elles laissent des traces dans l'évolution de la pensée politique, pénétrant l'imaginaire local. La modernité n'a pas réussi à intérioriser le Siècle des Lumières en tant que valeur politique, mais seulement à le traduire en textes constitutionnels.

L'idée d'encadrer ce projet dans la typologie des recherches, qui ont pour champ d'étude le droit comparé, résulte de l'analyse effectuée sur la notion d'importation constitutionnelle et son application concrète.

L'idée d'établir des liens entre des histoires différentes est très ancienne. Comparer c'est résoudre une contradiction fondamentale entre synchronie (état de fait) et diachronie (évolution). Au sens le plus restreint, le comparativisme est une attitude épistémologique caractéristique au XIX^{ème} siècle, qui se radicalise à fur et à mesure que la philologie se développe en anthropologie, parce que, comme le soulignait Michel Espagne, depuis les années 1880, « le comparativisme est devenu une règle du travail historique ». De plus, il a soutenu l'idée que le comparativisme « implique une perspective constructiviste sur la réalité. Pour le comparativisme, il est nécessaire de retirer les ensembles discrets de la continuité de la réalité pour les opposer, les juxtaposer ou les différencier ». Cela résume le mieux le rôle de ce processus, celui d'équilibrer deux ou plusieurs phénomènes pour déterminer les similitudes et les différences entre eux. Cependant, la légitimité d'une comparaison dépend de la

définition la plus claire possible du problème choisi et de ses valeurs explicatives, parce que si la base de comparaison est spécifique et limitée, le résultat sera précis.

Le terme « histoire partagée » exprime la nécessité d'un transfert culturel. Les concepts utilisés dans une étude transnationale « n'ont pas une généalogie exclusive reliée à une seule aire linguistique » et leur signification s'enrichit après un processus d'adaptation linguistique. De là, on peut déduire l'idée que les constellations nationales sont les résultats d'une hybridation passée, processus inévitable dans le cas d'un transfert culturel. De plus, leur développement est garanti par les sciences humaines (art, littérature, anthropologie, etc.), qui prennent en compte les moments clés de l'histoire d'une identité nationale pour la particulariser.

Suivant cette trajectoire, l'étude des transferts culturels vise à saisir les aspects techniques et pratiques de la vie culturelle « pour représenter ces structures de mémoire qui déterminent l'identité d'un groupe social et national ». Cependant, au niveau de ce processus, il faut y avoir aussi un point d'équilibre, à savoir la médiation, pour qu'il n'y ait pas la tendance de marginaliser une société au regard du prestige dont jouit l'autre, d'autant plus que l'étude des relations transnationales est apparue comme une critique face à la comparaison simple entre deux phénomènes.

La théorie du synchronisme culturel et de la convergence artificielle sera davantage utilisée pour décrire les origines et les instruments qui ont assuré la genèse du constitutionnalisme roumain moderne.

L'identification des acteurs de la transplantation constitutionnelle est essentielle pour pouvoir saisir exactement l'ouverture et la réceptivité d'une certaine catégorie sociale face aux idées de l'Occident.

La théorie de la fausse interprétation productive (a history of productive misreading) s'applique dans le cas d'un processus systématique de reprise et de reformulation des écrits d'un certain pays dans la langue locale. Au niveau de la recherche menée, cette théorie peut être appliquée pour identifier le degré d'originalité de la Constitution de 1866 par rapport

à son modèle, étant donné l'hypothèse que le texte de la Constitution belge a été traduit presque fidèlement en roumain.

L'histoire des événements se trouve à la base de l'histoire politique, où l'accent est mis sur la société et non sur les acteurs politiques. Cette méthode peut être utile du point de vue méthodologique à la présente recherche en traitant en ordre chronologique les principaux événements de la voie constitutionnelle de la Roumanie et jusqu'à sa proclamation en tant que royaume. Par conséquent, le champ de recherche devient un champ multidisciplinaire, comprenant des notions et des phénomènes traités du point de vue de la science politique, du droit comparé, de l'anthropologie, de l'histoire et de la sociologie politique, le sujet étant défini à partir de l'objet de la recherche (la genèse du constitutionnalisme roumain moderne de nature libérale) et de la méthode de recherche utilisée (la recherche qualitative).

Les éléments déterminants du constitutionnalisme libéral moderne

Le constitutionnalisme moderne suppose « un ensemble de concepts formels, juridiques et politiques, qui ont été développés en Europe occidentale au cours du Siècle des Lumières », notamment: « la division et la limitation du pouvoir gouvernemental, la reconnaissance et la protection de certains droits individuels, la protection de la propriété privée et la notion de gouvernement représentatif ou démocratique ».

Selon Andras Sajó, le constitutionnalisme est « un ensemble de principes institutionnels, de manières et d'arrangements, traditionnellement utilisés pour limiter le pouvoir du gouvernement », afin de préserver la paix et l'ordre public. Le constitutionnalisme offre des institutions capables d'empêcher toute inclinaison despotique du régime et il ne peut pas exister sans légitimité démocratique.

Le constitutionnalisme ne se limite plus à l'existence d'une constitution écrite, qui consacre « certaines valeurs, principes et institutions », mais il fait référence à « des mentalités, des attentes, des idéaux, des sentiments, des idées, des idéologies, des institutions, des mécanismes, des

attitudes, des pratiques, à travers lesquels une certaine société se manifeste sur le plan constitutionnel-politique ». Le constitutionnalisme moderne a émergé sous l'effervescence des révolutions, qui ont mis les pratiques politiques antérieures sous une lumière défavorable afin de mettre en évidence les nouvelles attentes démocratiques. Ainsi, le constitutionnalisme moderne a commencé à prendre forme à la fin du XVIII^{ème} siècle sous les auspices de deux révolutions célèbres : américaine et française.

L'idée d'un gouvernement limité et divisé a été développée au XVII^{ème} siècle par John Locke, en soutenant que « l'expérience constante nous montre que tout homme investi de pouvoir est capable d'en abuser et de porter son autorité aussi loin que possible ». Cette déclaration était « un mélange de principes fondamentaux et d'éléments structurels, qui devaient être contenus dans une constitution ultérieure, tous les deux étant considérés comme des conditions préalables et indispensables pour garantir un gouvernement rationnel conformément à la loi, au lieu d'un gouvernement conforme au plaisir, au privilège ou à la corruption ».

La référence que le constitutionnalisme fait aux abus de pouvoir est due à leur existence dans la mémoire collective de toute nation, les constitutions étant rédigées et mises en œuvre le plus souvent par crainte d'un pouvoir despotique. Du point de vue de la limitation des pouvoirs, le constitutionnalisme moderne est conforme à la logique de John Locke, qui considérait que le gouvernement était téléologiquement limité à la garantie des droits de l'homme. Montesquieu voyait dans le principe de la séparation des pouvoirs dans l'État - une structure de sécurité, capable de produire la liberté, parce qu'elle était perçue comme un déni institutionnel de l'oppression subie. Selon lui, l'exécutif doit être concentré entre les mains d'un monarque, parce qu'une seule personne gère mieux les actions immédiates que plusieurs, tandis que l'exécutif est mieux coordonné par plusieurs individus, en tenant compte du fait que l'approbation des questions mises sur l'agenda politique exige un consensus presque général.

Apparu très tôt dans des pays comme les États-Unis, la France, la Belgique ou la Suisse, le constitutionnalisme moderne a progressé plus

implicitement qu'explicitement en passant du principe de la souveraineté du peuple au principe de la souveraineté de la nation. Sa propagation à travers le continent européen a été facilitée principalement par les révolutions de 1848, bien que par sa nature, il exigeait l'imposition de limites au pouvoir du gouvernement. Cette direction correspond largement à l'idée westphalienne d'un système d'États, qui rassemble des États nationaux séparés et homogènes afin d'assurer le respect de l'État de droit et la protection des droits fondamentaux. Dans cette direction, un facteur intervient - « l'uniformité d'un État-nation avec un système centralisé et unitaire d'institutions juridiques et politiques », qui garantit une application relativement similaire des procédures de travail en adhérant au même ensemble de principes.

La séparation des pouvoirs dans l'État est un principe constitutionnel fondamental. Le régime parlementaire se caractérise par une coopération des pouvoirs, l'équilibre recherché étant obtenu non pas par isolement, mais par collaboration. L'exécutif a la prérogative de dissoudre le parlement, mais, à son tour, il cessera ses activités lorsqu'il perdra la confiance du parlement. Les moyens procéduraux de rétablissement de l'équilibre consistent dans « le droit du chef de l'État de dissoudre le parlement et la responsabilité politique des ministres ».

En vertu de la Constitution roumaine de 1866, « le droit de dissoudre le parlement était considéré comme une prérogative discrétionnaire du chef de l'État et utilisé très fréquemment ». En Roumanie, le régime parlementaire a d'abord été mis en pratique par les dispositions de la Convention de Paris de 1858, bien que ses influences se soient fait sentir depuis l'époque des règlements organiques sous une forme différente de ce que la théorie propose. En Belgique, ce moment a coïncidé avec l'établissement de la monarchie après le moment de l'indépendance.

La phénoménologie de l'importation constitutionnelle

Le processus d'importation constitutionnelle est inévitable, mais extrêmement difficile et rarement même impossible. Le caractère inévitable

de ce processus fait référence au fait que les idées et les mécanismes constitutionnels primordiaux sont généralement limités.

Ce type de transfert survient lorsque les assemblées constituantes sont confrontées à un problème particulier et choisissent de se concentrer sur des constitutions déjà fonctionnelles. Par suite de ce processus, consciemment assumé par les assemblées constituantes, on peut remarquer une ressemblance frappante en ce qui concerne le langage constitutionnel. La raison principale des importations constitutionnelles consiste dans le désir des dirigeants politiques de renforcer leurs relations avec les autres États en les prenant comme modèles ou en leur montrant leur loyauté.

Malgré la nature générale de l'importation constitutionnelle, trois éléments ne peuvent pas être soumis à ce processus : la légitimité, qui représente une reconnaissance de l'État au niveau international ; les citoyens, le noyau autour duquel se composent toutes les politiques publiques, et l'identité, qui résume l'entière culture nationale : « Les constitutions ne consistent pas seulement à introduire les meilleurs mécanismes et institutions. Les constitutions concernent également la légitimité, la citoyenneté et l'identité. Elles ne peuvent pas être empruntées ». Ce que les élites choisissent d'importer sans dialogue social préalable affaiblira la légitimité de la société importatrice. La légitimité et l'identité commune ne peuvent être assurées que si ce processus ne va pas exclure le protocole de décision, qui réunit les groupes sociaux, nationaux, ethniques ou culturels, en conclusion, les citoyens.

Bien que l'importation constitutionnelle soit une procédure légitime, un certain nombre de problèmes spécifiques peuvent se poser. L'un d'eux est le choix du modèle constitutionnel, qui peut devenir un véritable défi, dans le contexte où il dépend de plusieurs variables, dont la perception que le constituant national a sur les valeurs inscrites dans la constitution choisie comme modèle ; les intérêts géopolitiques et économiques du pays importateur ; les anciennes tentatives d'adopter un modèle constitutionnel ; l'appréciation ou la loyauté envers une nation particulière ; les engagements internationaux, qui rendent le modèle plutôt imposé que choisi

volontairement, à la lumière de la volonté de figurer parmi les États les plus prestigieux ; le nombre d'institutions importées et leur degré d'adaptabilité aux nouvelles conditions sociales, économiques et politiques.

Par conséquent, l'importation constitutionnelle ne doit pas être considérée comme un simple choix, parce qu'il faut avoir « une concordance des institutions juridiques importées avec, d'une part, la culture nationale et, d'autre part, la culture juridique et constitutionnelle de la société importatrice ». Un autre aspect important à noter dans ce contexte est que bien qu'elles aient été créées d'une manière presque similaire, « il est très peu probable que les lois d'une nation en conviennent à une autre ». Ainsi, « les conditions sociales jouent non seulement un rôle important dans le processus d'importation constitutionnelle, mais elles peuvent garantir son succès ou son échec. Certaines institutions, qui fonctionnent efficacement dans certaines conditions sociales, peuvent se révéler destructrices dans d'autres. Les constitutions peuvent établir des règles et des principes, mais en elles-mêmes, ces règles et principes ne changeront pas la société».

La théorie de la transplantation constitutionnelle est apparue pour la première fois dans la littérature anglo-saxonne et elle a été introduite en Roumanie par Manuel Guțan, son ouvrage de référence à cet égard étant connu sous le titre : « Transplantation constitutionnelle et constitutionnalisme dans la Roumanie moderne 1802-1866 » (2013).

Bien que ce processus de transplantation constitutionnelle ait suivi presque fidèlement le texte belge, aucun chercheur n'a accordé beaucoup d'attention à l'origine des idées et des institutions importées. Insistant davantage sur la « normativité formelle et juridique » que sur la « compréhension des mécanismes du changement juridique » et sur « le rôle complexe joué par le contexte juridique et culturel », ces chercheurs ont tenté de ne pas mettre en évidence la carence de la culture constitutionnelle roumaine face au modèle occidental.

La raison en est facile à déchiffrer et elle se reflète dans la fierté roumaine, qui a provoqué une réelle confusion quant à la relation de la constitution roumaine à son modèle, comme l'auteur le mentionne: « Il

resterait à souligner le grand honneur qu'ils ont fait les Roumains au droit occidental, parce qu'ils lui ont permis de valoriser un fonds local si spécial ou de prétendre que le droit franco-belge n'aurait pas pleinement découvert son utilité s'il n'avait pas été importé en Roumanie à l'époque ».

À travers cette monographie, l'auteur propose une approche théorique générale de l'expression transplantation constitutionnelle, perçue comme une partie intrinsèque de la transplantation légale, pour laquelle les chercheurs ont utilisé au fil du temps « des métaphores mécaniques, par exemple copie, déplacement, pénétration, impact, métaphores économiques et juridiques, à savoir circulation, transfert, importation, exportation, prêt, vol, métaphores discursives, par exemple traduction, métaphores organiques qui font référence soit à la médecine, par exemple transplantation, (...) contamination, soit en botanique, soit en horticulture, par exemple déraciner, planter, semer, cultiver, fertiliser, polliniser, etc. », ce qui met en évidence la difficulté de conceptualiser ce produit de la modernité.

Le paradigme dans lequel s'inscrit l'œuvre abordée est celui institutionnel, parce que son objet consiste en l'étude de la loi fondamentale roumaine de 1866 avec les tentatives qui l'ont précédée. S'inscrivant dans l'approche du comparatisme de nature juridique, cette œuvre concentre son objet d'étude sur les normes et les institutions du constitutionnalisme libéral moderne, qui ont été reprises dans l'espace roumain par un processus actif d'acculturation. Le paradigme en est un modèle de pratique scientifique. Reflétant une certaine tradition de recherche, le paradigme suppose une approche académique bien établie et repose sur des thèmes et des théories de recherche communs, auxquels s'ajoute l'utilisation d'un style de recherche particulier. Cela étant dit, le paradigme n'est pas le produit d'un seul chercheur, mais d'une communauté scientifique. Comme l'a démontré Thomas Kuhn, renoncer à un paradigme sans le remplacer simultanément par un autre équivaut à abandonner la science.

Le niveau d'analyse en référence à la question abordée par Manuel Guțan consiste, comme le note l'auteur, en deux étapes: « Si, dans un premier temps, les controverses portaient sur la nécessité ou l'opportunité

d'une importation constitutionnelle, avec une application critique directe face aux dimensions institutionnelles de la Constitution de 1866, une deuxième étape, marquée principalement par les deux guerres mondiales, s'est attachée à mettre en évidence l'existence d'une solide assimilation idéologique des principes du constitutionnalisme moderne, préalable au moment réel de l'importation institutionnelle ».

Ainsi, il passe d'une première étape où l'accent était mis sur l'équilibre entre évolution et révolution, entre tradition et innovation constitutionnelle, entre propre et importé, à la seconde étape, dominée par l'expression claire de la nécessité de parvenir à une importation constitutionnelle. Cela était dû à la parfaite connaissance de ce qui devait être importé par l'évaluation critique et la sélection des institutions les plus viables. On peut en conclure que le processus d'analyse a commencé dans la période soumise à la recherche par des figures emblématiques de l'époque (D. Alexandrescu, P. Negulescu, A. Rădulescu, N. Iorga, C. C. Angelescu, I. C. Filitti) et il a été poursuivi jusqu'à présent par des importants chercheurs du phénomène (Angela Banciu, Philippe Bekke, Dan Berindei, Radu Carp, Ioan Stanomir, Laurențiu Vlad, Eliade Pompiliu, Eleodor Focșeneanu, Silvia Marton, Cristian Preda).

L'importation constitutionnelle prend diverses formes et la décision d'un tel processus se trouve entre les mains des acteurs pertinents du point de vue politique, leurs choix stratégiques reflétant leur influence, leurs préférences et leurs croyances lors de l'introduction de nouvelles institutions. La variation de ces trois éléments est ce qui motive la décision des acteurs politiques ou juridiques d'emprunter ou non les caractéristiques constitutionnelles d'une autre société, d'autant plus que ce processus peut influencer les performances de la société ou des groupes politiques à long terme. Pour une meilleure explication de ce phénomène, on peut partir de l'idée que les membres des assemblées constituantes préfèrent les règles institutionnelles, qui répondront mieux à leurs objectifs politiques à long terme. Cependant, car la réalisation de cet objectif les oblige à déterminer la relation entre leurs préférences politiques actuelles et les effets à long terme

des règles régissant les instances constitutionnelles, leurs préférences quant aux mécanismes de sélection et de protection du système juridique peuvent varier en fonction de leurs convictions sur le présent et le futur. L'effet de l'incertitude sur l'avenir se reflète non seulement au niveau des élites politiques, mais aussi chez les citoyens, parce que leurs préférences peuvent affecter dans le temps la distribution des groupes politiques, ce qui crée une relation de dépendance entre ces constantes.

À partir de l'idée de Montesquieu que l'importation constitutionnelle est en soi un danger, à cause duquel un pays ne devrait pas utiliser la loi d'un autre, il y a eu longtemps un sentiment de rejet envers ce processus. Cependant, ce qui suppose un processus adéquat d'importation constitutionnelle est la connaissance non seulement de la législation étrangère, mais aussi de son contexte social et, surtout, politique, afin de pouvoir l'appliquer efficacement dans un autre environnement. La notion de transplantation légale a acquis une importance particulière en termes d'études juridiques comparatives, même si l'une des critiques les plus fréquentes à son égard était l'incapacité à s'adapter aux conditions de la société importatrice. En théorie, les lois devraient vraiment être spécifiques à la nation pour laquelle elles ont été créées, mais il est également possible que, bien qu'elles soient conçues spécifiquement pour une nation, elles conviennent à une autre. Habituellement, ce sont les États de l'Est qui ont recours à ce processus, afin de se développer du point de vue constitutionnel, laissant de côté l'ancienne législation pour adopter celle d'un État occidental, considéré comme supérieur, bien que distant du point de vue historique, culturel ou politique.

Le contexte politique de la modernisation roumaine

Le traité de Paris du 30 mars 1856 a reconnu les anciens droits des Roumains, leur garantissant le libre exercice de l'autonomie nationale, qui est placée sous la responsabilité collective des grandes puissances garantes, idée réitérée par la Convention de Paris du 19 août 1858. Ces deux événements ont été succédés par la Conférence du 28 juin 1864, par laquelle

a été octroyé le droit des Principautés roumaines de modifier ou de changer sans aucune intervention étrangère tant la Constitution que les lois, qui assuraient son administration interne.

Lors de la Conférence de 1856, les grandes puissances garantes ont demandé que la voix de la nation roumaine se fasse connaître, car ses souhaits devaient être prioritaires. C'est pourquoi les assemblées ad hoc ont fidèlement synthétisé la volonté du peuple, soulignant l'importance de quatre points : autonomie nationale ; unification des Principautés dans un seul État ; établissement d'un gouvernement constitutionnel ; prince étranger sur le trône du pays.

Les trois premiers desideratas se sont matérialisés relativement facilement et ont trouvé leur reconnaissance à travers la Convention de 1858 et les actes internationaux qui lui ont succédé. Ainsi, l'autonomie et le droit des Principautés roumaines à se gouverner constitutionnellement se trouvaient immédiatement sous la protection et la garantie des grandes puissances européennes, tandis que le désir d'union nationale rencontrait d'abord la résistance des intérêts égoïstes pour maintenir l'ancien état de choses. Ce qui restait à accomplir était le désir d'un prince étranger, une idée réitérée avec vitalité après l'abdication d'Alexandru Ioan Cuza, lorsqu'elle devint plus une conséquence naturelle de l'autonomie acquise par le peuple roumain. Cette idée prend forme au niveau de l'élite intellectuelle roumaine dès 1821, an qui marque l'abolition des dirigeants phanariotes, et gagne de plus en plus de terrain sous la règle des règlements organiques, qui permettent aux Roumains de bénéficier d'une organisation sociale stable.

Le retard dans la mise en œuvre de ce desideratum a été causé par la volonté de ceux qui ont été animés par des intérêts personnels de poursuivre la direction de l'ancien régime, afin de ne pas voir leurs plans compromis, comme le montre la lettre d'un diplomate français, Bois le Comte, publiée le 18 septembre 1856. Ses découvertes sont assez éloignées du point de vue temporel. Il se trouvait en Principauté en 1834, mais cette brève référence ne peut que renforcer l'idée que le desideratum d'un prince

étranger a marqué assez tôt l'imaginaire politique roumain : « L'idée d'une réunion des deux provinces s'ajoute à celle d'offrir le gouvernement à un prince étranger ; c'est également un désir général, mais réprimé seulement par ceux qui sentent leurs intérêts privés compromis par sa réalisation ».

L'idée d'amener un prince d'une des familles dirigeantes de l'Europe sur le trône du pays était principalement traitée par l'élite intellectuelle roumaine et moins par les autres classes sociales, parce qu'elles refusaient de voir leur patrie entre les mains d'un étranger, soutenant leurs propres favoris politiques, qui, à leur avis, aurait pu représenter mieux leurs intérêts. Telle est la conjoncture qui détermine le baron de Bourguency à lire à la seconde conférence de Vienne en 1855 un mémorandum, qui illustre les deux desiderata : l'élection d'un prince local, mais pour lequel la Sublime Porte était réservée en exprimant son appréciation versus l'élection d'un prince d'une des familles dirigeantes de l'Europe, solution qu'il jugeait plus efficace, recourant ainsi à l'introduction dans les Principautés roumaines d'un système de gouvernement qui se rapprocherait autant que possible du système monarchique.

L'année suivante, lors du Congrès de Paris, les dirigeants politiques ont décidé en vertu de l'article 24 du Traité de Paris, l'organisation dans les deux principautés d'un divan ad hoc, représentant les intérêts des classes sociales en leur donnant la voix nécessaire pour faire connaître leur principal desideratum sur l'organisation finale du futur État. Ainsi, un divan ad hoc a été installé à Iasi le 4 octobre 1857 et un autre à Bucarest le 11 octobre 1857. En consultant la population, les deux divans ont arrivé à la conclusion qu'amener un prince étranger sur le trône du pays était la plus viable solution pour assurer la stabilité politique, la prospérité et la force dont l'État avait besoin pour atteindre ses objectifs. De plus, grâce à elle, on pouvait éviter les intrigues et les rivalités d'être soutenu par un groupe politique ou par un autre pour occuper la position suprême dans l'État. C'était la seule façon de donner au peuple roumain la confiance dont il avait besoin et les garanties d'impartialité, qu'un souverain local n'aurait pas pu émaner.

De plus, le prince étranger aurait pu introduire la Roumanie dans les cercles des grands États européens grâce à ses liens de sang, ce qui aurait permis à ces deux Principautés d'utiliser à tout moment leur soutien et de bénéficier d'un certain prestige. Au terme de ses présentations, les deux assemblées ont attiré l'attention sur le fait qu'un éventuel refus des pouvoirs garants concernant la reconnaissance de l'élection d'un prince étranger aurait constitué un danger pour la mise en place et le développement harmonieux de l'État roumain. Ces déclarations ont été transmises à sept puissances européennes et devaient être inscrites à l'ordre du jour de la Conférence de Paris du 22 mai 1858, avec la question de l'union. Celui qui synthétise le desideratum de l'union de la Moldavie avec la Valachie sous le règne d'un prince étranger lors de cette conférence est le comte Walewski, poursuivant ainsi la trajectoire entamée par le baron de Bourguency.

Malgré les arguments mis sur la table par les commissaires des divans ad hoc, les grandes puissances européennes ont décidé d'imposer de nouveau le règne d'un prince local, afin de ne pas compliquer les relations diplomatiques, même si cette décision ne pouvait que conduire aux protestations du peuple roumain.

Dans le discours législatif du 7 octobre 1857, Mihail Kogălniceanu a attiré l'attention sur la corruption et le népotisme, qui dominaient la scène politique roumaine, exprimant avec ardeur « son désir d'établir un gouvernement fort et stable, respecté par tous à l'intérieur et soutenu en dehors par la grande famille des maisons dirigeantes », sans être soumis aux rivalités et aux ambitions politiques locales.

« Écrivain, publiciste, traducteur, avocat, fonctionnaire dans l'administration du prince Mihail Sturdza », Mihail Kogălniceanu est devenu, grâce à sa notoriété, « grand politicien, orateur incomparable, législateur de reconnaissance européenne ». Il a remis en question l'unification des Principautés roumaines sous le règne d'un prince étranger, d'autant plus que cette action aurait représenté en soi une certification devant la Porte Sublime du desideratum le plus fort de la nation roumaine :

sortir de la suzeraineté ottomane et obtenir l'indépendance de l'État avec l'accord des pouvoirs garants, ce qui pourrait modifier radicalement les relations internationales.

Dans ses efforts, Mihail Kogălniceanu a soutenu l'unification des assemblées ad hoc dans un seul organe représentatif et le fonctionnement d'une administration publique unique, ce qui pouvait augmenter la stabilité interne. L'émancipation des principautés roumaines en tant qu'État devait être précédée par l'émancipation du peuple, guidé par l'idéal du progrès. Il prônait également l'émancipation des classes inférieures, qui, à leur tour, devaient jouir de la liberté, de l'égalité et de la justice, pour que le patriotisme ressuscitât dans leur âme. L'accession à l'indépendance était alors perçue comme la renaissance de la nation roumaine, d'autant plus que cette idée était soutenue par les générations plus âgées et plus jeunes, parce que chacun est capable de se tailler un destin grâce à ses propres ressources: « Messieurs, le sort des petits est toujours l'objet des convoitises des grands, soit en tant qu'individu, soit en tant que communauté ».

Élément facilement ignorable à l'époque, la presse a joué un rôle important pour Mihail Kogălniceanu, qui a ardemment soutenu sa liberté, de par sa capacité à être présente à tout moment dans la vie de la société et à mettre sur la table tout ce qui se passait au niveau politique: « Que la liberté de la presse existe, messieurs; il y aura toujours un organe pour défendre nos droits, pour défendre l'honneur et la dignité des législatures. La liberté de la presse est un bien de toute nation, un bien que toutes les parties utilisent ».

La double élection d'Alexandru Ioan Cuza comme dirigeant politique a rendu possible la suppression des frontières entre la Valachie et la Moldavie. Ce moment-là a permis la constitution de l'État national roumain et le début du processus de modernisation, qui devait se concrétiser en obtenant l'indépendance tant souhaitée et en « complétant l'unité roumaine au niveau de l'État ». Cependant, son règne n'était qu'une période intérimaire jusqu'à la réalisation du souhait le plus ardent du peuple roumain, à savoir l'apport d'un prince étranger sur le trône du pays.

Par suite de sa double élection, Alexandru Ioan Cuza a préparé une lettre aux pouvoirs garants, enregistrée et publiée dans le Journal officiel de la Moldavie le 5 février 1859, déclarant qu'il était prêt à se retirer du règne des Principautés roumaines à tout moment si la volonté nationale d'amener un prince étranger sur le trône du pays acquérait la légitimité nécessaire. Son message a été réitéré par le biais de la Commission centrale de Focșani, qui a soutenu que la nécessité de renforcer l'union des Principautés roumaines était un objectif qui ne pouvait être atteint que sous le règne d'un prince étranger, capable de jeter les bases d'une dynastie et de créer des liens de solidarité avec les grandes familles monarchiques européennes.

À l'occasion de la session législative du 17 décembre 1865, Alexandru Ioan Cuza a commencé son discours en mentionnant qu'il n'avait accepté la couronne que comme mission sacrée. Amener un prince étranger sur le trône du pays est ainsi devenu le leitmotiv de l'époque, exprimé en toute occasion et sous n'importe quelle forme.

Cette idée a été donc portée avec ténacité par le peuple roumain et n'a cessé d'être mentionnée par les écrivains de la patrie dans les journaux ou les brochures comme la seule méthode capable d'assurer la paix et la sécurité sociale. Les Roumains ne voulaient pas de prince qui régnât pendant une période limitée, suite aux expériences vécues au cours des siècles passés, lorsque ceux soutenus par un certain groupe politique ou une certaine puissance extérieure étaient arrivés au pouvoir, et leur changement eut été succédé par un changement législatif. Par conséquent, leur lutte était d'autant plus féroce que le destin leur avait montré à d'innombrables occasions que les mêmes causes produisaient toujours les mêmes effets.

L'idéal des Roumains était de ne pas avoir à faire face à des gouvernements provisoires et incertains, dépourvus de stabilité, et de plus, les Principautés roumaines n'avaient pas une famille suffisamment prestigieuse pour jeter les bases d'une dynastie locale. Le nom était le plus important dans cette équation, en raison de sa capacité à donner à une dynastie la force et l'autorité morale dont elle avait besoin pour survivre.

Tout au long de ce scénario, le prince étranger a été vu comme une figure neutre, capable de mettre fin à toutes les intrigues politiques, rivalités et ambitions, dans le contexte où il était le représentant de toute la nation, et non d'un certain groupe politique. De plus, il était le seul capable de s'imposer face à tous les intérêts privés, d'éliminer le despotisme et assurer un gouvernement fort et durable. La tentative de former son propre gouvernement était en soi un attribut de l'autonomie nationale dont les Principautés roumaines jouissaient en raison des actes juridiques européens, qui en témoignaient. Dans la Convention du 19 août 1858, il était clairement stipulé que la manière de gouverner les Principautés Unies était élective, avec l'obligation que le dirigeant politique fût né en Moldavie ou en Valachie. La préservation de cette tradition était née de la volonté des pouvoirs garants de ne pas s'écarter par rapport aux anciens règlements internes du droit public roumain.

Bien qu'ils aient unanimement soutenu le désir d'amener un prince étranger sur le trône du pays, les Roumains ne voulaient pas rompre leurs liens avec la Sublime Porte, mais les améliorer, en acceptant de maintenir la suzeraineté ottomane, comme le comte Walewski le mentionnait dans sa circulaire du 20 août 1858. De plus, les Roumains ont fait valoir qu'une éventuelle rupture avec l'Empire ottoman aurait dû être réalisée par un acte écrit, et non par un accord verbal, parce que leur but n'était pas d'affecter les droits des autres peuples pour accomplir leur désir le plus saint. La persévérance des Roumains était impressionnante et personne n'avait le droit de contester leur sincérité, d'autant plus qu'un prince local semblait une affaire impossible, dans un contexte dans lequel il n'aurait pas bénéficié du soutien de la nation, et son maintien au pouvoir ne pouvait être réalisé qu'avec le soutien d'une puissance étrangère. Ce n'étaient pas les gens intelligents qui manquaient pour occuper le trône du pays, mais leur capacité à assurer la stabilité souhaitée, état de fait caractéristique non seulement aux Principautés roumaines, mais aussi à d'autres États européens.

Les Roumains espéraient que les grandes puissances européennes leur auraient permis de jeter les bases d'un gouvernement monarchique et conservateur suivant leur modèle. Cependant, il y avait certaines voix, selon lesquelles la Moldavie voulait la séparation, tandis que la Valachie était celle qui tenait fermement à l'idéal d'union. Cependant, ces paroles ne jouaient que le rôle d'intrigues destinées à faire disparaître l'idéal de l'union et d'un prince étranger. Cette situation aurait pu perdurer si les grandes puissances n'avaient pas donné leur accord. L'élection en première phase de Philippe de Flandre comme prince étranger a été rapidement suivie de son refus, dont le ministre belge des Affaires étrangères, M. Rogier, a déclaré qu'il était une personne timide, sans grandes ambitions et qui ne voulait pas s'exposer publiquement, soucieux de la tranquillité de sa vie privée. En tant que puissance suzeraine, la Porte ottomane s'est déclarée ouverte à soutenir les Principautés roumaines unies en respectant les traités internationaux, dont les dispositions visaient leur destin, mais elle cataloguait l'élection d'un prince étranger comme une solution qui ne leur aurait pas apporté d'avantages directs, et au contraire il leur aurait bientôt fait perdre le soutien des pouvoirs garants.

Pendant le règne de Cuza, le pouvoir politique était principalement entre les mains du groupe conservateur. Bien que sous la suzeraineté ottomane, les Principautés roumaines jouissaient de la liberté et leurs dirigeants politiques pouvaient être élus sans l'intervention directe de la Porte, leur élection devait être reconnue par elle. Par conséquent, ce qui a assuré la rupture des Principautés roumaines face à la suzeraineté de l'Empire ottoman, c'était leur cours démocratique, garanti par l'introduction de la Constitution de 1866. Le complot politico-militaire, qui visait l'abdication d'Alexandru Ioan Cuza les 11/23 février 1866, a été classé par Vasile Alecsandri comme « un acte de nuit, un fruit de l'ombre », ce qui illustre la manière tacite et tendancieuse dont le plan a été mis en œuvre contre celui qui a réussi à unir les deux Principautés roumaines dans un seul État. L'article publié dans le numéro 1 du journal politique « Clopotolu » (1er août 1865, Craiova) met en lumière les accusations portées

contre le gouvernement de Cuza, lorsque la corruption et le cynisme dominaient la scène politique : « Voyez avec un cœur saignant ce qui a fait sa corruption, son cynisme sur le trône !

Les principes les plus sacrés du monde moderne ont été déformés ! Le principe de la liberté a été moquée par son utilisation comme instrument pour pouvoir sanctifier les actes les plus infâmes, les plus immoraux et les plus corrompus ».

L'article commence avec l'antithèse qui s'établit entre les nations, qui, soumises à la domination étrangère, choisissent soit de préserver leur indépendance et leurs libertés, attirant la sympathie et le soutien du monde civilisé, soit de garder pour elles la douleur des injustices qu'elles ont subies, par mettre sous silence et indifférence les peines auxquelles elles ont été soumises. Cette attitude d'accepter la situation et de consentir implicitement les actes immoraux de corruption n'attire pas l'empathie du monde civilisé, mais au contraire son mépris, parce qu'elle montre le manque de dignité d'une nation incapable de lutter pour ses propres droits. Ainsi, la tentative d'un tel État d'atteindre le niveau du monde civilisé est vouée à l'échec, comme c'était le cas de la Roumanie : « Depuis que le prince Cuza est monté sur le trône, et jusqu'à aujourd'hui, il semble qu'un gouffre se soit ouvert dans lequel, en revanche, toutes les espérances morales et matérielles de la terre sont immergées. Où vous tournez les yeux, encore des ruines et de la misère ; partout où vous mettez votre oreille, des cris de désespoir ». Régime de dictature et de tyrannie absolues dans l'opinion de certains hommes politiques, le régime de Cuza était perçu comme coupable de ne pas respecter les libertés principales (la liberté d'expression, la liberté de la presse) et les droits politiques, conférés aux Principautés roumaines par les pouvoirs garants. À cette critique s'ajoutent l'utilisation abusive de la propriété publique et l'introduction du suffrage universel, qui a servi seulement à certaines figures politiques. C'est dans cette lumière-là que, dans l'entier article, la référence à Cuza se fait à travers l'appellation « Le Dictateur ». Les réformes qu'il a introduites ont été menées à la hâte sans fondement directement applicable aux conditions

économiques, sociales et politiques, pour lesquelles elles étaient perçues à l'époque comme une « triste et ridicule ironie ».

Les Roumains traversaient une période difficile, dans laquelle ils avaient déjà perdu l'espoir et la patience, et le seul aspect auquel ils pouvaient s'identifier pour surmonter un éventuel effondrement était de maintenir l'intégrité morale: « Ils ont perdu la patience; ils chercheront à revenir aux libertés perdues, ils n'ont pas renoncé à former un peuple intelligent et moral ». Ainsi, on peut remarquer la manière dont cette situation dégradante s'est maintenue depuis l'époque des règlements organiques, lorsque les principales inquiétudes des Roumains tournaient également autour du manque de liberté, des abus dont ils étaient victimes et du mépris de la souveraineté nationale.

C'est aussi le contexte dans lequel les accusations principales portées contre le régime de Cuza ont été réduites à la « mauvaise administration corrompue, justice ignorante, servile et malhonnête, pensée obstinée, presse tuée, libertés enterrées, dignité nationale ternie, principes constitutionnels falsifiés et déformés », lui-même étant décrit comme un dirigeant « aveuglé par l'ambition » et « assoiffé de pouvoir ».

La Convention de Paris a ouvert de meilleurs horizons à la nation roumaine, grâce aux réformes nécessaires. Cependant, pour leur application, il fallait respecter les lois existantes et celles à établir ; mener une « étude approfondie, consciencieuse et scrupuleuse des habitudes, des besoins et des désirs du pays », à travers laquelle vérifier le degré d'applicabilité des réformes conçues aux conditions sociales, économiques et politiques existant au niveau national. Cependant, aucune de ces deux conditions ne s'est matérialisée. La volonté de transformer la Roumanie dans un pays civilisé était un geste « en soi louable », mais qui s'écartait de deux principes : « la loi est le cœur de l'État » et « dans la nature rien ne se fait en sautant », ce qui nous amène à penser au processus de brûler les étapes afin d'une réalisation rapide, mais défectueuse des objectifs envisagés. La loi était considérée comme la base de l'existence du peuple roumain, et son

écart ne pouvait conduire qu'à un état de pauvreté générale : « La loi est le cœur de l'État (...) et le respect de la loi restera sa gloire la plus impérissable ».

Cependant, afin d'accélérer le processus de réforme, le respect des dispositions constitutionnelles a été mis de côté, ce qui représentait un réel danger au niveau national en raison du caractère arbitraire du pouvoir. Puis, le système d'ordonnances a été mis en œuvre :

« La constitution d'un pays, la loi qui régit les droits et les devoirs mutuels des citoyens et du chef de l'État, a toujours été considérée comme le palladium national. Du respect que les citoyens accordent à ces lois fondamentales, en vertu desquelles un État existe, dépend aussi le respect qui est accordé aux autres lois, dont la sécurité dans l'État dépend. Et quiconque enfreint cette loi fondamentale, commet un crime, un crime contre sa patrie, parce que ceux qui acquièrent, à la suite de tels actes, le pouvoir absolu, apprennent toujours à ne respecter aucune loi ; et le peuple, par un régime arbitraire, d'en haut ou d'en bas, arrive à se démoraliser, perdant lentement même le sentiment de justice et d'équité ».

À l'époque, les ordonnances royales étaient considérées comme un moyen de l'ennemi d'entrer dans la société, un événement qui aboutissait à la destruction des lois, de la liberté et du progrès. Ainsi, ce système a jeté les bases d'un régime dictatorial, contre lequel les citoyens n'avaient pas la possibilité de se soulever dans l'absence d'un parti qui aurait soutenu les intérêts de tout le pays. Parmi les accusations portées contre Cuza figuraient : l'introduction d'un système de favoritisme politique ; la vente des droits séculiers du pays ou la trahison des intérêts du pays. La volonté de positionner l'État roumain parmi les grandes puissances européennes a été métaphoriquement synthétisée par un agent diplomatique britannique, dans sa tentative de s'adresser à Lord Derby :

« L'Angleterre ne voit-elle pas que nous avons grandi naturellement dans les vêtements qui ont été faits pour nous en 1858 ; qu'ils doivent être agrandis et qu'il n'est pas impossible que nous soyons toujours entassés dans les couches que nous avons reçues lorsque nous étions enfants ? ».

En faisant appel au modèle belge pour jeter les bases d'une monarchie constitutionnelle efficace, les Roumains ont réussi à attirer l'admiration du Seigneur Decazes, qui, dans une conversation avec Ion Ghica, datant de l'automne 1876, a insisté sur l'importance du processus de genèse de la nation roumaine, qui avait son destin dans la responsabilité des grandes puissances européennes :

« Vous êtes devenu une nation, vous dira-t-il, vous avez su vous rendre nécessaire à l'Europe et elle ne peut manquer de vous mentionner et de garantir votre existence. Vous ne pouvez périr qu'en détruisant l'équilibre européen ».

Considéré par Titu Maiorescu comme « l'expression la plus forte de l'idée conservatrice dans les limites de la Constitution de 1866 », le gouvernement conservateur de Lascăr Catargiu, entré en attributions le 12/24 mars 1871, a mis fin à l'instabilité ministérielle, qui a caractérisé la première partie du règne de Charles Ier. Le célèbre politicien et critique littéraire a ajouté à propos du gouvernement de Lascăr Catargiu « qu'il réussissait encore à débarrasser le pays des dangers immédiats, à maintenir le trône, à réduire l'agitation malade du moment, à consolider les finances, à donner à la question Strousberg une solution préliminaire et (...) au moins il a ouvert la voie à la politique dans le futur et a rendu possible l'action la plus décisive de ses partisans du parti opposé ».

Ce sont aussi les conservateurs qui ont écarté le danger de voir le prince Charles Ier perdre son trône, devenant ainsi à ses yeux des « défenseurs du principe monarchique ». Les junimistes se sont engagés politiquement depuis la même année, leur objectif étant « d'enraciner le sentiment dynastique ». Jouant un rôle important du point de vue culturel et intellectuel, les junimistes « ont renforcé le conservatisme politique roumain (...), le retirant de la phraséologie manifestement réactionnaire et rétrograde des anciens boyards ». Ce qui a conduit à l'instabilité ministérielle était le manque de coalitions et le déplacement fréquent des membres de l'élite d'un groupe politique à l'autre.

L'élection d'un prince étranger après l'abdication de Cuza a suscité le mécontentement de la Porte ottomane et d'une partie des puissances garantes, parce qu'elles n'ont pas pu se mettre d'accord sur cette décision.

Cependant, la décision de nommer Philippe de Flandre comme prince n'a pas tardé à venir, ce qui a mis l'Europe « devant un problème résolu ». Son élection ne s'est pas avérée inattendue, étant donné que la Belgique a longtemps servi de modèle politico-administratif pour les Principautés roumaines, en raison de son caractère incontestable d'État national moderne. Pourtant, au lendemain de l'adoption de la décision à Bucarest, Philippe de Flandre communique son refus à Londres, ce qui provoque une véritable crise à Bucarest (le 14/26 février 1866). Son refus a été accompagné par le mécontentement de la cour royale belge face à la décision unanime de l'Assemblée électorale de Roumanie de remettre son destin entre les mains d'un prince étranger.

Ayant le devoir de refléter la volonté nationale, plusieurs représentants éminents de la classe politique locale ont porté à l'attention du public l'élection à la tête de la Roumanie du prince Charles Hohenzollern-Sigmaringen, qui devait régner sous le nom de Charles Ier, par un décret signé par Nicolae Golescu, Lascăr Catargiu et Nicolae Haralamb (lieutenants princiers), Ion Ghica (secrétaire d'État), Dimitrie Ghica (ministre de l'Intérieur), Petre Mavrogheni (ministre des finances), C.A. Rosetti (ministre des Affaires religieuses et de l'Instruction publique), Dimitrie Sturza (ministre des Travaux publics), Dimitrie Lecca (ministre de la Guerre) et I. Cantacuzino (ministre de la Justice).

Le modèle belge - le fondement du développement constitutionnel roumain

Née de l'esprit libéral de la révolution de 1830 et exprimant la soif de liberté des peuples, la Constitution belge de 1831 est devenue un modèle pour consolider, moderniser ou proclamer l'indépendance des jeunes nations d'Europe en consacrant des principes fondamentaux, tels que le gouvernement

représentatif, la séparation des pouvoirs dans l'État, la limitation du pouvoir monarchique et l'inamovibilité des juges.

Comme dans le cas roumain, le constitutionnalisme belge s'est composé à la suite d'une importation, mais cette fois à partir des constitutionnalismes néerlandais, français et anglais. Sa configuration était motivée à la lumière de l'identité nationale, qui devait être soutenue par des institutions et des forts principes.

Le caractère majoritairement libéral de la Constitution belge de 1831 a influencé le processus d'élaboration des lois fondamentales dans plusieurs États européens, pas seulement en Roumanie (Grèce, Italie, Prusse, etc.). Quant au degré d'originalité de son contenu, 40 % de ses dispositions sont tirées de la Constitution néerlandaise de 1815, 35 % des Chartes constitutionnelles françaises de 1814 et 1830, et 10 % de la Constitution française de 1791 et de la Loi fondamentale anglaise, en gardant un pourcentage d'originalité de 15 %.

L'indépendance de la Belgique (proclamée le 4 octobre 1830), qui avait ainsi réussi à se séparer des Pays-Bas, affecte l'équilibre européen établi par les Grandes Puissances en 1815. Le 4 novembre 1830, un mois après la proclamation de l'indépendance de la Belgique par le Gouvernement, la conférence des grandes puissances à Londres, rejetant l'appel à l'aide militaire du roi Guillaume Ier, impose un armistice aux parties. Le 20 janvier 1831, malgré la résistance de Talleyrand, la même conférence affirme sa ferme volonté de ne pas avoir d'influence exclusive sur les arrangements concernant la Belgique, cherchant à donner les meilleures garanties de sécurité. En conséquence, la Conférence décide que la Belgique doit poursuivre une politique de neutralité, les grandes puissances garantissant l'intégrité de son territoire.

Ainsi, l'existence du nouvel État est définitivement confirmée, tandis que ses frontières restent contestées par les Pays-Bas, qui espèrent toujours rétablir la situation en Belgique. La Constitution belge ne contient aucune disposition dans les domaines fluvial, maritime, aérien ou spatial, qui sont tous régis par des traités bilatéraux ou multilatéraux spécifiques et,

à défaut, par le droit international. La souveraineté extérieure de la Belgique, entendue en termes d'égalité et d'indépendance vis-à-vis des autres États, était, jusqu'en 1914, limitée par l'obligation de neutralité inscrite dans les traités des 26 juin et 14 octobre 1831.

L'article 4 de la Constitution est celui qui fixe les conditions d'acquisition, de conservation et de perte du statut belge. Toutefois, la liberté particulièrement large accordée au législateur est limitée par l'article 5 qui prévoit l'existence d'une procédure de naturalisation accordée en faveur des étrangers par le législateur et il précise que seule une grande naturalisation peut donner à un étranger la possibilité d'exercer ses droits politiques. Dans le cas roumain, la naturalisation était acceptée sous réserve que celui qui la requérait déclarait par écrit qu'il ne bénéficiait d'aucune protection étrangère. La Belgique est amenée de nouveau comme modèle, en utilisant le scrutin secret pour prendre la décision de rejeter ou d'admettre la naturalisation d'un individu, afin d'éviter d'éventuelles discussions ou d'insulter l'image du candidat. Le Sénateur Al. C. Plagiano tente de contrecarrer l'importance accordée au système belge, déclarant que les décisions politiques de toute nature devaient être prises sur la base des lois et coutumes nationales, ce qui révèle son patriotisme face à la suprématie des idées et des principes étrangers. Concernant la procédure de naturalisation, tout citoyen de rite chrétien pourra en faire la demande à condition qu'il ait effectué le stage de 10 ans à compter de la date de sa demande.

Ce délai était nécessaire pour que le requérant ne s'écarte pas des normes morales indispensables à l'octroi des droits politiques. La constitution faisait une exception en faveur des Roumains nés en Transylvanie et en Macédoine, qui devaient seulement faire la preuve de leur titre, comme l'a souligné le sénateur I. Manu.

Le célèbre article 7 de la Constitution roumaine de 1866, qui stipulait que le droit à la citoyenneté était réservé aux adeptes et aux pratiquants du christianisme, introduit un discours xénophobe contre les juifs. Le 17 janvier 1879, le parlement a proposé de modifier l'article 7 de la constitution, dans le sens d'accorder le droit de citoyenneté aux juifs, tout pour que l'indépendance

de la Roumanie soit reconnue par les puissances signataires du traité de Berlin. Cette proposition est promulguée les 13/25 octobre 1879, à la suite de nombreux conflits internes. Les Juifs légalement autorisés à entrer dans le pays étaient ceux qui pouvaient prouver qu'ils possédaient un certain capital, mais celui-ci n'était pas réglementé d'un point de vue législatif, raison pour laquelle leur entrée dans le pays ne connaissait aucune restriction.

L'examen des influences exercées par les modèles constitutionnels occidentaux dans le processus de configuration du constitutionnalisme roumain met en évidence la spécificité d'une telle action. L'assimilation rapide des valeurs du constitutionnalisme moderne a été attribuée au fait que les Principautés roumaines se trouvaient au confluent de trois grands empires en pleine hégémonie : l'Empire ottoman, l'Empire autrichien et l'Empire russe. Pour sortir de la suzeraineté ottomane, les Principautés roumaines devaient agir en tant qu'État souverain, bénéficiaire de leurs propres institutions juridiques et jeter les bases d'un régime constitutionnel, qui aurait assuré également leur chance de mener à bien le projet national. Le constitutionnalisme libéral roumain a également été façonné par les changements intervenus au niveau de l'élite politique. Le processus d'importation n'a pas été imposé par les grandes puissances européennes, mais plutôt délibéré. L'assimilation des principes et des institutions belges s'est faite sous le signe de l'appartenance à la culture européenne, et la voie de la modernisation ne pouvait pas être assurée que si les normes transnationales du constitutionnalisme étaient respectées.

Le responsable direct du scénario de reprise du modèle belge était l'élite politique roumaine, dont les membres ont principalement étudié en Europe occidentale, ce qui leur a permis d'y entrer en contact direct avec les idées modernes. L'élite politique roumaine de l'époque ne concevait pas l'importation constitutionnelle uniquement comme une source de modernisation nationale ou comme un moyen de soutenir son projet national à tout prix, mais aussi comme un moyen de consolider son pouvoir dans l'État, en pouvant bénéficier énormément du fort

analphabétisme auquel la population, composée majoritairement de la paysannerie, était confrontée. Au-delà de l'influence belge, l'influence française s'est avérée écrasante, et elle s'est manifestée non seulement sur la scène politique, mais aussi à tous les niveaux de la vie sociale (habillement, mœurs, éducation, vie intellectuelle, etc.).

La reprise des principes du constitutionnalisme moderne a caractérisé le processus de légitimation internationale de l'État roumain, et le moyen le plus rapide d'atteindre cet objectif était de reprendre un modèle déjà fonctionnel, qui aurait garanti également l'indépendance face à l'Empire ottoman. Mais ce qui s'est avéré néfaste, métaphoriquement parlant, c'est la précipitation à adapter un modèle constitutionnel, qui était au-dessus de la nécessité de comprendre l'équilibre nécessaire entre les idées constitutionnelles et les besoins de la société, dans le contexte où la construction de l'identité nationale était en cours de réalisation. L'importance constitutionnelle a également été attribuée au prestige dont jouissaient les États d'Europe occidentale sur ceux de l'est du continent.

L'adoption du modèle belge comme référence dans la construction du constitutionnalisme roumain a également connu certaines contradictions, dont les plus importantes sont celles liées au grand nombre d'institutions importées dans un contexte où localement c'était pas leur nombre qui était important, mais la manière dont elles ont tenu compte des spécificités religieuses, culturelles, sociales et juridiques du pays (qualité versus quantité); l'élection d'un parlement bicaméral et l'octroi d'un veto absolu au monarque afin de maintenir la tendance européenne, dans le contexte où l'élite politique travaillait jusqu'alors à l'idée d'élire un parlement monocaméral et d'accorder un veto suspensif au monarque. Dès lors, la fidélité du modèle belge s'est traduite par le rejet du veto suspensif du monarque et la méconnaissance de l'autonomie juridique du gouvernement.

Le veto absolu a été accepté sans hésitation et sous la pression de Charles Ier. Le différend sur les deux chambres du Parlement a pris fin lorsque l'élite politique roumaine s'est rendu compte que pour obtenir la reconnaissance nécessaire des États d'Europe occidentale, il était impératif

d'accepter la norme imposée par eux. Une autre étape pour rejoindre les États d'Europe occidentale a été de prendre en charge leurs institutions modernes, même si les conditions existantes dans l'espace roumain étaient très différentes. Ainsi, dans l'incapacité de l'élite politique à créer les conditions nécessaires au fonctionnement d'une monarchie constitutionnelle de type parlementaire, une monarchie autolimitée a été instaurée.

Le moment de l'adoption de la Constitution de 1866 a été soigneusement choisi, d'autant plus que la Roumanie se trouvait dans une situation délicate en raison de la suzeraineté ottomane et russe. Le prince Charles Ier était un partisan incontesté du système bicaméral, qui ne pouvait être assuré que par un pouvoir alternatif entre les deux partis opposés, mais de force à peu près égale : le Parti libéral et le Parti conservateur. La tentative de prise en charge du bicamérisme a mis en lumière une nouvelle distinction entre les libéraux, qui, bien que partisans du changement, soutenaient le maintien de l'unicamérisme, et les conservateurs, qui, bien que réticents à l'idée de modernisation, prônaient l'application du bicamérisme en raison de son prestige.

L'imposition de ces deux chambres du Parlement s'inscrit dans la tendance générale des jeunes nations à emprunter aux principes et aux institutions qui définissent « les États civilisés et libéraux que nous avons voulu prendre pour modèle ». Malgré l'intervention critique des libéraux, favorables à la mise en place d'un veto suspensif, la Constitution de 1866 consacre le veto absolu, par lequel le monarque peut intervenir dans toute affaire concernant le pouvoir législatif. Cette initiative visait à assurer la stabilité de l'ensemble du système constitutionnel. La liberté de la presse était garantie en raison de sa capacité à faire entendre la voix du peuple (tribune d'expression). Si le constitutionnalisme moderne consacre la liberté individuelle, il n'en va pas de même en interne, parce que la liberté collective était la plus importante, et mieux dit, la liberté nationale, l'idée d'indépendance, appuyée par le besoin de légitimité internationale de l'État.

La grande majorité des articles de la Constitution belge de 1831 ont été traduits pour la composition de la constitution roumaine, si bien que l'esprit national a été sacrifié par souci de légitimation devant les grandes puissances occidentales. D'autres solutions constitutionnelles externes imposées aux Principautés roumaines, mais sans succès, ont été les Règlements organiques et la Convention de Paris, qui ont déclenché la révolte de l'élite politique.

L'imposition de la souveraineté interne a été utilisée comme méthode de camouflage des principaux facteurs qui ont influencé la reprise presque complète des dispositions de la constitution belge, à savoir la nécessité, l'urgence et le prestige. La nécessité de moderniser l'État a conduit à recourir à des ressources extérieures, sans lesquelles cet objectif ne pouvait être atteint, parce que celles qui existaient localement n'avaient pas un impact majeur, à travers lequel les assimiler. Un deuxième élément était l'urgence de « la construction de l'État-nation unitaire moderne et de sa légitimation internationale », qui « imposait la prise en charge du constitutionnalisme libre comme norme de constitutionnalisation ». Sans se limiter à cet aspect, l'urgence se caractérise aussi par l'application des normes européennes, comme le bicamérisme, qui affronte une lutte perpétuelle entre conservateurs et libéraux. Enfin, le prestige dont jouissent les cultures française et belge a favorisé la décision de les prendre comme modèles d'un point de vue constitutionnel.

Compte tenu de tous ces arguments, on constate que l'Assemblée constituante de 1866 s'est moins intéressée aux traditions constitutionnelles et davantage à l'adoption directe d'un modèle extérieur. La décision de l'importation constitutionnelle montre également l'incapacité de la culture juridique roumaine à jeter les bases de son propre système constitutionnel, avec des principes et des institutions déjà adaptés aux spécificités nationales. La finalité de l'importation constitutionnelle n'était pas celle souhaitée, parce que l'élite politique roumaine n'a pas anticipé les effets réels de ce phénomène. Quelle qu'en soit la situation, la constitution doit tenir compte des traditions, parce qu'elles dictent la mentalité d'une certaine nation à

une certaine époque. Acte fondamental de l'État, la constitution résume ses institutions principales, ainsi que leur fonctionnement. La prise en charge du modèle constitutionnel belge est l'aboutissement des projets constitutionnels antérieurs, qui ont commencé en 1802, lorsque la pénétration des idées du libéralisme moderne dans l'espace roumain a été constatée. Les principales questions qui ont soulevé des problèmes dans le cas roumain étaient le bicamérisme, le veto du monarque, la succession au trône et les droits électoraux.

La question de l'édification d'un régime essentiellement constitutionnel a été une étape cruciale de la vie politique roumaine. L'année 1866 a symbolisé la transition de l'ancien ordre politique à l'établissement et à la consolidation progressive de l'État roumain moderne, configuré selon le modèle occidental. C'était aussi l'un des objectifs de la génération de 1848, selon laquelle ce n'est qu'en choisissant un seigneur étranger que l'on pouvait parvenir à la construction d'un État fort, avec des principes fermes et des institutions compétentes similaires aux États occidentaux. Par ailleurs, l'élection d'un étranger pouvait être vue comme un moyen d'arrêter la lutte en cours pour le pouvoir et comme une réelle garantie de consolidation de l'autonomie et d'accès à l'indépendance nationale. Au-delà de tous ces aspects, l'élection d'un seigneur étranger trahissait la tentative de l'élite politique roumaine de faire entrer l'État dans les rangs des grandes puissances occidentales en vertu du principe de solidarité aristocratique.

Conclusions

La constitution est apparue comme terme dans le XVIIIème siècle pour fonctionner comme une structure centrale de l'État et comme un instrument de limitation et de contrôle en ce qui concerne l'exercice du pouvoir politique. C'est pourquoi la loi fondamentale de chaque État doit être neutre. La connaissance de l'histoire constitutionnelle roumaine s'avère primordiale pour analyser l'assimilation des influences étrangères par une jeune nation.

L'état de crise, provoqué par le refus de Philippe de Flandre, n'a pas duré longtemps, parce que le prince Charles Anton de Hohenzollern-Sigmaringen a accepté la proposition de venir sur le trône de la Roumanie à l'insistance de deux figures emblématiques : I.C. Brătianu et Carol Davila. Son arrivée en Roumanie s'est matérialisée le 8 mai 1866 et deux jours plus tard (le 11 mai 1866) la nomination du nouveau conseil des ministres, dirigé par Lascăr Catargiu, a eu lieu. Charles Ier a reçu sans hésiter la proposition de devenir le prince de la Roumanie, malgré les intrigues tissées par l'Empire russe et les boyards grecs. Au cours de la session extraordinaire, concernant l'élection de Charles Ier, le désir d'une Roumanie unie et inséparable sous le règne d'un prince étranger, membre d'une des familles souveraines de l'Occident, est réaffirmé. Le procès-verbal de l'élection de Charles Ier a été signé le 1er mai 1866 à la suite du vote de 115 membres de l'Assemblée des députés, dont 109 voix étaient pour et 6 voix en abstention. Par ce choix, la Roumanie est passée d'un état de pessimisme et d'instabilité à une plus grande confiance dans son propre avenir.

Considérée comme « le résultat d'un accord entre la droite et la gauche », la Constitution de 1866 fut placée sur un piédestal par le prince Charles Ier, qui la caractérisait comme une constitution quasi républicaine, (...), la constitution la plus libérale, une constitution pas comme les autres en Europe ». Le processus d'élaboration selon le modèle belge (« Il n'y a pas de meilleur modèle à suivre à tous les égards que l'exemple de la Belgique ») de la constitution roumaine a duré du 16/28 février 1866 au 30 juin/12 juillet 1866, étant considéré comme une transaction entre les intérêts généraux des propriétaires et de la bourgeoisie, parce qu'elle a réussi à s'imposer comme une base institutionnelle nécessaire à l'organisation interne de la Roumanie moderne.

La nécessité, l'urgence et le prestige ont guidé le choix de l'élite politique roumaine de recourir à un modèle constitutionnel déjà fonctionnel sans approfondir les démarches internes initiales, ce qui se traduit par une période plus courte de temps en ce qui concerne l'imposition des idées et des institutions importées dans la société.

Réalisée avec l'intervention quasi exclusive de l'élite politique roumaine, l'importation constitutionnelle de 1866 n'était en soi qu'un processus d'affirmation de la volonté de moderniser l'État, et les principales conditions qui auraient pu assurer son succès étaient l'importation rationnelle d'institutions juridiques externes et leur adaptation aux conditions socio-politiques et économiques existantes.

Toute importation constitutionnelle n'apportera pas à la société importatrice le même degré de fonctionnalité et de succès que le modèle d'origine, parce que toute cette équation dépend des spécificités politiques, sociales, culturelles et économiques de chaque nation. Quelle que soit la société dans laquelle il s'applique, le constitutionnalisme est un phénomène assumé volontairement, fondé sur les valeurs qui découlent de sa spécificité. La grande majorité des articles de la Constitution belge de 1831 ont été traduits pour la composition de la constitution roumaine, ainsi l'esprit national a été sacrifié au nom de la légitimité face aux grandes puissances occidentales.

Bibliographie:

1. Alecsandri, Vasile, *Opere (Corespondență 1861-1870)* [Ouvrages (Correspondance 1861-1870)], vol. IX, Bucharest, 1982.
2. Berindei, Dan, *Societatea românească în vremea lui Carol I (1866-1876)* [La Société Roumaine au temps de Charles I (1866-1876)], Bucharest: Editura Militară, 1992.
3. Berindei, Dan, "Documente inedite privind începuturile domniei principelui Carol I" [Documents Inédits concernant les Débuts du Règne du Prince Charles I] in *Memoriile Secției de Științe Istorice și Arheologie*, vol. XX, no. IV, 1995.
4. Butleritchie, David, "The Confines of Modern Constitutionalism" in *Pierce Law Review*, vol. 3, no. 1, 2004, 1-32.

5. Carol I, Cuvântări și scrisori [Discours et Lettres], tome I, Bucharest: Institutul de Arte Grafice Carol Göbl, 1909.
6. Carp, Radu, Responsabilitate ministerială [Responsabilité Ministérielle], Bucharest: All Beck, 2003.
7. De Visscher, Paul, "La constitution belge et le droit international" in *Revue Belge de Droit International*, no. 1, 1986, 5-58.
8. Dippel, Horst, "Modern Constitutionalism: An Introduction to a History in Need of Writing" in *The Legal History Review*, vol. 73, no. 1-2, 2005, 153-170.
9. Documente privind istoria României. Războiul pentru independență [Documents concernant l'Histoire de la Roumanie. La Guerre d'Indépendance], vol. I, part II, Bucharest, 1954.
10. Epstein, Lee and Knight, Jack, "Constitutional Borrowing and Nonborrowing" in *International Journal of Constitutional Law*, vol. 1, no. 2, 2003, 196-223.
11. Espagne, Michel, Les transferts culturels franco-allemands, Paris: Presses Universitaires de France, 1999.
12. Filitti, Ioan C., Conservatorii și junimiștii în viața politică românească [Conservateurs et Junimistes dans la Vie Politique Roumaine], Bucharest: Institutul de Arte Grafice Lupta, 1936.
13. Guțan, Manuel, Transplant constituțional și constituționalism în România modernă: 1802-1866 [Transplantation constitutionnelle et constitutionnalisme dans la Roumanie moderne: 1802-1866], Bucharest: Hamangiu, 2013.
14. Independența României. Documente [L'Indépendance de la Roumanie. Documents], vol. II, part I, Bucharest, 1977.
15. Iordache, Anastasie, Originile conservatorismului politic în România, 1821-1882 [Les Origines du Conservatisme Politique en Roumanie, 1821-1882], Bucharest: Editura Politică, 1987.
16. Kahn-Freund, Otto, "On Uses and Misuses of Comparative Law" in *Modern Law Review*, vol. 37, no. 1, 1974.

17. Kogălniceanu, Mihail, Discursuri parlamentare [Discours parlementaires], Bucharest: Minerva, 1994.
18. Les Archives Nationales de la Roumanie, le Fond Charles I, inventaire no. 1453, dossier no. I/6.
19. Les Archives Nationales de la Roumanie, Desbaterile Senatului, Sesiunea Ordinară [Les Débats du Sénat, Session ordinaire], 1870-1871.
20. Les Archives Nationales de la Roumanie, Desbaterile Senatului, Sesiunea Ordinară [Les Débats du Sénat, Session ordinaire], 1872-1873.
21. Maiorescu, Titu, Istoria contemporană a României [L'Histoire Contemporaine de la Roumanie], Bucharest: Socec, 1925.
22. Maiorescu, Titu, Discursuri parlamentare cu priviri asupra dezvoltării politice a României sub domnia lui Carol I, 1866-1876 [Discours Parlementaires sur le Développement Politique de la Roumanie sous le Règne de Charles I, 1866-1876], vol. I, Bucharest: Socec, 1897.
23. Montesquieu, The Spirit of the Laws, Cambridge: Cambridge University Press, 1989.
24. Nolan, James Jr., Legal Accents, Legal Borrowing. The International Problem Solving Court Movement, Princeton et Oxford: Princeton University Press, 2009.
25. Osiatynski, Wictor, "Paradoxes of Constitutional Borrowing" in I-CON, vol. 1, no. 2, 2003, 244-268.
26. Pencovici, Alexandru, Desbaterile Adunarei constituante din anul 1866 asupra constituțiunei și legii electorale din România [Les Débats de l'Assemblée Constituante de 1866 sur la Constitution et la Loi Electorale en Roumanie], Bucharest: Curtea Șerban Vodă, 1883.
27. Ritchie, David, "Critiquing Modern Constitutionalism" in Appalachian Journal of Law, vol. 3, 2004, 37-49.

28. Sajo, Andras, *Limiting Government. An Introduction to Constitutionalism*, Budapest: Central European University Press, 1999.
29. Tully, James, *Strange Multiplicity: Constitutionalism in an Age of Diversity*, Cambridge: Cambridge University Press, 1995.

THE RUSSIAN IDEA AND THE IDEOLOGY OF RUSSIAN GREAT- POWER CHAUVINISM AND IMPERIALISM

Ioana-Mădălina Miron*

DOI: 10.24193/subbeuropaea.2023.1.09

Published Online: 2023-06-30

Published Print: 2023-06-30

Abstract

The paper analyses the concept of Russian Idea used by Russian nationalists. A concept that is at the core of the identity of the Russian people. Accordingly, the analysis is based on a theoretical framework that draws attention to the controversial concept of the Russian idea that is reviewed considering changes in the history of the Russian state. Whether formulated by church hierarchs, statesmen, philosophers, ethnologists, or contemporary politicians, various stages in its conceptualization have helped build patriotism in the country. Moreover, in addition to the theoretical framework, the paper focus on a case study: the February Revolution, known as February Bourgeois Democratic Revolution or the March Revolution (8-16 March 1917).

Keywords: Russian Idea, ideology, post-Soviet, chauvinism, imperialism

* PhD Student at the Faculty of European Studies. She holds a Bachelor's Degree in Philology (English-Russian) and a Master's Degree in International Communication. Her areas of interest include xenophobia and nationalism in the post-Soviet Russia: Skinhead and Nashi movements.

Contact : mironmadalina56@yahoo.com.

©2023 STUDIA UBB. EUROPAEA. Published by Babeş-Bolyai University.



This work is licensed under a Creative Commons Attribution-NonCommercial-NoDerivatives 4.0 International License.

Introduction

It is difficult to speak about the concept of Russian Idea: the adherents of this concept were and are opponents and at times even political adversaries. There has been a period in Russian history when too much attention has been paid to this concept. For many people this concept appears to be associated with Russian, Russians or Russia. The attempts that have been made to provide a definition of this concept have usually been unsatisfactory. The political ideal of the Russian Idea is also syncretistic (*sobornost*, the principle of spiritual unity and religious community based on free commitment based on traditions of the Eastern Orthodox Church). A distinctive variation of the Russian Idea was inherent in the official ideology of Imperial Russia, especially during the reigns of Alexander II and Nicholas III. Among all the different interpretations of the concept of Russian Idea and the various concepts joined together by this notion, the following characteristics stand out: the fact that Russian Idea is seen as a path of development of Russian civilization (of Russian culture and society) are fundamentally different from those of Western civilization, second the fact that Russian culture contains elements that not only distinguish it from the rest of the world, but also contain preconditions for the salutary transformation of the latter, the idea of the Russian people being divinely chosen and divinely sustained, of faith in their world-wide historic mission. And the third aspect that stands under this concept is the fact that political attitudes are not separated into an independent sphere. Politics is seen through a prism of moral-religious views.

I want to present and explain the main components of the Russian Idea as the Russian national ideology and on the other hand as goals of the Russian people as a power in the world, presented as distinct among other nations, with a special character and fate, as well as with a special role in the world. The aspects that contributed to shaping the main characteristics of the Russian identity emphasises the importance of the Russian Idea as the central constituent of the Russian national identity, containing the same role as in the case of the American Dream, it is known as the Russian

Dream, but of course with a few differences. Understanding the Russian Idea is the same with understanding the cultural, philosophical, religious and mental heritage of a nation that defines itself as being opposed to Europe, to West and especially to their main enemy USA. It seems that not only the geographical factor contributed to this defining process through opposition to the others, as the entire Russian national character seems to be built on contradictions, oppositions and various tensions that seems to characterize Russia, Russians and their history, as well as their various political choices. What the Russian Idea represents is first of all this need to achieve supremacy on the international stage, and secondly the fulfilment of the mission of the holy trinity (as many nationalists said): Saviour, Liberator and Leader of the World. The national roots of the February Revolution was extremely ideologized and was interpreted as an exclusively Russian phenomenon.

Theorizing the concept of Russian Idea

When we discuss about the concept of Russian Idea, we need to have in mind few aspects that is at the heart of this rather abstract concept. To better understand the identity and conscience of a people, the analysis of the idea of a people is important to understand the meaning of a historical event. The national idea is closely related to the identity, conscience, dignity, and national unity of a people. This national idea dominates the consciousness of a people is what determines the specific actions, behaviors, and goals in times of war, in this case the February Revolution.

It is belief of historians and scholars that the idea of a nation is the basis of its identity. The idea exists only within the nation, the nation can control this idea to go through or choose a historical route. This concept dominates the entire nation. The term that I have chosen, namely the Russian Idea (Русская Идея) historically refers to a considerable number of texts that discuss the substance of Russia's national identity. The term took shape in the 19th century, but this concept is currently being used to encapsulate nearly two centuries of controversy whose background is

shape around two main questions: Whether Russia is part of Europe, part of Asia, straddles both worlds is separate from both? And the second question: Whether Russia is a nation-state, an empire, or a multinational federation, with a political nature that is autocratic, democratic, or ideocratic?

The multitude of texts build up an atemporal traits of the nation's substance, combining in various ways:

a) Messianism, including the myth of Moscow as the Third Rome. At present, this messianism reveals that the Russians are not the aggressors, but only those who defend their ancestral land. Fyodor Dostoevsky believed that Russian people were called to save the world because they were the Jesus Christ, the nation of freedom and of social justice: "We Russian have two homelands: Russia and Europe even in cases when we call ourselves (...) the greatest of all the great mission that the Russians realize lies ahead of them is the common human's mission." The author Geoffrey Hosking stated the fact that Russian messianism, the concept of the Russian people as the Chosen People, as the force reconciling the intelligentsia with the Revolution: the God-seeking nature of Russian people would be concentrated in the intelligentsia.

b) *Sobornost*, (literally, spiritual community). A Russian term that has been used frequently in the 19th century by Slavophil Russian writers Ivan Kireyevski and Aleksey Khomyakov and refers to the need for cooperation and spiritual harmony between people based on freedom and unity.

c) The belief in a central role for the state and the autocrat in guiding people.

d) The idea that Russia and its imperial margins constitute a separate world and unique civilization that West do not understand and do not respect.

The Russian Idea was shaped in the form of a purpose, over time, it has a powerful engine and is source of cultural, economic, and especially political demonstrations. As I mentioned at the beginning, this idea represents the identity, conscience, dignity that form the basis of a nation's identity. In

this case, all these elements form the basis of the identity of the Russian people. The Russian Idea has two meanings:

1. The Universal Mission of Supremacy – Russian nationalists believe that they have a special mission, the mission to save, lead and unite humanity under their rule.

2. Identifying the Russian people, culture, and civilization through opposition to the Other/ the Enemy (the Enemy translated as the Western current). For example, the dissociation of the Russian space from the West, an image of evil (Russia and the enemy, the United States).

What Russian Idea represents is first the need to achieve supremacy on the international stage, and secondly the fulfilment of the mission of Saviour, Liberator, and Leader of the world.

Throughout the existence of the forms of political leadership/ organizations: the Duchy, the Empire, and the Republic under which the Russian people lived the Russian Idea had the following performances: first is the myth of the besieged fortress by the Other, this myth arose with the idea of leading the world, but the leaders of the state were unable to carry out this project, to hide their lack of understanding, the best solution was to fabricate enemy and the second performance is the faith in the capacity of the Russian people as the only world actor able to sacrifice himself in the benefit of all humanity. For example: it is believed that it was Russia that saved the Europe and the entire world from the Nazi disease.

As we can see, there is no exact definition of the term Russian idea. It is an abstract term that over time has been attributed several meanings, each Russian philosopher has given this term several meanings. This is what I want to mention in the theoretical part of this term, namely the two dimensions of Russian Idea:

1. The geopolitical dimension: the Russian Idea was the engine of the expansion of the Russian people and the one that brought together at the level of collective consciousness, the goal of winning the world supremacy of the Russian state.

2. The ideological dimension: in this sense, the Russian people are regarded as the chosen one of God and the only state capable of leading humanity on the single path of faith, in the spiritual and/or religious sense; Russia is therefore the tool of Divinity, the only bearer of absolute truth, the orthodoxy. Following the Revolution of 1917, Soviet Marxist-Leninism alone can offer its sacrifice for the salvation of the world.

The February Revolution

The February Revolution (Февральская революция) known as February Bourgeois Democratic Revolution, or the March Revolution (8-16 March 1917) was interpreted as an original Russian phenomenon.

Historian Richard Pipes described the uprising in Petrograd in the following ways: "The air was thick with that peculiar Russian air of generalized, unfocused violence, the urge to beat and destroy for which the Russian language has coined the words pogrom and разгром (the defeat). It was not really a military mutiny of the kind that broke out during the war in other armies, including the French and German, but a typical Russian bunt, with powerful anarchist overtones." It is unclear exactly how the mass disorders that accompanied political revolutions in other countries are different from the truly Russian pogroms.

On the other hand, the foreign nature and enmity of revolution to the Russian political tradition was and often is emphasized. People of various ideological orientations supported and continue to support describing February as a foreign and non-Russian conspiracy against Russia. A typical example taken from a publicist writing during the Civil War: "Now, however, it is clear to everyone that our entire Revolution is not of Russian origin, that is was both begun and continued by those in Russia who possessed neither Church nor Fatherland, those who from childhood were taught to spurn everything native, to treat everything that carries the stamp of Russian originality with contempt."

The Russian philosopher Nikolai Berdyaev expressed his own views on the roots of the Russian Revolution in 1918: "The Russian Revolution was anti-national in character; it transformed Russia into a lifeless corpse.

Nevertheless, the national peculiarities of the Russian people are reflected in its anti-national character and the style of our unhappy and destructive Revolution is the Russian style." More often, however, the February Revolution which overthrew the autocracy and repudiated the ruling ideology, is interpreted simply as an unsuccessful attempt at modernizing the political and social system of the country along the lines of Westernization (a democratic, bourgeois-democratic revolution) that radically departed from the political tradition of pre-revolutionary society. Alexander Ivanov suggested that the Russian Idea "suffered a defeating defeat in 1917" (he defined Russian Idea simply as theoretical core of the new Russian right). At times the disparity between the February Revolution's ideology and the Russian Idea is thought to be the main reason for its lack of success.

The complex phenomenon of the 1917 Revolution arose from the interaction of several revolutionary trends that at first reinforced and then stifled one another. The February Revolution was without doubt in certain respects both democratic and bourgeois. At the same time, it was also anti-imperial, anti-war, and, to a certain degree, anti-militarist. The ideas inspired by the "state based on a law" inspiring the agents of the Provisional Government, then anti-Western, anti-modernist attitudes were an integral part of the peasant revolution. The various components of the Russian Idea it seems more inherent in several important revolutionary trends.

The Russian Orthodox Church and Religious Revolution

The February Revolution was interpreted not only as a political revolution, but as a total moral revolution as well "the political victory may be understood by many as just a political victory, but it was a general victory for the Russian spirit over passivity and morbidity, which prevents one from living, breathing, and creating." The fall of the autocracy was explained by its sinfulness: "The Russian people forgot the very reason

why it is necessary to live in a union and not alone. And the Russian people forgot this truth for a simple reason, they were divided into rich and poor, into the aristocratic and those without rights. All the tsar's power rested upon this terrible sin." Many contemporaries sincerely thought that after the Revolution lying and stealing, foul language and games of chance, jails and fences would disappear. They happily fixated on both actual and merely wished for changes. "People became more attentive and courteous to one another, an acute, almost intoxicating feeling of general national solidarity awoke among the people." The Russian synthesis of moral-political expectations, however, had its own peculiarities. The Russian Orthodox Church and the autocracy were connected both institutionally and ideologically. Many believers were accustomed to treating the state religiously; the tsar was not only the head of state: an official cult of the monarchy was interwoven with a religious cult. Some religiously oriented contemporaries believed that this was the most important reason for the Revolution. The Russian philosopher Evgenii Trubetskoy wrote: "Why was the tsarist autocracy in Russia destroyed? Because the autocracy became an idol for the Russian autocrat. He placed his authority above the Church, and in this there was both self-adulation and a grave offense to sacred objects...damage to the origin of spiritual life this was the fundamental reason for the autocracy's downfall."

Many believers saw the various religious experiments by a portion of the political elite, including even some representatives of the tsar's family as blasphemy. Just as the social crisis on the eve of the Revolution in the religious sphere as well. A contemporary and member of the Irkutsk Public Committee remembered the March days of the Revolution in the following ways: "Together with serious affairs we wasted a lot of time on trifles...along came a synodic archpriest with the question of whom to proclaim at the end of the church service. It was suggested to the Right Reverend Bishop that the clergy conclude their proclamation: for Russian power and the piety of her rulers...so let it be proclaimed."

What this quote demonstrates is just how quickly priests turned to the new power; only Soviet power could find a way out of this situation, could both treat this quote as trivial and at the same time find a quick solution to the problem.

Both, the supporters, and opponents of the Revolution often interpreted his grandiose upheaval not only as a political, but also as a religious experience. From the very beginning, however, the Revolution was also directed against the participation of the Church in political life; the February Revolution was also an anti-clerical revolution. Several contemporaries embraced this current of the Revolution in an extremely way. "Some sincerely think that they overthrew the tsar' means they overthrew the Church, the institution is abolished. They are used to joining them together utterly and inseparably. And logically...amongst the more illiterate this was even clearer: I have seen it written: down with the monarchy. Meaning beat up all the monks."

The fact that the victims of the February Revolution were interred without priests and without services had special significance. Burying them without a burial service aroused indignation from some believers.

The Cossacks from the Petrograd Garrison refused to participate in the ceremony for this reason. Several socio-political experiments were also directed against the Church: for example, already on 25 March the Nicholskii Union of Anarchist Communists decided to send delegates to the Shmakovskii Men's Monastery with the suggestion that they join the union, change their monastic regime, and that those not wishing to live the life of Soviet communism move away to a more remote location.

Rural assemblies often adopted decisions on removing priests from their parishes: further, many such resolutions contained a demand that church valuables be removed to repay emancipation redemption loans.

Many of those who held anti-clerical outlooks, however, continued to remain under the influence of a deep religious tradition, even though they often did not know it. This tradition exerted influence on the politicization of society: the mass consciousness, which in form was

political, was organized as a religious consciousness. Contemporaries compared the Revolution to a revival, a rebirth, a resurrection of Russia and its people:

“Regards to you and greetings, miracle Russia, the steppes,
Greetings to you my wintery, native land!
Everything, everything is before you, Slavic Power, Russia,
Eternal God, has indeed risen!”

The poems of amateur poets are a highly specific kind of historical source. Nevertheless, both in many resolutions and in personal correspondence one can highlight the same motif: faith in the rebirth/resurrection of suffering Russia and its people. As one soldier wrote home: “I wish you happiness on this great holiday, The Resurrection of the Great People of Russia.” The theme of resurrection and rebirth, the rebirth of a nation and of man is present, no doubt, in the self-consciousness of any revolution. In the Russian revolution of 1917, however, one can see a special connection between this theme and religious consciousness. The Revolution led to the mass politicization of society, and this process was both harmful and self-contradictory. In compensating for their lack of corresponding political knowledge and experience, contemporaries sometimes used consciously or unconsciously, customary, and familiar ethical and religious concepts to evaluate events. And such a grandiose revolution as this was compared to an Easter holiday. The rituals of Easter were often used by contemporaries to express their attitudes toward what was happening. Both conscious and unconscious orientations toward the Easter holiday were manifest in people unfamiliar with each other kissing on the streets.

The religious tradition also exerted an influence on the symbology of the Revolution: many flags copied the form of ecclesiastical banners.

In 1917, however, the process of mass politicization merged for a time with both the anti-clerical movement and with religious revolution; political problems were interwoven with religious ones. The mass consciousness was

political only in form, in its essence politics became an ideological surrogate for religion. This process of "sanctification" politics was described at that time by Nikolai Berdyaev: "A new kind of idolatry has begun; many new idols and earthly gods have appeared: revolution, socialism, democracy, internationalism, proletariat." The cult of revolution went on to influence the formation of Bolshevik political culture during the Soviet period.

The "Russian" Revolution

The February Revolution provided an impetus for movements in non-Russians regions of the Empire, movements for reform in those areas, for autonomy, and in several cases even for leaving Russian Empire. At the same time, several contemporaries saw the February Revolution as a revolution for Russian liberation:

"We soldier, fearless and brave.
Against the tsarist lackeys went!
For the great Russian cause!
For a land's great joy!"

The Revolution was sometimes interpreted as a particularly Russian phenomenon without analogue in world history, as proof of Russia's special mission. S.L. Frank believed that the Revolution manifested an "instinct for national self-preservation." Many contemporaries tenderly saw in the Revolution a confirmation of the special unique character of Russians.

In his article "The Russian People's Revolution" E.N. Trubetsky wrote "this revolution in the only one or almost the only one of its kind. There have been bourgeois revolutions and proletarian revolutions. But up to now there have been no national revolution in the broad sense of the word like the Russian revolution."

Many people believed that the greatest accomplishment of the Revolution was the creation of a truly national government. The future ideologue of the smenovekhovstvo N.V. Ustrialov wrote: "from now on in

Russia there will be no border between power and country. From now on the Russian government and the Russian people are one, and this unity is the Russian nation." The Revolution was seen as a signal to fulfil the historic mission of Russia, M. Fenomenov, who described himself as a socialist, declared: "our Russian patriotism is very different than crude German chauvinism...the liberation of people is the historic task of the great Russian people."

That anti-Germanic sentiments that is emerging from this Revolution permeated an important part of post-revolutionary attitudes cannot be disputed: the Revolution was sometimes interpreted as a patriotic anti-German revolution, and pre-revolutionary anti-monarchist agitation was marked by features of Germanophobia and rumours about a charge of religion. Anti-German sentiments were also manifest during the February Revolution: appeals were made against the Empress-German, and many officers, bureaucrats, and simple civilians who had German surnames were arrested and even killed. The newspapers wrote about this anti-German sentiment: "a strong anti-German mood predominates in the population." Foreign newspapers (English and German) reported on the persecution of people with German surnames.

An anti-German sentiment predominated among the supporters of renewing the Church "the regime of the German police state established in Russia during the so-called imperial period of its history could not help but exert its deadening chilling influence on ecclesiastical life."

The question of presence of xenophobia in the ideology of the Russian Revolution is one that needs special attention. In 1917, such attitudes had an even more immediate source: chauvinistic and militaristic agitation during the World War I influenced many interpretations of February. In the patriotic literature of the war period victory over the external German. The logical construction "Germans are our enemies; our enemies are German" influenced the political struggle after the February Revolution. The political leaders were accused of Germanophilism. Before February Revolution many authorities pointed out that unrestrained anti-German propaganda represented

a danger for security. After the revolution anti-Germany propaganda was supported in all kinds of ways by the army command. A Letter to the Motherland, printed and distributed by a sailor said: "Germans living in Russia and the old government committed a great treason...but one should not forget that even now in our country there is a German for whom Russian freedom is nauseating." It should be pointed out that Russian soldiers and in a number of cases Russian workers, were sometimes the initiators and conduits of the radicalization of revolutionary movements in the non-Russian outlying areas at the same time that local social activists were assuming more moderate positions. That would be an impression on perceptions of the Revolution as a Russian revolution.

Anti-bourgeois Revolution

Neither the religious revolution nor the patriotic revolution was a fundamental current of the Revolution. Socialist parties of various persuasions played a most active role in this process, the Russians were the ones who exerted the greatest influence on the formation of the language of the Revolution and on the origin of its symbols. In this view, the bourgeois February Revolution was from the beginning also an anti-bourgeois revolution. The internationalist ideology of socialists would oppose the Russian Idea. The red flag became the state flag, and even the liberal press viewed attempts to demonstrate under the national banner as monarchist demonstrations. Nikolai Berdyaev wrote about the socialists and their lack of patriotism: "International social democracy is completely German in spirit. It is, in fact, one of the German influences that is preventing the Russian people from comprehending that there is a great world-wide historic struggle taking place between the Slavic and the Germanic peoples, between two hostile forces of history, that the Slavic race will repel the pretensions of Germanism and fulfil its mission in history, or it will be degraded and pushed aside."

One of the features of the Russian idea, the messianism was manifested in the creation of symbols for the new Russia, on many of the

banners and emblems of that time one encounters representations of the earth, where the planet was sometimes decorated with the figure of a Russian worker carrying a red flag. Representations of the globe also appeared in the drafts of a new state coat of arms for Russia. This also had an influence on the formation of coats of arms during the Soviet period. In characterizing these kinds of attitudes many publicists began to speak of Slavophilism “when you see how the ignorant proletariat up to 80% of whose members are illiterate and whose remaining part is just barely able to read and write Russian being under the hypnosis of revolutionary phraseology, seriously begins to think that he is indeed the vanguard, the most enlightened and best detachment of the International when you see all this, it involuntarily reminds one of the Slavophiles and Dostoevsky’s Russian schoolboy.”

Both xenophobic ideas and extreme forms of anti-bourgeois ideology shaped a similar mentality at the center of which one finds the idea of a powerful conspiracy of the so-called dark forces, in one case a conspiracy of the internal enemy, in the other, a conspiracy of the bourgeoisie. P.B. Struve wrote about this phenomenon: “the essence both white and Black Hundredism consists of an educated minority of people being contrasted to the people as an evil force, a force that was, is and should be culturally alien to it. Just as Marxism is the study of the class struggle in societies, Black Hundredism of both colours is its own kind of study of cultural struggle.”

Conclusion

The paper focuses on the term Russian Idea in accordance with the February Revolution. Here appears several elements of the Russian Idea that I presented in the second chapter. The concept of Russian Idea encompasses a set of concepts which expresses historical uniqueness the special mission and status of the Russian people on the global stage.

Throughout history, the Russian idea has sounded like a call to the rebirth of the Russian people who, as I said, are the one chosen by the divinity. What lies within the concept of the Russian Idea is this special purpose considered as the career of the Russian people sent by the divinity.

Over the years, it has been considered that behind the Russian idea are strong ambitions to conquer as many territories as possible. This idea being correlated with chauvinism and imperialism.

These elements were presented in both program and propaganda and of course in the mass consciousness. Few elements were used frequently by officials' Soviet ideology at various stages of its development. Anti-bourgeois attitudes were shaped not only by class conflicts, but also by socio-cultural aspects: some Russians with anti-Western attitude used the term bourgeois for any opponent. Anti-bourgeois and anti-imperialist agitation were directed against the French, British who oppressed the Russian people (Anglophobia and Francophobia). One of the causes of the outbreak of the February Revolution was the defeats suffered by Russia in World War I. Russia's economy has been isolated in the European market. It was a troubled time for the Russian people during and after the February Revolution. Both economic problems and the abdication of the tsar were a combination of factors that contributed to the growth of xenophobia and chauvinism.

The Russians considered themselves deprived of national identity and the fact that they are viewed from below by other states. Also, in Viktor Pelevin's novel, the importance of the Russian idea in the development of the Russian people is accentuated, the fact that the Russians are considered poorly developed, and nobody compared to the West, and it is recommended to propose a clear idea. What I want to point out here is the fact that Russians accuse other nations of each failure of their own.

An unjustified fear of foreigners (of other nations) is induced. Given that it has not been possible over time to bring a clear definition of this concept of Russian idea. Each philosopher came up with his own explanations to bring an understanding of this abstract concept. Overall,

I concluded that the Russian idea plays a decisive role in this special mission of the Russian people on the global stage. This crisis of Russian identity can be explained by the simple fact that even after 200 years Russia does not know its mission and blames other nations for its own failure.

And the fall of the Soviet empire put an end to the Russian idea.

Bibliography:

1. Frank, S.L. (1992), «Религиозно-исторический смл русской революций», Русская идея, Москва: Республика.
2. Hosking, Geoffrey, and Robert Service (1998), *Russian Nationalism Past and Present*. Great Britain: Macmillan Press Ltd.
3. Kapeller, Andreas (1992), *Russland als Vielvolkerreich: Entstehung, Geschichte, Zerfall*, Munich: Beck.
4. Laruelle, Marlene (2019), *Russian Nationalism. Imaginaries. Doctrines and Political Battlefield*. New York: Routledge.
5. Mișcoiu, Sergiu (2010), *Naissance de la nation en Europe. Théories classiques et théorisations constructivistes*, Paris: L'Harmattan.
6. Mișcoiu, Sergiu (2014), "Balkan Populisms", in *Southeastern Europe*, vol. 38, Issue 1, pp. 1-24.
7. Sergiu Mișcoiu, *Naissance de la nation en Europe. Théories classiques et théorisations constructivistes*, Paris: L'Harmattan, 2010, pp. 21-28.
8. Secu, Ioana Elena (2022), *Revoluția Contaminată. Ideea Rusă și noua politică internațională a Kremlinului 1925-1953*. Târgoviște: Cetatea de Scaun.
9. Pipes, Richard (1990), *The Russian Revolution*. New York: Kopf.
10. Абрамович, Рафаил (1917), «Подполье русского интеллигенция». *Русская Свобода*, Но.3.
11. Бердяев, Николай (1991), «Духий русской революций» в *Из глубины. Сборник статей о русской революции*. Москва: Новости.
12. Бердяев, Николай (1917), «Правда и лозь в общественной жизни» в *Народоправство*, Но.4.
13. Бердяев, Николай (1917), «Патриотизм и политика», *Народоправство*, Но. 10.

14. Волобуев, Павел (1994), «Исторические хрони Октябрьской революций» в *Анатомия революций: массу, партий, власть*, Петербург.
15. Воитинский, Владимир (1990), *1917-и: Год побед и поражений*, New York: Chalidze Publications.
16. Гиппиус, Зинаида (1991), «Петербургские дневники, 1914-1919» в *Живие лица: стихи, дневники*, Tbilisi: Merani.
17. Дякин, Валентин (1992) «Черковь, религия и политическая культура на закате старого резима», *Реформу ни революция? 1861-1917: матерялу мездународного коллоквиума историков*, Петербург: Наука.
18. Иванов, Александр (1990), «Русская идея и 2000-и год», *Нева*, но.9.
19. Иванов, Вячеслав (1919), *Черковь и революця*, Томск.
20. Корнаков, Владимир (1986), «Знамена ФевраПской революций» в *Новые нумизматические исследования*, Но.4.
21. Лисовский, Юрий (1917), «Христос Воскрес!» в *Военная газета: для русских войск воФантазий*, но.21.
22. Осипов, Адексей (1917), «Политика православной церски» в *Русское слово*.
23. Сорокин, Питирим (1917), «Славянофильство на изнаки» в *Воля народа*.
24. Струв, Пётр (1911), *Патриотика-политика, культура, религия, социализм: сборник статеи за пять лет 1905-1910 гг.* Петербург: Изд.Д.Е.Зиковскаго.
25. Трубецкой, Евгений (1917), «Народного-русская революция», *Реч*.
26. Трубецкой, Евгений (1917), «О христианском отношении к современным событиям», *Свобода*, но.5.
27. Устрялов, Николай (1917), «Революция и война» в *Русская свобода*, Москва, Но.6.

28. Феноменов, Михаил (1917), Русский патриотизм и братство народов, Москва.
29. Философов, Дмитри (1982), «Дневник», Звезда, Но.2.
30. Фиолетов, Николай (1917), Церковь в обновленной России, Москва.
31. Чузн-Чузенини (1917), Песенник революционного солдата.

SANDINISTA REVOLUTION: A POSTCOLONIAL APPROACH TO USA INTERVENTIONISM

George Horațiu Bontea*

DOI: 10.24193/subbeuropaea.2023.1.10

Published Online: 2023-06-30

Published Print: 2023-06-30

Abstract

The Sandinista Revolution was a watershed moment in Nicaraguan history that forever altered the course of the country's history. First, it dismantled the Somoza family's dynasty, which had ruled for 43 years, not all of them consecutively, and established a political system dependent on their despotic regime. Second, and more significantly for international relations, the Sadinistas' denunciation of the neo-colonialism committed by the leader of the western democracies was a direct attack on US interventionism in Central America. Unfortunately, it was also the point at which the FSLN established its roots in Nicaraguan society and transitioned from a socialist movement to an authoritarian regime under Daniel Ortega.

In order to analyse these evolutions of events I propose a postcolonial theoretical approach. The fact that postcolonialism is a relatively new addition to the international relations theory that first appeared in literature is one of the primary justifications for why this theoretical approach relies on information from native authors. This theory mainly focuses on the former colonies and criticises how the colonial past and present interactions with the former colonists have an impact on

* MA student International Relations, External Policy and Crisis Management at Faculty of European Studies (UBB), horatiu.bontea7@gmail.com.



how those colonies have developed. I will examine the key ideas of these approaches in the international arena with respect to the particular case of the Sandinista Revolution in Nicaragua.

Keywords: Latin America, postcolonialism, Sandinista Revolution, discourse analysis, United States of America.

Research Design

Taking into consideration that I look in depth at the case of United States interventionism in Nicaragua from the perspective of postcolonialism, the first research question is: "Is the American rhetoric that has been directed at Nicaragua over the years a sort of neo-colonialism?". The rationale for this initial question serves as the thesis statement for my paper because it is crucial to first demonstrate that Nicaragua qualifies as a "colony," or more precisely, a "neo-colony," of the United States of America. Now let's go on to the second question, which examines the origins of the Sandinista National Liberation Front: "How did the United States of America's post-colonial worldview contribute to the emergence of the Sandinista movement?". The goal of this research question is to determine when Carlos Fonseca founded this internal political body in Nicaragua and whether the USA's involvement in the Central American nation was a significant influence in the FSLN's establishment.

The final question in my paper concerns the aftermath of the revolutions and their effects on the current status quo in Nicaragua. "Is neo-colonialism being eradicated in Nicaragua as a result of the acts of the Sandinista National Liberation Front, or has the United States played a significant role in the country's development?". I aim to understand more about the modifications made after the Sandinista revolution and how they affected contemporary Nicaraguan society by posing this last query. Examining the USA's current meddling in Nicaragua's internal affairs is the subject of the second section of the question.

Post-Colonialism as an International Theory

As mentioned in the introduction of this paper, post-colonialism is a reflectivist theory and a very recent approach in international relations that started to gain the attention of international relations theory only in 1990, a bit later than feminist and post-structuralist theory. It emerged as part of the reflectivist side of International Relations studies as a result of the failure of the central theories in this domain to predict the extremely drastic changes in the twentieth century.¹ The struggle to decolonize is an important change and a focal point for post-colonialism.

The innovative aspect of this theoretical approach is that variables are examined from a bottom-up viewpoint as opposed to a realistic viewpoint, with the emphasis on a top-down viewpoint that examines the anarchical structure of international relations.² This different analytical perspective offered the chance for scholars to perceive two very important facts. First, they gave former colonies more prominence, which in rational theories like liberalism or realism were primarily considered as secondary actors in the emergence of the international order. In a similar way as other reflectivist theories or even socio-constructivism pay more attention to societies and particularly the identities of the individuals that comprise state populations, it moves beyond the traditional state approach.

Post-colonialism makes significant contributions because it introduces a slew of new variables into our analysis of IR studies. On the first, suggest a historical examination of the interactions between former colonies and colonial powers in order to comprehend their significance in the sphere of international relations. On the other side, it allows the colonised people a platform to share their opinions and original beliefs

¹ Christine Sylvester, "Post-colonialism" in John Baylis, Steve Smith, Patricia Owens (eds.), *The Globalization of World Politics: An Introduction to International Relations 6th edition*, Oxford University Press: Oxford, 2014, pp. 185-186.

² Sanjay Seth, "Postcolonial theory and critique of International Relations" in Sanjay Seth (ed.), *Postcolonial Theory and International Relations A critical introduction*, Routledge: New York, 2013, pp. 15-21.

concerning the time of colonialism. The use of literature in the form of novels, journals, poems, and testimony as a useful source of information since it is considered as a vehicle for the people to convey their colonial past may be the last, and possibly the most contentious, because it lacks empirical validity.³

The expression of a new timeline, which brings us to the next key tenet of this theory, is that we are currently experiencing the status quo.

Even though the colonial era is past, if we remove the hyphen from the phrase, postcolonialism refers to the racial, gender, and class disparities that still exist today.⁴ The western discourse promotes the idea that colonial relations are not a problem of the present, but rather a problem of the past that obligates them to assist their former colonies. To recognise these interactions and comprehend their nature in light of colonial history is precisely the goal of post-colonialism. The goal is then to create an opportunity for citizens to denounce cases where relations – or, more accurately, a neo-colonial relationship – represent a significant problem in the development of former colonies and their interdependence with colonial empires.⁵

The decolonization process that took place after World War II is a key factor in post-colonialism and one that is crucial for this theoretical approach. The procedure that should be followed by the former colonies to obtain independence so they can begin their own growth without having to contribute to the development of the colonial powers. The indirect conflict in the emerging Cold War bipolar system between the western bloc of the United States of America and the communist bloc of the USSR had a considerable impact on this process. The former colonies mainly had two choices: either they were used as fronts for proxies in conflicts like those in Korea and Vietnam, or they had to choose a side in the conflict and become

³ Sylvester, *op. cit.*, pp. 187-190.

⁴ *Ibidem*, pp. 191-194.

⁵ E. San Juan Jr., *"Beyond Postcolonial Theory"*, Palgrave Macmillan: New York, 1998, pp. 53-92.

satellite nations ruled by the two big powers. By forming the "Non-Associated Movement," an international organisation whose principal purpose is for its member countries to not be openly aligned with or against any major power bloc, the "third world countries" have attempted to respond to this international reality. The majority of the countries were former colonies, and even after gaining independence, they felt obligated to maintain ties with their former colonial powers by supporting their bloc in the Cold War.⁶

We have two very significant writers when it comes to the early works that influenced post-colonial thought: Frantz Fanon and Edward Said. Fanon gave the Algerian revolution against the French Republic very particular attention. In his book "Black Skin, White Masks", he examines the colonists' methods of control.⁷ One of his main points was that the colonial imposed itself not only through the power of arms and economic dominance, but also through a discursive act in which France justified its involvement in Algeria as necessary and legitimate, and also attempted to present the differences toward native people through language. Edward Said preferred to put more emphasis on the literature and look at the way it was used to describe the societies and realities of the former colonies. Said's book "Orientalism" was one of the most influential books for the beginning of post-colonialism, particularly in the relationship between theory and literature.⁸ He examined how Western literature portrayed the Middle East and Asia as a land of pleasure and mystery where they could come to enjoy and control these cultures.

Christine Sylvester, Sanjay Seth, and E. San Juan Jr. have written about the present and international relations in postcolonialism. All of them made an effort in their writing to include post-colonialism as a critical perspective on Euro-American politics in the study of international relations.

⁶ Seth, *op. cit.*, pp. 22-32

⁷ Frantz Fanon, "*Black Skin, White Masks*", Pluto Press: London, 2008, pp. 8-27.

⁸ Edward Said, "*Orientalism*", Penguin: London, 2019, pp. 43-58.

By defining this objective, they aimed to criticise the western-centric rhetoric that dominates international relations and the neo-colonialist perspective that downplays the importance of those who are harmed by it.

At the conclusion of this section, it is crucial to comprehend the theoretical constraints and carefully consider the primary criticisms levelled at this methodology.⁹ The primary objection raised relates to the nature of this theory, which is thought to be overly preoccupied with colonialism's past and to pay insufficient attention to the current issues in these relationships. Another point raised by critics is the exaggeration of the former colonies' reliance on the West, while not enough credit is given to the Third World countries' poor governance in the status quo. The last point is the theoretical approach's esoteric nature, as it relies heavily on literature and makes a plea for assistance for those it defends.

Sandinista Revolution: A Movement that Opposed the Interventionism of USA

Although the Sandinista movement was established in 1961, it is important to grasp the larger historical background that it shaped before talking about this political force in Nicaragua. The US occupation, the passing of Augusto Sandino, and the Somoza dynasty were a number of reasons that contributed to the formation of the Sandinista National Liberation Front.

US military occupation that began in 1912 and continued until 1933. When José Santos Zelaya became president, he started to promote his ambitious geopolitical agenda.¹⁰ From domestic matters, such as the complete integration of the Mosquito Coast, to the lofty goal of elevating Nicaragua's regional influence with the financial assistance of the Nicaraguan Canal. The USA began to oppose Zeledon policy and its authoritarian rule, beginning

⁹ Bart Moore-Gilbert, *“Postcolonial Theory Contexts, Practices, Politics”*, Verso: New York, 1997, pp. 152-183.

¹⁰ Thomas W. Walker and Christine J. Wade, *“Nicaragua: Living in the Shadow of the Eagle”*, Westview Press: Boulder, 2011, pp. 13-18

to encourage revolutionaries and conservators. Zelaya killed 500 revolutionaries who were protesting against its administration, and two of them were American citizens. Based on that, America intervened with the Marines at the borders of Nicaragua to protect its citizens' lives and rights.¹¹ General Mena launched an uprising against the newly elected president in 1912 when Zelaya lost his position as leader. Adolfo Diaz, the president, requested US intervention to restore order, but the occupation was far trickier than that and lasted until 1933.¹²

The US occupation gave birth to another fundamental factor of FSLN, the historical figure of Augusto Sandino. Augusto César Sandino was a revolutionary and guerrilla war soldier, started a campaign against the conservative government and, more significantly, against American interventionism.¹³ Even after the occupation was over, the US established the Guardia Nacional, an army and police organisation under the command of Anastasio Somoza Garcia that was given American training and equipment and was intended to uphold American interests. In spite of President Juan Bautista Sacasa's efforts to negotiate with Sadino, Somoza's National Guard assassinated Sadino's rival after growing hostility between the two groups. Sadino, a national hero and martyr of the Nicaraguan fight against interventionism, was assassinated by National Guard soldiers in 1934 as he was leaving the President's House after signing a peace pact.

The end of the US occupation could only be considered *de jure*, because *de facto* they were still present in a metaphorical sense thanks to their close relationship with the National Guard and Somoza's family.¹⁴ We need to look at the first head of the Somoza family to understand this change from US occupation to a dynasty that lasted 43 non-consecutive years that was the last key factor in the foundation of Sandinistas

¹¹ *Ibidem*, pp. 18-24

¹² *Ibidem*, pp. 38-40

¹³ *Ibidem*, pp. 40-44

¹⁴ Dan La Botz, *What Went Wrong? The Nicaraguan Revolution: A Marxist Analysis*, Haymarket Books: Leiden, 2018, pp. 74-76

movement.¹⁵ The first member of his family to serve as president of Nicaragua was Anastasio Somoza García, who also founded the National Guard. He gained the presidency of Nicaragua from 1937 until 1947, establishing a despotic authoritarian dictatorship, using the social influence of his military organisation and US outside support. In 1950, he was elected president once more, and in 1956, a revolutionary called Rigoberto López Pérez assassinated him.

His oldest son, Luis Somoza Debayle, was elected president but passed away in 1963 from a heart attack. Anastasio Somoza Debayle, the youngest son of Garcia, maintained the Somoza Dynasty in 1967 by holding the presidency from 1967 to 1972 and from 1974 to 1979, when he was deposed by the Sandinista Revolution.¹⁶ It is significant to remember that this dynasty was a part of the political system and that their autocratic rule sparked a number of revolutions. Regarding the first claim, it is crucial to make clear that the other presidents of the time were largely puppets of the dictatorship, and even when they made attempts to bring down the system, it was too reliant on the despotic relationships within the Somoza family.

The second sentence alludes to a string of revolutions that took place between 1960 and 1980 and persisted even after the Sandinistas came to power. Talking about all the revolutionary organisations is quite difficult, but they were all hostile to the Somoza family and had the overthrow of the Somoza rule as their primary objective.

We will present just one that is the most relevant in the research purpose of this essay. Sandinista National Liberation Front was the main political actor responsible for overturn the power in Nicaraguan society.

Before explaining the way in which they achieved the power we need to understand the fundamental principles of this political movement.

¹⁵ *Ibidem*, pp. 76-97

¹⁶ Dan La Boltz, *op. cit.*, pp. 97-107

Founded in 1961 by Carlos Fonseca as a socialist political party and inspired by historical figure of Sandino.¹⁷ Their ideology was a socialist one but clearly not inclined toward communism or the totalitarian ideas because there was no proved collaboration between them and USSR. Rather they were a specific revolutionary movement from Central America that opposed the neo-colonialism of USA. This idea of fighting American interventionism was highly inspired by the figure of Sandino as his death was seen by the FSLN as martyr gesture that needed to be continued by them in Nicaragua's dream of escaping from the "American periphery". It became a national movement later in 1972 after the earthquake from 1972 and mostly because their more and more popular discourse against Somoza's corruption. In 1974 they tried to kidnap the US ambassador and killed the minister of Agriculture and because of this strategy were labelled by the American administration as a terrorist movement and a potential threat to the security of United States.¹⁸

Their apogee was in 1979 when they ousted Somoza and took forcefully the power in Nicaragua and installed their own government.¹⁹

They ended the Somoza Dynasty and were trying to reduce significantly the influence of America in their own state. However, they were also seen as a controversial movement because of their profound socialist and traditionalistic ideology. Moreover the "communist approach" was attributed to them because they came in power by a coup d'état. As a response to their success, rebel groups were formed to oppose the new government. These groups and other guerrilla war fighters were backed by the Reagan administration with the infamous contras. The goal of the Contras was the involvement of the CIA and support for the groups in their fight against Sandinistas and trying to portray them as a communist

¹⁷ Matilde Zimmermann, *"Sandinista: Carlos Fonseca and the Nicaraguan Revolution"*, Duke University Press: London, 2000, pp. 69-88.

¹⁸ *Ibidem*, pp. 162-185

¹⁹ Robert J. Sierakowski, *"Sandinistas: A Moral History"*, University of Notre Dame Press: South Bend, 2019, pp. 210-238.

regime. Both sides of this confrontation were accused of human rights violations in their direct and also indirect combats. Finally in 1984, elections were held to establish a democratic government and because the lack of a real opposition to Sandinistas, FSLN won the elections and Daniel Ortega became president for the first time.²⁰

How is the Sandinista Revolution Explained by Postcolonialism?

It is crucial to explain why I opted to speak about the colonial connections between Nicaragua and the United States of America before going into the theory itself in the context of the Sandinista revolution. The expected case for Nicaragua would have been Spain if we take into account the post-colonial specifications, where we examine the influence of the colonial past and current issues in the relations of power between the colonial power and its former colony. Nicaragua is a former colony of the Spanish Empire and was part of it for 300 years from 1522 until 1821.²¹ The first encounter was in 1522, when the González Dávila expedition ventured to the area that later became the Rivas Department of Nicaragua.

Conquistador Francisco Hernández de Córdoba, who created Granada and Leon, two of Nicaragua's major towns, founded the first Spanish settlements in 1524. Following that, a conflict broke out between Córdoba and Pedro Arias Dávila's Spanish forces, who ultimately prevailed and was appointed the region's first governor in 1527. From that time on, colonial rule began to adopt the tragic traditions of a colonial rule: from early exploration of the area, gathering of gold, and interaction with indigenous tribes, through slavery, oppression of the workers, and segregation of the colonial power and local inhabitants.

Even with Spain's colonial past, the US's involvement in domestic politics was noticeably more extensive, especially in modern history. Rather than a colonial power, the United States of America is regarded as a

²⁰ *Ibidem*, pp. 239-253.

²¹ Walker, *op. cit.*, pp. 27-30.

neo-colonial power in the region, wielding influence through soft power mechanisms such as the economy and public diplomacy as well as hard power through military interventions.²² To determine the point at which the United States expanded its influence in Latin America, particularly through interventionism in Nicaragua, we must first understand America's regional foreign policy. When we consider the US in the region, it is without a doubt the most powerful and significant actor. This dominance actually started out more as a protective stance on the part of the former colonies of Europe, especially in the case of Nicaragua. The "Monroe Doctrine," which was mostly written by the future president John Quincy Adams but stated by President James Monroe, served as the foundation for this decision.²³ The doctrine, which fought European colonialism and was at the heart of American foreign policy in the 19th and 20th centuries, brought an end to the country's period of isolationism, but it has since been denounced, reinstated, or reinterpreted.

In the post-colonialism chapter, I discussed the importance of Frantz Fanon's book "*Black Skin, White Masks*" and how it examined the justifications used by the colonial power to meddle in the internal affairs of the colony through language and discourse.²⁴ The presidency of Theodore Roosevelt provided a pretext for American action in Latin America. The "Roosevelt Corollary" was a significant reworking of the Monroe Doctrine that was essential to how the USA positioned itself towards Nicaragua and Latin America in general.²⁵ Theodore Roosevelt revised the Monroe

²² Luis Alfredo Intersimone, "Neocolonialism in Latin America" in *The Encyclopedia of Postcolonial Studies*, January 2016, pp. 1-6, doi:

<https://doi.org/10.1002/9781119076506.wbeps271>, accessed in 10 January 2023.

²³ Mark T Gilderhus, "The Monroe Doctrine: Meanings and Implications" in *Presidential Studies Quarterly*, Volume 36, Issue 1, 2006, pp. 5-16, doi: <https://doi.org/10.1111/j.1741-5705.2006.00282.x>, accessed in 10 January 2023.

²⁴ Fanon, *op. cit.*, pp. 8-27.

²⁵ Serge Ricard, "The Roosevelt Corollary" in *Presidential Studies Quarterly*, Volume 36, Issue 1, 2006, pp. 17-26, doi: <https://doi.org/10.1111/j.1741-5705.2006.00282.x>, accessed in 10 January 2023.

Doctrine by asserting that the US may interfere in Latin American internal affairs if those nations engaged in egregious and persistent misconduct.

According to his ideology, the US is an "international police force" with the authority to engage in "Big Stick Diplomacy". It is a blatant example of neo-colonialism, in which the USA elevates norms found in Euro-American societies while imposing western democratic values on nations in its periphery. The first time America used this justification to interfere in Nicaragua was during the US occupation from 1912 until 1933, when the Marines occupied the Republic of Nicaragua in order to stop the military coup d'état. One may argue that President Adolfo Diaz asked for American assistance, but it is obvious that this explanation covered more than a 20-year military occupation. Additionally, the US's close support for the Somoza family is an obvious indicator of too much interference in Nicaragua's internal affairs, but it is also a contentious issue because they invaded the Central American nation to prevent an authoritarian military regime but later indirectly supported a Somoza family dynasty based on what was unmistakably a despotic and authoritarian regime.

In "Orientalism"²⁶ by Edward Said, he explained the idea of constructing the image of colonised societies from the colonist perspective. Even though Said's attention was primarily on literature, where he described how Oriental civilizations appeared arcane and enigmatic in works of western literature, we may extend this concept of forming an image to the public's perception. The Sandinistas were characterised by the Reagan administration as a dangerous communist regime in the region, which made them a threat to American security.²⁷

²⁶ Said, *op. cit.*, pp. 43-58.

²⁷ James M. Scott, "Interbranch Rivalry and the Reagan Doctrine in Nicaragua" in *Political Science Quarterly*, Vol. 112, No. 2 (Summer, 1997), pp. 237-260, doi: <http://www.jstor.org/stable/2657940>, accessed in 15 January 2023.

The fight against communism in Central America was highly influenced by the internal Red Scare Movement in 1940's and 1950's.²⁸ Anything that had a potential partnership with the Soviets was labelled as communist even if in the case of Nicaragua there was no clear evidence, and they had a different ideology at the base of their movement. In this case we can use the post-colonial theory analyse the situation of small states in the context of the Cold War as they were obliged to take a side in the context of indirect confrontation of the two diametral systems.²⁹ Nicaragua was seen in this narrative as a potential threat, and this is why US fought harshly against the rule of the Sandinista National Liberation Front even if they were part of the Non-Alignment Movement that decided to not be involved in the indirect confrontation between USA and USSR.³⁰

Looking at one of the variables used in post-colonialism analysis, we can see how the history of relations between Nicaragua and the United States of America has influenced the Central American state's development.³¹ The United States has maintained a largely permanent involvement in the internal affairs of this state ever since the marines began their occupation in Nicaragua in 1912. Indirectly, the US was present by supporting the Somoza Dynasty and, later, rebel groups in the Contra Wars in opposition to the Sandinista government. In accordance with the Roosevelt concept, the United States was justified in interfering when nations like Nicaragua committed "wrongdoings," but a crucial question is: who determines when this interference is required? Unfortunately for Nicaraguans, the US

²⁸ Red Scare", History, 28 February 2020, <https://www.history.com/topics/cold-war/red-scare>, accessed in 15 January 2023.

²⁹ William Pietz, "The "Post-Colonialism" of Cold War Discourse" in *Social Text*, No. 19/20, 1988, pp. 55-75, doi: <https://doi.org/10.2307/466178>, accessed in 16 January 2023.

³⁰ Michael J Schroeder, "Bandits and blanket thieves, communists and terrorists: the politics of naming Sandinistas in Nicaragua, 1927-36 and 1979-90" in *Third World Quarterly*, Volume 26, Issue 1, 2005, pp. 67-86, doi: <https://doi.org/10.1080/0143659042000322919>, accessed in 15 January 2023.

³¹ Sanjay Seth, "Postcolonial Theory and the Critique of International Relations" in *Millennium - Journal of International Studies*, Volume 40, Issue 1, pp. 167-183, doi: <https://doi.org/10.1177/0305829811412325>, accessed in 16 January 2023.

continued to be the main judge over when an intervention was appropriate. Due to these historical ties, the future of Nicaragua as a nation-state hinged for a long time on US foreign policy and its "Big Stick Diplomacy."³²

We now go on to another significant factor in the understanding of the post-colonial approach: the development of a platform for voice-expression of the colonized. During a specific period in the FSLN's history, there existed a movement that was strikingly comparable to this style of platform. The fact that they overthrew the Somoza family's dictatorial rule should be the first thing we examine when evaluating this claim. This was a crucial turning point for potential democratic transformation and a distinct break from American neo-colonialism. The second was the democratic elections in 1984, when their political agenda was validated by the people of Nicaragua by winning the elections. The Sandinista National Liberation Front has made it clear that they want American interventionism to end, and by winning democratic elections, they have demonstrated to the US that the Nicaraguan people want them to leave the country. The last thing we need to look at is the elections in 1990, when the Sandinistas lost the election, accepted the democratic will of the people, and left power to the opposition. Accepting their democratic loss and becoming an opposition party in the country's internal politics for the next 15 years, they demonstrate once more that they are not a so-called "soviet style" of ruling a country.³³

The analysis of the literature is the final significant factor and the one that is most relevant to post-colonialism. Since this is not the primary goal of this research work, we won't look in-depth at Nicaraguan literature.

But in order to comprehend the perspective of Nicaraguans and one approach to creating the national identity of this Latin American state, we shall examine the writings of Augusto Sandino, taking into account the

³² David Ryan, "Americanisation and anti-Americanism at the periphery Nicaragua and the Sandinistas" in *European Journal of American Culture*, Volume 23 Number 2, 2004, pp. 111-124, doi: <https://doi.org/10.1386/ejac.23.2.111/0>, accessed in 17 January 2023.

³³ Salvador Martí i Puig, "The Adaptation of the FSLN: Daniel Ortega's Leadership and Democracy in Nicaragua" in *Latin American Politics and Society*, Volume 52, Issue 4, 2010, pp. 79 – 106, doi: <https://doi.org/10.1111/j.1548-2456.2010.00099.x>, accessed in 18 January 2023.

expectations of a post-colonial analysis. He discussed American imperialism and the need to unite the masses into a movement that challenges this hegemonic worldview in his writings from 1926 to 1934. Because the American military occupation would overwhelm Nicaragua's army, Sandino also talked of a guerrilla warfare plan in an effort to forge a stronger national identity for his country. Inspired by Sandino's literature, Carlos Fonseca tried to carry on his writings and, most importantly, his goal to oppose American interventionism. By examining this work of literature, we can see how many of the FSLN's themes had already been covered in Sandino's novels.³⁴

Finally, it is critical to note that we did not attempt to mitigate the impact of the actual authoritarian regime or even the human rights violations committed by the Sandinistas during their revolution. The goal of this research study was to examine several factors that would suggest that American interventionism was hurting Nicaragua's development while also taking a critical stance toward the United States' neo-colonial attitude toward that country.

Furthermore it is very important to determine whether anti-Americanism exists in Nicaragua. Taking into account a series of historical events in which the United States of America interfered with Nicaragua's internal affairs, we have a clear anti-Americanism that is opposed to interventionism. The first form we can identify is the "Legacy Anti-Americanism" that is existing in Nicaragua as a result of interfering in the development of the nation-state of Nicaragua like case of the Walker Affair but mostly the attacks on the Zelaya's Zeledon and ending with the US occupation.³⁵ This creates a legacy in Nicaragua against American culture of Manifest Destiny and an image of and hostile regional actor in the North America.

³⁴ Zimmermann, *op. cit.*, pp. 143-161.

³⁵ Lester Langley, "Anti-Americanism in Central America" in *The American Academy of Political & Social Science*, Volume 497, Issue 1, 2016, pp. 77-88, doi: <https://doi.org/10.1177/0002716288497001007>, accessed in 13.01.2022.

Another type of anti-Americanism that targets the bourgeoisie and cosmopolitanism of America is cultural anti-Americanism. Nicaragua's antibourgeois spirit mirrored the reactionary nationalism espoused by upper classes throughout Latin America during the Roaring Twenties. A form of opposition to modernity that was one of the fundamental principles of Sandino movement in 1927-1933 and also the strong presence of conservatives in political life of Nicaragua. When José Coronel Urtecho wrote the manifesto "Against the Bourgeois Spirit," calling for a "war" against the "bourgeoisie" and its modernising "spirit," this mentality was evident in his work.³⁶

Historical anti-Americanism is the final type of anti-Americanism I discussed in my paper based on encounters between the two nations.³⁷ This sentiment criticized the American expansionism and also the impact colonialization in the process of development of former colonies and founded in Nicaragua based on the occupation by the US marines and later the close relationship of USA to Somoza Family as a power structure in Nicaragua to the Contra Wars. All these events fuelled the Anti-American discourse from Augusto Sandino's movement to the Sandinistas revolution.

When considering the current state of affairs in Nicaragua, it is clear that President Daniel Ortega uses anti-American sentiment as a tool of populism. There are now no diplomatic ties between the two nations as a result of Ortega's rejection of Hugo Rodríguez as Washington's ambassador. The Nicaraguan president cited Rodríguez's remarks about the state of human rights in his nation as the primary justification.³⁸ His aversion to

³⁶ Michel Gobat, *Confronting the American Dream Nicaragua under U.S. Imperial Rule*, Duke University press: London, 2005, pp. 175-202, EPUB format.

³⁷ David Ryan, "Americanisation and anti-Americanism at the periphery Nicaragua and the Sandinistas" in *European Journal of American Culture*, Volume 23 Number 2, 2004, pp. 111-124, doi: <https://doi.org/10.1386/ejac.23.2.111/0>, accessed in 13 January 2023.

³⁸ Wilfredo Miranda, "Nicaragua's Daniel Ortega escalates diplomatic crisis with US and Europe", *El País*, 3 October 2022, <https://english.elpais.com/international/2022-10-03/nicaraguas-daniel-ortega-escalates-diplomatic-crisis-with-us-and-europe.html>, accessed in 15 January 2023.

interventionism and a neo-colonial attitude is another aspect of Ortega's discourse towards the United States of America. In multiple talks, he discusses savage capitalism, the US's supremacy as a western nation, and the hegemonic thinking in the area.³⁹

The final query regarding the anti-American sentiment in Nicaragua is whether there is any kind of Americanism to balance the unfavourable outlook. The first factor to take into account are organisations that received backing from the Contras but are too tiny to be categorised as a national movement or more indicative of Nicaraguans as a whole. Other opportunities existed between 1990 and 2005, but regrettably the US's interest in Nicaragua was waning as a result of the Sandinistas' reduction to a smaller party and US perceptions that they no longer posed a danger.

For example, in 1991, Chamorro requested assistance, but the response was inadequate to the needs of a Nicaragua devastated by the Contras.⁴⁰ After the FSLN lost, there was a general lack of concern about Nicaragua, which made it nearly impossible to temper the anti-American feeling. This became even more evident in 2005, when Ortega and the FSLN were re-elected.

Conclusions

We can see how the United States of America's foreign strategy could be seen as a blatant example of neo-colonialism using the principles of post-colonial theory. The US had a significant role in the internal politics of Nicaragua and made a lot of effort to exert its influence over the choices made by the various entities that govern the Central American state. The United States intervened through both soft and hard mechanisms, ranging from indirect support for a despotic regime that served their regional interests to military involvement through the Contras War strategy of the CIA.

³⁹ Salvador Martí i Puig, "The Adaptation of the FSLN: Daniel Ortega's Leadership and Democracy in Nicaragua" in *Latin American Politics and Society*, Volume 52, Issue 4, 2010, pp. 79 – 106, doi: <https://doi.org/10.1111/j.1548-2456.2010.00099.x>, accessed in 15 January 2023.

⁴⁰ Thomas W. Walker, *op. cit.*, pp. 88-93.

Even though the Sandinista National Liberation Front and Daniel Ortega's government are directly responsible for Nicaragua's current state of underdevelopment, it is crucial to recognise the role that the US had in the formation of this group. The presence of American interventionism in Nicaraguan culture had an impact on Sandino's war and Carlos Fonseca's decision to create the FSLN, and both men used rhetorical opposition against it. As a result, the authoritarian regime of Ortega is currently the main problem in Nicaragua, but this situation has been aided to some extent by the anti-Americanism sentiment that arose following the first encounter under US occupation.

The US's place in the region played a significant role in the development in Nicaraguan society. Additionally, America's neo-colonial strategy had an impact on Nicaragua's stability of development over the years and was a factor in the formation of the FSLN as well as the actual rhetoric of the party's leader. By studying the historical relationships between Nicaragua and the United States of America, the voice of the colonized, and even the literature in Sandino's movement, I was able to see how all of these factors contributed to the current political situation and the lack of long-term democratic reform and development. Post-colonialism not only helped us understand the history of colonial relations, but it may also represent the first steps we need to take in rebuilding former colonies' trust and properly integrating them into international relations.

Bibliography:

1. Fanon, Frantz (2008), *"Black Skin, White Masks"*, London: Pluto Press.
2. Gobat, Michel (2005), *"Confronting the American Dream Nicaragua under U.S. Imperial Rule"*, London: Duke University press.
3. Gilderhus, Mark T. (2006), *"The Monroe Doctrine: Meanings and Implications"* in *Presidential Studies Quarterly*, Volume 36, Issue 1, pp. 5-16, doi: <https://doi.org/10.1111/j.1741-5705.2006.00282.x>.

4. Intersimone, Luis Alfredo (2016), "Neocolonialism in Latin America" in *The Encyclopedia of Postcolonial Studies*, January, pp. 1-6, doi: <https://doi.org/10.1002/9781119076506.wbeps271>.
5. Juan Jr., E. San (1998), *Beyond Postcolonial Theory*, New York: Palgrave Macmillan.
6. La Botz, Dan (2018), *What Went Wrong? The Nicaraguan Revolution: A Marxist Analysis*, Leiden: Haymarket Books.
7. Langley, Lester (2016), "Anti-Americanism in Central America" in *The American Academy of Political & Social Science*, Volume 497, Issue 1, pp. 77-88, doi: <https://doi.org/10.1177/0002716288497001007>.
8. Miranda, Wilfredo (2022), "Nicaragua's Daniel Ortega escalates diplomatic crisis with US and Europe", *El País*, 3 October 2022, <https://english.elpais.com/international/2022-10-03/nicaraguas-daniel-ortega-escalates-diplomatic-crisis-with-us-and-europe.html>, accessed in 10th January 2023.
9. Moore-Gilbert, Bart (1997), *Postcolonial Theory Contexts, Practices, Politics*, New York: Verso.
10. Pietz, William (1988), "The "Post-Colonialism" of Cold War Discourse" in *Social Text*, No. 19/20, pp. 55-75, doi: <https://doi.org/10.2307/466178>.
11. Puig, Salvador Martí (2010), "The Adaptation of the FSLN: Daniel Ortega's Leadership and Democracy in Nicaragua" in *Latin American Politics and Society*, Volume 52, Issue 4, pp. 79 – 106, doi: <https://doi.org/10.1111/j.1548-2456.2010.00099.x>.
12. Ricard, Serge (2006), "The Roosevelt Corollary" in *Presidential Studies Quarterly*, Volume 36, Issue 1, pp. 17-26, doi: <https://doi.org/10.1111/j.1741-5705.2006.00282.x>.
13. Ryan, David (2004), "Americanisation and anti-Americanism at the periphery Nicaragua and the Sandinistas" in *European Journal of American Culture*, Volume 23 Number 2, pp. 111-124, doi: <https://doi.org/10.1386/ejac.23.2.111/0>.
14. Said, Edward (2019), *Orientalism*, London: Penguin.

15. Schroeder, Michael J. (2005), "Bandits and blanket thieves, communists and terrorists: the politics of naming Sandinistas in Nicaragua, 1927–36 and 1979–90" in *Third World Quarterly*, Volume 26, Issue 1, pp. 67-86, doi: <https://doi.org/10.1080/0143659042000322919>.
16. Scott, James M. (1997), "Interbranch Rivalry and the Reagan Doctrine in Nicaragua" in *Political Science Quarterly*, Vol. 112, No. 2 (Summer, 1997), pp. 237-260, doi: <http://www.jstor.org/stable/2657940>.
17. Seth, Sanjay (2011), "Postcolonial Theory and the Critique of International Relations" in *Millennium - Journal of International Studies*, Volume 40, Issue 1, pp. 167–183, doi: <https://doi.org/10.1177/0305829811412325>.
18. Seth, Sanjay (2013), *Postcolonial theory and critique of International Relations*, New York: Routledge.
19. Sierakowski, Robert J. (2019), *Sandinistas: A Moral History*, South Bend: University of Notre Dame Press.
20. Sylvester, Christine (2014), "Post-colonialism" in Baylis, John, Smith, Steve and Owens, Patricia (eds.), *The Globalization of World Politics: An Introduction to International Relations 6th edition*, Oxford: Oxford University Press.
21. Walker, Thomas W. and Wade, Christine J. (2011), *Nicaragua: Living in the Shadow of the Eagle*, Boulder: Westview Press.
22. Zimmermann, Matilde (2000), *Sandinista: Carlos Fonseca and the Nicaraguan Revolution*, London (Duke University Press).

THE IMPORTANCE OF HIGHER EDUCATION ON ECONOMIC GROWTH

Avraham Cohen*

DOI: 10.24193/subbeuropaea.2023.1.11

Published Online: 2023-06-30

Published Print: 2023-06-30

Abstract

It is very important for countries to stimulate their economic prosperity and reduce poverty. While it is commonly accepted that education of all forms enhances economic performance of a country, yet the question of which level of education, secondary or tertiary, is more important to fuel the economy is not conclusively answered.

The finding in Avraham Cohen's PhD thesis is that education, as measured by published research, is strongly associated with Artificial Intelligence index of countries. Also, he found that AI is strongly associated with GDP. His findings encourage the idea that higher education, which is needed for Artificial Intelligence (AI), will be a dominant factor for economic growth in general; hereby, policy makers should investment in higher education to ensure economic affluence.

Enrollment rates for higher education in Sub-Saharan Africa are by far the lowest in the world and the academic research output in the region is among the world's lowest. Because of a belief that primary and secondary schooling are more important than tertiary education for poverty reduction, the international development community has encouraged African governments' relative neglect of higher education.



Using methodology of fuzzy logic-based soft regression, this study challenges these beliefs and demonstrates that economic growth is almost exclusively determined by higher education. Also, the importance of higher education relative to secondary education is more so in recent years relative to a decade or two ago.

Motivated by this finding, I propose to find the right branch of higher education for every country based on its economic competitive advantage that will impact its economic growth best.

Keywords: *Education, Economic Growth, Artificial Intelligence, fuzzy logic, soft regression*

Introduction

It is a long and important question that policy makers have to decide when allocating resources for education. Simply stated: to which level of education more resources should be allocated, to secondary education or tertiary level, to stimulate economic growth and prosperity while reducing poverty in a country?

Enrollment rates for higher education in Sub-Saharan Africa are by far the lowest in the world at 6%. Yet, stated by Bloom, because of conventional beliefs that tertiary education is less important for poverty reduction, the international development community has encouraged African governments' relative neglect of higher education.¹ (Friedman & Friedman, 1980) claimed that there was no evidence to suggest that "higher education yields 'social benefits' over and above the benefits that accrue to the students themselves.". Moreover, they hypothesized that higher education may promote "social unrest and political instability".

¹ David Bloom, David Canning, Kevin Chan, & David Luca, "Higher education and economic growth in Africa" in *International Journal of African Higher Education*, no.1, vol. 1, 2014, pp. 22-57.

At the same time, Marquez-Ramos and Mourelle,² in their research conclude: "The results show that both secondary and tertiary education matter for economic growth". Similarly, Zhang³ found ambivalent results on the importance of higher education stating: "The study found a fluctuating economic growth indicator during the research period ... the result of the sub-sample showed a heterogeneous effect on high GDP per capita countries".

The above findings which cover the last few decades, are troubling for not finding clear-cut result showing the importance of higher education. Tertiary education organizations are at the center of the large revolutions required throughout cost-cutting and civilizations. Tertiary education is essential for the development of human capital and innovation. As the world seeks to advance toward a new age of green and fair economic growth, operational and strategic investments in tertiary education can serve the poorest to the richest countries by increasing its skills, capacity and leadership, creating, and spreading knowledge to local and global encounters, and partaking in the global knowledge economy. Operative tertiary education segments guarantee that countries have well-trained professional engineers, technicians, teachers, doctors, nurses and managers who are the core actors of effective education delivery for private and public sectors development. Mogas in her study claimed that years of inadequate and fruitless investment in post-secondary education and the advanced skills advanced through higher learning opportunities have only intensified global equity gaps⁴.

Therefore, to reach a conclusive and robust result on this issue, the main hypothesis of this study is:

² Laura Marquez-Ramos., & Estefanía Mourelle , "Education and economic growth: an empirical analysis of nonlinearities", in *Applied Economic Analysis*.

³ Dongyang Zhang., Rasheed Abdul Khaliq., & Chang Youngho. "Public spending and green economic growth in BRI region: mediating role of green finance", in *Energy Policy*.

⁴ Recalde Jordi Mogas., Palau Ramon & Bernat Gisela Cebrián. , "Smart schools on the way: How school principals from Catalonia approach the future of education within the fourth industrial revolution", in *Learning Environments Research*, no. 25, vol. 3, 2022, pp. 875-893.

Hypothesis: “Secondary education is more important than tertiary education to stimulate the economy.”

In this paper, I focused on large-scale, cross-country study of over 150 countries. To substantiate the result and find a trend in the importance of higher education for economic growth, the study includes three periods 2000, 2007 and 2014. Furthermore, to overcome many limitations of other studies which use variation of Multi Variant Regressions (MVR), this study provides an extensive sample analysed with well-established methodology of fuzzy logic-based soft regression as outlined by Eli Shnaider and Arthur Yosef ⁵ and implemented by Avraham Cohen⁶. Determining the relative importance (weight) of secondary and higher education to be adopted by countries (the explanatory variables in this study) is an important and challenging task. The ability to determine relative importance of these education levels and the reliability of such outcome are of ultimate importance to the policy makers, who apply such models as components of decision support or decision making. Soft regression is definitely more reliable and consistent tool to determine relative importance of explanatory variables then traditional method of multiple linear regression as described by Eli Shnaider and Arthur⁷.

Needless to say, that a primary and secondary education is a must in modern society as stated by Boland⁸. My findings show that secondary and higher education are important for economic growth. Yet, higher education is substantially more important than secondary education to ensure economic prosperity. Moreover, this study shows that the importance of higher

⁵ Eli Shnaider. & Arthur Yosef, “Relative importance of explanatory variables: Traditional method versus soft regression” in *International Journal of Intelligent Systems*, no. 33, vol. 6, 2018, pp. 1180-1196.

⁶ Avraham Cohen, “The Impact of Artificial Intelligence in Cyberspace on Geopolitics International relations”, Ph.D Dissertation in Diplomacy at the Cyber ‘Hidden War’ Era

⁷ Eli Shnaider. & Arthur Yosef, “Utilizing Intervals Of Values In Modeling Due To Diversity Of Measurements”, in *Fuzzy Economic Review*, no. 23, vol. 2, 2018.

⁸ Theo Boland , “The importance of being literate: Reading development in primary school and its consequences for the school career in secondary education”, in *European Journal of Psychology of Education*, no.8, 1993, pp. 289-305.

education relative to secondary education is growing over time. In fact, it is safe to say that in recent years only higher education is relevant for economic growth.

Literature review

The theoretical foundations of the economic effects of better education were laid out in the seminal contributions of Schultz⁹, Becker¹⁰ and Mincer¹¹. Bradley and Green¹² provide an excellent up-to-date overview of research in the economics of education. The work of Baker and Mincer developed the theory of human capital based on individuals investing in their own education in a way that is analogous to physical capital, and at the same way, generates a stream of future returns. Their work generated an enormous amount of research in the field of human capital.

The search for evidence that tertiary education is essential for economic prosperity, also, goes back several decades. Friedman & Friedman¹³ concluded that there was no evidence to suggest that “higher education yields ‘social benefits’ over and above the benefits that accrue to the students themselves.” Likewise, Wolff¹⁴ revealed that the number of higher education graduates does not significantly affect economic productivity. Similarly, Vedder¹⁵ conducted research on US States, found that states with greater public expenditures on higher education did not obtain more economic growth in

⁹ Theodore Schultz, “Investment in Human Capital”, in *American Economic Review*, Vol. 51, 1961, pp. 1-17

¹⁰ Gary Becker, “Human Capital: A Theoretical and Empirical Analysis, with Special Reference to Education” in *National Bureau of Economic Research*.

¹¹ Jacob Mincer, “Schooling, Experience, and Earnings”, in *NBER*.

¹² Steve Bradley. and Colin Green, “the Economics of Education: A Comprehensive Overview”, in 2nd edition, Academic Press, London

¹³ Milton Friedman and Rose Friedman, “Free to choose: a personal statement”, in New York: Harcourt Brace Jovanovich.

¹⁴ Edward N. Wolff, “The role of education in the postwar productivity convergence among OECD countries” in *Industrial and Corporate Change*, no. 10, vol. 3 ,2001, pp. 735-759.

¹⁵ Richard K. Vedder, “Going broke by degree: Why college costs too much” in American Enterprise Institute.

the US. In the same group of researchers, Guo and Jia¹⁶ constructed a two-step human capital accumulation model and observed that compared to primary education, the effect of higher education on economic productivity is ambiguous.

Other studies try to come up with explanation of these results and show their inconsistency. Birdsall¹⁷ argue that higher education could increase employment and improve the safety of society, and any results that do not consider these points are biased. According to Hanushek¹⁸, extending the years of education without improving human capital does not influence economic productivity. Lastly, Di, Sun and Ning revealed that different types of higher education have distinct impacts on economic efficiency and growth. Overall, the overwhelming majority of the literature has discussed education in general, but few studies have distinguished among various higher education levels.

More recent research studies have had the same difficulty to reach conclusive conclusion as to the importance of higher education relative to secondary education. Marquez-Ramos and Mourelle concluded that both secondary and tertiary education matter for economic growth. They have not attempted to measure the importance of each of these education levels on economic prosperity of a country. The same could be said on the study of Zhang. His findings were ambivalent on the importance of higher education.

Rahman¹⁹ analyze empirically the contribution of tertiary level education by fields on economic growth for developed and developing countries. They found that in the developed countries graduates from science faculties make the most contribution to economic growth, but in

¹⁶ Guo Quan & Jia Jia, "Public education policy, economic growth and human capital premium", in *Economic Research Journal*, no. 44, vol. 10, 2009, pp. 22-35.

¹⁷ Nancy Birdsall, "Public spending on higher education in developing countries: too much or too little?", in *Economics of Education Review*, no. 15, vol. 4, 1996, pp. 407-419.

¹⁸ Eric Hanushek, "Will higher education improve economic growth?", in *Oxford Review of Economic Policy*, no. 32, vol. 4, 2016, pp. 538-552.

¹⁹ Tashmina Rahman, Shiro Nakata, Yoko Nagashima, Mokhlesur Rahman, Uttam Sharma, & Muhammad Rahman Asahabur, "Bangladesh tertiary education sector review"

developing countries graduates from education, humanities and social sciences faculties contributed the most to economic growth. Also, they found that, having human capital from different fields in both developed and developing countries positively affects economic growth.

Enrollment rates for higher education in Sub-Saharan Africa are by far the lowest in the world. Currently, the gross enrollment ratio in the region stands at only 6 percent. Many African countries struggle to maintain even low enrollment levels, and the academic research output in the region is among the world's lowest. Because of a belief that primary and secondary schooling are more important than tertiary education for poverty reduction, the international development community has encouraged African governments' relative neglect of higher education. For example, Gyimah-Brempong reported that from 1985 to 1989, 17 percent of the World Bank's worldwide education-sector spending was on higher education. But from 1995 to 1999, the proportion allotted to higher education declined to just 7 percent²⁰.

In this study I demonstrate that higher education is substantially more important than secondary education to ensure economic prosperity and this relative importance is growing over time. Therefore, I recommend that African countries should increase their investment in higher education to reduce poverty and increase economic growth.

Data and Research methodology

The data utilized in this research were downloaded mostly from the World Bank database. Some of the data series appear more than once because each time such data were downloaded, the values were different for the same year. There are following reasons for the difference in values:

²⁰ Kwabena Gyimah-Brempong, Oliver Paddison & Workie Mitiku, "Higher education and economic growth in Africa", in *The Journal of Development Studies*, no. 42, vol. 3, 2006, pp. 509-529.

- (1) The base years for measurements in constant US dollars were different.
- (2) Changes of definitions for measuring any given data series took place several times. The timing of such changes has been unpredictable, and when new definition was applied, all the data for previous periods were deleted from the database, thus causing loss of information.
- (3) Since not all countries responded immediately to new definitions, for some countries no new data appeared, while old data were deleted, which means that in different downloads, the set of countries is not the same.

It should be kept in mind, that Soft Regression is a soft computing tool that is designed in the first place to handle imprecise (in terms of definition and measurement) data, and therefore is appropriate tool for utilization of different data series that supposedly measure the same thing. Utilizing as many data series (representing the same factor) as possible increases the amount of countries analyzed and increases confidence in model's conclusions.

Table 1 describes the variables used in this study and the number of estimators used to estimate the range of each one of the three variables. In Appendix A, a complete description of every estimator is given.

One of the common methods to show relationship of explanatory variables to a dependent variable is Multi Variable Regression (MVR). As we see below, this method could not be used here due to the existence of high correlation among the two explanatory variables, secondary and tertiary education. Hence, to answer the research questions in this study, the fuzzy logic-based soft regression (SR) is being used to show the relationship between the secondary and tertiary education and the Gross Domestic Product (GDP). The SR methodology implemented in this paper is similar to the methodology described in chapter 9 in (Cohen 2023). Cohen implemented the SR methodology to show the relationship between

the investment of a country in Artificial Intelligence (AI) and its powers such as its military, education, resources and others.

Table 1. Description of variables and composite of its estimators²¹

Variables	Description	Source
GDP	For 2014 there are 10 estimators For 2007 there are 16 estimators For 2000 there are 20 estimators	World Bank BarroLeeDataset
Secondary Education	For 2014 there are 3 estimators For 2007 there are 3 estimators For 2000 there are 4 estimators	World Bank BarroLeeDataset
Tertiary Education	For 2014 there are 3 estimators For 2007 there are 3 estimators For 2000 there are 4 estimators	World Bank BarroLeeDataset

Fuzzy logic-based soft regression is a modeling tool based on soft computing concepts. The important features of the preferred SR compared to the traditional multivariate regression (MVR) when building a model characterized by interrelated variables are:

1. Soft regression does not require precise model specification for reliable results.
2. The interrelation of the variables and their relative importance among themselves are not affected by adding or removing additional variables to/from the model.
3. Variables are not required to be independent of each other.

²¹ Robert Barro., Lee J. Wha , BarroLeeDataset
<https://barrolee.github.io/BarroLeeDataSet/DataLeeLee.html>

4. There are no technical problems that could cause distortions in the model. If logical integrity is maintained during the construction of the model - the model will be reliable.

Based on the Fuzzy methodology, all variables are normalized and outliers are removed. In the first normalization stage, values equal to or greater than the max cut were converted to 1, values equal to or lower than low cut were converted to 0 and values between the min and max cuts were converted to numbers between 0 to one. This normalization stage removes outliers; this normalization process is formally given in Cohen section 9, Equation 1. This process of normalization makes all the vectors in a group of estimators of a variable to be comparable and it removes outliers in an estimator. To utilize equation 1, I used the average of Low-Income Countries for the Min Cut and the average for High-Income Countries for the Max Cut.

After preparing the variables, a range reduction process was used to moderate to a large extent the measurement of each of the three variables for a specific country. First, for each country estimators that are too close are compared and one of them is removed using the process described in Cohen for equation 3. Second, if there are more than 4 estimators for a country additional reduction is done using equation 4 and 5 in Cohen, These two processes ensure that there will not be close estimators for a specific country. Finally, countries which still have a large range of estimating a variable were removed to avoid measurement error.

As the last stage in data preparation to estimate a range for each of my variable, I take the minimum value and the maximum value for every country for every variable. Putting these in one table of six columns (vectors) presented in Appendix A.

The next stage is to find the similarity or closeness of every education type (secondary and tertiary) to the GDP is calculated using Cohen equation 13. I estimated four different possibilities: using the minimum estimation of

GDP with the minimum and maximum estimation of secondary and tertiary education and using the maximum estimation of GDP with the minimum and maximum estimation of secondary and tertiary education. Then, the collective contribution of the two explanatory variables in combination with the explanation of the behavior of the dependent variable (GDP) is calculated using Cohen equation 15. Finally, to answer the research question, the adjusted contribution is calculated, Cohen equation 17 (multiplied by the SComb estimation), and the Relative Importance (RI) of every education type, Cohen equation 16, in explaining the GDP are calculated.

To confirm that a traditional MVR will fail to estimate the importance of the various variables, I computed the correlation matrix of the two explanatory variables for the three periods. All the correlations are very high, higher than 0.8, and the results are presented in Table 2. The high correlation of secondary and tertiary education in all three periods indicate the existent of multi-co-linearity problem and will cause that the coefficient estimation in a MVR to be non-significant.

Table 2. Correlation between the secondary education and tertiary education variables in three periods.

	2014	2007	2000
Correlation	0.815	0.825	0.858

Results and Discussion

After the preprocessing stage, I calculated the similarity of the two education variables and the net GDP variable using equation 13 in Cohen section 9. These calculations are presented in table 3. In addition, I calculated the combined similarity (SComb) index, using equations 14 and 15 in Cohen section 9 which is presented in the last row for every period of table 3.

Several important findings presented in the similarity table. First, the secondary education is barely significant (around 0.7) in 2000 but not significant for the years 2007 and 2014. On the other hand, tertiary education is always strongly significant (around 0.8 or above) for all the periods.

Table 3. Similarity and combined similarity.

		mm	mx	Xm	xx
2014	Tertiary	0.78	0.77	0.84	0.83
	Secondary	0.62	0.60	0.71	0.69
	SComb	0.79	0.77	0.85	0.84
2007	Tertiary	0.78	0.78	0.83	0.82
	Secondary	0.67	0.64	0.73	0.70
	SComb	0.81	0.79	0.85	0.84
2000	Tertiary	0.81	0.79	0.84	0.82
	Secondary	0.74	0.66	0.79	0.72
	SComb	0.84	0.81	0.88	0.84

The same conclusion could be seen in calculating relative importance of the two education variables which are presented in Table 4.

The combined similarity (SComb) index was utilized to measure the relative importance of every education type relative to the other. This index is a combination of the two educations. It was constructed as follows: for every country, the value of the education type which is the closest to the GDP variable was used. This construction of an index ensures that it will be closer to the GDP variable than any of the education variables. The "Similarity Combo" is composed of most or might be all both variables. By finding the contribution of each education variable to this combined similarity index, the importance of each education variable relative to the other in explaining the GDP variable was found.

The findings in table 4 are straight forward. The relative importance of tertiary education is substantially higher than the contribution of secondary education in all the periods. Moreover, this significant relative importance is increasing from 2000 to 2014.

The results of this section are unambiguous and reject the hypothesis I stated in the introduction: "Secondary education is more important than tertiary education to stimulate the economy." In fact, it is safe to say that tertiary education exclusively determines economic status of a country.

Table 4. Relative Importance.

		mm	mx	xm	Xx
2014	Tertiary	1	1	0.8003	0.8999
	Secondary	0	0	0.1997	0.1001
2007	Tertiary	0.9568	1	0.7025	0.8148
	Secondary	0.0432	0	0.2975	0.1851
2000	Tertiary	0.6806	1	0.5924	0.76437
	Secondary	0.3194	0	0.4076	0.23563

Conclusions:

It is commonly accepted in the academic community that human capital is an essential resource to stimulate economic growth and some argue that it is even more important than physical capital. While some previous research raised the question of the importance of secondary education relative to tertiary education there was not a conclusive answer and some policy makers have advocated to increase primary and secondary education in Africa with the belief that they will increase economic growth.

This study contributes to the topic of human capital and economic growth by introducing a well-established methodology fuzzy logic-based soft regression to rank the importance of education levels in which

countries should invest to ensure economic prosperity and poverty reduction. This robust methodology provides unambiguous results which opens the door for many other future research studies.

The results of this study are clear-cut that tertiary education is the engine for economic growth. The results are strongly significant showing the importance of tertiary education relative to secondary in increasing economic growth for all the periods of the study 2000, 2007 and 2014. Furthermore, its relative importance is increasing over time. This can be explained by the fact that primary and secondary education become necessary education levels in modern society. Yet, it is not enough to create competitive advantage and develop innovative skills.

Inspired by this finding, I recommend future research focusing on matching specific higher education fields that a country should promote to achieve economic competitive advantage based on its resources and geographic location.

Bibliography:

1. Barro Robert., Lee J. Wha (2016), BarroLeeDataset <https://barrolee.github.io/BarroLeeDataSet/DataLeeLee.html>
Becker Gary (1964), "Human Capital: A Theoretical and Empirical Analysis, with Special Reference to Education" in *National Bureau of Economic Research*.
2. Birdsall, Nancy. (1996), "Public spending on higher education in developing countries: too much or too little?", in *Economics of Education Review*, no. 15, vol. 4, 1996, pp. 407-419.
3. Bloom, David. E., Canning, David., Chan, Kevin. J., & Luca, David. L. (2014), "Higher education and economic growth in Africa" in *International Journal of African Higher Education*, no.1, vol. 1, 2014, pp. 22-57.

4. Boland, Theo. (1993), "The importance of being literate: Reading development in primary school and its consequences for the school career in secondary education", in *European Journal of Psychology of Education*, no.8, 1993, pp. 289-305.
5. Bradley Steve. and Colin Green (eds.) (2020), "the Economics of Education: A Comprehensive Overview", in *2nd edition, Academic Press, London*
6. Cohen Avraham. (2023), "The Impact of Artificial Intelligence in Cyberspace on Geopolitics International relations", Ph.D Dissertation in *Diplomacy at the Cyber 'Hidden War' Era*
7. Friedman, Milton. and Friedman, Rose (1980), "Free to choose: a personal statement", in *New York: Harcourt Brace Jovanovich*.
8. Guo Quan., & Jia Jia. (2009), "Public education policy, economic growth and human capital premium", in *Economic Research Journal*, no. 44, vol. 10, 2009, pp. 22-35.
9. Gyimah-Brempong Kwabena., Paddison Oliver., & Mitiku Workie. (2006)., "Higher education and economic growth in Africa", in *The Journal of Development Studies*, no. 42, vol. 3, 2006, pp. 509-529.
10. Hanushek Eric. (2016), "Will higher education improve economic growth?", in *Oxford Review of Economic Policy*, no. 32, vol. 4, 2016, pp. 538-552.
11. *International Dollar Geary-Khamis Defined, Examples Explained. Business Case Website,*
<https://www.business-case-analysis.com/international-dollar.html>
12. Jordi Mogas Recalde, Ramon Palau & Gisela Cebrián Bernat. (2022), "Smart schools on the way: How school principals from Catalonia approach the future of education within the fourth industrial revolution", in *Learning Environments Research*, no. 25, vol. 3, 2022, pp. 875-893.

13. Marquez-Ramos Laura, & Mourelle E Estefanía. (2019), "Education and economic growth: an empirical analysis of nonlinearities", in *Applied Economic Analysis*.
14. Mincer Jacob. (1974), "Schooling, Experience, and Earnings", in *NBER*
15. Rahman Tashmina, Nakata, Shiro., Nagashima Yoko., Rahman Mokhlesur., Sharma, Uttam & Rahman Muhammad Asahabur. (2019), "Bangladesh tertiary education sector review"
16. Richard K. Vedder. (2004), "Going broke by degree: Why college costs too much" in *American Enterprise Institute*.
17. Schultz Theodore. (1961), "Investment in Human Capital", in *American Economic Review*, Vol. 51, 1961, pp. 1-17.
18. Shnaider Eli. & Yosef, Arthur., (2018) "Relative importance of explanatory variables: Traditional method versus soft regression" in *International Journal of Intelligent Systems*, no. 33, vol. 6, 2018, pp. 1180-1196.
19. Shnaider Eli. & Yosef Arthur., (2018), "UTILIZING INTERVALS OF VALUES IN MODELING DUE TO DIVERSITY OF MEASUREMENTS", in *Fuzzy Economic Review*, no. 23, vol. 2, 2018.
20. Wolff Edward. (2001), "The role of education in the postwar productivity convergence among OECD countries" in *Industrial and Corporate Change*, no. 10, vol. 3, 2001, pp. 735-759.
21. Zhang Dongyang., Abdul Khaliq Rasheed., & Youngho Chang. (2021), "Public spending and green economic growth in BRI region: mediating role of green finance", in *Energy Policy*.

Appendix:

A. Range estimation for the three periods: 2000, 2007, 2014

Country	2000						2007						2014					
	Seco.	Mx	Ter.	Mx	GDP	Mx	Seco.	Mx	Ter.	Mx	GDP	Mx	Seco.	Mx	Ter.	Mx	GDP	Mx
Afghanistan	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	Tertiary	0.00	0.00	0.00	0.22	0.24	0.00	0.01	0.00	0.00
Albania	0.54	0.61	0.17	0.20	0.04	0.11	0.73	0.75	Tertiary	0.42	0.10	0.16	0.94	0.96	0.57	0.94	0.09	0.23
Algeria	0.28	0.63	0.17	0.22	0.07	0.17	0.53	0.55	Tertiary	0.28	0.10	0.20						
Angola	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.04	0.00	0.00	Tertiary	0.00	0.07	0.11	0.16	0.19	0.00	0.01	0.07	0.13
Argentina	0.80	0.94	0.89	0.94	0.29	0.40	0.79	0.91	Tertiary	0.98			1.00	1.00	1.00	1.00	0.24	0.48
Armenia	0.75	0.90	0.35	0.59	0.02	0.04	0.95	0.96	Tertiary	0.64	0.07	0.16	0.76	0.77	0.57	0.59	0.07	0.16
Australia	1.00	1.00	1.00	1.00	0.95	1.00	1.00	1.00	Tertiary	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Austria	0.98	1.00	0.98	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	Tertiary	0.92	1.00	1.00	0.99	0.99	1.00	1.00	1.00	1.00
Azerbaijan	0.63	0.64	0.32	0.32	0.00	0.05	0.99	0.99	Tertiary	0.21	0.10	0.23	0.84	0.84	0.21	0.23	0.12	0.38
Bahrain							0.91	0.91	Tertiary	0.27	1.00	1.00						
Bangladesh	0.04	0.28	0.01	0.02	0.00	0.01	0.15	0.21	Tertiary	0.02	0.01	0.01	0.38	0.39	0.07	0.09	0.01	0.03
Belarus	0.73	0.81	0.94	1.00	0.03	0.16	1.00	1.00	Tertiary	1.00	0.12	0.29	1.00	1.00	1.00	1.00	0.15	0.41
Belgium	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	Tertiary	0.90	1.00	1.00	1.00	1.00	0.96	0.98	0.98	1.00
Benin	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	Tertiary	0.03	0.01	0.01	0.26	0.28	0.10	0.13	0.00	0.00
Bhutan	0.00	0.13	0.00	0.00	0.02	0.06	0.25	0.26	Tertiary	0.00	0.04	0.10	0.69	0.72	0.02	0.05	0.04	0.14
Bolivia	0.64	0.71	0.59	0.60	0.02	0.08	0.70	0.79	Tertiary	0.51	0.03	0.08						
Botswana	0.52	0.66	0.00	0.03	0.16	0.31	0.71	0.77	Tertiary	0.13	0.18	0.28						
Brazil	0.86	1.00	0.19	0.23	0.15	0.25	0.93	0.93	Tertiary	0.40	0.24	0.29	1.00	1.00	0.62	0.63	0.25	0.34
Bulgaria	0.87	0.94	0.65	0.78	0.04	0.20	0.85	0.91	Tertiary	0.72	0.15	0.31	1.00	1.00	0.88	0.90	0.16	0.38
Burkina Faso	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	Tertiary	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Burundi	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	Tertiary	0.00	0.00	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00	0.00
Cabo Verde							0.72	0.78	Tertiary	0.06	0.07	0.10	0.77	0.92	0.22	0.24	0.06	0.11
Cambodia	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.08	0.13	Tertiary	0.02	0.01	0.01						
Cameroon	0.00	0.00	0.00	0.02	0.01	0.02	0.00	0.00	Tertiary	0.02	0.02	0.02	0.30	0.32	0.11	0.14	0.01	0.03
Canada	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	Tertiary	0.93	1.00	1.00	1.00	1.00	0.86	0.86	1.00	1.00
Central African Republic	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	Tertiary	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Chad	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	Tertiary	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.02
Chile	0.74	0.78	0.60	0.64	0.22	0.36	0.88	0.93	Tertiary	0.77	0.29	0.41	0.99	1.00	1.00	1.00	0.32	0.52
China	0.41	0.47	0.05	0.13	0.03	0.08	0.57	0.65	Tertiary	0.23	0.05	0.11	0.92	0.92	0.49	0.51	0.14	0.28
Colombia	0.46	0.62	0.33	0.39	0.06	0.17	0.84	0.87	Tertiary	0.44	0.13	0.22	0.92	0.98	0.65	0.68	0.16	0.28
Comoros	0.00	0.04	0.00	0.00	0.00	0.01							0.34	0.36	0.00	0.02	0.00	0.00
Congo, Dem. Rep.													0.08	0.11	0.00	0.00	0.00	0.00
Congo, Rep.	0.00	0.13	0.00	0.02	0.00	0.00	0.00	0.04	0.00	0.00	0.00	0.00	0.19	0.22	0.00	0.03	0.04	0.11
Costa Rica	0.30	0.45	0.20	0.23	0.16	0.29							1.00	1.00	0.66	0.68	0.20	0.32

	2000						2007						2014					
	Seco.		Ter.		GDP		Seco.		Ter.		GDP		Seco.		Ter.		GDP	
Cote d'Ivoire	0.00	0.00	0.01	0.06	0.01	0.02							0.00	0.00	0.00	0.01	0.01	0.03
Croatia	0.78	0.82	0.51	0.53	0.22	0.31	0.95	0.99	0.66	0.68	0.37	0.52	0.98	0.98	0.88	0.90	0.29	0.48
Cuba	0.69	0.80	0.34	0.35	0.08	0.34							0.95	0.98	0.47	0.49	0.14	0.15
Cyprus	0.88	0.95	0.29	0.31	0.60	0.76	0.97	1.00	0.48	0.49	0.82	0.86	0.99	0.99	0.66	0.68	0.59	0.71
Czech Republic	0.82	0.90	0.46	0.48	0.39	0.65	0.92	0.94	0.77	0.78	0.49	0.69	1.00	1.00	0.85	0.87	0.43	0.73
Denmark	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00
Djibouti	0.00	0.00	0.00	0.00	0.02	0.02	0.00	0.00	0.00	0.00	0.01	0.03						
Dominican Republic	0.28	0.45	0.48	0.48	0.11	0.17							0.63	0.67	0.58	0.61	0.13	0.29
Ecuador	0.24	0.44	0.46	0.46	0.05	0.15	0.48	0.50	0.52	0.53	0.09	0.18	1.00	1.00	0.51	0.57	0.12	0.23
Egypt, Arab Rep.	0.74	0.82	0.52	0.62	0.04	0.11	0.49	0.61	0.37	0.42	0.04	0.18	0.69	0.72	0.33	0.35	0.05	0.21
El Salvador	0.18	0.39	0.21	0.33	0.08	0.13	0.41	0.50	0.26	0.29	0.09	0.12	0.61	0.62	0.29	0.31	0.07	0.15
Equatorial Guinea	0.00	0.02	0.00	0.00	0.10	0.31												
Eritrea	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.11	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.33	0.00	0.00	0.00	0.00
Estonia	0.88	1.00	0.99	1.00	0.18	0.36	1.00	1.00	0.99	1.00	0.43	0.58	1.00	1.00	0.97	0.98	0.41	0.64
Ethiopia	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.01	0.00	0.00
Fiji	0.64	0.72	0.21	0.21	0.09	0.11	0.83	0.86	0.15	0.16	0.08	0.20						
Finland	1.00	1.00	1.00	1.00	0.93	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	0.92	1.00
France	1.00	1.00	0.91	1.00	0.96	1.00	1.00	1.00	0.75	0.76	1.00	1.00	1.00	1.00	0.79	0.85	0.91	1.00
Gabon	0.11	0.34	0.01	0.08	0.14	0.43												
Gambia, The	0.00	0.10	0.00	0.00	0.00	0.01												
Georgia	0.52	0.72	0.54	0.65	0.01	0.05	0.82	1.00	0.49	0.57	0.05	0.12	0.96	0.98	0.48	0.51	0.08	0.17
Germany	0.97	0.98	0.77	0.86	0.96	1.00							1.00	1.00	0.83	0.86	1.00	1.00
Ghana	0.00	0.20	0.00	0.00	0.00	0.01	0.17	0.27	0.00	0.00	0.01	0.03	0.27	0.41	0.09	0.13	0.01	0.05
Greece	0.84	0.92	0.90	1.00	0.59	0.77	0.93	1.00	1.00	1.00	0.78	0.81	0.99	1.00	1.00	1.00	0.48	0.60
Guatemala	0.00	0.16	0.09	0.10	0.04	0.10	0.16	0.30	0.17	0.19	0.06	0.12	0.22	0.38	0.13	0.15	0.06	0.13
Guinea	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.02	0.03	0.00	0.00	0.01	0.03	0.05	0.00	0.00
Guinea-Bissau	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00						
Guyana	0.71	0.99	0.13	0.13	0.03	0.08	0.72	0.92	0.08	0.09	0.02	0.18	0.96	0.98	0.04	0.06	0.07	0.13
Haiti	0.02	0.02	0.00	0.00	0.00	0.01												
Honduras	0.28	0.28	0.17	0.21	0.02	0.06	0.39	0.44	0.18	0.20	0.04	0.06	0.19	0.41	0.16	0.18	0.03	0.07
Hong Kong, China	0.67	0.72	0.44	0.44	0.98	1.00	0.75	0.77	0.57	0.58	1.00	1.00	1.00	1.00	0.90	0.92	0.90	1.00
Hungary	0.95	0.99	0.61	0.65	0.31	0.54	0.94	0.98	0.99	1.00	0.37	0.50	1.00	1.00	0.65	0.66	0.30	0.57
India	0.08	0.26	0.09	0.12	0.01	0.03	0.35	0.36	0.10	0.12	0.01	0.04	0.56	0.58	0.25	0.27	0.02	0.09
Indonesia	0.23	0.44	0.16	0.21	0.01	0.05	0.54	0.58	0.18	0.20	0.03	0.15	0.72	0.73	0.31	0.33	0.06	0.21
Iran, Islamic Rep.	0.64	0.72	0.27	0.29	0.06	0.22	0.65	0.68	0.38	0.40	0.14	0.26	0.76	0.80	0.85	0.89	0.10	0.38

	2000						2007						2014						
	Seco.		Ter.		GDP		Seco.		Ter.		GDP		Seco.		Ter.		GDP		
Niger	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1.00	0.00	0.00	
Nigeria	0.00	0.00	0.03	0.04	0.00	0.01	0.00	0.00	0.06	0.07	0.03	0.06							
Norway	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	0.42	1.00	1.00	1.00
Oman	0.58	0.73	0.03	0.18	0.33	0.54	0.82	0.86	0.22	0.24	0.45	0.72							
Pakistan	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.03	0.00	0.01	0.00	0.00	0.01	0.04	0.00	0.03	0.01	0.55	0.01	0.08	
Panama	0.41	0.52	0.53	0.76	0.14	0.25	0.50	0.51	0.59	0.60	0.18	0.33	0.58	0.59	0.53	0.00	0.23	0.46	
Papua New Guinea	0.00	0.00	0.00	0.00	0.02	0.03													
Paraguay	0.29	0.50	0.19	0.23	0.05	0.11	0.47	0.49	0.36	0.37	0.07	0.14	0.60	0.61	0.00	0.91	0.07	0.17	
Peru	0.67	0.81	0.52	0.58	0.08	0.16	0.81	0.87	0.45	0.46	0.09	0.16	0.93	0.95	0.67	0.42	0.12	0.25	
Philippines	0.59	0.68	0.47	0.51	0.02	0.08	0.71	0.74	0.35	0.36	0.04	0.09	0.79	0.81	0.40	0.91	0.05	0.16	
Poland	1.00	1.00	0.87	0.95	0.21	0.37	0.97	1.00	0.98	0.99	0.30	0.41	1.00	1.00	0.89	0.86	0.31	0.57	
Portugal	1.00	1.00	0.84	0.85	0.55	0.70	1.00	1.00	0.83	0.83	0.64	0.68	1.00	1.00	0.84	0.60	0.49	0.64	
Romania	0.68	0.77	0.37	0.41	0.07	0.20	0.80	0.82	0.78	0.84	0.21	0.35	0.88	0.91	0.58	1.00	0.21	0.45	
Russian Federation	0.70	0.95	0.98	1.00	0.09	0.26	0.74	0.76	1.00	1.00	0.25	0.45							
Rwanda	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.02	0.00	0.75	0.00	0.00	
Saudi Arabia	0.44	0.44	0.31	0.36	0.37	0.64					0.01	0.03							
Senegal	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.02	0.00	0.00	0.00	0.00	0.02	0.02	0.15	0.18	0.02	0.76	0.01	0.01	
Serbia	0.66	0.90	0.58	0.65	0.09	0.22	0.84	0.87	0.67	0.68	0.14	0.26	0.90	0.91	0.74	1.00	0.12	0.29	
Sierra Leone	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00													
Singapore													1.00	1.00	1.00	0.68	1.00	1.00	
Slovak Republic	0.77	0.83	0.46	0.47	0.33	0.46	0.88	0.92	0.71	0.71	0.45	0.52	0.84	0.85	0.66	1.00	0.41	0.65	
Slovenia	1.00	1.00	0.98	1.00	0.57	0.72	0.98	1.00	1.00	1.00	0.66	0.75	1.00	1.00	1.00	0.18	0.54	0.69	
South Africa	0.64	0.80	0.16	0.20	0.16	0.30							1.00	1.00	0.16	0.00	0.13	0.27	
Spain	0.91	1.00	0.98	1.00	0.71	0.90	1.00	1.00	1.00	1.00	0.85	0.91	1.00	1.00	1.00	0.17	0.68	0.76	
Sri Lanka	0.66	0.79	0.10	0.10	0.02	0.06							0.99	0.99	0.15	0.14	0.06	0.22	
Sudan	0.00	0.05	0.01	0.05	0.00	0.01	0.00	0.03	0.11	0.12	0.01	0.02	0.07	0.10	0.12	0.00	0.03	0.06	
South Sudan													0.00	0.00	0.00	1.00	0.00	0.01	
Suriname	0.58	0.76	0.12	0.15	0.08	0.14													
Swaziland	0.02	0.17	0.00	0.01	0.06	0.13	0.28	0.41	0.00	0.00	0.08	0.12	0.40	0.57	0.00	0.82	0.06	0.18	
Sweden	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00	0.80	0.74	1.00	1.00	
Switzerland	0.91	0.99	0.62	0.69	1.00	1.00	0.93	0.97	0.66	0.66	1.00	1.00	1.00	1.00	0.72	0.54	1.00	1.00	
Syrian Arab Republic	0.00	0.20	0.00	0.16	0.01	0.06	0.57	0.58	0.25	0.27	0.04	0.05							
Tajikistan	0.61	0.64	0.15	0.27	0.00	0.00	0.73	0.75	0.26	0.27	0.00	0.00	0.79	0.81	0.23	0.00	0.00	0.03	
Tanzania	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00							0.00	0.00	0.00	0.64	0.00	0.02	
Thailand	0.45	0.69	0.57	0.60	0.06	0.18	0.67	0.69	0.68	0.69	0.08	0.27	1.00	1.00	0.62	0.04	0.12	0.33	
Timor-Leste							0.18	0.26	0.16	0.18	0.00	0.04							

	2000						2007						2014					
	Seco.		Ter.		GDP		Seco.		Ter.		GDP		Seco.		Ter.		GDP	
Togo	0.00	0.03	0.00	0.00	0.00	0.00	0.11	0.17	0.00	0.00	0.00	0.00	0.23	0.23	0.02	0.41	0.00	0.00
Trinidad and Tobago	0.62	0.68	0.00	0.04	0.23	0.39												
Tunisia	0.50	0.66	0.27	0.29	0.09	0.17	0.86	0.88	0.42	0.43	0.10	0.17	0.79	0.80	0.39	1.00	0.08	0.23
Turkey	0.52	0.67	0.34	0.41	0.17	0.30	0.85	0.88	0.52	0.53	0.25	0.38						
Turkmenistan													0.76	0.76	0.00	0.00	0.15	0.32
Uganda	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	1.00	0.00	0.00
Ukraine	0.93	1.00	0.86	0.91	0.02	0.10	0.95	0.96	1.00	1.00	0.07	0.19	0.93	0.95	1.00	0.74	0.05	0.16
United Kingdom	0.99	1.00	1.00	1.00	0.94	1.00	0.96	1.00	0.84	0.85	1.00	1.00	1.00	1.00	0.73	1.00	0.90	1.00
United States	0.89	0.92	1.00	1.00	1.00	1.00	0.93	0.96	1.00	1.00	1.00	1.00	0.93	0.95	1.00	0.79	1.00	1.00
Uruguay	0.86	1.00	0.58	0.62	0.18	0.31	0.88	0.91	0.72	0.93	0.23	0.33	1.00	1.00	0.78	0.01	0.32	0.46
Uzbekistan	0.82	0.98	0.06	0.16	0.01	0.02	0.84	1.00	0.05	0.06	0.01	0.04	0.86	0.87	0.00	0.34	0.03	0.10
Venezuela, RB	0.39	0.44	0.32	0.46	0.10	0.29	0.67	0.70	1.00	1.00	0.35	0.46						
Vietnam	0.40	0.47	0.07	0.10	0.00	0.02												
Yemen, Rep.	0.04	0.23	0.09	0.14	0.00	0.03	0.10	0.13	0.06	0.07	0.01	0.09						
Zambia	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.01												
Zimbabwe	0.00	0.20	0.00	0.00	0.01	0.03							0.10	0.22	0.00	0.01	0.00	0.01

B. Description of Estimators of GDP, Secondary and tertiary education²²

Estimators for GDP for the year 2000		Estimators for GDP for the year 2014	
GDP1	Per Capita GDP (1990 International Geary-Khamis dollars)	GDP1	GDP per capita (current US\$) 2018 file
GDP2	GDP per Capita (current US\$)	GDP2	GDP per capita (constant 2010 US\$) 2018 file
GDP3	GDP per capita (constant 1995 US\$)	GDP3	GDP per capita, PPP (current international \$) 2018 file
GDP4	GNI per capita, Atlas method (current US\$), 2004 file	GDP4	GDP per capita, PPP (constant 2011 international \$) 2018 file
GDP5	GDP per capita, PPP (constant 1995 international \$)	GDP5	GNI per capita, Atlas method (current US\$) 2018 file
GDP6	GDP per capita, PPP (current international \$) 2004 file	GDP6	GNI per capita (constant 2010 US\$) 2018 file
GDP7	GNI per capita, PPP (current international \$) 2004 file	GDP7	GNI per capita, PPP (current international \$) 2018 file
GDP8	GDP per capita (constant 2000 US\$) 2009 file	GDP8	GNI per capita, PPP (constant 2011 international \$) 2018 file
GDP9	GDP per capita, PPP (current international \$) 2009 file	GDP9	2014 GDP published by IMF in October 2015 IMF-2015
GDP10	GDP per capita, PPP (constant 2005 international \$) 2009 file	GDP10	2014 GDP published by IMF in October 2015
GDP11	GNI per capita, Atlas method (current US\$) 2009 file		
GDP12	GNI per capita, PPP (current international \$) 2009 file		Estimators for Tertiary Education for the year 2000
GDP13	GDP per capita (current US\$) 2015 file	Ter1	School enrollment, tertiary (% gross) file 2004
GDP14	GDP per capita (constant 2005 US\$) 2015 file	Ter2	School enrollment, tertiary (% gross) file 2009
GDP15	GDP per capita, PPP (constant 2011 international \$) 2015 file	Ter3	School enrollment, tertiary (% gross) file 2015
GDP16	GDP per capita, PPP (current international \$) 2015 file	Ter4	School Enrollment file lee lee
GDP17	GNI per capita, Atlas method (current US\$) 2015 file		Estimators for Tertiary Education for the year 2007
GDP18	GNI per capita (constant 2005 US\$) 2015 file	Ter1	School enrollment, tertiary (% gross) file 2015

²² *International Dollar Geary-Khamis Defined, Examples Explained. Business Case Website*, [<https://www.business-case-analysis.com/international-dollar.html>]

	Estimators for GDP for the year 2000		Estimators for GDP for the year 2014
GDP19	GNI per capita, PPP (constant 2011 international \$) 2015 file	Ter2	School enrollment, tertiary (% gross) file 2019
GDP20	GNI per capita, PPP (current international \$) 2015 file	Ter3	School enrollment, tertiary (% gross) file 2021
	Estimators for GDP for the year 2007		Estimators for Tertiary Education for the year 2014
GDP1	GDP per capita (current US\$) 2015 file	Ter1	School enrollment, tertiary (% gross) file 2018
GDP2	GDP per capita (constant 2005 US\$) 2015 file	Ter2	School enrollment, tertiary (% gross) file 2019
GDP3	GDP per capita, PPP (constant 2011 international \$) 2015 file	Ter3	School enrollment, tertiary (% gross) file 2023
GDP4	GDP per capita, PPP (current international \$) 2015 file		
GDP5	GNI per capita, Atlas method (current US\$) 2015 file		Estimators for Secondary Education for the year 2000
GDP6	GNI per capita (constant 2005 US\$) 2015 file	Sec1	School enrollment, secondary (% gross) file 2004
GDP7	GNI per capita, PPP (current international \$) 2015 file	Sec2	School enrollment, secondary (% gross) file 2009
GDP8	GNI per capita, PPP (constant 2011 international \$) 2015 file	Sec3	School enrollment, secondary (% gross) file 2015
GDP9	GDP per capita (current US\$) 2015 file	Sec4	School Enrollment file lee lee
GDP10	GDP per capita (constant 2010 US\$) 2015 file		Estimators for Secondary Education for the year 2007
GDP11	GDP per capita, PPP (current international \$) 2015 file	Sec1	School enrollment, secondary (% gross) file 2015
GDP12	GDP per capita, PPP (constant 2017 international \$) 2015 file	Sec2	School enrollment, secondary (% gross) file 2019
GDP13	GNI per capita, Atlas method (current US\$) 2015 file	Sec3	School enrollment, secondary (% gross) file 2021
GDP14	GNI per capita (constant 2010 US\$) 2015 file		Estimators for Secondary Education for the year 2014
GDP15	GNI per capita, PPP (current international \$) 2015 file	Sec1	School enrollment, secondary (% gross) file 2018
GDP16	GNI per capita, PPP (constant 2017 international \$) 2015 file	Sec2	School enrollment, secondary (% gross) file 2019
		Sec3	School enrollment, secondary (% gross) file 2023

HOW MUTUALLY HURTING STALEMATES BECOME ESSENTIAL IN PEACE-BUILDING EFFORTS. THE CASE OF LIBERIA

Laura Herța*, Claudiu-Bogdan Aldea**

DOI: 10.24193/subbeuropaea.2023.1.12

Published Online: 2023-06-30

Published Print: 2023-06-30

Abstract

The paper focuses on two concepts developed by William Zartman, namely "ripe moments" and "mutually hurting stalemates". Basically, the concepts tackle the idea of certain proper moments for the beginning of peace talks when the parties to the conflict believe that they are trapped in a painful impasse which no longer brings them victory. Our paper aims to show that hurting stalemates are sometimes the adequate starting point for peace-building efforts as well, not only for starting negotiations, and to apply this on the case of Liberia. The paper is organized around the following research questions: Is the hurting stalemate a military deadlock? Is a similar painful deadlock a good starting point for building sustainable peace in post-conflict societies?

Keywords: peace studies, ripeness, mutually hurting stalemates, peace-building, post-conflict development

* Laura Herța is Associate Professor of International Relations at the Faculty of European Studies (Babeș-Bolyai University), Department of International Relations and German Studies. She is also Senior Research Associate at the University of Johannesburg, Faculty of Humanities.

Contact: laura.herta@ubbcluj.ro

** Claudiu-Bogdan Aldea is PhD student at the Faculty of European Studies (Babeș-Bolyai University), Doctoral School of European Studies and International Relations.

Contact: aclaudiubogdan@gmail.com



Introduction

The paper focuses on the importance and relevance of timing throughout the Liberian peace process. To begin with, we establish a conceptual framework that represents the basis of our study. This framework is built around two concepts developed by William Zartman, namely “ripeness” and “mutually hurting stalemates”. By applying this analytical framework to our case study, the paper attempts to answer two research questions.

Foremost, what were the elements that constituted and had an impact on the mutually hurting stalemate in the case of Liberia? As such, we will focus on three significant aspects that had an impact on the timeframe of the peace process: the nature of the conflict, the dynamics of the warring sides and the international intervention. Moving on, the paper attempts to answer the the second research question, namely if a mutually hurting stalemate represents a good starting point for building sustainable peace? Accordingly, the paper analyses two important peace mechanisms that are associated with the features of ripeness and mutually hurting stalemates, specifically the Abuja II Agreement and the 1997 general elections.

Conceptual Framework

The initiation of peace talks after prolonged (protracted) violent conflict is a challenge for any mediator. Many studies focused on the actors who will sooner or later undermine peace agreements, either from within the peace talks, or because they were not included in the so-called “dividends of peace”; such actors are called spoilers and managing them is also a challenge.¹ Other studies distinguish between the signing of the

¹ Marie-Joëlle Zahar, “Reframing the Spoiler Debate in Peace Processes”, in John Darby, Roger Mac Ginty, *Contemporary Peacemaking. Conflict, Violence and Peace Processes*, Palgrave, 2003; Desirée Nilsson, *The Significance of Signing. Who Fights after Peace Agreements in Civil Wars?*, Department of Peace and Conflict Research, Uppsala University; John Darby; Roger Mac Ginty, *The Management of Peace Processes*, Basingstoke: Macmillan Press Ltd., 2000.

agreement itself and the content, which could trigger rapprochement between former enemies, on the one hand, and the crucial phase of the implementation of the peace accords², when flexibility and adaptability is needed in order to allow all groups to commit to peace. Other scholars focus on specific thorny issues in implementing specific provisions of the peace accord, such as disarmament, demobilization, reintegration of former combatants³, or issues pertaining to human rights, refugees, and internally displaced people.⁴ Others are interested in the optimal timing and determining factors which lead to the conflict parties' decision to end hostilities and initiate peace talks.

The key concepts discussed here have been coined by William Zartman. According to him, a "mutually hurting stalemate" is a situation in which neither side can win, yet continuing the conflict will be harmful for both. Basically, conflict parties find themselves in a (military) deadlock, because after a lengthy period of violence and military confrontation, each party believes it cannot end the war by victory over the other side; therefore, the parties end up in a mutually hurting stalemate leads to incentives for both parties to "move their struggle from the battlefield to the negotiating table."⁵ The idea of optimal moments is understood as part

² Jean Arnault, *Good agreement? Bad agreement? An implementation Perspective*, Center of International Studies, Princeton University, 2000.

³ Johanna Spear, "Disarmament and Demobilization", in Stephen John Stedman; Donald Rothchild; Elizabeth M. Cousens, *Ending Civil Wars. The Implementation of Peace Agreements*, Boulder, London, 2002; Paul Collier, "Demobilization and Insecurity: A Study in the Economics of the Transition from War to Peace", *Journal of International Development*, 1994; Virginia Gamba, "Managing Violence: Disarmament and Demobilization", in John Darby; Roger Mac Ginty, *Contemporary Peacemaking. Conflict, Violence and Peace Processes*, Palgrave, 2003.

⁴ Howard Adelman, "Refugee Repatriation", in Stephen John Stedman; Donald Rothchild; Elizabeth M. Cousens, *Ending Civil Wars. The Implementation of Peace Agreements*, Boulder, London, 2002; Stephen John Stedman, Fred Tanner, "Refugees as Resources in War", in *Refugee Manipulation. War, Politics, and the Abuse of Human Suffering*, 2003; Howard Adelman, "Why Refugee Warriors are Threats", *Journal of Conflict Studies*, vol. 18, no. 1, 1998.

⁵ Philip A. Schrodt; Ömür Yilmaz; Deborah J. Gerner, *Evaluating "Ripeness" and "Hurting Stalemate" in Mediated International Conflicts: An Event Data Study of the Middle East, Balkans, and West Africa*, Center for International Political Analysis, Department of Political Science,

of feelings and perceptions of conflict parties being blocked, namely “parties feel that they are in an uncomfortable and costly predicament. At the ripe moment, they grab onto proposals that usually have been in the air for a long time and that only now appear attractive.”⁶ As specified by Zartman, the mutually hurting stalemate (MHS) concept is “grounded in cost-benefit analysis”, meaning that conflict parties take a rational decision to stop engaging in fighting and think about optimal moves, just like the ones included in game theoretic approaches. This is precisely why we raise the following question: is the MHS a military deadlock between the parties, rationally understood? Or is the deadlock a psychological/perceptual impasse as well? Zartman argues that “ripeness is necessarily a perceptual event, and as with any subjective perception, there are likely to be objective referents to be perceived.”⁷ An emphasis on the hurting/painful side of MHS is important though. Some show that “objective conditions, such as the costs inflicted by violent conflict, make it more likely that warring parties perceive a conflict situation as painful.”⁸

However, sometimes increased pain does not trigger an impasse and the possibility of seeing a way out (of violence), but rather an increase in violence. According to Zartman, this is precisely why, even though ripeness is a necessary precondition for negotiation, “not all ripeness leads to negotiation.”⁹ Given the framework provided by Zartman, in this article

University of Kansas, 2003; William Zartman, “Ripeness: The Hurting Stalemate and Beyond”, in Paul C. Stern; Daniel Druckman (eds.), *International Conflict Resolution after the Cold War*, Washington, DC: National Academy Press, 2000.

⁶ William Zartman, “The Timing of Peace Initiatives: Hurting Stalemates and Ripe Moments”, John Darby; Roger Mac Ginty, *Contemporary Peacemaking. Conflict, Violence and Peace Processes*, Palgrave, 2003, p. 19.

⁷ *Ibidem*, p. 20.

⁸ See Valerie Sticher, “Healing Stalemates: The Role of Ceasefires in Ripening Conflict”, *Ethnopolitics*, 21:2, 149-162, 2022, DOI: 10.1080/17449057.2022.2004776; William Zartman, “The timing of peace initiatives: Hurting Stalemates and ripe moments”, *Global Review of Ethnopolitics*, 1(1), pp. 8–18. <https://doi.org/10.1080/14718800108405087>, 2001, p. 13.

⁹ William Zartman, “The Timing of Peace Initiatives: Hurting Stalemates and Ripe Moments”, John Darby; Roger Mac Ginty, *op. cit.*, p. 19.

we question the following: can hurting stalemates become the starting point for peace-building efforts?

The Liberian Civil War

Although, formally, the conflict in Liberia is divided into the First Civil War (1989-1997) and the Second Civil War (1999-2003), “in reality that war continued throughout Taylor’s presidency even if at times it was a latent rather than actual conflict.”¹⁰ Thus, even though open violence diminished after the 1997 elections, the civil war was not entirely over, as other forms of abuse (such as, discrimination, localised but organised violence, repression) continued to be present and the potential of descent into large scale conflict was relatively high (potential that manifested into the second major round of violence starting with 1999).

Charles Taylor, a former man of the system in exile in Côte d’Ivoire, invaded Liberia in December 1989, leading the National Patriotic Front of Liberia (NPFL). In the early stages of the conflict, the NPFL achieved an impressive success, occupying a significant portion of territory and overpowering a failed system. However, there were significant divisions and splits within these loose warring sides, both due to identity-driven reasons and, probably more importantly, due to the predatory nature of the civil war¹¹, in which various strongmen pursued their own economic and political interests. In 1990, following NPFL’s relatively successful campaign, The Economic Community of West African States (ECOWAS) officially intervened through the joint-military initiative known as The Economic Community of West African States Monitoring Group (ECOMOG), which was initially led by Nigeria. Its main priorities were limiting the expansion of Charles Taylor and the NPFL, reaching an adequate ceasefire and preventing the spill-over of violence.

¹⁰ Gerry Cleaver and Simon Massey, “Liberia: A Durable Peace at Last?,” in Oliver Furley; Roy May (eds.), *Ending Africa’s Wars: Progressing to Peace*, Aldershot: Ashgate, 2006, p. 185.

¹¹ David Harris, *Civil War and Democracy in West Africa: Conflict Resolution, Elections and Justice in Sierra Leone and Liberia*, London: I.B. Tauris, 2012, p. 131.

Nonetheless, the proliferation of the belligerent groups further complicated a weak initiative, with limited support. In 1991, the Independent Patriotic Front of Liberia (INPFL) split from the major group and its most infamous 'achievement' was the brutal murder of Samuel Doe, the former president, which, in the end, further enraged combatants. Following this reactionary wave to the assassination of the former president, the United Liberation Movement of Liberia (ULIMO) emerged to oppose Charles Taylor and the NPFL in a new round of violence and political contestation that spread across Liberia. Ultimately, these fractures within the rebels materialized in the actual split along ethnic lines of ULIMO in 1994 into ULIMO-K and ULIMO-J. During this same year, the United Nations Observer Mission in Liberia (UNOMIL) was deployed, being significantly inefficient, with limited authority and having the purpose of monitoring the implementation of peace agreements conducted by ECOWAS. In 1995, the Abuja Agreement was signed, but it was inefficient and ultimately collapsed as violence continued throughout 1996.

The second negotiation round in Abuja (known as Abuja II) yielded a temporary ceasefire and provided the conditions and framework for organizing elections in 1997¹². Taylor won as the leader of the National Patriotic Party (NPP), but he "flagrantly violated the Abuja Peace Accord by refusing to allow ECOMOG to restructure the national army to absorb combatants from the warring factions and promote ethnic balance."¹³

Moreover, the system remained highly corrupt and repressive but the specificity of Taylor's rule was his increased involvement in the affairs of the neighbouring states (Sierra Leone, Guinea and Côte d'Ivoire). In 1999, violence became again widespread with the attacks initiated by the Liberians United for Reconciliation and Democracy (LURD), who were

¹² Victor A.B. Davies, "Liberia and Sierra Leone: Interwoven Civil Wars," in Augustin Kwasi Fosu and Paul Collier (eds.), *Post-Conflict Economies in Africa*. London: Palgrave Macmillan, 2005, p. 77.

¹³ *Ibidem*, p. 77.

supported by the Guinean president, Lansana Conté.¹⁴ Taylor's increased regional involvement backfired and the Liberian regime was put under enormous pressure when the Revolutionary United Front (RUF), its main ally in Sierra Leone, started losing its capacity to resist (and its spoiling capability).

In addition, in 2003, with financial aid from Côte d'Ivoire, the Movement for Democracy in Liberia (MODEL) also became engaged in fighting, actions that further destabilized the regime. Both these groups contained disenfranchised combatants (many coming from ULIMO) who were eliminated from the system by Taylor. In this sense, it is highly ironic that the former weaknesses of the Liberian system proved fatal once again, as "Taylor's military forces proved as incapable of stopping this offensive as Doe's had been of halting the advance of the NPFL."¹⁵ Ultimately, Taylor agreed to step down and give up power, leaving Liberia in August 2003, but violence did not immediately stop. The Accra Comprehensive Peace Agreement (CPA) officially ended the civil war, establishing an interim government followed by the National Transitional Government of Liberia (NTGL) and preparing the political environment for the elections of 2005. This also marks the moment when The United Nations Mission in Liberia (UNMIL) was established to ensure peacekeeping and further develop peacebuilding initiatives.

Ripeness and Mutually Hurting Stalemates in Liberia

When exploring the semantic intricacy of the mutually hurting stalemate, one relevant question arises: is the mutually hurting stalemate merely a military deadlock? Fundamentally, it is connected to a military deadlock. Even in our case study, a mutually hurting stalemate occurred when armed violence no longer generated significant progress for either side. Moreover, it is associated to the costs and benefits of armed violence, or to the advantages of conflict as opposed to the disadvantages of peace.

¹⁴ David Harris. *Civil War and Democracy*, p. 132

¹⁵ Gerry Cleaver and Simon Massey, *art. cit.*, p. 183.

In the early stages of the conflict, the military upper-hand of the NPFL meant the exclusion of genuine political dialogue and the exhaustion of violent means. Accordingly, for the first three years of the civil war (1989-1992), the aggressiveness of the NPFL led to the failure of no less than seven peace conferences.

Subsequently, the contentious intervention coordinated by ECOWAS through its peacekeeping and peace enforcement body, ECOMOG, posed several problems both to the timing and to the nature of the peace process.

Essentially, ECOMOG "prolonged the war, added significantly to the amount of casualties and augmented inter-factional enmities stemming from the conflict."¹⁶ As such, in the early phases of the civil war, all warring sides manifested massive spoiling capacity and potential of interfering with the timeframe of the peace process. As the conflict dragged on, the NPFL started losing ground and a possible ripe moment for peace had been identified, namely the Abuja II Agreement of 1997. For our analysis, we will use this moment as a mutually hurting stalemate in the conflict, analysing its meaning and impact throughout the peace process.

Accordingly, in our case study, the mutually hurting stalemate is essentially associated with a military standstill, but it manifested several other dimensions linked to the specificity of the conflict. Foremost, it is associated with the predatory nature and sale-ability of the civil war.

Accordingly, this aspect is related to the emergence of warlord politics and dynamics based on loyal clients who were rewarded or punished. Plainly put, local strongmen pursued their own economic and political interests in their affiliation with various groups. As the conflict dragged on, the crisis of such a neo-patrimonial system centered around the figure of Charles Taylor became evident. Ultimately, this led to the continuation of violence and the failure of taking advantage of a ripe moment for peace.

¹⁶ Luca Renda, "Ending Civil Wars: The Case of Liberia," *The Fletcher Forum of World Affairs*, vol. 23, no. 2, 1999: p. 59. (pp.59-76)

Secondly, another important element related to the manifestation of the mutually hurting stalemate in the Liberian Civil War is related to the dynamics of the warring sides. This aspect is closely linked to the previously mentioned one. Basically, the conflict became highly fragmented in terms of warring sides and such spoilers of peace heavily impacted the timing of the process. Subsequently, “the economic fruits to be derived from the conflict reduced incentives for the factions to reach a negotiated settlement to the war.”¹⁷ Moreover, this perception had also been augmented by a more subjective element, meaning that this identity-based and tribal affiliations, as groups also centered along ethnic lines.

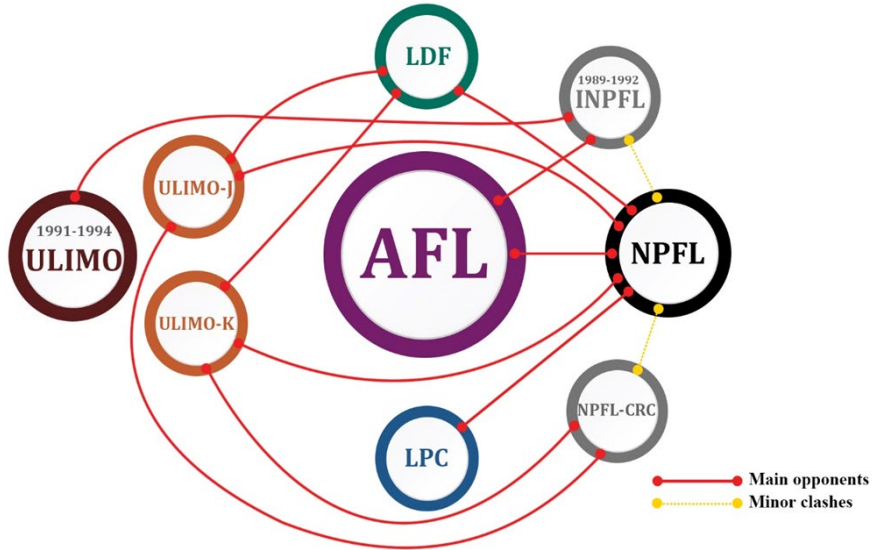
Lastly, ECOMOG intervention and regional dynamics also impacted the timing of the peace process. Foremost, the situation in Sierra Leone and Charles Taylor’s interests in funding and assisting the RUF further complicated the peace initiatives conducted in Liberia.

Furthermore, ECOMOG intervention “had the effect of increasing conflict in the short term”¹⁸, as regional rivalries and the lack of unity and consensus within ECOWAS created mistrust among warring sides (especially throughout the NPFL). In addition, the intervention did not match an adequate timeline (ripeness), as it was deployed as a peacekeeping mission when there was no peace to keep.

¹⁷ Adekeye Adebajo, *Building Peace in West Africa: Liberia, Sierra Leone, and Guinea Bissau*. Boulder: Lynne Rienner Publishers, 2002, p. 82.

¹⁸ Philip A. Schrodt *et. al.*, “Evaluating «Ripeness» and «Hurting Stalemate» in Mediated International Conflicts: An Event Data Study of the Middle East, Balkans, and West Africa,” *Annual Meeting of the International Studies Association*, 2003, p. 10.

Picture 1. *Illustration of the native/local warring sides (without external parties) during the first phase of the Liberian Civil War (1989-1997)*



Mutually Hurting Stalemates and Sustainable Peace

Moving on, the second aspect that this paper attempts to clarify revolves around the relation between mutually hurting stalemates and long-term sustainable development in post-conflict societies.

Foremost, a mutually hurting stalemate is not predictive in the sense that it can show when a ripe moment for peace occurs. It can only exhibit the necessary conditions that manifest for negotiations. Moreover, a mutually hurting stalemate cannot guarantee the sustainability of peace, as it is an extremely complex issue. Subsequently, generally speaking, a peace process (including the case of the Liberian peace process) relates to two timelines. On the one hand, early peace initiatives revolve around military issues and are aimed at stopping military confrontations and widespread violence (such as peacekeeping and peace enforcement). On the other hand, long-term initiatives focus on establishing the conditions for avoiding a relapse into conflict (such as state building and nation building). Accordingly, a mutually hurting stalemate and the concept of

ripeness are mostly linked to shorter timeframes, as they focus on the immediate ceasefires and reduction of violence. However, timing of initiatives is also important for long term developments, but it is insufficient on its own. Consequently, to adequately answer this question, we will focus on two peace mechanisms that manifested throughout the peace process: The Abuja II Agreement and the 1997 general elections.

The second negotiation round in Abuja (known as Abuja II) yielded a temporary ceasefire and provided the conditions for organizing the 1997 general elections. In essence, it represented a more comprehensive accord, but it lacked immediate and extensive focus on deeper issues, such as large-scale Disarmament, Demobilization and Reintegration (DDR) programmes and reforms of the security sector.

Basically, the mutually hurting stalemate was generated by the decreasing influence of the NPFL and Charles Taylor, by the heavy involvement of ECOMOG and the continuous fragmentation of the combating sides. Plainly put, the timeframe prior to Abuja II was perceived as a ripe moment for sustainable peace. However, Abuja II was heavily influenced by an inadequate timing. The NPFL still held considerable influence and it focused on achieving a positive-sum outcome resulting from the negotiations. This led to the establishment of the “unsustainable warlord peace of 1997”¹⁹, with numerous unfulfilled commitments, especially in the security sector (such as restructuring the army to incorporate combatants from all groups and the DDR process, which was selectively conducted by the NPFL). Abuja II offered a short illusion of sustainability and peace, illusion shattered by the re-emergence of violence in 1999.

The 1997 elections represent another issue pertaining to the capacity of the mutually hurting stalemate to provide the framework for sustainable development. The elections occurred during an inadequate

¹⁹ Emmanuel Oritsejolomi Ikomi, *Implementation of Abuja II Accord and Post-Conflict Security in Liberia*, abstract. Monterey, CA: Naval Postgraduate School, 2007, p. V.

timeframe, in extremely tense political climates with a questionable and fragile stability of the security environment. The elections represented a landslide victory for Charles Taylor and the National Patriotic Party (NPP). Foremost, there were obvious discrepancies and asymmetries among candidates in terms of influence, authority and power. Charles Taylor was a "long time controller of a large slice of the country and with immense resources at his disposal"²⁰. The NPFL headed by Taylor was the most significant warring side, with numerous advantages and relations that provided leverage. Facing an extremely weak and limited civilian opposition, Taylor used his influence extensively throughout the campaigning process.

There was a significant issue pertaining to society's collective consciousness, which is Taylor's "apparent dominance over the security question"²¹. Plainly put, Charles Taylor was perceived as the actor with the widest impact on the security framework. The collective opinion was focused around "the fear of pre-election violence and a post-election return to conflict in the event of a Taylor electoral defeat."²² This incentive could partially explain the landslide victory: Taylor was perceived at the same time as the most capable in ensuring security and as the most capable of compromising security due to its influential position. In other words, his electoral victory was a necessary evil throughout the peace process.

However, such a perspective questions the democratic essence of elections. Taking these into consideration, we can clearly observe that a moment perceived as a mutually hurting stalemate, and considered ripe in terms of peace potential, did not in fact generate long-term stability and development.

²⁰ David Harris, "From 'Warlord' to 'Democratic' President: How Charles Taylor Won the 1997 Liberian Elections," *The Journal of Modern African Studies* 37, no. 3, 1999: p. 438.

²¹ *Ibidem*, p. 436.

²² David Harris, *Civil War and Democracy*, p. 157.

Conclusion

Generally speaking, we concluded that the mutually hurting stalemate is not exclusively a military deadlock. Accordingly, although it is fundamentally associated with lack of progress in terms of armed violence, there are other significant factors that have an impact on the timing and evolution of the peace process.

Moreover, by focusing on the Abuja II agreement and the 1997 round of general elections the paper attempted to showcase the limits of the peacebuilding capacities of a mutually hurting stalemate.

Consequently, long term developments in post-conflict societies exhibit a plethora of issues and focusing on the timing alone is not sufficient for building sustainable peace in post-conflict societies. Ripeness (timing of peace initiatives) has to be complemented by adequate and comprehensive (nature of peace initiatives) measures that address real problems on the ground.

Bibliography:

1. Adebajo, Adekeye (2002), *Building Peace in West Africa: Liberia, Sierra Leone, and Guinea-Bissau*, Boulder: Lynne Rienner Publishers.
2. Adelman, Howard (2002), "Refugee Repatriation", in Stephen John Stedman; Donald Rothchild; Elizabeth M. Cousens, *Ending Civil Wars. The Implementation of Peace Agreements*, Boulder, London.
3. Adelman, Howard, (1998), "Why Refugee Warriors are Threats", *Journal of Conflict Studies*, vol. 18, no. 1.
4. Arnault, Jean (2006), *Good agreement? Bad agreement? An implementation Perspective*, Center of International Studies, Princeton University.
5. Cleaver, Gerry; Simon Massey (2006), "Liberia: A Durable Peace at Last?", in Oliver Furley and Roy May (eds.), *Ending Africa's Wars: Progressing to Peace*, Aldershot: Ashgate, 179–99.

6. Collier, Paul (1994), "Demobilization and Insecurity: A Study in the Economics of the Transition from War to Peace", *Journal of International Development*, May-June, <https://doi.org/10.1002/jid.3380060308>
7. Davies, Victor A.B. (2005), "Liberia and Sierra Leone: Interwoven Civil War." in Augustin Kwasi Fosu and Paul Collier (eds.), *Post-Conflict Economies in Africa*, London: Palgrave Macmillan, 77–90.
8. Gamba, Virginia (2003), "Managing Violence: Disarmament and Demobilization", in John Darby; Roger Mac Ginty, *Contemporary Peacemaking. Conflict, Violence and Peace Processes*, Palgrave.
9. Harris, David (1993), "From 'Warlord' to 'Democratic' President: How Charles Taylor Won the 1997 Liberian Elections", *The Journal of Modern African Studies*, 37, no. 3, 431–455.
10. Harris, David (2014), *Civil War and Democracy in West Africa: Conflict Resolution, Elections, and Justice in Sierra Leone and Liberia*, London: I.B. Tauris.
11. Ikomi, Emmanuel Oritsejomi (2007), *Implementation of Abuja II Accord and Post-Conflict Security in Liberia*, Monterey, CA: Naval Postgraduate School.
12. John Darby; Roger Mac Ginty, (2000), *The Management of Peace Processes*, Basingstoke: Macmillan Press Ltd.
13. Nilsson, Desirée (2000), *The Significance of Signing. Who Fights after Peace Agreements in Civil Wars?*, Department of Peace and Conflict Research, Uppsala University.
14. Renda, Luca (1999), "Ending Civil Wars: The Case of Liberia," *The Fletcher Forum of World Affairs*, vol. 23, no. 2, 59-76.
15. Schrodts Philip A.; Ömür Yilmaz and Deborah J. Gerner (2003), "Evaluating 'Ripeness' and 'Hurting Stalemate' in Mediated International Conflicts: An Event Data Study of the Middle East, Balkans, and West Africa", *Annual Meeting of the International Studies Association*, 1-21.

16. Schrodtt, Philip A.; Yilmaz, Ömür; Gerner, Deborah J. (2003), *Evaluating "Ripeness" and "Hurting Stalemate" in Mediated International Conflicts: An Event Data Study of the Middle East, Balkans, and West Africa*, Center for International Political Analysis, Department of Political Science, University of Kansas.
17. Spear, Johanna (2002), "Disarmament and Demobilization", in Stephen John Stedman; Donald Rothchild; Elizabeth M. Cousens, *Ending Civil Wars. The Implementation of Peace Agreements*, Boulder, London.
18. Stedman, Stephen John; Tanner, Fred (2003), "Refugees as Resources in War", in *Refugee Manipulation. War, Politics, and the Abuse of Human Suffering*.
19. Sticher, Valerie (2022) "Healing Stalemates: The Role of Ceasefires in Ripening Conflict", *Ethnopolitics*, 21:2, 149-162, DOI: 10.1080/17449057.2022.2004776.
20. Zahar, Marie-Joëlle (2003), "Reframing the Spoiler Debate in Peace Processes", in John Darby, Roger Mac Ginty, *Contemporary Peacemaking. Conflict, Violence and Peace Processes*, Palgrave.
21. Zartman, William (2000), "Ripeness: The Hurting Stalemate and Beyond", in Paul C. Stern; Daniel Druckman (eds.), *International Conflict Resolution after the Cold War*, Washington, DC: National Academy Press.
22. Zartman, William (2001), "The timing of peace initiatives: Hurting Stalemates and ripe moments", *Global Review of Ethnopolitics*, 1(1), pp. 8–18. <https://doi.org/10.1080/14718800108405087>.
23. Zartman, William (2003), "The Timing of Peace Initiatives: Hurting Stalemates and Ripe Moments", John Darby; Roger Mac Ginty, *Contemporary Peacemaking. Conflict, Violence and Peace Processes*, Palgrave.

BOOK REVIEW

SERGIU MIȘCOIU, CRISTIAN PREDĂ, ANDREEA BIANCA URS, DOMNICA GOREVEL, *SYSTEMES POLITIQUES ET DYNAMIQUES CONFLICTUELLES EN AFRIQUE : QUEL IMPACT POUR LA MONDIALISATION ?* PARIS, EDITIONS DU CERF, 2022, 263 PP.

Kodjo Tsolenyanu*

Systèmes politiques et dynamiques conflictuelles en Afrique, quel impact pour la mondialisation ? est le titre de l'ouvrage collectif de 262 pages dirigé par Sergiu MISCOIU, Cristian PREDĂ, Andreea Bianca URS et Domnica GOREVEL.

Outre l'introduction, le livre est divisée en cinq grandes parties. Chaque partie livre une série de contributions venant de différents chercheurs.

Dès l'introduction, Sergiu Miscoiu marque le lecteur en mettant l'accent sur une reconfiguration évidente de l'ordre politico-économique mondiale; l'affranchissement des nations africaines des puissances occidentales, le rejet du présidentielisme négro-africain et les succès mitigés du nouveau constitutionnalisme des années 1990 sont en effet à mettre à l'actif de l'internationalisation des politiques et donc des dynamiques de

* Docteur en science politique à l'Université Paris-Est Créteil.
Contact: kodjo.tsolenyanu@u-pec.fr



mondialisation qui soulèvent à juste titre d'énormes interrogations tant sur le plan économique que politique¹.

En effet, la compétition pour les ressources africaines et les rejets locaux (parfois justifiés) de l'ancienne puissance coloniale entraîne un déclassement de l'occident au profit d'acteurs non-africains peu regardant sur les questions démocratiques que sur les « Win-Win partenariats » qui leur permettent désormais d'élargir considérablement leur zone d'influence et leur capacité de chantage.

Si cette multipolarité de l'interventionnisme qui découle d'une mondialisation galopante n'est plus anecdotique, est-elle facteur de recul ou de consolidation démocratique, mieux encore un levier de mise en place de nouveaux systèmes politiques plus adaptés aux réalités africaines? C'est à ces interrogations légitimes que tentent dans une première partie de répondre nos chercheurs. Les réflexions tournent autour des crises de l'état de droit, des relations Union Européenne - Union Africaine mais également du droit constitutionnel dans le sillage de la mondialisation et du nouveau constitutionalisme africain². Ces analyses du réel constituent une façon originale d'appréhender les évolutions institutionnelles dans le passionnant et vibrant débat sur la gouvernance démocratique en contexte conflictuel³ ; l'exemple des Etats d'Afrique de l'ouest, d'Afrique centrale et australe permet dans une deuxième, troisième et quatrième partie de mettre en exergue les réalités de l'instabilité politico-sécuritaire dans un contexte où le rôle des puissances étrangères semble maladroitement être mis en avant au détriment de l'implication évidente d'acteurs locaux très attachés au pouvoir politique qu'à autre chose.

¹ Sergiu MISCOIU, Cristian PREDA, Andreea Bianca URS et Domnica GOREVEL, *Systèmes politiques et dynamiques conflictuelles en Afrique, quel impact pour la mondialisation ?* Paris, Editions du Cerf, 2022, pp. 7-12

² *Ibidem*, p. 15-53.

³ *Ibidem*, p. 57-171.

Dans une dernière partie consacrée aux migrations et crises sociales, Louis-Marie Kakdeu se pose des questions pertinentes liées au regard porté sur celui qui migre d'un continent à un autre⁴. Ce n'est en effet plus un tabou, le français, qui va vivre en Afrique est considéré comme un expatrié et une opportunité alors que le jeune africain qui fait le chemin inverse est un immigré et une charge pour son pays d'accueil. L'ukrainien de Kiev n'a-t-il pas plus de valeur que le jeune congolaise du Nord-Kivu lorsque tous deux font une demande d'asile en Europe? Cette catégorisation hégémonique traduit l'existence d'antagonismes⁵ (entre occidentaux et immigrés africains) qui trahissent l'argumentaire de la construction d'un nouvel ordre social⁶ qu'évoque Louis-Marie Kakdeu.

Cet ouvrage collectif que je recommande a le mérite de poser des hypothèses claires qui sont discutées à partir de réalités africaines. Il part d'un contexte d'intégration des jeunes nations africaines aux grands ensembles mondiaux pour analyser les mutations de leurs systèmes politiques. Systèmes politiques et dynamiques conflictuelles en Afrique, Quel impact pour la mondialisation ? est à cet effet un ouvrage d'actualité qui apporte une solide contribution à l'avancée des connaissances.

⁴ *Ibidem*, p. 211.

⁵ *Ibidem*, p. 217.

⁶ *Ibidem*, p. 219.

BOOK REVIEW

SONIA LE GOURIELLEC, *GÉOPOLITIQUE DE L'AFRIQUE*, PARIS, PUF, « QUE SAIS-JE », 2021 ; *POURQUOI L'AFRIQUE EST ENTRÉE DANS L'HISTOIRE (SANS NOUS) ?*, LILLE, HIKARI, 2022, 148 PP.

Jérôme Roudier*

La présente recension porte sur deux livres, voire trois. En effet, les ouvrages sur l'Afrique que Sonia le Gouriellec vient de faire paraître forment un ensemble utile pour l'étudiant et le chercheur francophone qui entend saisir l'état de l'art et de la question sur les recherches africanistes. *Pourquoi l'Afrique est entrée dans l'histoire (sans nous) ?*, comme le suggère le titre de l'ouvrage, est un court essai qui reprend les préjugés trop souvent en cours en France pour les déconstruire et signaler l'évolution de ce continent. En ce sens, il s'agit d'une forme d'état de la question de la relation entre les perceptions françaises les plus courantes, mâtinées comme bien souvent de méconnaissance voire d'une certaine arrogance bien française. En sept entrées, Sonia le Gouriellec rappelle et balaye les principaux préjugés français sur l'Afrique, identifie leurs sources et esquisse de manière argumentée, par des enquêtes inédites et des indications bibliographiques récentes leurs réfutations respectives.

* Jérôme Roudier is Associate Professor at the Catholic University of Lille, France.
Contact: Jérôme.roudier@univ-catholique.fr



Elle commence bien entendu par souligner le poids, dans le grand public (mais est-il si différent sur ce point de l'élite française ?), des préjugés et fantasmes issus des générations précédentes et donc d'une attitude colonialiste. Pourquoi tant d'entre nous, sous prétexte d'avoir voyagé ou vécu dans un pays africain, se posent comme des connaisseurs de l'Afrique, tendant ainsi, sans aucun début de réflexion, à réduire un continent protéiforme d'un milliard d'individus à une expérience personnelle forcément limitée. Qui oserait prétendre connaître l'Europe parce qu'il va en vacances en Italie ? Cette première réduction vient évidemment de l'idée, fortement enracinée, que la complexité et la diversité ne sauraient s'appliquer à un continent soumis dès l'abord à une simplification condescendante. La deuxième partie déploie précisément cette diversité et la troisième montre par quels biais, en France, procède la caricaturisation de l'Afrique. En outre, l'auteur insiste en quatrième partie sur l'invention d'une Afrique immobile et « éternelle », donc hors de l'histoire, Eden perdu d'enfants permanents. Les trois dernières parties insistent de ce fait sur trois causes persistantes qui expliquent la perdurance de perceptions biaisées et erronées : les formes de racisme qui continuent de polluer les esprits français (chapitre 5), qui provoquent une méconnaissance du continent, particulièrement absent des programmes scolaires (chapitre 6) et surtout le processus de fin de l'Afrique « pré carré de la France », situation de dépendance politique insupportable aux citoyens africains et vécue pendant des décennies comme une forme de « normalité » par l'élite politique et économique française.

À ce constat polémique, ironique et stimulant, il fallait un complément plus universitaire, sérieux, davantage référencé, laissant de côté un débat malheureusement toujours d'actualité mais aussi, espérons-le, de plus en plus orienté vers le passé. *Géopolitique de l'Afrique*, par la même autrice, constitue donc le pendant universitaire indispensable à notre aimable pamphlet des représentations françaises. Il offre un état de l'art sur le continent africain, en multipliant notamment les références bibliographiques de travaux en langue anglaise et de chercheurs de toutes nationalités. Nous possédons ainsi un ouvrage d'introduction à la recherche académique récente sur le

continent africain qui montre sa diversité, son hétérogénéité et ne néglige pas les auteurs Africains et de langue anglaise. La bibliographie de chaque chapitre est d'ailleurs à jour et très intéressante.

Le raisonnement se déploie en six chapitres, dont le premier est logiquement dédié à l'histoire du continent jusqu'en 1950, où l'auteur insiste sur son inclusion dans l'histoire mondiale et la rupture constituée par la colonisation : « Le colonialisme européen a imposé aux Afriques un modèle d'États souverains, modifiant ainsi la carte du continent et laissant en héritage des institutions politiques hybrides ainsi qu'une marginalisation économique mondiale de ces nouvelles entités. » p. 25. Le deuxième chapitre explique ainsi que, de 1950 à 1970, la naissance des États se mêle de « clientélisme », p. 28 et de « néopatrimonialisme » : « les pays dans lesquels les dirigeants considèrent l'État comme leur bien personnel », p. 31. À partir de cette situation institutionnelle, le contexte de compétition entre les blocs de la guerre froide puis le désintérêt des puissances pour le continent dans les années 1990 ont permis la permanence de conflits armés récurrents, objets du chapitre trois. L'examen des causes de cette malheureuse situation (colonisation, néopatrimonialisation, tribalisme supposément agnostique, pillage économique) amène l'auteur à privilégier les travaux sérieux apportant des réponses plurifactorielles et circonstanciées. Le continent n'est pas ravagé partout par les guerres et les conflits, et ces derniers sont souvent régionaux, pp. 50-51. L'analyse des deux dernières décennies souligne ainsi le poids de l'histoire récente. Ainsi les coups d'État ont lieu dans les pays qui en ont déjà connu. Le chapitre IV met donc l'accent sur la problématique essentielle des chercheurs d'aujourd'hui, consistant à interroger le continent sur son désir d'unité face à ses tendances au régionalisme. L'ouvrage se propose d'étudier l'échelle géopolitique mondiale et se focalise donc sur le panafricanisme et les principaux mouvements de coopération politiques, avant que l'auteur examine les organisations économiques générales. À ce point, on peut regretter que l'examen reste dans une approche globale, même s'il s'agit bien entendu du propos de l'ouvrage. Les mentions au régionalisme à l'intérieur d'États parfois fort peu souverains et peu soucieux de l'être

auraient mérité, sans doute, un chapitre propre avec des exemples autonomes. À rebours, et conformément à la logique de l'ouvrage, l'autrice nous offre, au chapitre cinq, un panorama des rapports entre les Afriques et les puissances, Europe, « Françafrique », États-Unis et puissances « émergentes ». Elle déploie ainsi les différentes modalités des rapports toujours délicats entre des États fort différents dans leur organisation et les puissances qui apportent avec elles, également, des perceptions et des attentes propres. L'ouvrage se conclut au chapitre six sur la question de l'émigration. Après avoir rappelé que les plus importantes migrations ont lieu à l'intérieur du continent, Sonia Le Gouriellec expose l'existence d'une diaspora importante en nombre et dont les attentes et le poids économique pèsent sur la vie politique locale.

En conclusion, Sonia Le Gouriellec rappelle à juste titre ce mot d'Achille Mbembe : « Qu'on le veuille ou non, il n'existe plus de scène périphérique », p. 126. En parcourant cette stimulante synthèse, on se prend à vouloir poursuivre la discussion sur au moins trois points : l'examen des différents types d'échelle locale, de la vie foisonnante et diverse qui s'y joue ; le futur du continent, dont le dynamisme démographique implique la vitalité politique et enfin la lecture des penseurs africains d'aujourd'hui, dont l'autrice restitue habilement l'importance par de judicieuses citations.

C'est précisément l'objet d'une partie de l'anthologie qu'elle codirige, avec Delphine Allès et Mélissa Levaillant : *Paix et sécurité, une anthologie décentrée*, Paris, CNRS éditions, 2023, où une douzaine d'articles présentent des hommes, écoles de pensées ou traditions africaines.

Les deux livres de Sonia Le Gouriellec présentent donc une synthèse des représentations et du savoir sur l'Afrique et aident à la fois à déconstruire nos préjugés et à ouvrir notre regard vers les perspectives vastes et foisonnantes du continent. Quel que soit la manière dont on l'appréhende, l'Afrique ne forme pas une unité mais reste riche d'une forte diversité dont l'autrice a fort bien montré la pluralité. Avant de disserter sur l'Afrique, il faut convenir de l'existence préalable des Afriques.

BOOK REVIEW

**NEETA INAMDAR, PRIYA VIJAYKUMAR POOJARY, AND
PRAVEEN SHETTY, *CONTOURS OF INDIA-EU ENGAGEMENTS:
MULTIPLICITY OF EXPERIENCES*, MANIPAL: MANIPAL
UNIVERSAL PRESS, 2021, 451 Pp.**

George Horațiu Bontea*

India is becoming a major player on the international stage, with a very ambitious political agenda and ambitious plans for changing the course of world affairs. Its significance increased due to its relationships with other key players in the international arena as well as the acknowledgment of its impact on current international relations, not just because it was economically relevant. Thus, as a result, the European Union was one of the first to deepen and widen its collaboration with India since 2000, with the beginning of a series of summits between India and the EU.

The book "Contours of India-EU Engagement: Multiplicity of Experiences" offers a thorough examination of the interactions between the two key players, with a focus on their advancements in politics, education, and culture. Even while the economic sector, as in the case of the Broad-Based Trade and Investment Agreement (BTIA), continues to be the most difficult area of negotiation, this work provides us with an insightful look at how India and the European Union are forging an ongoing partnership.

* MA student International Relations, External Policy and Crisis Management at Faculty of European Studies (UBB).
Contact: horatiu.bontea7@gmail.com.



This research project of the Manipal Academy of Higher Education, edited by Neeta Inamdar, Priya Vijaykumar Poojary, and Praveen Shetty, brings together 19 articles written by various scholars focusing on the three main points presented at the beginning of this paragraph: the advancement in important political, educational, and cultural areas between India and the EU.

The first part of the book looks at political engagements, and there are seven chapters that discuss important topics in the political relations between the EU and India as well as their biggest obstacles going forward.

The first chapter, "Constructive Engagements in Times of Strategic Confusion: Mapping India-EU Relations," by Priya Vijaykumar Poojary, provides a thorough analysis of each summit, from the first in 2000 to the last in 2020, as well as the main challenges and advancements that have occurred at these political gatherings between the representatives of India and the EU.

The second chapter, "EU Trade Policies in Times of Global Protectionism: The Case of EU and India" by Kurt Hübner, examines how the pandemic affected the growth of protectionism and how both parties attempted to preserve their economic alliance despite a worldwide challenge.

Ankita Dutta's third chapter, "Ready for a Breakthrough: Prospects of India-EU Maritime Cooperation," outlines the primary security concerns of both parties in the Indo-Pacific region and suggests ways that their approach might be strengthened to better address emerging threats.

The fourth chapter, "India-EU Cooperation on Climate Change: Converging or Diverging Interests?" by Alyssa Martins, offers a unique examination of how each actor approaches the problem of climate change because it explains the differences in their discourse and how they should cooperate with one another to develop a more internationalised approach to this pressing issue.

Due to its cultural perspective and the distinctions between collective rights in India and individual rights in the European Union, the fifth chapter, "Data Protection and Regulations: New Avenues for India-EU

Cooperation," by Arundhati MA, provides a crucial analysis of the field of data protection.

Sushmita Roy's sixth chapter, "Towards Sustainable Connectivity: India-EU Cooperation in Sustainable Development Goals," offers a very interesting understanding of the commitments made by both India and the EU to work together for the SDGs, particularly in the areas of education, climate change, and innovation.

The seventh and final chapter of the political engagements section, "India-EU Cooperation in Commercial Aircraft Manufacturing," by Aayush Mohanty and Yatharth Kachiar, raises crucial issues for the European aircraft industry, which must choose whether India will become a very significant competitor or a strategically important ally from an economic standpoint.

The book's second part, which is devoted to educational engagements, has seven more chapters that provide an extremely in-depth perspective on educational initiatives between India and the European Union as well as a crucial illustration of the influence of education on international relations.

Neeta Inamdar and Medini Hegde's "Knowledge Diplomacy in Action: Delineating Educational Connect in India-EU Engagements," the first chapter of this section, is a crucial illustration of the development of a knowledge society between the two major actors based on standards like research or technology.

Because it emphasises the lack of policy coordination in education between India and the EU, the following chapter, "Role of IHE in Knowledge Diplomacy: Challenges to Building Bridges between Universities in India and Europe," by Pranjali Kirloskar and Neeta Inamdar, could be seen as a direct development of the previous chapter. In order to create a fairly descriptive comparative perspective, this chapter is based on information gathered from conducting interviews with a number of representatives from higher education institutions in Europe and India.

The next chapter by Eeshani Kochhar, "Exploring the Potential of India-EU Cooperation in Education: Erasmus+ and More," established a strong foundation for the significance of academic exchange and its effects on the practise of cultural diplomacy, with the project Erasmus+ serving as the primary variable of analysis.

The eleventh chapter of this book, "Cultural Diplomacy and the Dynamics of Cultural Institutes in India and Europe," by Amrutha Yathish, examines the dynamics of cultural institutes and their impact on cultural diplomacy between the actors. It also highlights a significant distinction between the two by highlighting the significance of language learning in European cultural institutions and the externalisation of language issues in India.

The chapter by Chetan Singai and Rajashree K titled "India-EU Relations and the National Education Policy 2020: Internationalization at Home" takes a very analytical approach towards the new National Education Policy of India and focuses on the internationalisation variable in order to explain the main challenges.

The implementation of Jean Monnet activities is examined in Zane Šime thirteenth chapter, "The Ripple Effect of the EU Science Diplomacy towards India," to ascertain their impact on higher education, research facilitation, and bilateral cooperation.

The last chapter of this second part, "On Crossing Borders and Climbing the Ladder: Universities and their Struggle for Existence," by Pushkarni Panchamukhi, takes a qualitative approach to the statistics of global rankings in order to further understand the association with the internationalisation of higher education and its benefits for the relations between the European Union and India.

The third and last section of the book is on the cultural interactions between the two key actors, and the final five articles focus mostly on analysing how the two important actors engage with issues related to religion, cultural heritage, and citizenship.

In order to better comprehend the "familiarity," the first chapter, "Challenges of Familiarity: Nuances of Perceptions in India-Europe Cultural Engagements" by Praveen Shetty, examines the power relationships between the two parts. It also recounts their cultural interactions since 1500.

The next chapter, "Europe, Christendom, and its Encounter in India: The Missionary Experiences in Karnataka," by Sharal T. Correa and Denis Fernandes, examines the element of Christianity and its roots in order to explain Christian missionaries' historical development in India and the current state of the cultural encounter.

The seventeenth chapter by Chloe Charlene Fernandes, "Portuguese Citizenship to Goans and the Postcolonial Predicament in the Goan Response," examines the two extremely difficult ideas of identity and citizenship. The author examines a case study using Goans' Portuguese citizenship and a postcolonial literary critique.

Inayat Naomi Ramdas' chapter "Shared Ties, Lasting Legacies: Cultural and Heritage Diplomacy and India-EU Relations" examines the development of collaboration through looking at the development of the EU's heritage diplomacy and many case studies on both state and non-state actors.

The crucial security aspect of migration in the global arena, and particularly in the European Union, is covered in the concluding chapter of this part as well as the book, "Strengthening the India-EU Migration Corridor: The Way Forward," by Divya Balan. In order to provide policy recommendations, Divya Balan gives the Indian viewpoint on the challenges by taking into account crucial elements including the historical evolution of migratory patterns.

For comprehending India-EU relations and the suggested future actions for bolstering such ties, the 19 chapters together form a very complex and significant framework, according to the researchers who worked on this research project. It offers a very unique approach to the relations by looking into factors of political, educational, and cultural engagements as key points for the diplomatic ties, and in order to define in

the end the importance of this factor and the current position of both, we can look into the definition of *strategic partnership* defined by P.V. Poojary in the first chapter: "The strategic partnership is used by the EU as a tool to secure free trade agreements and greater market access for European Firms.

Many assert that this instrument is used to forge stronger ties with emerging powers to tackle multipolarity. It does so, by projecting its normative power, while at the same time protecting its interests."

Economically, the European Union and India are at a standstill, but the development of the three key elements discussed in this book's three sections will undoubtedly determine whether they succeed or fail.

CALL FOR PAPERS

Since 1996, the academic journal *Studia Europaea*, issued by the Faculty of European Studies, has been representing an open arena for promoting research endeavours. The journal is refereed by international specialists and officially acknowledged by the Romanian National University Research Council (CNCSIS). *Studia Europaea* is covered by several prestigious databases, such as ProQuest CSA Worldwide Political Science Abstracts, ProQuest CSA Sociological Abstracts or Central and Eastern European Online Library (CEEOL). Each article is reviewed by two independent academics in a “double-blind” system. Senior as well as junior academics from Europe and from the United States have found in *Studia Europaea* a way of expressing their preoccupations by publishing academic articles that have focused on the European experience and perspectives in various fields of social science.

By launching the Call for Papers, *Studia Europaea* is prepared to receive articles that will be grouped in six sections:

- **“History, International Relations, and Political Science”** - welcomes articles that stress the European perspective of world politics and the analysis of the European political developments.
- **“European Economy and European Information Society”** - invites articles that include analyses and comments concerning the most relevant aspects of the European economy and information technology.
- **“European Community and Business Law”** - brings together articles that refer to the European states and the European Communities and their judicial and institutional organisation, as well as facets of business regulation.

- **“European Culture, Philosophy, and Anthropology”** - will concentrate on the cross-cultural European experience, with an emphasis on relations with other cultural areas, such as Asia or the Americas.
- **“Forum”** - open for the BA and MA students in the fields mentioned above.
- **“Book Review”** - welcomes critical reviews of the latest books related to the fields listed above.

Guidelines for authors

(see <http://www.euro.ubbcluj.ro/studia/guide.htm>)

Papers should be written in English, French, German, Italian or Spanish and should count ten to fifteen pages. A five to eight row abstract, five key-words (both written in English), as well as a ten row bio note about the author(s), including the contact details (at least, the e-mail address) should accompany the paper. For the articles written in languages other than English, the authors should also provide the title of the article in English.

Authors should comply with the following editing requirements:

1. Page setup:

- Paper Size: A4 (metric) paper (29.7 cm X 21 cm)
- Paper Orientation: Portrait
- Margins: Top & Bottom: 4.8 cm, Left & Right: 4 cm
- Header & Footer: 4.5 cm, different on first page and different on odd and even pages

2. Fonts: use Palatino Linotype and follow the sizes specified below:

- 9 pt for Footnotes,
- 10 pt Header & Footer and Table captions
- 11 pt for the Main text
- 11 pt (*italic*) for Abstract

- **12 pt (bold) for Author(s) name and section titles**
- **14 pt (bold), SMALL CAPS, for the Title of the paper**

3. Authors are required to use **footnotes**, as following:

For books: Author(s): First name Last name, *Title*, Place of publication: Publisher, Year, Page.

e.g.: Sergiu Mișcoiu, *Le Front National et ses repercussions sur l'échiquier politique français*, Cluj-Napoca: EFES, 2005, p. 7.

For studies within a volume: Author(s): First name Last name, "The title of the study", in Editor(s): first name last name (ed.), *The title of the volume*, Place of publication: Publisher, Year, Page.

e.g.: Laura Herta Gongola, "Modelul societății informaționale. O abordare sociologică", in Horea Todoran (ed.), *Societatea informațională europeană*, Cluj-Napoca: EFES, 2005, p 57.

For studies in periodicals: Author(s): First name Last name, "The title of the study" in *Title of the periodical*, Number, Volume (optional), Year, Pages.

e.g.: Laura Herta Gongola, "An Interpretation of Romanian-Yugoslav Relations according to Frederick H. Hartmann's Cardinal Principles" in *Studia Europaea* no. 2-3, 2005, pp. 107-120.

For electronic materials: Author(s): First name Last name, *The title of the study* Year (if applicable) [complete web address], Date consulted.

e.g.: E. D. Hirsch, Joseph F. Katt, James Trefil, *The New Dictionary of Cultural Literacy*, 2002 [<http://www.bartleby.com/59/17/postindustri.html>], 20 January 2005.

4. Authors are required to use **bibliography**, numbered and in alphabetical order, as following:

Bibliography

< For books: Author(s): Last name, First name, (Year), *Title*, Place of publication: Publisher

e.g.: Mișcoiu, Sergiu (2005), *Le Front National et ses repercussions sur l'échiquier politique francais*, Cluj-Napoca: EFES

Johnson, Pierre; Kranzenstein, Rashela (1995), *From the First Empire to the Second*, Boston: Rufus Publ.

< For studies within a volume: Author(s): Last name, First name, (Year), "The title of the study", in Editor(s): last name, first name (ed.), *The title of the volume*, Place of publication: Publisher, Pages

Herta Gongola, Laura (2005), "Modelul societății informaționale.O abordare sociologică", in Todoran, Horea (ed.), *Societatea informațională europeană*, Cluj-Napoca: EFES, 36-57

Martin, François; Morley, Frank (1983), "Spaces of Belonging" in Horowitz, Stanley; Kocsis, Ibolya (eds.), *Identity, Belonging, and Social Behaviour*, London: Identitas, 78-114

< For studies in periodicals: Author(s): Last name, First name (Year), "The title of the study" in *Title of the periodical*, Number, Volume (optional), Pages

Herta Gongola, Laura (2005), "An Interpretation of Romanian-Yugoslav Relations according to Frederick H. Hartmann's Cardinal Principles" in *Studia Europaea*, no. 2-3, 107-120

Mișcoiu, Sergiu; Tătărâm, Marina (2004), "Sur les avancées timides et les promesses risquées de la révision constitutionnelle roumaine" in *Politeia*, no. 5, 35-45

< For electronic materials: Author(s): Last name, First name (Year) (if applicable), *The title of the study* [complete web address], Date consulted

Hirsch, E. D.; Katt, Joseph F.; Trefil, James (2002), *The New Dictionary of Cultural Literacy* [<http://www.bartleby.com/59/17/postindustri.html>], 20 January 2005

Marketing Glossary Dictionary

[<http://www.marketingpower.com/mg-dictionary-view2464.php>], 19 January 2005

Submitted papers should be sent either by regular mail (accompanied by a CD) to:

Studia Europaea

Faculty of European Studies,

1, Em de Martonne St.,

Cluj-Napoca,

Romania

or by e-mail to the Executive Editor-in-Chief:

Dr. Sergiu Mișcoiu, miscoiu@yahoo.com.

The Editorial Staff is looking forward to receiving your papers four times per year: **before the 1st of February, before the 1st of May, before the 1st of July and before the 1st of October.** *Studia Europaea* is thankful for the interest you show in this *Call for Papers* and hopes for a future collaboration.